

L'ESPRIT DE LA FRONDE,

TOME SECOND.

L'ESPRIT DE LA FRONDE,

OU

HISTOIRE

POLITIQUE ET MILITAIRE DES TROUBLES DE FRANCE

Pendant la Minorité de LOUIS XIV.

Præcipuum munus annalium reor, ne virtutes sileantur, utque pravis dictis, factisque ex posteritate & infamiâ, metus sit. TACIT. Ann. Lib. 3, cap. LXV.

TOME SECOND.



A PARIS,

Chez MOUTARD, Libraire de Madame LA DAUPHINE, rue du Hurepoix, à Saint Ambroise.

M. DCC. LXXII.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.



L'ESPRIT DE LA FRONDE.

LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Troubles à la cour au ſujet de l'abbé de la Riviere.

LA déclaration que le parlement avoit arrachée au miniſtere ; le retour de la Reine & des courtiſans ; la joie du peuple qui ſe voyoit délivré d'une partie des impôts ; la ſecrette ſatisfaction des magiſtrats, qui pouvoient déſormais légitimer toutes leurs prétentions, en 1648.

expoſant une loi écrite & ſignée de tout
1648. ce que la cour avoit de plus reſpectable ; l'abaiſſement du miniſtre ; tout ſembloit préſager une union & une paix d'autant plus aſſurée, qu'elle paroiſſoit néceſſitée par les circonſtances. Mais c'étoit préciſément de ces circonſtances que devoient ſortir le trouble & le déſordre. L'un des partis avoit trop perdu, pour ne pas chercher à regagner ce qu'on lui avoit ravi ; l'autre avoit trop envahi, pour ne pas deſirer plus encore : l'ambition & l'orgueil ſe trouvent toujours reſſerrés dans des bornes trop étroites à meſure qu'on les recule. D'autres cauſes ſe joignirent à celles-ci. Les agitations inteſtines, qui déchirerent la cour, auſſi-tôt qu'elle fut revenue à Paris, ne lui permirent pas même de goûter cet inſtant de tranquillité qu'elle avoit acheté ſi chérement : les motifs de ces déſordres n'étoient que vils & ridicules, mais les ſuites en étoient effrayantes.

Nous avons vu que l'abbé de la Ri-

viere, ſous les faux dehors d'un attachement perfide, étoit devenu pour ainſi dire l'ame qui faiſoit mouvoir le duc d'Orléans. L'ambition de l'abbé, autant irrité par les refus que par les graces, élevoit ſouvent des nuages entre ſon maître & le miniſtre. Peu content des nombreux bénéfices dont il dévoroit la ſubſtance, il oſoit aſpirer à la pourpre ; & ce qu'il y a de plus étonnant, le duc, qui ne manquoit ni de lumieres ni de grandeur, ne craignoit point de la ſouiller, en contribuant à l'en décorer. Rien n'étoit égal à l'audace du valet qui demandoit, que la lâcheté du maître qui ſoutenoit ſes prétentions : la néceſſité & les circonſtances réduiſirent bientôt Mazarin à les ſeconder. 1648.

Après avoir tenté d'éluder les demandes du favori par des promeſſes, & de l'éblouir par des eſpérances, le cardinal ſe vit enfin forcé à donner une parole poſitive, & à lui accorder, au commencement de cette année la nomination de

1648. la France pour le premier chapeau. La Riviere, qui connoît les ruses du ministre & les secrets obstacles qu'il ne peut manquer de lui susciter, se hâte de les déconcerter, & prend les mesures les plus efficaces pour accélérer l'effet de ses promesses, il prodigue l'argent à Rome. La *Signora Olimpia*, belle-sœur d'Innocent X. (1), & qui gouvernoit sous son nom l'état ecclésiastique, travaille si puissamment auprès du St. Pere, qu'il fait assurer la Riviere de la nomination la plus prompte. Mazarin confondu al-

Mém. de Talon. La Rochef.

(1) Gui-Patin, qui faisoit toujours des *factum* contre ceux qu'il haïssoit, n'a point ménagé cette belle-sœur d'Innocent. « La *Signora* » *Olimpia*, dit-il, belle-sœur du pape, & qui » lui gouverne le corps & l'ame, gouverne » aussi le papat. On dit qu'elle vend tout, » prend tout & reçoit tout. Elle est devenue » aussi-bien que les avocats, un animal qui » prend à droite & à gauche. Ce qui a fait dire » un bon mot à Pasquin : *Olimpia*, *Olim pia*, » *nunc harpia.*

Lettre 7.

loit se voir bientôt un rival dangereux, 1648.
& ne se croyoit plus de ressources, lorsque le prince de Conty vint lui en offrir une.

Le prince de Conty, avec tous les avantages qu'il tiroit de la plus illustre naissance, avec beaucoup d'esprit, de vivacité & de courage, ne sembloit point fait pour réussir dans le monde. Une santé foible & trop délicate pour soutenir les fatigues de la guerre, un corps disgracié de la nature, avoient décidé son pere à le livrer à l'état ecclésiastique. Le jeune prince, trop foible pour résister à des conseils qui devenoient des ordres, parut d'abord, malgré son penchant, céder avec assez de facilité aux impressions qu'on lui donnoit. On le vit à seize ans offrir à la capitale le spectacle peu commun d'un prince soutenant des theses sur toute la théologie : quand il n'eût pas réussi, il ne pouvoit manquer d'être admiré & regardé comme un prodige. Quoi qu'il

1648. en ſoit, lorſque la mort de ſon pere eut laiſſé un peu plus de liberté à ſes inclinations, il ceſſa de les contraindre & de les diſſimuler.

Condé, dont ce changement troubloit les vues, qui ſe voyoit par là dans la néceſſité de faire à ſon frere un ſort auquel il avoit penſé que l'Egliſe pourvoiroit, n'épargna rien pour le ramener à l'état qu'on lui avoit deſtiné. Il lui fit entendre qu'en revenant à leur premier plan, leur maiſon tireroit une puiſſance & une force qui ſe trouveroient tout-à-coup énervées par le partage de leur bien, & le délabrement pour ainſi dire de leur fortune. Vaincu par ſes ſollicitations, Conty venoit de ſe décider à ſolliciter le chapeau de cardinal. Il le demandoit par une promotion extraordinaire, qu'on ne pouvoit refuſer à un prince du ſang de France, puiſqu'on l'accordoit à de petits princes ſouverains qui ne le valoient point. Mazarin éperdu ſaiſit ces circonſtances favorables, & ſe promit

d'écraser la Riviere, sans se compromettre, en lui suscitant un rival contre lequel il ne pouvoit lutter sans élever contre lui les cris de l'indignation générale. 1648.

Il n'eut pas de peine à tourner de son côté le prince de Condé, à lui faire goûter ses conseils en les présentant sous le jour le plus favorable. « Le prince » pouvoit-il se flatter que la résolution » momentanée de son frere tînt contre » l'aversion, marquée depuis si long- » temps, pour l'état qu'on vouloit lui » faire embrasser? Ne pouvoit-il pas » échapper d'un instant à l'autre? Dans » cet âge où les passions parlent avec le » plus d'empire, iroit-il les enchaîner » sans retour, sans combats, sans re- » grets? Les difficultés qu'opposeroit » peut-être le pape, s'il lui falloit ac- » corder une nomination extraordinai- » re, après avoir déjà promis un cha- » peau; les lenteurs ordinaires de la » cour de Rome ne pouvoient-elles

1648. » pas laisser à Conty mille prétextes pour » se dérober au joug qu'on vouloit lui » imposer ? N'étoit-il pas de la prudence » de prévenir tous ses dégoûts, de le » fixer, de le captiver malgré lui ? Et » dans cette supposition, quel moyen » plus naturel que celui de faire passer » sur sa tête la promesse faite à la Ri- » viere ? La Reine oseroit-elle balancer » un instant entre ces deux concurrens ; » & Rome ne saisiroit-elle pas l'occa- » sion de faire promptement sa cour à » si peu de frais ? »

Malgré l'honneur attaché à une promotion extraordinaire, Condé se trouva décidé sur le champ : par-là, tous les prétextes étoient levés, son frere se trouvoit fixé; Mazarin, reconnoissant d'une telle condescendance, devenoit plus souple & plus soumis : peut-être aussi l'envie de contrarier le duc d'Orléans & d'humilier l'orgueil d'un vil favori, entraînerent-elles autant le prince que les autres considérations. Conty le

jour même demanda en plein conseil la nomination de la France au cardinalat. 1648. Le 25 Oct.

La rage, dont fut dévoré la Riviere, en apprenant cette nouvelle, est inexprimable. Ce furent le maréchal d'Estrées & le marquis de Senneterre, ses deux amis & même ses confidens, qui la lui annoncerent. Il s'emporta devant eux en exclamations & se livra à la fureur la plus ridicule : le palais du Luxembourg retentit de ses cris, de ses plaintes, de ses menaces. « Il n'avoit donc soutenu „ la fortune chancelante du ministre, „ il n'avoit fait servir son maître d'é„ gide à tous les traits lancés contre le „ traître par le parlement, il ne l'avoit „ défendu lui-même & par ses discours „ & par ses actions, que pour se voir „ indignement abusé, confondu, trahi? „ Et dans quel temps encore! au mo„ ment que la paix venoit d'être con„ clue, où la tranquillité rétablie sem„ bloit ne laisser aucune voie au ressen„ timent du duc! Voilà donc à quoi

1648. » aboutissoient tant de sacrifices faits à
» la fortune, tant de bénéfices offerts
» & refusés, tant de paroles données &
» reçues, tant de perfidies, de bassesses,
» de trahisons! Encore si à l'outrage le
» plus sanglant, à l'ingratitude la plus
» noire, on n'avoit pas joint la plus hor-
» rible dissimulation! Mais concerter
» depuis si long-temps ce coup avec le
» prince de Condé, en renfermer si
» long-temps le secret dans son cœur,
» ne le porter enfin que lorsque toutes
» les ressources paroissoient épuisées,
» toutes les voies fermées, tous les expé-
» diens également dangereux!... Une
» pareille injure demandoit une ven-
» geance aussi éclatante ». D'Estrées &
Senneterre, spectateurs immobiles de
ces fureurs, les laisserent long-temps ex-
haler en silence: lorsqu'ils crurent que
leur ami avoit assez donné à la douleur,
ils chercherent à modérer ses transports
par quelques représentations. « N'étoit-
» ce pas trop présumer de ses forces, que

» d'appeller la vengeance à son secours? 1648.
» S'imaginoit-il que l'intérêt d'un simple particulier dût balancer un instant ceux de la maison royale ? Iroit-il seul & sans pouvoir attaquer un ministre puissant, écraser une famille auguste, porter le trouble & l'agitation dans une cour encore mal affermie, rallumer des feux mal éteints dans la capitale, porter l'incendie jusqu'au fond des provinces ? Et quand il en auroit le pouvoir, où trouveroit-il des prétextes ? Allégueroit-il de vains honneurs qu'on avoit pu aussi bien lui refuser que lui promettre ? Auroit il assez peu de pudeur pour afficher de la rivalité avec un prince du sang de ses maîtres, avec le proche parent de son Roi, avec le frere de Condé ? Osoit-il seulement se flatter que Gaston daignât partager sa douleur & sa vengeance ? ».

La Riviere voulut leur prouver que le duc étoit en effet capable de la par-

1648. tager, & il les conduisit sur le champ vers Gaston. Le prince parut bientôt plus furieux que son favori : toutes les passions, qui déchiroient celui-ci, passerent à l'instant dans son cœur. Il menace, il éclate, il tonne contre le prince de Condé & son frere, qui, au mépris de la bonne intelligence jusqu'alors conservée entre eux, veulent arracher une dignité promise à ses soins, à sa sollicitation. La Riviere, voyant le feu dont son maître s'embrâsoit par degrés, loin de l'éteindre, l'attise par un flegme affecté. Il lui fait entendre, qu'il ne se sent point blessé de l'opprobre dont on tâche de le couvrir; que toute la honte en retombe sur le prince dont il est l'ouvrage; que c'est lui-même qu'on cherche à humilier, en abattant ce qu'il a élevé. Gaston, enflammé par ces malignes considérations, ne se contient plus; dès le jour même, au sortir de la messe, il demande un entretien particulier à la Reine : là il l'accable de plaintes &

de reproches; peu ſatisfait de ſes réponſes, il ſort de cet entretien plus aigri, plus courroucé : décidé aux plus affreuſes extrémités, il ouvre ſon palais à tous les mécontens, il ne parle plus que de malverſations, de réforme, de vengeance. 1648.

La Riviere craignit que les choſes ne ſe portaſſent à un point qui ne permît plus de remede : ſentant d'ailleurs toutes les conſéquences des ſuites pour lui-même, & voulant empêcher une rupture qui ne pouvoit manquer de lui attirer l'indignation de toute la France, ſi elle venoit à éclater, il prit le parti de mettre la colere du duc en négociation, en lui ſuggérant de traiter avec le prince de Condé. Gaſton, entrant dans ſes vues, envoie en effet au héros le marquis de Vineuil pour lui offrir tout ce qui peut tenter ſon ambition, & particuliérement la promeſſe du gouvernement qui lui plaira le plus, s'il veut engager ſon frere à ſe déſiſter de ſa prétention au chapeau. La propoſition étoit adroite, la

Mém. de la Rochef.

1648. maniere dont on la faiſoit ne l'étoit pas, & avoit même quelque choſe d'injurieux : auſſi le prince répondit-il avec une indignation concertée : « Que ſa » fortune étoit aſſez brillante pour con- » tenter ſes deſirs : en acceptant les pro- » poſitions de Monſieur, en accumulant » tréſors ſur tréſors, honneurs ſur hon- » neurs, il ſe rendroit juſtement ſuſpect » au Roi : ce monarque devenu majeur, » ne chercheroit qu'à détruire une puiſ- » ſance dangereuſe dans un ſujet : il » n'avoit plus d'autre ambition que de » conſerver ſes biens & ſes grandeurs » par un zele infatigable, par une fidé- » lité à toute épreuve, par des ſervices » continuels : loin de porter plus loin ſes » deſirs, il ne ſe propoſoit plus déſor- » mais que de les modérer, de les cir- » conſcrire dans les bornes les plus étroi- » tes ».

Le duc d'Orléans, honteux de voir ſes avances rebutées, n'en devint que plus furieux & plus attaché à ſon favori.

Cette ame molle & toujours indécise, parut d'une nouvelle trempe dans cette circonstance : presque sans aucune instigation, elle prit un degré d'énergie & de force qu'on n'en auroit jamais attendu ; fier du titre de lieutenant-général, Gaston parle d'en exercer les droits avec toute l'autorité qui y est attachée ; il veut réformer l'état, veiller à la sûreté du Roi, expulser Mazarin, pacifier l'Europe, remplir toutes les places de sujets plus capables & plus habiles que ceux qui les déshonorent : il ne va presque plus au conseil, ou s'il s'y rend, c'est avec un appareil formidable & le cortége effrayant de ses gardes & d'une foule de princes qui l'y suivent : il est sans cesse accompagné des maisons de Vendôme, de Savoye & de Lorraine, des ducs d'Epernon, de Candale, de Brissac, & d'une foule de mécontens. 1648.

Toutes ces démarches imposantes n'étoient point capables d'épouvanter Condé. Il n'auroit pas même été fâché que Mém. de Motteville.

1648. la querelle s'échauffât jusqu'à un certain point, dans l'espérance que le duc, qui n'avoit jamais su soutenir une action de vigueur, déserteroit la cour & le laisseroit maître du cabinet. Cependant le palais royal ne partageoit point son intrépidité : on y étoit dans les plus vives allarmes ; on craignoit à chaque instant d'y voir arriver le duc à la tête des frondeurs, revendiquant la régence, s'emparant de la personne du Roi, & donnant une nouvelle face à tout le royaume. Mazarin, dans les inquiétudes que lui grossissoient ses frayeurs naturelles, ne pouvoit prendre sur lui de les dissimuler : sans cesse il étoit à écarter auprès des amis du duc, les soupçons qu'on pouvoit former de sa fidélité ; sans cesse il protestoit de son innocence en cette occasion, & de son respect pour Gaston : » il auroit voulu que les choses » pussent s'accommoder ; il avoit pro» curé la nomination de la Riviere, » avec autant de chaleur que s'il eut été

» ſon frere ; il étoit au déſeſpoir de la 1648.
» concurrence du prince de Conty, mais
» il ne tenoit pas le cœur des princes
» dans ſa main, mais l'abbé pouvoit
» tout demander en dédommagement,
» & être sûr de tout obtenir ».

Le prince de Condé, dédaignant toutes ces viles diſſimulations, & indigné, qu'un être auſſi petit que la Riviere osât ſe meſurer ſi long-tems contre lui, exhaloit ſes tranſports par les menaces les plus outrageantes. Il ne parloit de rien moins que de chaſſer lui-même le favori de la cour, de ſe rendre au Luxembourg à la tête des gardes du Roi, de forcer Gaſton de venir au palais royal préſenter ſes reſpects à la Reine. Pour appuyer ces diſcours vigoureux, il ne ſe préſentoit dans les rues de Paris qu'avec un extérieur auſſi impoſant que celui du duc, & le cortége formidable de tous les braves qui lui étoient attachés. Cet appareil de guerre inteſtine fut préciſément ce qui hâta la paix. Ibid.

1648. D'Estrées & Senneterre, qui avoient été employés dans les commencemens de cette affaire, furent encore destinés à la terminer. Ils se rendirent chez le duc & lui représenterent si fortement & la honte dont il alloit se couvrir par son opiniâtreté ; & les dangers dont il étoit menacé & ceux que couroient l'état ; & la puissance du prince de Condé & l'éclatante vengeance qu'il pourroit tirer de tous ces chocs humilians pour sa gloire, qu'allarmé, éperdu, se figurant déjà Condé furieux & armé, attaché sur ses pas, Gaston, avec son favori, alla pendant deux jours ensevelir à Limours sa honte & son désespoir. Mazarin de son côté, inquiet d'une retraite qui pouvoit devenir funeste, ne voulut pas laisser plus long-tems le duc dans son inaction apparente. Le Tellier fut dépêché pour négocier avec lui : La Riviere, humilié au dedans de lui-même de l'indécence de ses prétentions, craignant d'ailleurs de devenir la victime

de toutes ces démarches, favorisa de tout son pouvoir une négociation qui lui étoit encore trop honorable : il se jetta lui-même aux pieds du duc pour le conjurer de revenir ; désarmé & par les prieres de son favori & par les promesses du député, Gaston retourna à Paris où il vit la Reine. Pendant ce tems les affaires s'arrangerent ; le prince de Condé, par condescendance pour le cardinal, promit de prendre d'autres mesures par la nomination de son frere ; on accorda une place dans le conseil à la Riviere, qui, satisfait d'être nommé ministre d'état, trouva dans ce nouvel honneur un dédommagement bien consolant des longueurs qu'il lui faudroit encore essuyer pour le chapeau (1).

1648.

Motteva

Le 15 Nov.

(1) *Dans la lettre d'un secretaire de St. Innocent à Jules Mazarin*, entre autres plaisanteries contre le ministre & ses partisans, on trouve sur les prétentions de la Riviere au cardinalat, un rondeau mordicant, qu'on ne

1648. La bonne intelligence se rétablit aussitôt dans toute la maison royale : dès que l'orgueilleux valet, dont les prétentions l'avoient troublée, fut satisfait, le maître le fut aussi. Les mécontens, qui avoient formé de grandes espérances sur cette querelle, qui l'avoient fo-

---

sera peut-être pas fâché de retrouver ici :

A la Riviere, avint cas fort nouveau
Et très fâcheux, quand on lui dit tout beau,
Vous n'êtes pas encore du consistoire :
Car pour sa tête un Capelan doit croire,
Qu'un chapeau rouge est un trop lourd fardeau.
Un prince veut en affubler sa peau :
D'y résister vous passeriez pour veau,
Et comme un âne on vous meneroit boire
A la Riviere.
Quoi ! Vous, rangé dans le sacré troupeau !
Vous, dont le pere & le gris de bureau,
Dedans Montfort gauloit & pomme & poire.
Rentrez chez vous, pédant à robe noire,
Ou l'on renvoie & l'homme & le chapeau
A la Riviere.

mentée,

mentée, la voyant terminée, ſans avoir pu en profiter, ſe rejettent d'un autre côté & ſe préparent à ſoulever de nouveaux orages. 1648.

CHAPITRE II.

Nouveaux troubles dans le parlement. Portrait du prince de Condé. Le coadjuteur veut le mettre à la tête des factieux.

LES circonſtances étoient trop favorables aux chefs de la fronde pour les négliger : le peuple, échauffé par les barricades, paroiſſoit ſuſceptible de toutes les impreſſions : le parlement, orgueilleux d'avoir donné la loi au miniſtre, ne pouvoit manquer de ſoutenir ſes prétentions, ne fut-ce que pour ſe dérober à la vengeance : la foule des nobles ne demandoit que le trouble & la confuſion, pour arracher ſous un gouverne-

1648. ment foible des honneurs ou du moins des richesses : les chefs eux-mêmes étoient dans de continuelles allarmes, ne doutant point que la cour ne saisît la premiere occasion favorable pour les anéantir : tout concouroit donc à laisser dans les esprits un levain d'aigreur & de fermentation qu'il n'étoit pas difficile de fomenter. Les brouillons du parlement s'assembloient tous les après-midi chez Longueil, & quelquefois chez le conseiller Coulon, où les Broussel, les Blanc-ménil, les Novion, les Viole,

Joly. les Croissy, les Fouquet, les Dorat, les Quatre-fous, les Montenelos, les Amelot, les Bachaumont & une foule d'autres mécontens, ne songeoient guere dans leurs conférences, aux seules fonctions pour lesquelles on avoit créé leurs charges, à rendre la justice. Guidés ou par l'intérêt particulier, ou par l'envie de dominer, ou par la crainte d'être punis, ils ne s'entretenoient que de la forme du gouverne-

ment, de l'expulſion des miniſtres, ou 1648.
des différentes propoſitions qu'on pouvoit faire les jours ſuivans dans le parlement. Ils s'animoient mutuellement à la révolte par les diverſes conſidérations qu'ils ſe communiquoient. De ce centre commun de toutes les délibérations, ſortoient les ſoupçons, les défiances, la haine, les frayeurs, qu'ils alloient ſemant parmi leurs confreres & les autres citoyens, auxquels ils ne ceſſoient de répéter leurs inſidieuſes maximes.

» Que n'avoit-on point à craindre ſi » l'on ne prenoit les meſures les plus » promptes & les plus efficaces? La » Reine pouvoit-elle oublier l'outrage » fait par les barricades à la majeſté » royale? Son cœur ulcéré contiendroit-» il encore long-tems le profond reſſen-» timent dont il étoit pénétré? Elle étoit » étrangere, elle étoit femme, elle étoit » Reine. Cette victoire d'un peuple ſur » ſon ſouverain étoit-elle de nature à » être jamais ni oubliée ni pardonnée?

1648. » Mazarin oublieroit-il davantage les » injures, les menaces, les proscriptions dont on avoit voulu l'accabler ? » Tous ces outrages ne se gravoient-ils » pas en caracteres ineffaçables dans le » cœur d'un italien ? Et s'il pouvoit » prendre encore assez sur lui pour les » dissimuler, ne saisiroit-il pas la pre» miere occasion favorable d'en prendre » une vengeance éclatante, soit à la ma» jorité du Roi, soit en semant les dis» sentions dans le parlement, soit en » profitant de l'inconstance naturelle du » peuple ? Quels momens attendoit-on » pour le prévenir ? Le parlement aigri, » plein de force & de vigueur, étoit dis» posé à tout tenter contre lui : le peu» ple animé par le succès, échauffé en» core du feu des barricades, dans l'i» vresse des secours que la déclaration » lui fournissoit contre le despotisme » & la tyrannie, ne demandoit qu'un » signal pour témoigner sa reconnois» sance. Qu'avoit-on à craindre ? qui

» voudroit, qui pourroit rompre les me- 1648.
» ſures? Seroient-ce les grands? ils ram-
» poient ſous un étranger qui, s'empa-
» rant de toutes les graces, leur laiſſoit
» à peine un regard de la Reine & quel-
» ques honneurs ſtériles. Seroit-ce la
» Reine? elle n'étoit ni aſſez puiſſante,
» ni aſſez reſpectée pour ſoutenir ſeule
» un miniſtre abhorré, contre les efforts
» réunis de toute la nation. Qui vou-
» droit avec elle en partager la honte
» ou le danger? On connoiſſoit aſſez la
» foibleſſe du duc d'Orléans; ſon ame
» molle iroit-elle changer de nature, &
» prendre une fermeté qui lui répugnoit,
» pour protéger un miniſtre qu'il déteſ-
» toit en ſecret, un perfide dont les vai-
» nes promeſſes l'avoient ſi ſouvent dé-
» çu? Reſtoit donc le prince de Condé:
» cet appui, il eſt vrai, paroiſſoit formi-
» dable; mais ſur quel fondement Ma-
» zarin pouvoit-il ſe flatter de l'attirer
» à lui? Le prince n'étoit-il pas comme
» engagé avec le parlement? N'avoit-il

1648. » pas donné des paroles à Brouſſel & à » Longueil ? Dans l'affaire de la décla- » ration ne l'avoit-on pas vu donner plus » au parlement qu'à l'autorité royale ? » N'avoit-il pas empêché l'attaque de » Paris ? ne s'étoit-il pas oppoſé à tous » les actes de vigueur ? mais quand mê- » me, contre toutes les apparences, il » pourroit ſe réſoudre à changer de par- » ti ; quand, pour complaire à la Reine, » il ſe chargeroit du ſalut du miniſtre, » l'intérêt ne lui diroit-il pas de modé- » rer ſon zele ? N'auroit-il pas à craindre » les retours & la duplicité d'un homme » ſi perfide ? Où trouveroit-il contre ſa » tyrannie & ſon inſolence un abri plus » sûr, plus convenable à un prince du » ſang, que la faveur publique ? La dé- » fenſe d'un étranger odieux & déteſté » pouvoit-elle un inſtant entrer en » concurrence avec les applaudiſſemens » d'une nation, qui adore le ſang de ſes » maîtres.

Tels étoient les diſcours qui ſe te-

noient d'ordinaire chez Longueil & Coulon, & qu'on semoit ensuite avec précaution dans le public. D'un autre côté le coadjuteur ne se tenoit pas dans l'inaction; tourmenté de sa propre ambition, tourmenté des ressentimens de son amour-propre, tourmenté encore plus de sa jalousie qui ne voyoit dans Mazarin, qu'un rival dangereux & puissant, il ne se bornoit pas à de vaines déclamations, il prenoit des mesures, il concertoit des projets plus sûrs, plus terribles, il formoit un parti.

1648.

Il se trouvoit alors dans une position bien critique. Egalement dévoré & de l'envie d'être quelque chose à la cour, & de la crainte des justes punitions que lui méritoient les barricades, il avoit cherché à se créer un appui; il s'étoit figuré quelque temps que le prince de Condé daigneroit lui en servir: la conduite du prince avoit même justifié son espoir, mais il lui échappa au moment qu'il croyoit l'avoir attaché par les liens

1648. les plus forts pour le héros & pour l'homme, la gloire & l'intérêt.

Condé, en arrivant de l'armée, n'avoit point trouvé de plus beau rôle à jouer que celui de restaurateur du bien public : ce role étoit digne de sa grande ame & du titre de prince du sang ; Mazarin avoit poussé les choses si loin, l'état étoit dans une crise si violente, que toutes les entreprises paroissoient légitimées, du moment qu'elles paroissoient formées contre lui. Aussi Condé n'hésita-t-il point à prêter l'oreille aux sollicitations du coadjuteur ; sa fortune & sa gloire y étoient également intéressées ; & il n'est pas étonnant que la derniere déclaration fût presque son ouvrage.

La bonne intelligence qu'il conserva encore quelque temps avec le parlement ; les paroles qu'il donna à Broussel & à Longueil ; l'accueil gracieux qu'il fit aux présidens & conseillers de la grand'chambre dans un dîner splen-

Talon. Le 12 Nov.

dide, auquel il se trouva chez le premier président ; tout cela partoit du même principe, tout cela étoit le résultat de ses résolutions prises avec le coadjuteur. Mais quand il eut réfléchi sur les funestes conséquences que pouvoit entraîner une protection si déclarée ; quand il eut considéré que le parlement prétendoit non seulement borner le crédit d'un ministre odieux, mais circonscrire encore l'autorité royale, peut-être même établir la sienne sur les débris de celle qu'il auroit anéantie ; quand il eut reconnu que dans toutes ses démarches précédentes, il avoit été à peu-près comme l'instrument d'un prélat ambitieux & effrayé ; il sentit dès-lors que le personnage qu'il alloit jouer n'étoit plus celui d'un prince du sang ; que sa puissance & son éclat n'étant qu'un rayon émané de la majesté royale, si le corps qu'il alloit soutenir devenoit tout, il n'étoit plus rien lui-même. Epouvanté du chemin qu'il avoit fait, il s'ar- 1648.

1648. rêta & retournant même ſur ſes pas, il ſaiſit une autre route.

Montglat. Joly. Nemours. La Rocher & ceux qui les ont ſuivis.

Il ne faut pas s'imaginer, comme l'ont prétendu quelques hiſtoriens, qui jugent ſouvent des motifs par ceux qu'ils auroient eux-mêmes dans de ſemblables circonſtances, il ne faut pas s'imaginer, que le prince par ſa liaiſon avec les mécontens, & les paroles qu'il avoit données à Brouſſel, Longueil, le coadjuteur, ne ſe fût propoſé que d'aigrir davantage les choſes, & de ſe rendre par-là plus néceſſaire à la Reine & à ſon miniſtre. Ce manége auroit été le fruit d'une politique auſſi déteſtable que raffinée : ſon ame franche & ſimple comme toutes celles des héros n'en étoit point ſuſceptible. Et en effet, le plus grand défaut de Condé étoit de ne point avoir de politique dans un tems, dans une cour où elle étoit ſi néceſſaire, où les plus grands événemens n'étoient que le fruit des intrigues & des négociations. Pour montrer l'erreur où ſont tombés les

hiſtoriens qui ont oſé juſqu'à ce point calomnier la grande ame de ce prince, eſſayons de donner une idée des vertus qui la caractériſoient. 1648.

Louis de Bourbon, ſecond du nom, prince de Condé, étoit un de ces génies peu communs que la nature enfante quelquefois pour montrer toute l'étendue de ſa puiſſance, étonner les hommes, & les enorgueillir pour ainſi dire, en leur donnant une idée de tout ce qu'ils peuvent être. Si l'on en croit quelques hiſtoriens, le ſublime de ſon ame ſe peignoit ſur ſon viſage, & l'on voyoit ſur ſon front & dans ſes regards tout ce qu'il étoit : cela peut être, mais ne jugeons point Condé par ſes traits, jugeons-le par ſes actions, & nous y reconnoîtrons le grand homme. Son ame hardie, fiere & magnanime, avoit été formée dans le même moule, que celles des Alexandre & des Céſar ; & dès qu'elle put ſe développer, elle parut tout ce qu'elle devoit être dans la ſuite.

Mém. de Buſſy ; de Motteville.

1648. Tout ce que les hommes ordinaires acquierent par l'âge, l'expérience, le silence des passions, Condé l'obtint au sortir du berceau; à vingt ans, il étoit autant le rival des Turenne & des Montécuculli qu'il le fut à quarante. Il seroit difficile de donner une idée de ses talens militaires, de l'intrépidité de son courage, de son activité, de sa présence d'esprit, de cet heureux regard d'aigle, qui dans un jour de bataille, embrassant dans la plus vaste étendue tous les objets sans les confondre, peignoit tout dans un clin d'œil à son imagination, & lui montroit le moment décisif. L'espece d'inspiration soudaine, qui souvent paroissoit le guider, se communiquoit à la machine dont il faisoit mouvoir les ressorts; une partie de l'ardeur sublime, dont son ame étoit
Mém. de Bussy. consumée, sembloit s'échapper pour passer dans toutes les ames; à sa voix, les soldats ne connoissoient ni crainte ni danger; son courage eut donné de la

hardiesse au plus timide; & pour être vaincu avec lui, il falloit être accablé par le nombre. Quand ils marchoient sur ses pas, ils oublioient qu'ils eussent un corps, lui-même oubliant toujours le premier qu'il en eût un : ils plioient sans murmure sous le joug de la discipline qu'il appesantissoit, parce qu'il savoit l'alléger à propos par les récompenses, & sur-tout par les éloges, souvent plus puissans sur le François que les récompenses; ils l'adoroient enfin, parce que, bien qu'il fût prodigue de leur sang, ils étoient convaincus qu'il eût donné le sien pour eux. 1648.

De cette suite continuelle de triomphes qui avoient signalé sa jeunesse; de la nature même de cette ame altiere, brûlante & sublime, que le malheur n'avoit point humiliée, dont l'éducation n'avoit point réprimé les saillies, devoit naturellement découler une foule de défauts, dont il n'eut cependant que quelques-uns, & c'est presqu'un éloge.

1648. Semblable à Achille par son intrépidité, il l'étoit encore par sa hauteur inflexible, par les emportemens d'un cœur prompt à s'enflammer, par une fierté, qui s'indignoit des plus légeres contradictions, qui repoussoit souvent les conseils les plus salutaires, dans la crainte d'être maîtrisée. Ses railleries piquantes; sa causticité, qui frappoit ses ennemis, sans épargner ses amis; sa franchise qui tenoit souvent de la grossiéreté ou du dédain; sa fermeté, qu'il eût condamnée dans un autre comme opiniâtreté; l'aigreur de ses reproches sur les fautes échappées aux subalternes; ses promptitudes, ses impatiences, ses inégalités; tous ces transports ardens, impétueux, élans ordinaires des ames vives & brûlantes, éloignoient souvent de lui une foule de courtisans, que la bonté de son cœur, prompt à réparer ses torts, avoit bien de la peine à rappeller. Mais toutes ces taches légeres sont plutôt la privation des simples vertus d'un hom-

me ordinaire & ſociable, que des vices dangereux. Quand le malheur eut épuré Condé, quand il eut éprouvé que, pour être le premier des hommes, il falloit compter les hommes pour quelque choſe, ſon ame, dégagée de tous les nuages qui l'avoient obſcurcie, parut alors dans toute ſa ſplendeur : au prince altier ſuccéda le héros modeſte ; au ſujet ambitieux, le citoyen ſoumis ; à l'homme inégal, bruſque, emporté, le protecteur éclairé des ſciences & des arts, l'homme affable, poli, vrai, ſimple, magnanime : alors la vérité, ſe plaiſant à conſacrer ſa gloire, & voyant l'étonnant aſſemblage de qualités ſublimes & de qualités aimables qu'il avoit enfin ſu réunir, lui accorda un titre qu'elle ne prodigue point ; & l'hiſtoire, ſévere, mais équitable, fera paſſer à la poſtérité la plus reculée, le nom de *grand*, dont elle le décora.

1648.

Un prince, tel que nous venons de l'ébaucher, pouvoit s'égarer quelque-

1648. fois, mais il étoit difficile qu'il fermât long-tems les yeux à ses véritables intérêts; il l'étoit encore plus que son ame hautaine se laissât subjuguer pour jamais; & le coadjuteur n'avoit pas tellement doré ses fers, que Condé ne pût en appercevoir la laideur. Gondy ne tarda point à découvrir le changement qui s'étoit fait dans les sentimens du prince, & réunit tous ses efforts pour le rappeller à ses premieres vues. Il se procura avec lui une nouvelle conférence, où tout ce que l'éloquence a d'artifice, de chaleur, de vivacité, d'energie, fut employé pour le conserver à son parti.

Le prince lui témoignoit l'indignation dont il étoit pénétré à la vue des nouvelles prétentions du parlement, dont nous nous occuperons dans le chapitre suivant. Il exhaloit son courroux avec ses transports ordinaires & des juremens qui lui étoient familiers; » l'in-» solence de ces bourgeois, qui vouloient

Mém. du cardinal de Retz.

» limiter l'autorité royale, n'étoit plus 1648.
» ſupportable : tant qu'il avoit cru qu'ils
» bornoient leur demande à l'expulſion
» de Mazarin, il avoit été leur appui,
» mais de la maniere dont ils s'y pre-
» noient actuellement, c'étoit pour ren-
» verſer & non redreſſer l'état; il étoit
» prince du ſang & ne vouloit pas ébran-
» ler la couronne : comment ſe réſoudre
» en effet à devenir le général d'une ar-
» mée de foux ? Il n'y avoit pas un hom-
» me ſenſé qui pût ſeulement s'engager
» dans une cohue de cette nature ».

Le coadjuteur ſentoit toute la juſteſſe de ces plaintes; cependant il ne déſeſpéra point de faire prendre le change à la paſſion du prince, en lui préſentant le côté le plus flatteur. Mais en vain il déploya ſon inſidieuſe politique; en vain il fit retentir à ſes oreilles, les noms des Guiſe & des Maïenne, qui avec des forces, des talens ſi inférieurs aux ſiens, avoient cependant tenté & exécuté de ſi grandes choſes; en vain

1648. il lui étala & le délire des peuples, qui regardoient chaque membre du parlement comme un sauveur, comme un pere : & la puissance de ce parlement qui se plaisoit à attiser le feu allumé par ses mains, au risque de s'en laisser embrâser & consumer lui-même : & l'ascendant que Condé pouvoit prendre sur ce grand corps, aussi tôt qu'il daigneroit s'en déclarer ouvertement le chef : & cette balance nouvellement inventée où chacun prenoit la liberté de peser les droits des Rois & des peuples, pour en faire pencher les bassins à sa volonté : & la Reine partageant avec le cardinal la haîne & l'indignation publique : & Gaston recueillant sur lui une partie de l'opprobre dont se couvroit la Riviere : & le prince lui-même, prêt à se charger par son changement de tout le ressentiment de la nation : & la gloire dont il pouvoit se couvrir en accomplissant un projet aussi *nécessaire*, aussi *beau*, aussi *inno-*

cent, auſſi *ſaint* que celui qu'ils avoient précédemment médité. Condé put applaudir aux couleurs brillantes que le coadjuteur ſavoit donner aux plus hideux tableaux; mais le preſtige ne le ſéduiſit point. Loin de céder à ſon éloquence, il voulut l'entraîner lui-même à un parti moins éclatant pour une ame ambitieuſe, mais plus ſolide; il lui propoſa de ménager ſon accommodement avec la cour. Gondy refuſa ſes offres ſous prétexte des engagemens qu'il avoit pris ailleurs, & de l'impoſſibilité où il étoit de reculer, à moins de vouloir ruiner abſolument ſon crédit & ſes eſpérances. Après cette converſation qui fut auſſi franche que vive de part & d'autre, ces deux génies extraordinaires ſe quitterent, l'un emportant ſans doute plus de reſpect pour celui qu'il n'avoit pu ſubjuguer, l'autre admirant & déplorant à la fois des talens qui alloient être ſi mal employés.

1648.

Ce n'étoit pas ſimplement contre les

séductions du coadjuteur qu'avoit à se prémunir le prince de Condé ; il lui falloit sans cesse lutter contre les attaques qu'on lui livroit dans sa propre famille, ou repousser les conseils plus dangereux encore de l'amitié. La duchesse de Longueville, sa sœur, qui dès-lors songeoit à préparer des événemens où elle prit tant de part, ne cessoit de l'exhorter à se réunir avec les frondeurs pour accabler Mazarin : le duc son époux, qui partageoit sa haine contre le ministre, sans trop partager ses autres sentimens, répétoit chaque jour à Condé, qu'en protégeant le cardinal, il perdroit l'état & se perdroit lui-même : mais c'étoit de la part de Châtillon que venoient les plus vifs assauts. Le duc, compagnon de ses victoires, & dépositaire de ses chagrins, aimé du prince, parce que sa femme en étoit encore plus aimée, ne perdoit pas une occasion de noircir le ministre dans son esprit & de rendre Condé aux frondeurs. Soit que son in-

1648.

Mém. de La Rochef.

térêt particulier le fît parler & qu'il ne pût oublier ce bâton de maréchal de France, tant de fois demandé, tant de fois refusé, soit que, ne consultant que les véritables intérêts du prince, il crût lui proposer le meilleur parti, il le harceloit continuellement & ne cessoit de lui représenter « qu'il ne devoit avoir » aucune confiance aux frivoles promesses dont le ministre étoit journellement si prodigue à son égard. Ne connoissoit-il point son caractere perfide & dissimulé ? Iroit-il, comme le plus neuf des courtisans, se laisser prendre aux vaines marques de respect & de soumission dont l'italien l'accabloit aujourd'hui ? Il falloit être bien peu clairvoyant, pour ne point percer à travers ce faux dehors, pour n'y point reconnoître, l'effroi, les soupçons, la jalousie, la haine même. Il devoit se souvenir du siege de Lérida : s'il n'y avoit point perdu la vie & la réputation, étoit-ce aux soins du cardinal

1648.

» qu'il en étoit redevable ? ou plutôt
1648. » le perfide avoit-il rien épargné pour
» qu'il échouât ? D'ailleurs quelles
» étoient ses espérances en protégeant
» le ministre ? Attendoit-il des récom-
» penses ? Où étoient celles que lui
» avoient méritées tant de victoires ? En
» donneroit-il le nom à ces promesses
» trompeuses, à ces refus réitérés, &
» notamment celui de l'amirauté, à cet
» état d'abaissement où l'on tenoit ses
» amis ? Quelles graces avoit-il obte-
» nues pour eux ? Quels sacrifices avoit
» fait Mazarin, qui parlassent en sa fa-
» veur ? Mais peut-être Condé espéroit-
» il que ce dernier service changeroit
» totalement le ministre, qu'il cesseroit
» d'être ce qu'il avoit été jusqu'alors ;
» comme s'il n'eût pas déjà prouvé mille
» fois que rien ne pouvoit arracher de
» son ame l'avarice, l'ingratitude, la
» dissimulation. C'étoit donc s'exposer
» en pure perte à deux extrémités égale-
» ment dangereuses ; c'étoit courir le ris-

» que, ou de n'être payé que par l'ou- 1648.
» bli le plus lâche de ce bienfait, com-
» me des précédens, ou d'être précipité
» dans la chûte du miniſtre & de par-
» tager avec lui, dans une obſcure re-
» traite, l'exécration & le mépris de la
» nation ».

Les objets préſentés ſous cette face paroiſſoient plus hideux à Condé : l'amitié tenoit le miroir, & après y avoir vu, pour ainſi dire, l'horrible perſpective qui lui étoit préſagée, il en étoit effrayé & ſe repentoit quelquefois de n'avoir pas mieux reçu les dernieres ſollicitations du coadjuteur. Tandis qu'il flottoit ainſi dans les perplexités, qu'en proie aux inquiétudes que lui donnoient également les deux partis, il héſitoit, il balançoit ſur la route qu'il devoit tenir, l'amitié d'un autre côté lui tendoit la main, & s'efforçoit de le tirer de l'abyme où l'amitié alloit le précipiter. C'étoit le maréchal de Grammont, qui ayant moins à ſe plaindre de la cour

Mém. de la Rochef.

1648. que Châtillon, voyant par conséquent les choses avec plus de sang-froid, ne négligeoit rien pour amener le prince à partager ses sentimens, & pour détruire les impressions fâcheuses laissées par son antagoniste. Il représentoit à Condé la majesté du trône profanée, l'autorité royale devenue précaire, la monarchie ébranlée par les violentes secousses qu'on prétendoit lui donner, le sceptre vacillant dans les mains du souverain, son ministre précipité avec lui, le prince lui-même & tous les grands entraînés dans la chûte & réduits à l'obscure condition de simples particuliers : « ne » voyoit-il pas que par degrés le parle» ment envahissoit toute l'autorité? non » seulement il prétendoit à la connois» sance des affaires de la guerre, mais » en déplaçant le ministre, il vouloit » s'arroger le droit d'en établir un nou» veau : de pareils changemens pou» voient ils manquer d'être pernicieux à » un état où aucune mutation n'avoit » été

Ibid.

» été presque jamais indifférente ? Mais
» les prétentions de ce corps, jusqu'a- 1648.
» lors inouies, se borneroient-elles au
» déplacement d'un ministre : bientôt
» enhardis par l'impunité, n'attaque-
» roient-ils pas les personnes les plus sa-
» crées ? Y auroit-il ni rang, ni gloire,
» ni fortune qui fussent à l'abri de leurs
» recherches ? La licence ne se croiroit-
» elle pas en droit de tout violer ? Cer- Ibid.
» tes, ce seroit une belle condition que
» celle des conseillers, s'ils avoient le
» droit d'imposer des loix aux monar-
» ques ; & la condition des rois & des
» princes du sang seroit bien déplorable,
» s'ils étoient obligés de s'y soumet-
» tre. D'ailleurs, toutes ces nouveautés,
» qu'on s'efforçoit d'introduire, ne cho-
» quoient-elles pas directement l'essence
» de la monarchie, qui est une, indivi-
» sible, absolue, indépendante ? N'é-
» toient-elles pas même entiérement
» contraires à l'institution du parlement,
» établi comme un simple tribunal de

1648. » justice, dont l'autorité émanée du Roi,
» cesse aussi-tôt que le monarque juge à
» propos de la retirer à lui? Il est vrai
» que quelquefois il se trouvoit des abus
» à réformer, mais où avoit-on trouvé
» que l'autorité royale pût recevoir des
» bornes d'une troupe de factieux, qui
» n'auroient jamais l'aveu d'un peuple
» soumis & dépendant? Ce n'étoit point
» par la mollesse ni par de lâches conseils
» que se soutenoient les empires; si on
» ne vouloit les voir s'anéantir, il fal-
» loit recourir au courage & à la vi-
» gueur. Le temps étoit venu de mettre
» cette maxime en pratique; l'audace
» étoit portée à un point qui demandoit
» toute la plénitude de la puissance royale
» pour la réprimer. Condé ne prévien-
» droit-il pas la ruine & la destruction
» de la maison regnante? Un prince du
» sang de France laisseroit il envahir pai-
» siblement l'héritage des Bourbons?
» S'exposeroit-il à l'opprobre de voir la
» Reine contrainte avec ses enfans de

» quitter le royaume, d'aller mendier
» des ſecours étrangers, & avec l'appui 1648.
» des couronnes alliées, de revendiquer
» pour ſon fils le trône où avoient regné
» ſes peres ? »

Ce diſcours étoit d'un bon citoyen ; & il frappa Condé ; mais quand il n'auroit pas été convaincu par la foule des vérités qu'il contenoit, quand il n'auroit pas été ému par l'image affreuſe qui le terminoit, les circonſtances auroient décidé le prince. Une querelle, qu'il eſſuya au parlement, le diſpenſa bientôt de ſoutenir les prétentions de la compagnie, & il ſe vit comme engagé à venger la cauſe du miniſtre en vengeant la ſienne.



CHAPITRE III.

Assemblées tumultueuses du parlement. Le duc d'Orléans & le prince de Condé vont y prendre leur place. Condé menace le conseiller Quatre-sous.

1648. LA Reine n'avoit donné la derniere déclaration que pour se délivrer des importunes assemblées du parlement, & elle étoit très résolue de l'abroger à la premiere occasion : le parlement de son côté ne l'avoit acceptée que dans l'impuissance où il étoit de donner des loix plus durés. Quand je dis le parlement, je ne parle que des factieux de la compagnie, de ces êtres turbulens, toujours trop communs dans les grands corps, dont l'ambition & l'amour-propre ne peuvent se satisfaire qu'en excitant les troubles & les dissentions. Mazarin vouloit aussi se délivrer de ces entraves. Pres-

que dès le lendemain de l'enrégiſtrement il contrevint aux plus minutieux articles de cette déclaration que, dans la chaleur des partis, on regardoit comme une loi fodamentale.

1648.

Mém. du cardinal de Retz.

Cette conduite étoit le fruit d'une politique aſſez mal entendue, puiſqu'en effet un peu plus de ſcrupule ſur l'obſervation des articles peu importans lui auroit procnré le moyen de déroger dans la ſuite avec plus de sûreté à de plus conſidérables. Le parlement, d'abord après ſa rentrée, prit feu ſur cette inexécution : les frondeurs ne manquerent pas de faire ſonner bien haut les violations manifeſtes ou ſuppoſées du miniſtre. Cinquante ou ſoixante jeunes & impétueux conſeillers des enquêtes, ſans inclination, comme ſans talens pour leur état, dégoûtés des ſacs & du fatras de la chicane, brûlant d'en venir aux mains avec le gouvernement & de ſe faire connoître par leur audace, s'ils ne pouvoient pas l'être par leur ca-

Mém de Talon.

1648. Le 9 Déc. pacité, demanderent à grands cris l'assemblée des chambres. Le premier président en recula le moment de tout son pouvoir; mais leur bouillante impatience s'indignant de ces retards, ils s'assemblerent enfin d'eux-mêmes dans la grand-chambre, & se virent aussi-tôt imités du reste de leurs confreres.

Le 15.

Les principaux articles dont ils réclamoient l'exécution, étoient le rehaussement qu'on avoit fait de la taille sous prétexte des étapes, ce qui rendoit inutile la remise accordée au peuple; l'approche des gens de guerre, dont toute la campagne autour de Paris étoit couverte, enfin quelques droits légers, perçus au sceau contre l'esprit de la déclaration.

Une assemblée aussi tumultueuse, aussi illégale, ne devoit nécessairement rien produire. On parla, on cria, on s'agita beaucoup, & le premier président fut obligé d'indiquer pour le lendemain une nouvelle assemblée des

chambres. La Reine, avertie, ne douta 1648.
point qu'on n'y fît beaucoup de propositions contraires à son autorité ; pour prévenir en quelque sorte les coups, elle résolut d'y envoyer les princes & les ducs & pairs, persuadée qu'en éblouissant ainsi la foule du peuple qui assiégeoit journellement le palais, & en paroissant étayé, non seulement de l'appui de Gaston & de Condé, mais encore de l'affection des grands, elle étonneroit les esprits, effrayeroit les plus emportés, contiendroit dans les bornes du respect & de l'obéissance, & la populace & le parlement. Cette démarche auroit pu réussir, si la plûpart de ces grands n'eussent pas eux-mêmes respiré la faction, si le duc d'Orléans eut été plus attaché aux intérêts de la régence, si le prince de Condé eut mis moins de hauteur dans toutes ses actions, si enfin l'esprit de parti & de révolte, n'eut pas été l'esprit presque général.

Gaston & Condé, en entrant au par- Le 16.

lement, chercherent d'abord à rassurer

1648. la compagnie sur les inexécutions dont

Talon. elle se plaignoit. » L'intention de la » Reine étoit d'exécuter la déclaration » de bonne foi & sans équivoque : si on » l'avoit violée en quelque point, c'étoit » contre sa volonté : elle seroit charmée » qu'on lui indiquât les contraventions, » pour y apporter le remede nécessaire; » de leur côté, ils vouloient bien être » garants des paroles de la Reine : mais » si la compagnie, sous prétexte du bien » public, vouloit apporter des obstacles » à la levée juste & nécessaire des im- » pôts, ils seroient les premiers à s'éle- » ver contre de pareilles prétentions, à » conseiller à la Reine les voies les plus » sûres, les moyens les plus prompts » pour conserver son autorité & pour- » voir aux besoins de l'état. Toutes les » divisions, toutes les barrieres qu'on » tentoit d'élever entre le Roi & ses » peuples, ne pouvoient manquer de » jetter le royaume dans les nécessités

» les plus urgentes, de redoubler l'opi- 1648.
» niâtreté des Eſpagnols à ſoutenir une
» guerre déjà trop longue & trop diſ-
» pendieuſe, & de retarder cette paix
» générale, après laquelle on ſoupiroit
» depuis tant d'années ».

Le préſident Viole eut à peine entendu ce diſcours, que, ſe levant avec chaleur & invoquant le Saint-Eſprit, pour éclairer les princes ſur les vices de l'adminiſtation, il entra dans un détail qui aſſigna bien d'autres cauſes aux maux dont on ſe plaignoit. » Il étoit » étonnant qu'on forgeât des plaies à » l'état, tandis qu'il y en avoit de ſi » réelles; pour guérir le mal d'un ſeul » coup, il falloit l'extirper juſqu'à la » racine, (c'étoit le miniſtre qu'il vouloit déſigner). La perſonne du Roi, » livrée aux abus d'un mauvais gouvernement, étoit en proie à l'avarice & » à la rapacité. Ses officiers mal payés » ne pouvoient pas fournir aux dépenſes » de ſa maiſon; ſes tables étoient ren-

Mém. de la Rochef.

Motteville.

1648. » versées la plus grande partie de l'an-
» née. Qu'on ne s'imaginât point que
» ce fussent des plaintes vaines & mal
» fondées ; on l'avoit bien instruit, rien
» n'étoit plus facile à prouver que ce
» qu'il avançoit, & il étoit prêt à nom-
» mer ceux dont il entendoit parler.
» N'étoit-il pas honteux par exemple,
» que les gens de guerre, privés de leur
» paie, s'en indemnisassent autour de
» Paris par les déprédations les plus af-
» freuses ? Pouvoit-on nier les ravages
» qu'ils commettoient depuis quelque
» tems sous la conduite d'un certain co-
» lonel ? Instruits par ce maître barbare
» au meurtre & au brigandage, ils ne
» vivoient comme lui que de meurtres
» & de rapines ».

Condé, plus indigné encore qu'étonné de la brusque sortie du président, lui demanda avec hauteur, quel étoit ce colonel dont il se plaignoit. C'est, lui répondit Viole, *le colonel David*. A ce mot de David, le prince avec un souris

plus cruel encore que ſa fierté, lui répartit avec toute l'amertume de l'ironie, *qu'il y avoit long-tems qu'il commandoit les armées, mais qu'il n'avoit jamais entendu parler d'un colonel de ce nom.* Puis jettant à pleines mains le ſel de la raillerie & ſur les terreurs paniques du préſident & ſur ſon colonel inconnu, il leur donna à tous deux un ſi grand ridicule, que Viole fut preſque regardé comme un viſionnaire, & l'approche des troupes comme une chimere, quoique rien cependant ne fut moins chimérique. Condé ne ſe contenta pas de plaiſanter le préſident, il le réfuta, & ce fut avec toute la hauteur qu'il mettoit dans certaines occaſions. » Ce n'étoit ni à lui, ni à aucun de ſon corps » à ſe mêler des affaires de l'état; il » n'étoit que membre d'un tribunal de » judicature, dont l'unique ſoin devoit » être de rendre la juſtice aux particuliers; il étoit donc encore bien plus » ſingulier qu'ils prétendiſſent s'immiſ-

1648.

Mott. v.

1648. » cer des affaires du Roi. Si les tables de » S. M. avoient été renversées, c'étoit » à lui, comme grand maître de sa maison, à y remédier; il sauroit bien punir un événement arrivé par la faute » de quelques officiers, qui ne leur devoient aucun compte à cet égard, & » dont le châtiment ne dépendoit que » de lui ».

La fierté qu'il mêla à ces paroles, le ton véhément dont il les prononça, le regard altier & menaçant dont il les accompagna, tout contribua à jeter pour quelques momens la compagnie dans la surprise & dans le silence: mais à cet état d'inertie succéderent bientôt les mouvemens convulsifs & les clameurs des enquêtes. Condé, que les murmures & le chagrin impétueux de ces jeunes conseillers irritoient davantage, ne se posséda plus, & dans son impatience, il fit de la main un geste qu'un de ces emportés, nommé Quatre-sous, prit pour une menace. Il se leve aussi-tôt,

il s'écrie que le prince l'a menacé, il demande justice à la compagnie : toute l'assemblée s'émeut ; jeunes & vieux, tous prennent part à l'outrage fait à leur confrere. Condé se défend & proteste qu'il n'a pas même eu la pensée de menacer : ses amis assurent que ce qu'on a pris pour un outrage de la part du prince, n'est qu'un de ses gestes ordinaires. Quatre sous, dont les propos étoient souvent aussi ridicules que le nom, replique avec arrogance, que si c'est là un de ses gestes, il doit s'en corriger comme *d'un très-vilain.* La dispute s'échauffe, les discours s'aigrissent de part & d'autre, & pour les terminer, on est obligé de remettre l'assemblée au lendemain, sans avoir rien conclu.

1648. Nemours. Retz. La Rochef.

Le 17, la scène, quoique moins scandaleuse, ne fut pas moins vive. Le président de Novion représenta avec énergie la justice des droits que réclamoit le parlement. » Comment pou- » voit on les contester, puisque non seu-

Motter.

1648. » lement c'étoit lui qui nommoit les ré-
» gens & les régentes, mais les Rois
» eux-mêmes venant prêter le serment
» entre leurs mains ? Comment après
» cela trouver mauvais qu'ils s'ingéras-
» sent des affaires de l'état ? & qui
» pouvoit d'ailleurs voir de sang-froid
» les dissipations affreuses des deniers ex-
» torqués aux sujets ? Qu'étoient deve-
» nus seize millions qu'on avoit perçus,
» depuis que la sur-intendance avoit été
» enlevée à d'Emery, sans que ni les
» gens de guerre, ni aucun particulier
» eussent encore été payés » ?

Novion, plus sage que Quatre-sous, en exhalant ainsi ses plaintes contre la mauvaise administration, resta cependant dans les bornes d'une liberté respectueuse & modérée. Le duc d'Orléans lui répondit avec la même modération ; & avouant avec beaucoup de franchise, qu'en effet les gens de guerre restoient encore à payer, il fit entendre en général à quoi les deniers avoient

été employés ; puis passant au sujet de la délibération, on convint que désormais pour éviter toutes les clameurs & les agitations, on s'assembleroit par députés chez le premier président, pour délibérer sur les articles de la déclaration qu'on prétendoit avoir été violés. 1648.

Quoique Condé fût à cette séance, il resta très paisible, ne voulant pas se compromettre comme la veille : il ne s'y étoit même rendu que pour complaire à la Reine. Irrité des désagrémens qu'il avoit essuyés, honteux de son propre emportement, il avoit juré, en rentrant près de la princesse, qu'il ne remettroit plus le pied au palais, où on lui avoit manqué de respect, & que de prince du sang il ne vouloit pas devenir bourguemestre. Dès-lors il prêta l'oreille aux sollicitations de la régente, & faisant sa propre querelle de celle du cardinal, il se refusa à toutes les suggestions de Châtillon : animé par Grammont & le Tellier, il sollicita lui-même

Talon.

1648. une vengeance qu'il avoit si long-temps retardée. Le parlement alloit être accablé, mais un génie vigilant & actif veilloit à ses intérêts, & tandis que la compagnie cherchoit à se perdre par ses démarches précipitées, imprudentes & hautaines, Gondy travailloit sourdement à dissiper l'orage.

CHAPITRE IV.

Le coadjuteur forme un parti avec la duchesse de Longueville. Portrait de cette princesse.

DANS la derniere conversation que le coadjuteur avoit eue avec Condé, non seulement il avoit vu le prince disposé à rompre entiérement avec le parlement, mais il lui avoit presque surpris le secret de la cour. Dans la chaleur de la dispute, Condé, comme tous les hommes ardens, entraîné à l'indiscré-

tion par les difficultés que lui oppoſoit le coadjuteur ſur les entrepriſes que pourroit former la cour, lui avoit fait entendre que Paris ne ſeroit pas ſi difficile à punir qu'il l'imaginoit, que ſans èmployer contre la capitale ni les mines ni les canons, pour peu que le pain de Goneſſe manquât ſeulement huit jours, on verroit.... Il n'en falloit pas tant au coadjuteur pour le mettre ſur les voies. A l'inſtant, il vit ce qu'on méditoit & ce qui pouvoit en réſulter pour lui & ſon parti : dès lors il ſongea à l'étayer de noms ſi reſpectables qu'ils devinſſent, pour ainſi dire, ſa ſauvegarde.

1648.

Mémoire du card. de Retz.

Il avoit voulu d'abord recourir à un moyen plus ſûr, plus prompt, mais plus violent, plus ſcandaleux, plus diſparate non ſeulement avec la qualité de citoyen qu'il n'avoit pas encore totalement dépouillée, mais avec le miniſtere ſacré dont il exerçoit les fonctions : il avoit voulu ſe lier avec les ennemis

1648. de l'état, & trouver ſa sûreté particuliere dans le déſaſtre général. Mais effrayé de la tache ineffaçable que cette démarche alloit imprimer à ſa réputation; aſſez ſenſible encore au jugement de la poſtérité pour craindre l'infamie, qui ne pouvoit manquer de s'attacher au nom du perfide citoyen, qui le premier auroit renouvellé les aſſociations ſcandaleuſes de la ligue, & applani aux Eſpagnols la route de la capitale; il repouſſa les conſeils de St. Ibald & de Montréſor, qui avoient voulu l'engager plus qu'il ne l'étoit avec la cour de Madrid, & ſervi par de nouvelles réflexions, il ſuſpendit tout projet du côté de Bruxelles, pour préparer de nouvelles batteries, ſinon moins criminelles, du moins plus honnêtes.

Mém. du Cardinal de Retz.

Ne pouvant plus compter ſur le prince de Condé, il ne déſeſpéra point de trouver dans ſa famille, un appui moins brillant, mais auſſi favorable à ſes vues. Il étoit preſque décidé que le prince de

Conty n'embrasseroit point l'état ecclé- 1648.
siastique : les deux chapeaux qu'on avoit demandés en même-temps pour lui & pour l'abbé de la Riviere avoient été refusés, le Pape ayant déclaré qu'il ne pouvoit en donner qu'un. Peut être étoit-ce le fruit des menées sourdes de Mazarin. Quoi qu'il en soit, Condé, qui avoit d'abord pris la chose avec tant de chaleur pour son frere, étant bien aise alors de ménager le duc d'Orléans, se désista d'obtenir le chapeau par cette voie, & laissa la nomination de la France à la Riviere. Piqué peut-être aussi du refus du Pape, il prétendit emporter la pourpre par son crédit & par lui-même, comme il auroit emporté une ville. Il écrivit en conséquence pour l'obtenir à sa seule considération. Cette voie, qui, avec les longueurs ordinaires de la cour de Rome, ne promettoit pas une prompte expédition, laissoit encore indécis pour long-temps, l'état du prince de Conty. C'étoit lui que le coad-

Motteville.

1648. juteur, pour servir ses projets, vouloit tirer de ses perplexités en lui donnant l'épée & le plumet.

Ce prince, né en 1629, étoit encore dans sa premiere jeunesse, & à peine sorti de l'enfance : mais cet enfant étoit prince du sang; il étoit irrité contre le cardinal, qui n'avoit pas encore voulu lui accorder une place dans le conseil; il étoit irrité contre le prince son frere, qui, sentant toute sa supériorité, loin de se la faire pardonner par des manieres douces & polies, l'en accabloit par le ton fier & méprisant qu'il se permettoit avec lui. Conty avoit d'ailleurs, pour la duchesse de Longueville sa sœur, une amitié, qui, à bien des regards, prenoit la teinte de l'amour. Il étoit absolument gouverné par cette princesse, & elle-même l'étoit par le prince de Marsillac, son amant. Celui-ci, assez ambitieux pour s'élever par quelque voie que ce fût, avoit encore d'autres motifs d'éloignement pour la cour;

Retz. Joly. La Rochef.

la Reine, après avoir reçu de lui plusieurs ſervices au commencement de la régence, l'avoit depuis beaucoup négligé. 1648.

Le duc de Longueville de ſon côté, bien que, comme le dit le cardinal de Retz, il ne fut pas l'homme de la cour le mieux avec ſa femme, devoit naturellement partager ſes ſentimens dans cette occaſion. On l'avoit nommé plénipotentiaire de la France au congrès de Munſter, mais il n'en avoit eu que le nom; tout le ſecret & tout l'honneur des négociations étoit reſté à Servien: quoique peu ſuſceptible de reſſentiment, le duc pouvoit ſonger à la vengeance, & publier, ce qui étoit aſſez croyable, que le cardinal avoit empêché la concluſion. Mazarin, pour lui lier la langue, lui fit eſpérer, par ſon ſecretaire Priolo, le gouvernement du Havre-de-grace, la ſeule place de Normandie qui ne fût pas en ſon pouvoir, & qui l'eût rendu maître abſolu de toute la provin-

ce. Sur cette assurance le duc resta dans
1648. le silence, mais quand le cardinal se vit pressé d'en venir à l'exécution, il prétendit n'avoir point fait donner de paroles. Le duc irrité ne pouvoit donc être difficile à séduire, ayant d'ailleurs d'autres prétentions. Il vouloit être déclaré prince du sang, & après avoir été refusé par la cour, il ne devoit pas être difficile de lui faire espérer un succès plus heureux au parlement. Ce fut sur la connoissance que le coadjuteur avoit de ces divers intérêts qu'il forma son plan; mais avant de dire comment il l'exécuta, il est bon de donner une idée de l'héroïne qui y joua le principal rôle.

Anne-Genevieve de Bourbon, duchesse de Longueville, sœur aînée du prince de Condé, auroit été dans le monde tout ce qu'une femme peut y être, si elle avoit su se renfermer dans le cercle étroit où l'éducation, plus encore que la nature, semble avoir cir-

conſcrit ſon ſexe. Elle avoit reçu de cette derniere tout ce qui peut faire le charme du ſien & le bonheur du nôtre. Quoique les traces d'une maladie funeſte à la beauté euſſent effacé la premiere fleur de la ſienne, il lui en reſtoit aſſez pour captiver tous les hommages; & n'eût-elle eu que cette langueur douce & affectueuſe, qu'elle puiſoit également dans ſon cœur & dans ſon eſprit, qui ſe peignoit également dans le regard touchant de ſes yeux, dans la nonchalance de ſes manieres, dans le ſon tendre & gracieux de ſa voix, elle auroit rempli l'ame la moins ſenſible de ce raviſſement, de cette ivreſſe délicieuſe que des attraits plus vifs & plus brillans ne ſavent point inſpirer. Qu'elle parût, qu'elle parlât, ce n'étoit plus une femme, c'étoit un ange, & on n'avoit trouvé que ce mot pour rendre l'idée du ſentiment qu'on emportoit d'elle en la quittant. Ce n'étoit point de ces idoles froides & ſans vie, qui n'ont pour

1648.

Motteville.
Retz.

1648. elle que le premier coup d'œil : les charmes de son esprit égaloient ceux de sa

Mém. de Nemours. figure, s'ils ne les surpassoient. C'étoit dans ces assemblées, souvent précieuses, mais toujours spirituelles, de l'hôtel de Rambouillet, qu'au milieu de l'encens que les Sarrasin & les Voiture faisoient fumer autour d'elle, elle avoit acquis cette imagination brillante & fleurie, cette finesse de tact, ce goût sûr & délicat qui, malgré sa profonde ignorance, lui suggeroient les décisions les plus justes sur le mérite des ouvrages. Malgré les préjugés du rang & de la naissance, le véritable talent pouvoit sans crainte s'approcher d'elle; elle ne réservoit la fierté & les dédains que pour la médiocrité, mais elle l'en accabloit. Tout ce qui tenoit à l'esprit avoit droit de lui plaire, & c'est peut-être à la fatale passion qu'elle eut d'en montrer en tout & de se faire distinguer, qu'on doit, plutôt qu'à toute autre circonstance, attribuer ses vertus comme ses égaremens.

Née

Née tendre & ſenſible, elle ne reſpiroit 1648.
que pour l'amour ; comme tout ce qui l'entouroit le puiſoit dans ſes yeux, elle s'enflamma de même pour les premiers objets qui la frapperent. Des regards, peut-être trop vifs, trop careſſans, firent donner un nom odieux à ſa tendreſſe pour le prince de Condé : celle qu'elle montra enſuite pour le prince de Conty, ne fut pas plus reſpectée ; & à travers ce tourbillon de ſentimens affectueux où elle ſe laiſſa emporter, il eſt bien difficile à un hiſtorien de la ſuivre & de marquer exactement le point où elle s'arrêta. Son amour pour le prince de Marſillac fut moins problématique. Liée, par des nœuds indiſſolubles, à un homme dont le rang lui faiſoit perdre une partie de celui qu'elle tenoit de ſa naiſſance, dont l'âge ne lui promettoit pas les plaiſirs du ſien, il n'eſt pas étonnant que ſon ame brûlante cherchât à s'attacher ailleurs : événement ordinaire dans toutes les alliances où les convé-

nances ne sont comptées pour rien.
1648. Comme elle portoit la franchise de son caractere & la langueur de son esprit dans toutes ses passions, elle cédoit mollement à toutes les impressions que ses amans vouloient lui donner. Bien différente des autres femmes qui n'aiment que pour dominer, elle sembloit n'aimer que pour être gouvernée. L'ardeur qu'elle mettoit à épouser les querelles de ses adorateurs, la chaleur avec laquelle elle s'identifioit dans leurs passions, lui faisoient alors oublier ses prétentions à l'esprit, pour ne se servir que de celui des autres : delà vint qu'après
Retz. avoir été *l'héroïne* du parti que le mécontentement de Marsillac lui avoit fait embrasser, elle en fut dans la suite *l'aventuriere.* Malgré cette chûte, elle n'en a pas moins rempli une partie de ses desirs : si la vie agitée & tumultueuse, où elle fut jettée par la politique subordonnée à l'amour, la tira de cette vie inactive & languissante, à la

quelle son penchant sembloit l'appeller, elle parvint du moins à se payer du sacrifice par l'étonnante réputation qu'elle s'est acquise. Peut-être est-ce au même principe qu'il faut recourir pour expliquer l'étrange changement qui se fit en elle ; peut-être en se consacrant à la vie austere des solitaires de Port-royal, à une pénitence aussi longue que sévere, ne voulut-elle qu'étonner par le singulier contraste du printems & de l'automne de ses jours : peut-être aussi suffisoit il de la sensibilité de son ame, qui ne trouvant plus d'alimens dans le monde, devoit naturellement chercher à s'épancher ailleurs, pour la rendre à Dieu, & purifier un cœur formé pour tous les prestiges de l'amour. 1648.

Non seulement le coadjuteur connoissoit parfaitement le caractere de la princesse, mais il étoit encore instruit de tous les désagrémens qu'elle essuyoit dans sa famille, & de la haine qui avoit succédé dans son cœur à sa ten-

1648. Mém. de Nemours. Joly.

dresse pour le prince de Condé. La duchesse, accoutumée à la confiance & aux caresses de son frere, n'avoit pu souffrir de s'en voir enlever une partie par Mlle. de Vigean, pour laquelle le prince avoit ressenti la plus vive passion. La tendresse avoit même tellement aveuglé ce héros, qu'il n'attendit long-tems que la mort du prince son pere, pour casser le mariage que Richelieu lui avoit fait contracter avec sa niece, & pour courir à une union plus agréable avec Mlle. de Vigean. La duchesse, à qui ces projets n'avoient point échappé, dans la rage d'une rupture en instruisit son pere, & les présenta avec toutes les couleurs que fait broyer la jalousie par les mains d'une femme outragée. Le prince de Condé traita si mal son fils à cette occasion, que celui-ci en conserva un vif ressentiment contre sa sœur : quoique, par une bizarrerie qui ne peut trouver d'explication que dans la nature même des passions, toujours plus ou moins

ardentes, ſelon le tempérament & l'aſſiette du corps, Condé eut tout-à-coup perdu ſon amour pour Mlle. de Vigean, après une longue maladie qu'il eſſuya à la ſuite de la Bataille de Nortlingue, ſon courroux ne s'éteignit point comme ſa tendreſſe. Il ſaiſit avidement toutes les occaſions qui s'offrirent de mortifier ſa ſœur; il l'accabla des railleries les plus piquantes ſur ſes liaiſons avec Marſillac; il ne la ménagea pas même davantage auprès de ſon mari; & lui repréſentant ſa conduite ſous le jour le plus noir, il lui conſeilla de la faire enfermer. L'ame apathique du duc de Longueville étoit trop molle pour goûter des avis ſi violens, & la ducheſſe n'eut que les terreurs de l'opprobre; mais des outrages de cette nature s'effacent difficilement du cœur d'une femme; & celle-ci, profondément bleſſée, quelque diſſimulation dont elle uſât avec ſon frere, étoit d'ailleurs trop ſenſible pour ne pas recourir à la vengeance. 1648.

1648. C'est d'après toutes ces connoissances que le coadjuteur se promit de faire devenir la princesse l'ame d'un parti, dont sa paresse naturelle paroissoit devoir l'éloigner. La duchesse, qui étoit alors enceinte, avoit emprunté Noisy, maison de campagne de l'archevêque de Paris, oncle du coadjuteur. La cour de la duchesse y étoit toujours nombreuse, & Gondy, sous prétexte de faire les honneurs de la maison de son oncle, ne manquoit pas de l'aller grossir chaque jour. Ces visites, où il entroit d'abord de la part du prélat autant d'amour que de politique, se terminerent enfin à perfectionner entiérement un plan, qu'il n'avoit jusqu'alors laissé qu'assez confus dans sa tête. Il fit briller aux yeux de la princesse l'éclat du rang qu'elle pouvoit tenir dans l'état; l'inimitié, qu'elle avoit secrétement vouée à Condé, lui fit envisager avec des emportemens de joie, un poste où elle alloit se trouver en concurrence avec lui,

Marsillac, qui étoit allé prendre possession de son gouvernement de Poitou, & qui revint bientôt après, acheva de l'enflammer & de détruire tous les obstacles que sa paresse pouvoit lui suggérer. Ce jeune seigneur, aussi ambitieux que sensible, se promettoit par l'ascendant qu'il avoit sur elle & sur le prince de Conty, de devenir bientôt le chef du parti : car son empire n'étoit pas moindre sur le frere que sur la sœur : il avoit eu l'art de lui faire entendre qu'il le servoit dans sa passion pour la duchesse, de sorte que le prince au bout de quatre ans, étoit encore à se douter du manege. Dans ces circonstances, ne doutant point que l'aversion de la duchesse pour toutes les fatigues de l'esprit ne le laissât maître des négociations, il se promettoit d'en tirer parti pour ses intérêts & de la faire servir à l'avancement de sa fortune : bien que ce soit dans ce siecle seulement que le

1648.

Mém. de la Rochef.

1648. vulgaire a connu l'égoïsme, il l'a été de tout temps dans les cours.

Tant de circonstances favorisant le plan du coadjuteur, les mesures furent bientôt prises. Le prince de Conty, le duc & la duchesse de Longueville, le prince de Marsillac, promirent de demeurer à Paris & de le défendre au cas qu'il fût attaqué. Le parlement, sans en rien savoir, entroit aussi pour beaucoup dans tous ces projets; Viole & Longueil, abouchés avec les factieux, promirent tout au nom de leur compagnie. Ainsi souvent les corps les plus respectables deviennent la proie des menées de quelques esprits ardens, qui les conduisent comme par degrés & insensiblement au mépris de tous les devoirs & aux plus coupables emportemens.



CHAPITRE V.

Railleries de Marigny contre Mazarin. Le coadjuteur fait passer ce dernier pour usurier. Bruits semés dans Paris.

GONDY, après avoir pourvu à sa défense, ne resta pas oisif & voulut commencer l'attaque. Chez une nation vive, ingénieuse, enjouée, qui s'amuse également de ses revers & de ses triomphes, qui chante avec autant de gaieté des vaudevilles contre ses généraux que contre ses ennemis, qui rit de tous les événemens heureux ou malheureux, il n'est point d'armes plus tranchantes, plus décisives que celles du ridicule : telle étoit alors notre nation, dont la sombre mélancolie de nos voisins n'avoit point encore altéré la gaieté, & qu'on ne s'étoit pas efforcé de rendre 1648.

1648. triste & chagrine par une philosophie ténébreuse ; telles furent aussi les armes dont se servit le coadjuteur pour attérer Mazarin.

Il avoit assez d'esprit pour aiguiser lui-même tous les traits du sarcasme, mais il aima mieux détacher contre son ennemi un de ces esprits mordans & satyriques, en qui la malignité & l'audace suppléent au génie ; ce fut Carpentier de Marigny, fils du seigneur d'un village de ce nom près de Nevers. Cet homme étoit un de ces esprits facétieux & libertins qui, par le sel âcre de leurs bons mots, amusent la malignité des grands ; qui sacrifient tout au plaisir de débiter leurs saillies, qui pour les répandre perdront vingt amis ; & qui enfin, après avoir vécu dans une espece de célébrité, meurent dans la crapule & dans l'opprobre. Marigny revenoit alors d'un voyage qu'il avoit fait en Suede, & à son retour, trouvant les circonstances propres à déployer ses

dangereux talens, il s'attacha au coadjuteur. Il eut dans la suite la plus grande part à toutes les plaisanteries qu'on lâcha contre les Mazarins : ses chansons satyriques, qui, à la honte de la littérature des siecles précédens, annonçoient l'aurore du bon goût, le firent extrêmement considérer (1). 1648.

Il faut avouer aussi que l'ennemi que le coadjuteur lui présenta, prêtoit bien le flanc à tous les sarcasmes qu'il pouvoit lancer contre lui. Il n'est pas rare qu'un ministre fasse des sottises, mais il est plus extraordinaire qu'il en dise : le Retz.

(1) Selon Gui-Patin, Marigny ne se bornoit pas à des chansons & à des vaudevilles, il se permettoit des œuvres plus ténébreuses & plus criminelles. On avoit imprimé en Hollande un traité politique qui rouloit sur cette dangereuse question, que *tuer un tyran n'est pas un meurtre.* Le livre étoit traduit de l'Anglois, mais à en croire Gui-Patin, Marigny en avoit été le premier auteur, & l'avoit d'abord composé en françois.

1648. poste, qu'il occupe, le met sur ses gardes, il craint de se compromettre, & il est presque toujours à l'abri du ridicule. Mazarin n'avoit point cet avantage. Il faisoit & il disoit les plus lourdes bévues. Il lui étoit arrivé par exemple, dans le tems de l'union des cours souveraines, de se servir de la plus burlesque comparaison qui pût tomber dans une imagination italienne. Il vouloit prouver à Bouqueval, doyen du grand conseil, que le Roi défendant les assemblées, on devoit sur le champ les cesser, & en effet, disoit-il, « venez ça, monsieur de Bouqueval, vous portez des glands à votre collet : si le Roi vous défendoit d'en porter, vous seroit-il permis d'en avoir après sa défense ? Répondez, cela vous presse.... Or, je dis de même, puisque le Roi vous défend de vous assembler, pourquoi n'obéissez-vous pas ? »

Retz. Voyez aussi la lettre à mr. le card. Burlesque satyre du tems.

Comparer ainsi des choses sérieuses avec de ridicules, c'est chercher à re-

jetter le ridicule sur les choses sérieuses : aussi cette sotte comparaison fut-elle relevée, & dès le lendemain, les rieurs ne furent point du côté du cardinal. On ne l'épargna ni sur le fond, ni sur la maniere ; on l'accabla principalement sur la prononciation italienne qu'il conservoit en France, & qui lui faisoit appeller arrêt *d'ognon* ce que les compagnies appelloient arrêt *d'union*. Ce fut sur ce cadre que Marigny broda, quelques jours après son arrivée ; il paraphrasa les paroles du cardinal en prose & en vers, & on ne sauroit se persuader quel prodigieux cours eurent ses plaisanteries, un mois environ avant la sortie du Roi. On s'arrachoit ses ballades, on les apprenoit par cœur, on les chantoit dans les rues, on les frédonnoit dans les conversations, enfin le cardinal fut couvert de mépris, d'opprobres & de railleries. Le coadjuteur, peu content de ce succès, voulut encore en faire un objet de scandale aux yeux de toute la nation.

1648.

1648. La derniere déclaration avoit été enregiſtrée à la chambre des comptes & à la cour des aides, mais avec des modifications encore plus gênantes pour le miniſtere que celles du parlement. La cour des aides avoit même rendu un arrêt qui défendoit, ſous les peines les plus graves, de mettre les tailles en parti, & de rien avancer au Roi ſur cette portion des impôts. Cet arrêt paroiſſoit ſage, puiſque par-là on empêchoit l'oppreſſion des campagnes, & on arrêtoit la diſſipation des fonds abſorbés par les plus énormes intérêrts; mais d'un autre côté le diſcrédit, où tomboit la cour, éloignoit toute eſpece de reſſources, faiſoit fermer toutes les bourſes & la réduiſoir à l'indigence: elle fit à ce ſujet les plaintes les plus ameres & les plus réitérées: la cour des aides, mandée au palais royal, crut ſe relâcher beaucoup en ſuſpendant pour ſix mois l'exécution de ſon arrêt.

Talon.

Cette reſſource étoit bien légere, en

comparaiſon des beſoins que l'avidité faiſoit toujours multiplier à meſure qu'elle les ſatisfait. D'Emery n'étoit plus dans le conſeil pour ſuggérer des expédiens, mais il ſuffiſoit d'appercevoir encore un moyen de ſe procurer de l'argent pour qu'il fut tenté. On porta à la chambre des comptes une nouvelle déclaration qui autoriſoit pour toujours les mêmes prêts ſur les tailles à dix pour cent d'intérêt. La compagnie, entrant dans les vues de la cour, étoit prête à l'enregiſtrer, mais le coadjuteur n'en donna pas le tems. Il aſſembla tout ce que le clergé de Paris avoit de plus fameux parmi les curés, les docteurs & les membres des ordres religieux; là prétextant ſa dignité, qui ne lui permettoit pas de ſouffrir les prêts illicites anathématiſés par l'Egliſe ſous le nom d'uſure, il parvint, ſans nommer le cardinal, à le faire paſſer pour le plus grand juif qui fut dans tout le royaume, & à mettre, comme il dit, l'abomination

1648.

1648. dans le ridicule. Le clergé de Paris, animé & excité par ses hypocrites exhortations, fit entendre qu'aucune compagnie ne pouvoit se prêter aux vues de

Motter. la cour, en enrégistrant une déclaration proscrite par les loix de l'Eglise; la Reine, aussi surprise qu'irritée, fut obligée de la retirer quelque tems après.

C'étoit peu pour le coadjuteur de ces noirceurs qui ameutoient contre le ministre la plus grande partie de la capitale, il falloit, pour remplir ses vues, que le peuple partageât aussi sa haine & ses fureurs : Mazarin étoit méprisé & ridicule, il falloit le rendre exécrable. Des calomnies, tissues de la main du prélat, ne pouvoient manquer de le servir à son gré & de produire cet effet, sur-tout en leur donnant la teinte de la vérité. Pour régner sur le peuple, il faut y régner par la terreur : aveuglé par ce sentiment,

Ibid. il est capable de tout. Le coadjuteur, soit par ses émissaires, soit par ses libelles, fit courir contre les desseins de la cour

les bruits les plus abſurdes & les plus horribles. « La nuit de Noël devoit être » éclairée par des feux auſſi affreux que » ceux de la St. Barthelemi : la Reine » avoit réſolu de marquer ce ſaint tems » par l'exécution la plus injuſte & la » plus ſanglante ; la ville ſeroit livrée » au meurtre & au pillage, la vengeance » des barricades & des autres révoltes, » feroit à jamais trembler la poſtérité ». 1648.

On ne ſauroit croire toute l'impreſſion que faiſoient ces bruits ſur la crédule populace, & avec quelle avidité elle les recevoit. La haine contre la Reine & ſon miniſtre fermentoit dans tous les cœurs : la licence étoit ſans bornes, les placards les plus diffamans couvroient toutes les murailles, les maiſons regorgeoient de libelles où l'attachement de la Reine pour Mazarin étoit préſenté ſous les couleurs les plus odieuſes : on n'appelloit publiquement la princeſſe que *Dame Anne* ; heureuſe ſi l'on y joignoit pas quelques épithetes plus infaman-

1648. tes, qui faisoient rougir la pudeur. Elle ne pouvoit faire un pas hors de son palais, que les vaudevilles & les chansons satyriques, monumens éternels de l'opprobre dont on vouloit la couvrir, & du doute qu'on affectoit sur sa vertu, ne retentissent à ses oreilles : enfin il n'y avoit pas de jour qu'on ne trouvât affiché, sur un poteau au bout du pont-neuf, une foule de vers malins dont on auroit pu former la chronique scandaleuse de la cour, où ce que la nation avoit de plus sacré & de plus auguste, se voyoit impitoyablement déchiré.

On ne se bornoit point à ces manœuvres clandestines & sourdes de la méchanceté : la presse gémissoit sous les productions de l'audace & de la calomnie : le châtelet même fut obligé d'arrêter le torrent qui se débordoit dans la capitale. On fit courir une *requête adressée aux trois états*, où tout ce que la révolte a de plus hardi, la méchanceté de plus calomnieux, le mépris de

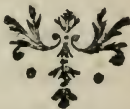
plus infamant étoit mis en œuvre, pour décrier & outrager le cardinal. On n'y oublioit aucune de ses fautes, on les grossissoit, on lui en supposoit. On y avilissoit & sa naissance & ses premiers emplois; on le chargeoit de tous les désordres, de toutes les malversations arrivées depuis long-tems; on y disoit que depuis six ans, il avoit fait plus de mal, de dégât, de ravages dans le royaume, que le plus cruel ennemi n'en auroit pu faire, s'il y étoit entré en vainqueur & à main armée; on lui reprochoit la mort du président Barillon, & quoique cette accusation fût plus que problématique, on disoit hautement qu'il l'avoit empoisonné; on lui reprochoit aussi de n'avoir autour de lui que des impies, des athées; d'avoir corrompu les mœurs de la cour; d'y avoir introduit les brelans & les autres jeux de hasard; d'y autoriser *l'impudicité & le ravissement*, dont on avoit vu plus d'exemples depuis qu'il étoit à la tête du ministere, que la capitale

1648.

Voyez Talon & les pieces du temps.

n'en avoit offert pendant cent ans.

1648. Cette requête au nom des trois états de l'Isle de France & des bourgeois de Paris, qui se promettoient le consentement du reste du royaume, finissoit en suppliant le parlement de faire des remontrances à la Reine sur les désordres actuels, & pour l'expulsion du cardinal. Il étoit du devoir du parlement de sévir contre les auteurs & contre les libelles; il ne le fit point, & en laissa tout l'honneur au châtelet, qui condamna la requête au feu, l'imprimeur à une amende-honorable & au bannissement.



CHAPITRE VI.

La Reine prend la résolution de sortir de Paris & d'en faire le blocus : différens avis ouverts à ce sujet.

IL étoit difficile qu'Anne d'Autriche, fiere & hautaine, dévorât patiemment ces outrages : elle n'avoit jusqu'alors cédé que pour mieux assurer sa vengeance, & si elle en eût été crue, il y avoit long-temps qu'elle auroit été effectuée ; mais le prince de Condé, plus que personne, en avoit suspendu le cours. Quand elle le vit ébranlé par les sollicitations de Le Tellier & de Grammont ; quand elle le sut presqu'entiérement engagé dans sa querelle, par celle que ses hauteurs lui avoient attirée avec le parlement, alors avec tout son espoir elle reprit tous ses projets. Pour achever de fixer le prince elle employa tout

1648.

1648. Mém. de la Rochef. ce que les promesses, les larmes, les caresses même ont de plus séduisant; elle l'appelloit son seul appui, son troisieme fils. Le Roi lui-même, instruit par sa mere, se jettoit à son cou, le serroit dans ses bras & lui recommandoit en pleurant sa personne & son royaume.

Mazarin joignit son manege à ces scenes pathétiques, & descendant aux plus viles humiliations, il lui promit de le regarder désormais comme l'unique arbitre de ses intérêts & de sa personne, il lui jura la dépendance la plus entiere à toutes ses volontés. Quoique moins initié que le cardinal dans ces horribles misteres qu'on honore du nom de politique, Condé sentoit assez le peu de foi qu'il devoit ajoûter à de pareils sermens : son ame noble s'en indigna sans doute, mais se flattant qu'après l'avoir élevé, il l'abaisseroit aussi facilement quand il le voudroit; que maître du cabinet & de la fortune du ministre,

il déferoit, quand il le croiroit nécessaire, l'ouvrage de ses mains ; attendri d'ailleurs par les larmes de la Reine, flatté des caresses du Roi, il écarta toute idée importune des grands dangers qui pouvoient suivre de grands services ; tout ce qui l'avoit offusqué jusqu'alors, disparut à ses yeux ; il ne vit plus que l'état, son Roi & la gloire. 1648.

La Reine au comble de ses vœux, ne voulut pas se refuser plus long-temps le plaisir de la vengeance. On délibéra sur le champ des moyens qu'on emploieroit pour l'assurer, & les avis se trouverent partagés. Toujours hardi, toujours entreprenant, Condé peignit son caractere dans le sien, il choisit le plus périlleux, mais le plus expéditif, le plus effrayant. Voici, selon le prince, comment il falloit châtier les Parisiens.

On devoit faire courir le bruit de l'approche des Espagnols sur la frontiere de Picardie ; sur ce prétexte les garni- Mém. de Montglat.

1648. sons auroient ordre de sortir de leurs places & de s'avancer vers Paris avec toute la diligence possible : le Roi, aussitôt qu'elles ne seroient plus qu'à une journée de la capitale, en sortiroit comme pour une partie de chasse, & iroit se mettre à leur tête, puis rentrant dans la ville, au lieu de revenir coucher au palais royal, iroit à l'arsenal, tandis que l'armée, placée au fauxbourg St. Antoine, camperoit sur le bord de la riviere : alors le parlement auroit ordre de se rendre à Montargis, & si les factieux avoient l'audace de refuser l'obéissance, & de s'assembler à l'ordinaire, l'armée introduite par la porte St. Antoine, & par une ouverture pratiquée derriere l'arsenal, viendroit entourer le palais : si le peuple renouvelloit ses fureurs & les barricades, les deux corps, précédés chacun de vingt pieces de canon, foudroieroient sans miséricorde & la foule des mutins & leurs retranchemens : en avançant à mesure

que

que les uns reculeroient & que les autres ſeroient emportés, le Roi ne pouvoit manquer de ſe trouver en peu de tems le maître de toute la ville, & de donner la loi à ſon gré : alors il ne ſeroit pas difficile de ſe ſaiſir au parlement des plus factieux, & de contenir les autres par l'exemple des châtimens; alors, dominant ſans obſtacle & ſans contradictions, le Roi pourroit ſe croire véritablement ſouverain, & ſes miniſtres agir en conſéquence. 1648.

Cet avis trouva peu d'approbateurs, à l'exception du maréchal de la Meilleraie, nourri dans les principes de Richelieu. Il ajouta à ce qu'avoit dit Condé, qu'il falloit en outre ſe ſaiſir de l'iſle de St. Louis, qui, devenue comme une place d'armes & bordée de canons, en imposeroit à l'audace de tout le peuple de la cité. Ibid.

Cet avis, on l'a déjà dit, s'il eut été ſuivi, ne pouvoit manquer d'avoir tout le ſuccès qu'on deſiroit ; mais il eſt éton-

1648. nant qu'il ait été proposé dans un conseil françois. Condé ne se souvenoit pas du plus beau titre de nos Rois, celui de pere de leur peuple. Il ne voyoit que l'outrage fait à la majesté royale ; & avec raison il vouloit la venger ; mais il ne réfléchissoit pas que dans cette ville immense , il y avoit presqu'autant d'innocens que de coupables ; que dans une exécution aussi militaire, on confondroit nécessairement les uns & les autres , que c'étoit exposer à un bouleversement total cette capitale florissante , par le désespoir où seroient réduits les habitans ; brisant alors toutes les barrieres, ils pouvoient se livrer aux plus affreuses extrémités & contre eux-mêmes & contre leurs bourreaux.

Condé , dans son avis , venoit de se livrer à l'impétuosité de son caractere , ceux qui le suivirent , donnerent dans un excès contraire ; ils vouloient que le Roi sortît simplement de Paris , dans l'espérance que les marchands voyant

leur commerce tomber par l'abſence de la cour, & que le peuple, tirant la plus grande partie de ſa ſubſiſtance de ce commerce, réduit à l'indigence par ſa ceſſation, s'empreſſeroit de redemander le retour du Roi : ce prince ne ſe rendroit à leurs vœux qu'en parlant en maître & en faiſant chaſſer les factieux qui pouvoient troubler l'exercice de ſon autorité. 1648.

Outre que ce moyen extrêmement lent pouvoit avorter par ſa lenteur même, il étoit encore extrêmement dangereux. On avoit à craindre que les chefs des rebelles ne profitaſſent de cette abſence pour fortifier abſolument leur parti, & le rendre ſi formidable qu'il fût enſuite comme indeſtructible.

Le cardinal ne pouvoit goûter un avis dont le moindre inconvénient à craindre pour lui, étoit de groſſir prodigieuſement le nombre de ſes ennemis. Il n'étoit pas plus favorable à celui du prince de Condé, moins encore par

1648. humanité que par crainte. Comment en effet se résoudre à rester dans des murs occupés par ses ennemis ? Trouveroit-il jamais assez d'issues pour se dérober à la fureur d'une populace désespérée? Sa timidité l'emporta, & on s'en tint à un conseil qui concilioit ces deux extrêmes, qui n'étoit ni trop doux, ni trop rigoureux, mais qui avoit cela de plus que les deux autres, qu'il étoit extrêmement avilissant pour la majesté royale : c'étoit ce dont se soucioit le moins le cardinal, pourvu qu'il se vengeât sans courir aucun risque.

Michel le Tellier, secretaire d'état, qui avoit été procureur du Roi au châtelet, connoissant toutes les ressources qui faisoient vivre Paris, prétendit qu'en le bloquant & en l'affamant seulement pendant huit jours, le peuple pour peu que le pain de Gonesse vint à lui manquer, se mutineroit, se rendroit lui-même aux pieds de la Reine dans l'état le plus humiliant, pour li-

Joly. Montglat.

vrer les auteurs des troubles & obtenir la paix & du pain. Cet avis parut le plus ſage : le prince ſe chargea de l'exécuter en faiſant approcher les troupes pour le blocus , tandis qu'on prépareroit le duc d'Orléans à donner les mains à ce projet. 1648.

Ce n'étoit pas une choſe facile d'y faire conſentir ce prince. Outre qu'il n'en avoit pas donné l'idée, l'exécution alloit lui faire perdre dans le parlement, un crédit dont il étoit jaloux : ce n'eſt pas qu'il en fît uſage ; il avoit même refuſé de ſe prêter dans cette occaſion aux manœuvres ſecrettes de quelques-uns des chefs, qui ſur le bruit ſourd de ce blocus , étoient venus lui offrir la régence. Une autre raiſon plus puiſſante ſur ſon cœur , étoit la crainte d'une révolte générale des provinces. Auſſi quand la Reine s'en ouvrit à lui , il le combattit de toutes ſes forces. Envain pour le fléchir, elle employa long-tems les larmes & les prieres ; envain elle s'offrit Mottev.

1648. de se remettre entiérement entre ses mains, & de se laisser conduire elle & son fils à Orléans, s'il le jugeoit à propos. Rebutée de son infléxibilité, fiere de la protection de Condé, elle lui dit enfin, avec une assurance qui le confondit, que puisqu'elle ne pouvoit l'ébranler, puisqu'un lieutenant général de l'état, puisqu'un oncle du Roi l'abandonnoit dans une pareille occasion, elle n'en poursuivroit pas moins son entreprise; qu'elle alloit entiérement se jetter elle & ses enfans dans les bras du prince de Condé; que ce héros auroit seul la gloire d'être & le défenseur & le restaurateur de l'état.

Gaston, quoique naturellement bon, n'auroit probablement pas cédé, mais la jalousie fit ce que n'avoit pu faire la facilité naturelle de son caractere. En envisageant les choses sous la face que la Reine venoit de lui présenter, il ne vit plus qu'avec des yeux inquiets, l'honneur que Condé alloit répandre sur sa

personne. La Riviere, craignant de n'être plus rien à la cour, ne contribua pas peu à le décider, en lui représentant que laisser ainsi Condé se rendre maître de toutes les affaires, & demeurer seul auprès du Roi & de la régente, c'étoit lui abandonner tout le pouvoir dont il avoit joui jusqu'alors. Animé par ces considérations, cédant à l'émulation, à la pitié, à la tendresse, le duc donna enfin son consentement, entra dans toutes les mesures, fixa le jour du départ avec les autres opinans, & se prépara à étayer de son nom une entreprise dont Condé devoit avoir tout l'honneur, puisqu'il devoit l'exécuter. 1648.



CHAPITRE VII.

La Reine sort la nuit de Paris & s'enfuit à St Germain.

1648. LA Reine brûloit de se trouver hors de Paris & accusoit la lenteur des troupes qui tardoient trop à son gré. Elle étoit d'autant plus déterminée à sa vengeance, que le parlement, loin d'être effrayé par les bruits qui en transpiroient, sembloit en prendre un nouveau degré d'audace pour maintenir l'exécution de la déclaration. C'étoient journellement des plaintes sur la violation des articles où la conduite de la cour n'étoit point ménagée. L'arrêt de la cour des aides qui permettoit les prêts pour six mois, & la déclaration pour les rendre éternels, laquelle n'étoit point encore retirée de la chambre des comptes, furent de nouvelles semences de dis-

Joly.

corde jettées entre les deux partis. Toutes les chambres s'aſſemblerent à ce ſujet, & les gens du Roi furent mandés pour ſe procurer une copie de cette déclaration. Ils en obtinrent une, non ſignée, de l'avocat-général de la chambre des comptes : les députés de cette compagnie ſe rendirent même au parlement, mais ils ne firent que s'y picoter avec le premier préſident : ils laiſſerent aſſez entrevoir leurs diſpoſitions à enrégiſtrer cette déclaration ſans l'aveu de la compagnie : mais la Reine qui avoit d'autres deſſeins, prévoyant un tems meilleur, & peut-être auſſi décidée par le manege hypocrite du coadjuteur à ce ſujet & les clabauderies de ſes curés, la retira le lendemain.

1648. Le 30 & 31 Décembre. Talon.

Quelles que fuſſent ſes raiſons, c'étoit une aſſez mauvaiſe politique dans la circonſtance préſente : en laiſſant cette pierre d'achoppement elle eût attiſé le feu de la diſcorde entre les deux compagnies, méſintelligence qui ne pouvoit

1649.

que lui être extrêmement favorable.
1649. Quoi qu'il en soit, le jour du départ
Le 6 Janv. avoit été fixé à la nuit qui précéda le jour des Rois; le secret, à l'exception de quelques légers bruits qui s'étoient échappés, se garda assez soigneusement parmi tant de gens auxquels on l'avoit
Mottev. confié. La Reine, accoutumée à la dissimulation, la porta au plus haut point dans cette occasion, & ses confidentes les plus intimes ne conçurent pas le moindre soupçon de son projet : elle affecta une tranquillité d'ame, une sérénité sur son visage, qui auroit déconcerté le plus habile physionomiste. Elle employa toute la soirée à regarder son fils qui jouoit, & à l'amuser avec ses femmes dans une petite fête, que les débauches auxquelles on se livroit dans tout Paris, pendant ce temps, rendoient plus piquante au jeune prince par le contraste de ses amusemens. Cependant le ministre & les princes soupoient chez le maréchal de Grammont, qui

tous les ans à pareil jour leur donnoit un grand repas. Tandis que ſous les apparences de la joie & du plaiſir, on maſque ainſi les vues les plus profondes, la Reine donne ſecrétement ſes ordres, & elle envoie coucher ſes fils, ſans qu'ils aient le plus léger doute ſur tout ce qui ſe médite. Sur les deux heures après minuit, les princes & le miniſtre rentrent, les portes du palais royal ſont fermées, pour prévenir toute indiſcrétion. La maiſon royale eſt réveillée, la Reine avec ſes fils, Villeroi, Villequier, Guitaut, Cominges & la premiere de ſes femmes, deſcendent ſecrétement par un eſcalier dérobé dans le jardin; de-là par la porte de la conférence, ils vont attendre au cours les princes & le cardinal.

1649.

A 3 h. après minuit.

Dans le même temps les ordres ſont donnés à tout ce qui doit ſuivre ou accompagner la cour : on envoie des billets préparés dès la veille, aux miniſtres, aux grands, aux officiers de la

1649. Montglat. couronne, pour se rendre sur le champ à St. Germain. On peut aisément se figurer le tumulte & l'horreur de cette nuit de surprise & d'agitation : rien n'étoit prêt pour un départ si précipité, si peu attendu ; maîtres & valets, grands & petits, tous étoient dans le trouble, dans l'effroi, dans la consternation.

Enfin le cardinal arriva le premier vers la Reine. Il fut bientôt suivi de Gaston & de Condé qui amenoient toute leur famille ; le premier avec ses trois filles du second lit, & leur aînée, Mademoiselle, si fameuse par tant de mariages manqués, malgré son penchant pour l'himen, & ses ridicules amours avec Lausun. La Reine lui avoit envoyé un ordre exprès de la joindre, se doutant qu'elle n'auroit point été fâchée de rester parmi les mécontens, pour une de ces picoteries de femmes dont ses mémoires sont remplis & qui étoient pour elle de si grandes affaires. Condé amenoit avec lui non seulement les

Mém. de Montpens.

princesses, sa mere & sa femme, ainsi que le petit duc d'Albret, encore entre les mains des nourrices, mais aussi le prince de Conty son frere : dans la défiance où il étoit de ses sentimens & dans la crainte qu'il ne s'échappât, il avoit été lui-même l'arracher de son lit. Il auroit voulu de même réunir la duchesse de Longueville à la famille royale : la princesse douairiere avoit tenté de la décider à les suivre, mais sans succès : elle s'étoit excusée sur sa grossesse, sur la crainte de déplaire à son mari, alors en Normandie, si elle quittoit Paris sans ses ordres, & enfin sur le peu de danger qu'elle couroit en restant au milieu des Parisiens dont elle étoit aimée. La princesse, ne pouvant rien gagner sur son esprit, la quitta sans user de plus grande violence, & la Reine, trop occupée d'ailleurs pour faire une grande attention à son absence, se contenta de ces grossiers prétextes.

1694.

Retz.

Mottev.

Elle auroit su tous ses projets qu'elle

n'en auroit point conçu de plus vives
1649. allarmes. Fiere d'avoir toute la famille royale autour d'elle, elle savouroit à longs traits le plaisir d'être hors de Paris, & d'une vengeance prochaine. Jamais elle ne parut si bonne & si gaie, tout peignoit en elle l'allégresse la plus vive, & en marchant du côté de St. Germain, elle se félicitoit de ce petit voyage qui ne devoit, disoit-elle, durer que huit jours; tant elle se tenoit sûre du succès; le gain d'une bataille, la prise de Paris, l'humiliation & le sacrifice de tous les factieux n'auroient pu lui inspirer une ivresse plus séduisante.

Sa joie même ne diminua point à la vue de l'horrible état où elle se trouva à Saint Germain. Comme elle n'avoit point réfléchi à l'avilissement dont elle couvroit la majesté royale, en faisant abandonner à son fils sa capitale, comme un fugitif qui cherche son salut dans le silence & dans les ténébres, elle ne fut pas plus touchée de

l'affreuſe néceſſité où la réduiſit cette démarche inconſidérée. Elle arrivoit ſans meubles, ſans linge, ſans officiers & ſans argent. Rien n'avoit été préparé, on n'avoit pourvu à rien; les appartemens étoient dans le même état qu'on les avoit laiſſés à la mort de Louis XIII: de belles chambres, vaſtes, ſuperbement dorées, mais ſans croiſées, ſans feu, au milieu d'un hyver rigoureux. Mademoiſelle fut obligée de coucher dans un de ces galetas, ſur un ſimple matelas, ſans bois de lit, ſans rideaux: ſa belle-mere ne fut guere mieux partagée, & les autres dames furent obligées de ſe contenter de quelques bottes de paille. 1649. Mém. de Mademoiſelle.

Ce qu'il y eut de cruel & d'humiliant, fut que cette ſituation reſta long-temps la même, on ne pouvoit rien tirer de Paris, dont toutes les portes étoient impitoyablement fermées à tout ce qui paroiſſoit deſtiné pour Saint Germain: on fut obligé, afin de ſe pro-

1649. curer le plus néceſſaire, d'acheter les meubles & les hardes que les ſoldats déroboient dans les beaux villages autour de Paris : encore ne ſe trouvoit-on pas ſouvent aſſez d'argent pour leur payer ces fruits de leurs rapines, à quelque bon marché qu'ils l'offriſſent. La Reine, pour ſubſiſter, fut contrainte de mendier les ſecours de la douairiere de Condé, & d'emprunter, de la maréchale de Guébriant, quarante mille piſtoles qu'elle lui dût pendant plus de dix ans. Le Roi n'eut plus de tables : les diamans de la couronne furent engagés, les pages de la chambre congédiés ; & dans l'impuiſſance de ſervir plus long-temps à leurs dépens, les grands & les petits officiers, tout s'éloigna par degrés, tout diſparut. Enfin l'indigence, les allarmes, le chagrin, le déſeſpoir, furent par-tout les mêmes ; tous les cœurs furent déchirés des craintes d'un avenir plus affreux encore. Condé & la Reine reſterent ſeuls fer-

Guy-Patin.

mes & supérieurs à cette accablante situation ; l'une par son opiniâtreté & l'espérance d'un temps meilleur, l'autre par son intrépidité & la confiance du succès : telle étoit la face de St. Germain ; celle de Paris ne fut pendant quelque temps, ni moins déplorable, ni moins effrayante.

1649.





L'ESPRIT DE LA FRONDE.

LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Situation & effroi de Paris ; inquiétudes du parlement ; mesures qu'il prend.

LA nouvelle de l'évasion du Roi pro-
1649. duisit d'abord la surprise & l'abatte-
Le 6 Janv. ment : on murmure, on crie, on se lamente, on se plaint, on se demande
Montglat. s'il est bien vrai que le Roi soit parti, quels sont ses projets, où l'on trouvera des forces pour lui résister : les rues

ſont pleines d'une populace effrayée & de bourgeois tremblans, qui vont, qui viennent, qui ſe heurtent, qui ſe choquent. Bientôt aux terreurs & aux allarmes ſuccédent des ſentimens plus fermes, la confiance en ſoi-même, l'indignation & les injures contre ceux qui ont conſeillé la fuite du jeune monarque, les menaces contre ceux qui l'ont accompagné. De diſcours en diſcours, de ſentimens en ſentimens, on paſſe aux plus hauts degrés de la fureur; ſans exhortations, ſans conſeils, ſans ordres, les uns prenant les armes courent s'emparer des principales portes de la ville, ſur-tout de celles de St. Honoré & de la conférence, les autres ferment les paſſages à tout ce qui veut gagner St. Germain : ils ſe jettent avec violence ſur les charriots & les voitures, ſur les domeſtiques & les bagages; les maîtres mêmes ne ſont point reſpectés. Tremblans, incertains & craignant pour leur propre perſonne, ils vont ſe ren-

1649.

Ibid. Retz. Motteville. Talon.

1649. fermer dans le fond de leurs maisons ; laissant leurs équipages en proie à l'avidité des pillards, & trop heureux d'en être quittes pour des injures & des imprécations. Les violences prirent un cours si rapide, qu'à peine à huit heures du matin, étoit il encore libre de sortir de Paris, tant la populace étoit déjà formidable, & toutes les issues soigneusement gardées.

Le parlement étoit loin de partager ce courage brutal, & d'applaudir à de telles horreurs : son premier sentiment avoit été comme celui du peuple, l'abattement & la douleur, mais il fut de plus longue durée. Plus sage & plus circonspect, les réflexions l'accabloient ; les suites l'effrayoient. Le coadjuteur, au comble de la joie, eut lieu de s'appercevoir de ces terreurs. Blanc-ménil, qui de tout le corps, n'étoit pas sûrement un des plus timides, courut chez lui pâle & effaré, lui annoncer que le Roi marchoit au parlement avec huit

mille chevaux : Gondy eut bien de la peine à lui perſuader qu'il venoit de quitter Paris avec deux cents. Le coadjuteur avoit en effet appris cette nouvelle, & la Reine elle-même avoit pris ſoin de l'en informer, en lui envoyant par ſon argentier, une lettre où elle lui ordonnoit en termes honnêtes de la ſuivre à Saint-Germain. Il répondit qu'il obéiroit; on verra comme il tint ſa parole. 1649.

L'effroi du parlement ſe manifeſta bientôt après plus viſiblement. Malgré la ſolemnité de la fête, la compagnie s'aſſembla le même jour; les premiers mouvemens furent ceux de la douleur; tous ces jeunes conſeillers, autrefois ſi vifs & ſi emportés, plongés dans une morne conſternation, ne ſe ſouvenoient plus de leurs anciennes prétentions, de leur audace, que pour en déplorer les excès & frémir du châtiment; on ſe regardoit avec étonnement, quelques larmes couloient au milieu du ſilence

profond de l'abattement & du désespoir.
1649. Enfin ceux qui avoient le secret du coadjuteur, qui prévoyoient une défense aussi vive que l'attaque, qui vouloient tout légitimer par le nombre, s'efforcerent de ranimer les courages abattus, de rappeller les espérances perdues ; on entra en délibération.

Bientôt un nouvel incident fixa les résolutions. Le coadjuteur ayant appris que le Roi en partant avoit laissé une lettre au prévôt des marchands pour l'instruire des motifs de sa sortie, en fit donner avis au parlement; aussi-tôt la compagnie mande les échevins, & on lit la lettre : elle ne faisoit pas l'éloge du parlement. Le Roi y instruisoit le prévôt & les échevins qu'il s'étoit déterminé à quitter Paris, sur la connoissance qu'il avoit des intelligences criminelles de quelques membres de la compagnie avec les ennemis de l'état, & de l'abominable complot qu'ils avoient même formé de se saisir de sa

personne. Il finissoit par exhorter les bourgeois à embrasser sa cause, à l'aider dans sa vengeance contre les rebelles, leur promettant alors toute sa tendresse & toute sa protection. Des lettres de la Reine, des princes & du ministre, jointes à celles-ci, étoient toutes sur le même ton ; les princes même se déclaroient pour avoir suggéré l'idée & les mesures de cette sortie.

1649.

Joly.

Ces pieces ne disoient rien & ne donnoient que des soupçons vagues & mal fondés : il n'y avoit ni intelligence avec les Espagnols, le cardinal de Retz ne s'en seroit point tu, & il dit précisément le contraire ; ni projet formé d'enlever le Roi, c'eût été une trop dangereuse témérité. Aussi comme personne n'étoit désigné, que tout le corps par conséquent étoit enveloppé dans les termes de ces lettres, loin d'y avoir égard, on prit des mesures pour les rendre inutiles : nouvelle faute de la cour : si elle eût accusé, nommé directement quel-

ques membres de la compagnie, tous
1649. les autres se fussent trouvés dans de grands embarras & d'etranges perplexités sur la conduite à tenir dans une pareille occasion.

Après cette lecture, les opinions furent unanimes. On rendit sur le champ deux arrêts, dont l'un ordonnoit au prévôt des marchands, comme chef des armes, de veiller à la sûreté publique & à la garde des portes ; de faire prendre les armes aux bourgeois, avec défense aux sentinelles de laisser sortir aucunes munitions de guerre, & aux gouverneurs des villes voisines de recevoir aucune garnison. L'autre arrêt enjoignoit au lieutenant de police, de pourvoir à l'approvisionnement de Paris & au passage des vivres, avec défenses aux mêmes gouverneurs d'en empêcher l'entrée.

Mém. de Montglat.

Talon.

Les gens du Roi avoient donné leurs conclusions sur un autre article ; ils avoient proposé une députation pour

assurer

aſſurer la Reine de la plus ſincere ſoumiſſion & la ſupplier de ramener le Roi. Mais la terreur n'étoit pas totalement diſſipée ; on n'avoit pas encore fait toutes les réflexions néceſſaires dans de ſi grandes conjectures : l'obéiſſance & le refus paroiſſoient également dangereux ; on n'étoit pas décidé, & la délibération ſur cet objet fut remiſe au lendemain. 1649.

Ce n'étoit point ſans raiſon que le parlement flottoit dans ces déchirantes perplexités : le parti qu'il alloit tenir pouvoit décider de ſon honneur, de ſon autorité, de ſa sûreté Quand je dis le parlement, je ne parle point de ceux que l'intérêt & l'ambition ou la crainte avoit attachés ou éloignés de la cour : leur parti étoit naturel, leur choix étoit fait, aux uns la révolte, aux autres la plus ſervile obéiſſance. Mais ceux qui n'avoient d'autres motifs que le bien public, qui dans leur premier cri élevé contre le miniſtere, n'avoient été gui-

dés que par un sentiment d'honneur
1649. pour eux-mêmes & de commisération pour le peuple, étoient en proie aux plus vives inquiétudes. D'un côté le motif de leur propre sûreté, la crainte d'être enveloppés dans une vengeance générale; de l'autre, l'horreur de s'armer contre son Roi, le titre de révoltés, l'infamie attachée à des magistrats institués pour étouffer les séditions, & qui les excitent, le glaive de la justice tourné contre le monarque qui l'a forgé, le citoyen égorgeant le citoyen, le sang françois, coulant par des mains françoises dans les rues & aux environs de Paris, toutes ces affreuses images, cette effrayante perspective, ne portoient dans leurs ames honnêtes que le découragement, le dégoût & le désespoir.

L'horreur de leurs réflexions s'augmentoit encore par l'opprobre dont ils s'alloient couvrir, quelques partis qu'ils prissent; ils étoient sûrs de s'attirer d'un

ou d'autre côté le mépris, la haine & l'indignation. Car depuis long-temps les ſentimens étoient bien partagés, ſur les droits, l'autorité, les ſervices du parlement; quelques biais que les membres puſſent employer, ils couroient riſque de ſe flétrir, du moins pour le moment, des noms aviliſſans de ſéditieux ou de lâches. 1649.

Les partiſans du parlement, & c'étoient alors les trois quarts de Paris, ne ceſſoient d'étaler le mérite & la néceſſité de cette puiſſance intermédiaire (1).

---

(1) M. de Voltaire, ſiecle de Louis XIV. Voyez les libelles du temps, & ſur-tout les écrits intitulés : *de la nature & qualités du parlement de Paris. Lettres d'avis à Mrs. du parlement de Paris par un provincial. Réponſe à la vérité toute nue. Le coup d'état du parlement de Paris. Le royal Mazarin. Manuel du bon Citoyen. L'Epilogue, ou dernier appareil du bon Citoyen ſur les miſeres publiques.* Ce dernier

1649. „ Le parlement rempliſſoit les anciennes „ aſſemblées de la nation ; il tenoit lieu „ des états généraux ſi rarement convo„ qués ; il étoit le rempart du peuple „ contre les attentats du deſpotiſme, „ en portant aux pieds du trône les cris „ du peuple, ſi ſouvent étouffés par les „ miniſtres & les favoris. Le droit qui „ donne la couronne aux rois, le droit „ de la compagnie à réprimer les abus „ de l'autorité arbitraire, n'étoient ni „ moins anciens, ni moins naturels l'un „ que l'autre, & la voix des peuples „ les avoit également conſacrés. S'il étoit „ même une de ces puiſſances qu'on „ dût rejetter, c'étoit ſans doute celle „ du roi; puiſſance violente qui do„ mine contre le gré des ſujets & les „ aſſujettit contre leur volonté ; tout „ pouvoir abſolu dégénéroit en tyran-

---

eſt le plus affreux de tous les libelles, & c'eſt de-là que ſont extraites les plus dangereuſes maximes que je cite.

» nie, mais un roi qui en abusoit cesſoit d'être roi ; & ses sujets, sujets ; s'il ne commandoit justement, s'il se dispensoit d'obéir aux loix, ceux-ci étoient dispensés du serment de fidélité. Et c'étoit en France plus que partout ailleurs, que ces maximes devoient être en vigueur, parce que la monarchie y étoit mêlée d'aristocratie, parce que les états généraux & le peuple en corps, étoient au dessus du monarque. Ces états généraux, ce peuple n'avoient point abandonnés leurs droits, le parlement qui les représentoit pouvoit les revendiquer. Il n'avoit pas été crée pour borner ses soins à la simple administration de la justice ; mais ce corps auguste étoit fait pour tenir la balance égale entre le Roi & le peuple, pour éclairer l'un & protéger l'autre. Tuteurs des monarques, peres des sujets, les plus belles prérogatives de la royauté étoient communes entre eux & le souverain ; & si 1649.

1649. » celui-ci étoit assez mal conseillé pour
» enfreindre les loix du contrat tacite
» passé avec ses peuples, c'étoit à ces
» représentans à en réclamer l'exécution,
» à la solliciter par leurs remontrances,
» à l'exiger par toutes sortes de voies.
» Choix des ministres, impositions des
» tributs, emploi des deniers, déclara-
» tions de guerre, traités de paix, tout
» étoit de leur ressort, rien n'avoit force
» de loix que lorsqu'ils y avoient donné
» une sanction dont les sages monarques
» n'avoient jamais méconnu les droits:
» tout étoit donc permis pour s'en con-
» server l'usage ».

Voilà ce que les membres les plus sages du parlement entendoient sans cesse retentir à leurs oreilles, voilà l'idée qu'on s'efforçoit de leur donner de leur puissance. Bercés de ces douces chimeres de domination, comment n'auroient-ils pas été tentés de s'arroger des droits qu'on leur distribuoit si libéralement? Les laisser prescrire, c'étoit s'ex-

poser à être traités comme les plus vils & les plus lâches de tous les hommes. 1649.
Mais à St. Germain & à Paris même, par les gens sensés, ces droits, cette puissance étoient regardés d'un œil bien différent.

Et dans les écrits & dans les conversations, on s'écrioit (1) : « qu'une erreur de nom étoit le seul fondement » des nombreuses prétentions de cette » ambitieuse compagnie : elle se prétendoit » substituée aux anciennes assemblées » de la nation, dont elle portoit réellement » le nom, comme si les états généraux » ne les eussent pas véritablement » représentées. Comment pouvoient-ils » se dire les organes & les représentans » du peuple, lorsque le peuple ne

(1) Voyez : *Réponse chrétienne & politique aux opinions erronées du temps. Réponse à la lettre d'avis d'un Provincial. Les vrais moyens de maintenir la paix.* Voyez sur-tout *la vérité toute nue.*

1649. » les avoit pas nommés ? Un office acheté, étoit-il un office donné ? (1). L'ar-

(1) On ne peut nier que cette vénalité des charges ne ſoit un opprobre à la magiſtrature, qu'elle n'empêche de prendre aux miniſtres de la juſtice la confiance, & d'avoir pour eux le reſpect que tout bon citoyen doit aux organes des loix : il eſt trop à craindre que l'argent ne triomphe de la vertu, & que l'incapacité ne ſupplante les talens. On a beau dire qu'en ſupprimant cette vénalité, les charges ne ſeront plus vendues, mais que les ames le ſeront : c'eſt juſtifier un abus par la crainte d'un abus qui n'exiſtera peut-être point, tandis que l'autre eſt trop réel. On n'a rien écrit de plus fort à ce ſujet que ce qu'on trouve dans une piece de la fronde, intitulée *la vérité toute nue*, ouvrage le plus ſatisfaiſant, le plus raiſonnable qui ſoit ſorti de la preſſe dans ces temps d'extravagances. Les deux partis y ſont jugés avec un ſang-froid, une impartialité qu'on n'auroit pas attendue au milieu de ces diſſentions. J'ignore l'auteur de cet écrit, mais quel qu'il ſoit, ce n'étoit pas un homme ordinaire : il connoiſſoit parfaitemenr le cœur humain, & tous les chefs frondeurs ou roya-

» gent tenoit-il lieu des suffrages ? A ce 1649.
» compte les oppresseurs du peuple, ces

---

listes; il les a peints de main de maître sans se laisser éblouir par les beaux noms d'intérêt de l'état, d'honneur de la magistrature, de soulagement du peuple, &c. dont on rebattoit sans cesse les oreilles. Voici ce que dit l'anonyme au sujet de la vénalité des charges & qu'un factieux qui lui répondit, traita ensuite d'autant de blasphêmes. Après avoir tracé le tableau des excès du parlement dans ces troubles, jusqu'en 1652. « Doit-on s'en étonner, » dit-il, puisque cette malheureuse paulette, » qui expose au plus offrant & dernier en- » chérisseur le pouvoir de juger souveraine- » ment de nos biens, de notre honneur & de » nos vies, fait entrer dans ces charges, qui » devroient être la récompense du savoir & de » la vertu, ou des personnes, la plupart de pe- » tite naissance & de nul mérite, ou des jeunes » gens qui surpassent les courtisans en beaux » habits, en belles livrées & en toutes sortes » de dissolutions ? qui font gloire de paroître » avec plus de galons & de points de Gênes, » & plus poudrés, plus frisés que des femmes, » au cours, aux bals, à la comédie, dans le

1649. » Crésus engraissés de la substance de la » nation, avoient plus de droit que per» sonne à son soulagement, à l'exposi-

---

» palais des altesses & dans ces académies où » les cartes & les dés, sont les livres qu'ils » étudient pour apprendre à bien rendre la jus» tice; où les impiétés & les blasphêmes sont » les dits & les paroles notables de ces sages, » non de l'ancienne Grece, mais de la nouvelle » France.

» J'espere que ceux qui liront ceci pardon» neront bien cette petite digression à la dou» leur qui me presse, quand je vois ainsi à la » honte de notre siecle, toutes les loix ren» versées par ceux mêmes qui devroient les » maintenir; quand je vois de jeunes écoliers, » si ignorans qu'aucuns particuliers ne vou» droient les prendre pour arbitres d'une af» faire de vingt écus, au sortir du college avec » une peau de parchemin qui leur en coûte » quarante mille, devenir les arbitres de la » fortune de tous les citoyens; s'élever à ce » point de présomption, qu'ils se croient plus » capables de décider les affaires les plus im» portantes de l'état, que ne l'étoient les Vil» leroy, les Sillery, les Jeannins, &c. »

» tion de ses miseres? Et cependant on
» savoit le sort de Rome, lorsque les ju- 1649.
» gemens furent transportés aux trai-
» tans. Avec la vertu s'enfuirent la po-
» lice, les loix, la magistrature, les ma-
» gistrats. Mais pouvoit-on s'en imposer
» au point de se bercer de ces chiméri-
» ques prétentions, lorsqu'on suivoit de
» degrés en degrés la naissance & les
» progrès de la compagnie? Elle avoit
» d'abord été instituée par nos Rois,
» pour aider les barons & les grands à
» rendre la justice; ensuite par des usur-
» pations très mal colorées, par l'inca-
» pacité de ces mêmes barons, par leur
» orgueil humilié de se trouver con-
» fondu avec des gens de loi, ils étoient
» demeurés seuls en possession d'un droit
» où ils n'avoient d'abord été appellés
» que comme de simples coopérateurs.
» On leur avoit attribué les enrégistre-
» mens, mais ce n'étoit pas un droit
» qu'on avoit prétendu leur donner; on
» vouloit avoir un dépôt sûr & inaltéra-

1649. » ble des loix qu'il plaisoit aux Rois de » promulguer, selon le pouvoir que seuls » ils ont d'en donner, si la monarchie » n'est pas un vain nom : d'ailleurs ce » droit d'enrégistrement, ils ne l'avoient » pas exclusivement aux autres compa- » gnies, & la chambre des comptes en » avoit joui avant eux. Il en étoit de » même des remontrances, le droit » n'en étoit pas plus exclusif, & com- » me c'étoit une pure grace du monar- » que, il pouvoit l'étendre ou la resserrer » à sa volonté. Ils s'intituloient la cour » des pairs, mais s'il plaisoit au Roi » d'habiter ailleurs qu'à Paris, tout au- » tre parlement, jusqu'à ce que cet ar- » ticle fut fixé, pouvoit devenir égale- » ment la cour des pairs, puisque ceux- » ci suivroient le monarque. Il étoit donc » bien étonnant qu'avec de si foibles com- » mencemens, des droits si limités, ils af- » fichassent des prétentions si hautes (1) :

Voyez l'ordonnance de Philippe le long, en 1320.

(1) Boulainvilliers, auteur d'un systême au

» & ſur quoi étoient-elles fondées ? 1649.
» Quels ſervices parloient donc ſi fort

moins auſſi abſurde que la puiſſance qu'il reproche aux parlemens d'avoir voulu s'arroger, avoir quelquefois des vues bien ſages : il avoit profondément étudié notre hiſtoire, & connoiſſoit parfaitement les différentes gradations, par leſquelles tout le pouvoir étoit enfin paſſé entre les mains du Roi pour le bonheur des peuples; il ne manque pas de s'élever avec une force & une énergie peu communes, contre des prétentions qu'il croyoit inſoutenables : » Quand on réfléchit, dit-il, au pouvoir que » s'eſt attribué ce même parlement devenu ſédentaire, cour de juſtice ordinaire & tribu» nal commun, pour régler les plus petites dif» ficultés ſurvenantes entre les particuliers; il » me ſemble qu'il n'y a cœur de gentilhomme » qui n'en doive frémir. Et en effet, ſi l'on » veut bien par conſidération de la paix & du » repos, (les plus réels avantages dont nous » puiſſions jouir,) reconnoître qu'il faut néceſ» ſairement mettre des bornes aux conteſta» tions des hommes, & établir un tribunal au» quel il n'y aura plus d'appel; s'il faut par » même raiſon, que ce tribunal ait l'autorité

Let. 6, ſur les anciens parlem. de France.

1649. » en leur faveur ? Etoit-ce l'abus qu'on » avoit fait dans tous les tems d'une autorité usurpée & illégitime ? Pourquoi » ces titres de restaurateurs de l'état, de » tuteurs des Rois, de peres de la patrie, que leur prodiguoient des hommes fourbes ou insensés ? Etoit-ce sur » cet arrêt, à jamais flétrissant & mémorable, qui bannissoit du royaume le » malheureux Charles VII, & livroit » sa couronne au fils de l'étranger, arrêt rendu, lorsqu'à peine le parlement venoit d'être rendu continuel ? » Etoit-ce pour avoir commencé le procès de Henri III, & servi toutes les

En 1420.

» de punir les malfaiteurs, & de veiller à la » sûreté publique, il ne doit pas s'ensuivre » qu'abusant du nom de parlement qu'il a retenu & auquel, de fait, il a succédé, il s'arroge légitimement sur ce simple titre, le » gouvernement de l'état, la tutelle des Rois » mineurs, & la concurrence avec le Roi majeur & habile pour la validité des ordonnances ».

» fureurs de la ligue contre son succes- 1649.
» seur ? Pouvoit-on se dissimuler qu'une
» puissance, dont on faisoit un si mauvais
» usage, n'étoit que le fruit de l'occa-
» sion & du tems habilement saisis; que
» tant de prérogatives avoient été arra-
» chées à main armée; que l'intérêt du
» peuple n'avoit jamais été que le pré-
» texte; & l'intérêt du corps, la raison
» véritable ? Sous un roi foible, il avoit
» prétendu à tout; sous un roi ferme,
» ses brillantes prétentions s'étoient sou-
» dain évanouies ».

Ainsi répondoient aux partisans du parlement les partisans de l'autorité royale : de ce grand nombre de vérités qui leur échappoient, il s'en trouvoit toujours quelques-unes qui frappoient les membres modérés de la compagnie. Envisagée sous cette face, la conduite qu'on auroit voulu leur faire tenir leur paroissoit odieuse, & ils retomboient dans de nouvelles perplexités; craignant également le titre de lâches ou de sé-

ditieux, ils flottoient dans les incertitudes
1649. les plus cruelles pour de bons citoyens.

CHAPITRE II.

Inquiétudes du coadjuteur : mouvemens du parlement ; il députe à la Reine.

GONDY avoit été au comble de la joie en apprenant le départ du Roi : son amour-propre secrétement flatté d'avoir prévu cette vengeance, & de n'être point pris au dépourvu, étoit encore sensiblement touché du rôle brillant qu'il alloit jouer : le titre de chef de parti chatouilloit délicieusement son ambitieuse foiblesse : il alloit enfin, malgré Mazarin, sortir de son obscurité affectée, & paroître en grand sur le théâtre du monde. Quelque flétrissante qu'eût paru à tout autre l'éternelle réputation à laquelle il s'alloit condamner lui-même, il alloit se venger, il alloit peut-

être forcer la cour, ſinon à l'eſtimer, du moins à le craindre ; il alloit enfin remplir la capitale & les provinces du bruit de ſon nom, & les contraindre de s'occuper de lui. 1649.

Mais les tranſports de ſa joie ne tarderent pas à être troublés. Dans le plan qu'il avoit formé, la ducheſſe de Longueville, ſon mari, Marſillac, le prince de Conty, le maréchal de la Mothe & le duc de Bouillon devoient reſter à Paris & veiller à ſa défenſe. La princeſſe & les deux derniers y étoient effectivement demeurés ; mais le duc, qui étoit dans ſon gouvernement de Normandie, & devoit revenir le jour même de la ſortie du Roi, en ayant appris la nouvelle, au lieu de venir à Paris, avoit tourné tout court à St Germain, où il étoit arrivé le même jour. Marſillac de ſon côté étoit parti deux heures après la cour, pour tâcher de tirer le prince de Conty des mains de ſon frere. Cependant ni la ducheſſe,

ni Gondy ne recevoient aucune de leurs
1649. Retz. nouvelles, & la princesse étoit dans les plus vives allarmes, craignant que son frere & son amant n'eussent été arrêtés. Celles de Gondy étoient encore augmentées par les irrésolutions du maréchal de la Mothe ; invariablement attaché au duc de Longueville qui lui faisoit une pension, il répétoit sans cesse qu'il suivroit l'exemple du duc : Bouillon achevoit de désespérer le coadjuteur, en accusant ou sa bonne foi ou sa prudence, qui l'associoit à des gens si peu capables de tenir leur parole.

Malgré ses inquiétudes, Gondy n'oublioit point les intérêts de sa sûreté. Craignant de donner à la cour des moyens de sévir contre lui ; trop éclairé pour s'ériger le premier en tribun du peuple, & se montrer plus hardi que le parlement, qui n'avoit pas encore osé se déclarer, il feignit, malgré les instances qu'on lui fit pour l'obliger à ne point quitter Paris, de vouloir se

rendre à St Germain, selon l'ordre qu'il en avoit reçu. Ses adieux étoient faits, sa voiture rouloit ; il alloit bien-tôt se trouver hors des portes, lorsqu'un nommé Dubuisson, marchand de bois, qui avoit beaucoup de crédit sur les ponts & non moins d'attachement pour le coadjuteur, s'avise tout-à-coup de trouver mauvais que le prélat veuille sortir. L'équipage est arrêté, Gondy en sort pour le voir mettre en pieces à ses yeux & se retrouver un instant après dans son palais, porté sur des étaux par les femmes du marché-neuf, qui pleurent & hurlent en ramenant leur futur archevêque. Gondy ne manqua pas d'envoyer le détail de cette comédie à la cour où personne n'en fut la dupe. La Reine répondit à son courier, avec cette hauteur de mépris qui annonce une femme sûre d'être vengée. 1649.

Cependant ni Conty, ni Longueville, ni Marsillac ne paroissoient ; aucune nouvelle de leur prochaine arrivée,

aucun courier de leur part : la duchesse
1649. étoit dans les plus vives allarmes, le coadjuteur dans des inquiétudes déchirantes, le maréchal de la Mothe dans des perplexités prêtes à se terminer par sa défection, le duc de Bouillon dans une humeur triste & chagrine, qui lui faisoit également détester le séjour de Paris & celui de St. Germain. Ils ne furent tous quatre un peu rassurés, que par le départ du marquis de Noirmoutiers, qui s'offrit d'aller observer à la cour ce qui se passoit, & savoir enfin ce qu'on devoit attendre des princes : mais le parlement renouvella le lendemain leurs terreurs.
Le 7.

La compagnie ne fut pas plutôt assemblée que de Lille, lieutenant des gardes du corps, se présenta aux gens du Roi avec des lettres pour eux & pour le premier président, & un paquet pour le parlement, voulant remettre le tout, lui-même selon l'ordre qu'il en avoit reçu. Après la lecture de leurs let-

tres de cachet, où ils trouverent qu'ils étoient transférés à Montargis avec la compagnie, les gens du Roi annoncerent l'arrivée de De Lille. On demande ce que contient le paquet, ils répondent qu'ils l'ignorent; mais que probablement il parle de la translation à Montargis, puisque leurs lettres de cachet l'indiquent. Le vertueux Molé en ouvrant la sienne, malgré son attachement à la cour, & sa haine contre la faction, répond qu'il est premier président du parlement de Paris & non de celui de Montargis.

1649.
Talon; Retz.

Joly.

La compagnie se crut assez instruite sans ouvrir les ordres de la cour, & pour s'en dispenser elle s'avisa d'un subterfuge assez ridicule: elle prétendit que toutes les lettres patentes devoient passer par le parquet avant de lui être présentées, & comme De Lille refusoit de remplir cette formalité, contraire à l'ordre du Roi, qui lui avoit expressément commandé de le remettre lui-même à la

Talon.

compagnie assemblée, ordre dont il ré-
1649. pondoit sur sa tête, elle se crut en droit de le renvoyer sans l'ouvrir. Le coadjuteur prétend qu'il étoit plus respectueux de ne point ouvrir des ordres auxquels on étoit d'avance déterminé à ne point obéir : singuliere marque de respect, qu'un procédé qui ne se pardonne point de particulier à particulier, d'égal à égal, que le Roi d'Espagne, comme le dit la Reine, tout ennemi déclaré qu'il étoit de Louis XIV, ne se seroit point permis à son égard. Il est bien surprenant que le parlement, qui n'avoit pas encore hautement arboré l'étendard de la rébellion, ni secoué toute espece de joug, eût l'insolence de répondre ainsi aux lettres de son maître.

Après un pareil acte d'autorité plutôt que de vigueur, on devoit s'attendre aux délibérations les plus hardies, elles furent cependant moderées. On ordonna que les gens du Roi se transporteroient

à St. Germain, pour assurer la Reine des respects & de l'obéissance du parlement, pour la supplier de nommer ceux de la compagnie qui entretenoient des correspondances criminelles avec les ennemis de l'état; on leur feroit leur procès avec autant de zele que d'équité s'ils étoient coupables; s'ils ne l'étoient pas, la Reine seroit priée de nommer les calomniateurs qui avoient pu ainsi noircir à ses yeux les membres de la compagnie; on procéderoit contre eux selon toute la rigueur des ordonnances. On eut bien de la peine à arracher ce dernier article aux plus modérés; ce fut, dit le coadjuteur, tout ce que je pus obtenir après avoir couru & parlé toute la nuit. En vain les Viole, les Broussel, les Charton & d'autres séditieux déclarés, opinerent-ils à demander en forme l'éloignement du cardinal Mazarin, ou ils ne furent pas écoutés, ou on les traita de fous & d'emportés.

1649.

Les gens du Roi partirent le même Talon.

jour pour se rendre vers la Reine : di-
1649. vers embarras que leur susciterent les habitans avant de sortir de Paris, les retarderent, & ils n'arriverent au haut de la montagne du Pecq, que sur les huit heures du soir. La Reine, avertie de leur venue, avoit dépêché Sanguin, maître d'hôtel en quartier, pour leur ordonner de rebrousser chemin s'ils venoient de la part du parlement, mais d'entrer à S. Germain, si, conformément à leurs lettres de cachet, ils se rendoient à Montargis. Ils insisterent pour être du moins présentés au chancelier & avoir la liberté de coucher à St. Germain; l'heure indue où ils se trouvoient au milieu d'une grande route, à la merci des soldats ou plutôt des brigands qui rodoient autour de Paris, ne leur permettant pas de se croire fort en sûreté. La Reine, fiere de la députation, & se persuadant qu'elle indiquoit une foiblesse, dont il lui seroit bientôt facile de profiter, eut bien de la

la peine à consentir à leur demande. 1649.
Enfin après beaucoup de pourparlers, d'allées & de venues, il leur fut permis d'entrer dans la capitainerie & de s'aboucher avec le chancelier.

On n'a pas de peine à s'imaginer que dans cette entrevue le parlement ne fut pas ménagé, ni ses fautes palliées. Séguier releva avec beaucoup de force le mépris de l'autorité royale, les attentats divers de la compagnie depuis sa rentrée, & sur-tout le procédé audacieux de la veille, sur le paquet du Roi renvoyé sans être ouvert; il finit en annonçant la vengeance la plus sûre & la plus prompte, en peignant Paris bloqué de toutes parts, les princes maîtres de tous les postes, les passages des vivres bouchés, & la capitale exposée bientôt à toutes les horreurs de la famine. Il leur répéta en même tems l'ordre de la Reine de se retirer au plutôt, pour remettre eux-mêmes les lettres de translation. Après ce désagréable entre-

tien, les gens du Roi, triſtes, confus, 1649. humiliés, ſans avoir rien pu obtenir de plus que des menaces, reprirent le chemin de Paris pour arriver aux portes ouvrantes.

Le 8 Janv. Cette rigueur fit un effet tout contraire à celui qu'on en avoit attendu : à peine les gens du Roi eurent terminé leur rapport effrayant, par la peinture accablante & de la roideur de la cour & de la vengeance qu'elle ſe promettoit, & du blocus de Paris, qu'ils croyoient auſſi entier que Séguier avoit jugé à propos de le faire entendre, tous les cœurs ſe trouverent tout-à-coup métamorphoſés ; la crainte fit ſur les plus ſages, les plus modérés, ce que n'avoient pu faire l'ambition & l'amour-propre : chacun ſe crut perdu, le plus lâche devint le plus audacieux, l'intérêt de ſa propre ſûreté étouffa dans chacun les ſcrupules, tout parut légitime, Retz. & il n'y eut qu'un cri contre le cardinal,

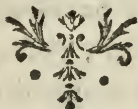
Les frondeurs ne s'empresserent pas de rassurer contre les allarmes ; ils n'épargnerent rien au contraire pour les grossir & pour tirer du sentiment même de la terreur, les actes les plus vigoureux du courage : leurs desirs furent remplis aussitôt. On lança contre Mazarin cet arrêt à jamais mémorable par sa singularité & son audace, qui, *en déclarant le cardinal, ennemi du Roi & de l'état, & perturbateur du repos public, lui ordonnoit de se retirer le même jour de la cour & dans huitaine hors du royaume ; passé lequel tems, on enjoignoit à tous les sujets du Roi de lui courre sus, & on faisoit défense à toute personne de le recevoir.* 1649.

Cette proscription faite contre toutes les loix, contre toutes les formes, auroit été effrayante, si elle n'eût été ridicule : l'attentat contre Charles I, avoit commencé par le procès de Strafford. La chaleur & l'esprit de parti ne laisserent appercevoir aucune des ab-

surdités de cet arrêt ; il n'y eut pas une
1649. voix d'égarée à l'exception de celle de Bernai, plus cuisinier que conseiller, dit le cardinal de Retz. Il est vrai que Bernai, qui, selon Gui-Patin, avoit quarante mille livres de rentes en bénéfices, parce qu'il étoit conseiller-clerc, avoit toujours une table somptueusement servie, à laquelle il invitoit tous les courtisans, les brelandiers & les joueurs de Paris, de sorte qu'on l'appelloit le cabaretier de la cour. L'épigramme du coadjuteur étoit donc fondée, mais Bernai n'en avoit pas moins raison dans cette occasion.

Ce n'étoit pas tout de rendre un pareil arrêt, il falloit en soutenir la vigueur par des troupes & tout l'appareil de la guerre. C'est à quoi l'on pourvut sur le champ : on ordonna qu'il seroit fait des levées de gens de guerre en nombre suffisant, pour la sûreté de la ville, tant au dedans qu'au dehors, & pour faciliter le passage des vivres. L'a-

près-dînée du même jour, on tint la police générale dans une assemblée, à laquelle assisterent les députés de la chambre des comptes & de la cour des aides. On y décida que le prévôt des marchands donneroit des commissions pour lever quatre mille chevaux & dix mille hommes de pied. Ces précautions étoient les suites d'une démarche infructueuse que les compagnies venoient de faire auprès de la cour; elle est assez intéressante pour mériter de nous occuper dans le chapitre suivant. 1649.



CHAPITRE III.

Diverses députations au Roi pour le supplier de revenir ; elles sont toutes refusées.

1649. LA chambre des comptes, la cour des aides & le corps de ville, ne pouvoient se dispenser de faire une députation au Roi, pour le supplier de hâter son retour & de ne pas punir plus long-temps la ville par la privation de sa présence.
Talon. Les députés se rendirent en conséquence le même jour à St. Germain ; ce qu'il y eut de singulier, c'est que les procureurs jugerent à propos de joindre leurs instances à celles des autres corps, & de députer de leur côté ; ils furent encore plus mal reçus que les autres compagnies. Les représentans de celles-ci furent très pathétiques, & principalement Fournier, premier échevin, qui fit

parler le ſentiment plus que l'eſprit. La Reine, après les avoir remerciés de leur bonne volonté, leur répondit « que l'au- 1649.
» torité royale avoit ſouffert des atten- Monglat. Retz.
» tats qui ne pouvoient plus ſe diſſimu-
» ler; le parlement ne ſe contentoit pas
» de briguer la puiſſance du ſouverain;
» il empiétoit encore ſur les droits des
» autres compagnies; en ſoutenant la
» cauſe du monarque, c'étoit la leur
» propre qu'elles avoient à ſoutenir;
» s'ils deſiroient ſi paſſionnément le re-
» tour du Roi, ils n'avoient pas d'autre
» parti à prendre que de chaſſer le par-
» lement; tandis qu'il ſortiroit par une
» porte, le Roi ſon fils rentreroit par
» l'autre ».

La chambre des comptes avoit paru la premiere: Amelot, premier préſident de la cour des aides, ayant pris enſuite la parole, ne s'expliqua point avec moins de force pour diſculper le parlement. Il fit parler les ſervices que cette compagnie rendoit depuis ſi long-temps à nos

1649. Rois ; il rappella sur-tout ce célébre arrêt, rendu du temps de la ligue, pour écarter les étrangers du trône, & qui avoit conservé la couronne dans la maison de Bourbon. A ces mots Condé, qui sentoit toutes les conséquences d'une pareille assertion, s'indigne des prétentions qu'elle semble cacher, & interrompant le premier président, il lui demande avec cette fierté qu'il avoit au milieu des batailles, *ce qu'il veut dire avec son arrêt du parlement*; *que la maison de Bourbon regnoit par droit de succession légitime, selon la loi salique, & non par arrêt du parlement.* La vivacité de Condé passe dans toute la cour, chacun applaudit à cette apostrophe si vraie, si énergique; en vain le premier président veut reparrir, les murmures qui s'élevent ne lui permettent pas d'achever, & les députés sont obligés de se retirer sans avoir rien obtenu.

Montglat.

La maniere dont les compagnies étoient congédiées, les dispensoit pres-

que d'entrer dans les vues de la cour : 1649.
auſſi malgré les défiances & les jalouſies que la Reine dans ſa réponſe avoit adroitement tenté de ſemer entre elles & le parlement, le reſſentiment de l'outrage préſent effaça la mémoire des outrages paſſés, & les députés revinrent à Paris preſqu'auſſi ulcérés que les gens du Roi l'avoient été la veille. Tous les corps partagerent bientôt les mêmes ſentimens. La chambre des comptes & le grand conſeil avoient eu ordre de ſe retirer, la premiere à Orléans, l'autre à Mante : ceux-ci ſe préparerent à obéir, mais leur bonne volonté fut ſans effet, n'ayant pu obtenir de paſſeports pour quitter la ville : ceux-là, loin de ſe rendre aux ordres de la Reine, entrerent dans tous les moyens de défenſe que propoſa le parlement. Le corps de ville tint la même conduite, & ayant reçu une nouvelle lettre du Roi, qui l'exhortoit à chaſſer de la ville le parlement, & à l'obliger de ſe retirer à Montargis, Le 9 Janv.

il n'eut garde d'obéir à de pareils or-
1649. dres, & d'ailleurs quand il l'auroit voulu, il étoit dans l'impuissance de les exécuter. Aussi sans songer seulement aux moyens de les remplir, les échevins apporterent la lettre au parlement, en protestant qu'ils étoient disposés à n'obéir qu'à la compagnie.

C'étoit peu pour la sûreté commune que cette union générale, il falloit des forces pour la faire respecter & de l'argent pour acquérir ces forces. On résolut de se cottiser & de former un million, qui seroit employé à la levée
Talon. & à la solde des troupes. Chaque habitant de la ville & des fauxbourgs fut
150 liv. taxé au double de ce qu'on avoit payé en 1636, lors du siege de Corbie : la grand'chambre, les cinq des enquêtes, celle des requêtes du palais devoient emprunter chacune 50000 liv. Et les maîtres des requêtes 100000. Toutes ces sommes réunies ne formoient pas encore le total nécessaire, mais l'intérêt particulier

de quelques membres vint à l'appui général du corps. 1649.

Richelieu, pour se procurer de l'argent, avoit créé vingt nouvelles charges de conseillers, que le parlement, malgré ses remontrances & ses réclamations avoit été obligé de recevoir : mais les anciens se vengerent de cette espece de prostitution de leur autorité par tous les dégoûts dont ils purent accabler leurs nouveaux confreres : à peine leur en donnoient-ils le nom, à peine dans les audiences prenoient-ils leurs avis, & il n'y avoit pas d'exemples qu'on leur eût encore distribué des procès ; aussi ces charges étoient-elles étrangement décriées, & quand les acquéreurs vouloient s'en défaire, ils ne trouvoient point d'acheteurs. Boileve, chanoine de N. D. en possédoit une ; l'occasion lui paroissant favorable pour la mettre sur le pied des anciennes, il proposa de donner lui & ses confreres, qui se trouveroient dans le même cas, chacun

Joly.

1649. quinze mille livres de plus que les autres, à condition que toute distinction cesseroit & qu'ils seroient traités avec autaut d'égards que les plus anciens. Le parti fut accepté & les conventions remplies de part & d'autre : mais en échappant au mépris & au ridicule de la part de leurs confreres, ces membres de nouvelle création n'échapperent point aux plaisanteries d'une nation, toujours vive, toujours gaie, toujours maligne dans les événemens les plus sérieux. Le sarcasme & les railleries les poursuivirent jusque sur les fleurs de lys, qu'ils avoient achetées si chérement : par allusion à leur nombre & à la somme qu'ils avoient comptée, on les appella les *quinze-vingts*, nom ridicule qui ne leur fut pas ôté de long-temps. Mais ils eurent lieu de se consoler de cette humiliation par tous les traits qui fondirent bientôt après sur le coadjuteur & les généraux du parlement, comme sur Mazarin & les partisans de la cour.

L'exemple du parlement ne fut pas infructueux : la chambre des comptes & la cour des aides s'empresserent de l'imiter : les premiers offrirent trois cents, les autres deux cents mille francs pour les besoins communs : le châtelet offrit de payer le double de ce qu'il avoit donné pendant le siege de Corbie : les avocats & les procureurs se cottiserent pareillement dans cette occasion : l'université donna dix mille liv . Etranges effets de l'aveuglement & de l'esprit de parti, qui ne leur laissoient point appercevoir que la querelle du parlement n'étoit point la leur ; que les petits ne doivent jamais se mêler des démêlés des grands ; que tout le fruit de leur service n'est souvent que l'ingratitude ; trop heureux si par la suite, ils ne sont pas les seules victimes de dissentions où ils se sont imprudemment jettés.

1649.

Hist. du tems

Quand on eut des fonds pour la levée des gens de guerre, il fallut songer à remplir cette commission. Ce n'étoit

pas à de paisibles ministres de Thémis ;
1649. qui la plûpart n'avoient jamais vu de canons que ceux de la bastille, qu'appartenoit un pareil emploi ; c'étoit à un général : mais où le trouver ? Le coadjuteur en avoit un, mais il ne paroissoit pas, & peu de membres du parlement étoient dans son secret. Cependant il étoit d'autant plus nécessaire d'élire un chef, que malgré les magnifiques réglemens de la police générale, les vivres
Ibid. n'entroient que très difficilement à Paris. Le maréchal Duplessis commandoit à St. Denis & à Aubervilliers, des quartiers qui enlevoient tout le pain que Gonesse vouloit fournir à Paris ; le conseil d'état venoit de rendre un arrêt qui défendoit aux marchands de Poissy de vendre leur bétail aux bouchers pour approvisionner Paris, & quand ils auroient voulu enfreindre cet arrêt, le régiment des gardes qui y étoit en quartier l'auroit fait respecter : le chemin étoit également fermé aux bleds de la

Brie & de la Beauce, par les troupes poſtées ſoit à Vincennes, ſoit à Meudon, ſoit à St. Cloud, ſous les ordres du maréchal de Grammont. 1649.

Pour lever tous ces obſtacles, pour forcer toutes les barrieres, le ſon des tambours retentiſſoit dans toutes les rues; on trouvoit aſſez d'hommes à enrôler, mais on n'en trouvoit point pour les commander. En cette extrémité, on jetta les yeux ſur Deſlandes-Païen, conſeiller de la grand'chambre, qui avoit ſervi dans ſa jeuneſſe. Le parlement étoit preſque décidé à lui donner le bâton de général, perſuadé qu'un ſénateur françois pouvoit être comme un ſénateur romain, auſſi terrible dans les camps qu'intrépide dans le barreau; l'exemple de Caton raſſuroit. Heureuſement pour l'honneur de la compagnie, les mécontens ne lui donnerent pas le temps de ſe couvrir de ce nouveau ridicule, & elle eut bientôt plus de généraux qu'elle n'en vouloit.

Montglat.

1649. Le premier qui se présenta fut le marquis de la Boulaye : il auroit été étonnant que son amour pour le peuple, son attachement pour le parlement, son aversion pour la mauvaise administration l'eussent décidé à cette démarche : aussi étoit-ce son intérêt seul, comme tous les autres, qui l'y avoit appellé. Il avoit un grand procès au parlement, & il étoit bien aise de prévenir ses juges en leur servant d'appui : d'ailleurs la cour lui avoit refusé la survivance de la charge de colonel des cent suisses, qu'avoit le duc de Bouillon-la Marck son beau-pere ; il n'en falloit pas tant pour justifier à ses yeux le parti qu'il prenoit.

Joly. Nemours.

La Boulaye fut reçu comme il l'avoit espéré. On lui donna une commission pour lever la cavalerie. Par un arrêt du parlement, chaque porte-cochere devoit fournir un cavalier monté & équipé, ou payer cent cinquante livres, & chaque petite porte un fantassin armé &

Hist. du tems

équipé, ou trente livres. Les railleurs ne manquerent pas de s'égayer sur cette ridicule levée aux dépens de la Boulaye, & on l'appella le *général des portes-cocheres*. Tous ces sobriquets malins prouvent du moins qu'on ne mettoit pas dans cette guerre la fureur qui accompagne d'ordinaire les dissentions civiles, & qu'on pouvoit encore ne pas désespérer totalement de la nation. Mais si de pareils événemens se renouvelloient, ne seroit-il pas à craindre qu'avec les sombres idées qu'on s'efforce journellement de faire germer dans les esprits, avec cette mélancolie dont nous ne sommes déjà que trop infectés, nous ne missions dans les mêmes troubles cet acharnement horrible, cette lugubre atrocité qui fait de tous les sujets autant de bourreaux raisonneurs, qui au lieu d'aiguiser des épigrammes, acerent la pointe des glaives & des poignards?

1649.

Joly.

Pendant que la Boulaye se préparoit

1649. à rendre formidable à Condé la puissance du parlement, le coadjuteur jouissoit en secret d'un spectacle bien doux, en voyant les mesures que prenoit la compagnie pour sa défense. Il est vrai qu'il y avoit contribué de tout son pouvoir; éloquence, sourdes intrigues, courses nocturnes, largesses populaires; il n'avoit rien épargné pour aiguillonner les chefs des frondeurs dans le parlement, pour exciter les plus timides par le sentiment de leur propre frayeur, pour rassurer la populace par l'appas du gain & des secours momentanés : mais le succès sembloit passer ses desirs; à peine auroit-il osé espérer que le parlement s'avançât si loin & si promptement, à peine en croyoit-il ses yeux, en voyant cette fureur guerriere qui avoit tout-à-coup saisi & métamorphosé des gens si peu faits pour ce genre de vie. Les nouvelles agréables, qu'il recevoit de Saint Germain, contribuoient à rendre plus com-

plette la joie dont il étoit pénétré. 1649.
Noirmoutiers lui avoit écrit que les princes & Marsillac étoient toujours dans les mêmes intentions, que s'ils tardoient à les remplir, c'étoit pour mieux tromper la cour, se dérober à tous les soupçons & échapper plus sûrement. Rassuré par ces nouvelles, il formoit les plus douces espérances, hâtant par ses desirs le moment de leur arrivée, lorsqu'un nouvel acteur vint déranger ses machines, & fut presque sur le point de briser tous les ressorts dont il avoit pris tant de peines à assurer le jeu.



CHAPITRE IV.

Portrait du duc d'Elbeuf ; il vient offrir ſes ſervices au parlement ; il eſt nommé général. Arrivée du prince de Conty à Paris.

1649. C'ETOIT un prince d'une maiſon fatale à la France, qui venoit rouvrir les plaies que ſes ancêtres avoient faites au ſein qui les avoit nourris : Charles II de Loraine, duc d'Elbeuf, s'imaginant jouer ſur le théâtre de Paris le rôle que les Guiſe & les Maïenne y avoient joué ſi long-temps, accouroit offrir ſes ſervices au parlement. Sans fortune & ſans moyens pour s'en procurer, quand il n'auroit pas eu le goût de ſa famille pour les nouveautés, ſa pauvreté ſeule lui en auroit inſpiré l'amour. Il n'avoit rien à perdre & tout à gagner dans le bouleverſement, & ſon indigence étoit

ſi complette, que malgré le préjugé de la naiſſance, qui répare tout aux yeux du peuple, il en étoit avili. Avec du courage, une ſorte d'eſprit qui lui étoit propre, puiſqu'il étoit un effet de l'art, une éloquence qu'on auroit ſouvent pris pour du galimatias, il ſe promettoit bien d'éclipſer le duc de Maïenne, ſon couſin, & de faire oublier la ligue en faveur de la fronde : ce fut du moins dans ces termes qu'il s'en expliqua avec le duc de Briſſac, qu'il rencontra ſur le chemin de S. Germain à Paris. Il n'avoit point quitté la cour comme un fugitif, & il falloit toute l'audace des Guiſes pour donner à ſon évaſion la publicité qu'il y mit. Le ſeul prétexte qu'il chercha fut que ſa mere étoit malade à Paris, & que n'ayant point apporté d'argent, il étoit obligé d'y en aller chercher. Ce groſſier ſubterfuge ſéduiſit ſi bien, que le duc de Roannes l'accompagna avec toute la bonne foi poſſible, & ne fut détrompé

1649.

Retz.

Montglat.

qu'au bout de deux jours qu'il prit alors
1649. le parti de l'abandonner & de retourner à St. Germain. Soit que la cour fût aussi aveugle que le duc de Roannes, soit que le prince Lorrain ne parût pas dangereux, on ne fit aucun effort pour le retenir.

Le premier soin du duc en arrivant fut de se rendre à l'hôtel de ville, pour se déclarer & offrir ses services. On peut se figurer la surprise & le trouble du coadjuteur en apprenant cette nouvelle qui dérangeoit tous ses projets. Il ne falloit pas compter que si le duc devenoit tout, il fût rien lui-même dans le parti, Elbeuf n'ayant pris aucune mesure avec lui, & ne pouvant manquer d'écarter de tout son pouvoir un compétiteur si dangereux. Le duc n'avoit
Retz. pas même trop caché ses desseins à cet égard. Il ne se vit pas plutôt à la porte St. Honoré qu'il écrivit ces mots au président le Cogneux, qu'il croyoit son ami: » Il faut aller faire hommage au coad-

» juteur, dans trois jours il me rendra 1649.
» ses devoirs ». Il exécuta sur le champ son projet, & le coadjuteur le vit un instant après aux portes de son appartement : ses trois fils étoient à ses côtés, & tous quatre promirent les plus belles choses au prélat en lui demandant ses conseils. Le duc voulant aller à l'hôtel de ville, Gondy chercha à l'en dissuader, en lui faisant entendre qu'il feroit mieux d'attendre au lendemain pour tenir son pouvoir du parlement ; mais il ne put le persuader : le duc, trop éclairé par ses intérêts pour ne point voir combien la lenteur pouvoit lui être préjudiciable, courut à l'hôtel de ville, où il fut reçu à bras ouverts.

Tous ces contretems étoient d'autant plus désespérans pour le coadjuteur, qu'il ne pouvoit s'ouvrir à personne de ses arrangemens avec les princes, dans la crainte de les faire arrêter. Il les attendoit à chaque instant, mais ils pouvoient venir trop tard, le duc pouvoit

tellement se fortifier qu'il fût en état de
1649. chasser les autres plutôt que d'être chassé lui-même. Toutes ces réflexions accablantes ne laissoient presqu'aucune issue au coadjuteur ; cependant assuré du peuple, il eut recours à ses intrigues ordinaires, sinon pour arracher le mal, du moins pour en suspendre l'activité. Il n'en trouva pas de plus sûres pour le moment, que de jetter des soupçons sur la conduite du duc. Les curés de Paris furent employés à semer dans le peuple des méfiances sur l'intime union qui regnoit entre d'Elbeuf & la Riviere : le coadjuteur courut lui-même toute la nuit à pied & déguisé chez les membres du parlement, auxquels il ne pouvoit découvrir son intelligence avec les princes : il leur fit entendre qu'il n'y avoit point de confiance à prendre dans un homme qui s'adressoit au corps de ville de préférence au parlement, qui manifestoit clairement par-là son intention

tion de divifer la ville d'avec la compagnie. 1649.

Malgré tant de précautions Gondy efpéroit peu encore de fes petites intrigues, parce que la difette de généraux mettoit dans la néceffité de fe pourvoir du premier qui fe préfentoit. Auffi dès qu'il fut rentré chez lui, au lieu de prendre quelque repos, il fongea à des mefures plus efficaces : la crainte de perdre le fruit de tant de foins lui fuggérant les moyens les plus violens, il rouloit déjà dans fon efprit de lever abfolument le mafque, de fe déclarer publiquement, d'accufer le duc d'intelligence avec la cour, de faire prendre les armes au peuple, de les prendre lui-même pour chaffer fon rival de la ville. Mais un nouvel incident furvint heureufement pour Gondy, qui n'auroit peu-être eu de fon projet que la honte de l'avoir inutilement tenté : dans un inftant toutes fes idées furent fixées à des réfolutions plus modérées.

1649. Il étoit en proie dans son lit à ses douloureuses inquiétudes, lorsqu'on vint l'avertir que les princes étoient à la

Le 10 Janv. porte St. Honoré, sans pouvoir vaincre l'obstination des bourgeois, qui ne vouloient pas leur ouvrir. Aussitôt Gondy se précipite de son lit, fait allumer des

A 4 h. du matin. flambeaux, va prendre Broussel & court avec lui introduire des gens que, dans cette occasion, il pouvoit nommer ses libérateurs. Il n'y trouva pas d'abord toute la facilité qu'il s'y étoit promise. Les bourgeois, ne pouvant se persuader que le frere & le beau-frere du prince, qui avoit juré leur ruine, vinssent à leur secours, soupçonnoient dans cette démarche quelqu'intrigue tramée par la cour, pour mieux assurer leur perte. Il fallut que le coadjuteur les haranguât & leur découvrît une partie de ses liaisons avec les princes. Enfin les portes leur furent ouvertes avec le jour, & leur premier soin fut d'aller se jetter sur des lits à l'hôtel de Longueville. Avant de

pousser plus loin les événemens de cette journée à Paris, il faut remonter à la veille, & dire comment les princes s'étoient échappés de St. Germain. 1649.

Jamais on ne joua mieux la fidélité que le prince de Conty le fit dans cette occasion : on n'auroit pas attendu une dissimulation aussi profonde d'un jeune homme. Le duc de Longueville ne se trahit pas davantage. Condé les crut tous deux si fort attachés à son parti, ses soupçons s'évanouirent tellement, que témoignant quelque crainte au duc de Longueville de voir sa femme au milieu de Paris sur la fin d'une grossesse, Montglat. & entre les mains d'un peuple qui pouvoit se venger sur elle des maux qu'il éprouvoit, le duc feignit d'être dans les mêmes inquiétudes. Condé lui fit entendre qu'il falloit donner secrétement à sa femme un rendez-vous aux Carmélites de la rue St. Jacques, & que là il iroit l'enlever lui-même à la tête de deux mille hommes. Le duc promit de man-

der cet arrangement à la duchesse, 1649. mais il est à croire ou qu'il n'en fit rien ou qu'il le fit pour se moquer avec elle de la bonne foi du héros.

Ils attendoient toujours le moment propice avec la même affectation de fidélité : enfin sur les pressantes instances du coadjuteur, ils fixerent leur départ à la nuit du 9 au 10. Le prince de Conty redoubla de gaieté pendant la soirée, il ne parloit que du châtiment des Parisiens, & personne ne paroissoit plus ardent pour venger la régence & le trône outragé. Le duc de Longueville voyant le moment approcher ne garda pas la même constance. Le coadjuteur l'a peint de main de maître, quand il a dit que c'étoit de tous les hommes celui qui aimoit le mieux le commencement des affaires : il ne démentit point son caractère en cette occasion. Pendant que son beau frere s'efforçoit de paroître plaisant & courageux, le duc se laissa tomber dans un morne

ſilence ; l'abattement peint ſur ſon viſage déceloit les allarmes dont ſon ame étoit la proie. Toute la cour, qui s'en apperçut, y donna diverſes interprétations, mais aucune ne fut juſte. 1649. Motteville.

Les irréſolutions du duc ſe manifeſterent bien mieux, lorſqu'ils ſe furent dérobés de la cour avec Marſillac & Noirmoutiers. S'arrêtant tout-à-coup au milieu du chemin de Paris, *Monſieur*, dit-il au prince, *croyez-moi, retournons auprès du Roi, & par notre évaſion ne mettons point le feu aux quatre coins de la France ; c'eſt tout ce qui peut en réſulter.* Conty, qui ne varioit pas ſi facilement, qui voyoit encore plus de danger au retour qu'au départ, qui alloit ſe ſouſtraire à la domination importune d'un frere impérieux & jouir de la vue d'une ſœur adorée, Conty lui répartit par cette phraſe triviale mais énergique : *Monſieur, le vin eſt tiré, il le faut boire.* Revenons à la ſenſation que produiſit à Paris leur arrivée. Ibid.

1649. Le coadjuteur ne les eut pas plutôt en son pouvoir qu'il courut malicieusement en avertir le duc d'Elbeuf, qui fut aussi surpris que chagrin d'une nouvelle à laquelle il s'attendoit si peu. Il vit d'un coup d'œil toutes les fâcheuses conséquences qui pouvoient en résulter pour lui : il ne pouvoit pas lutter contre un prince du sang ; & si Conty devenoit général, toutes les flatteuses espérances, qu'il avoit formées sur ce grade, s'évanouissoient ; il ne devenoit plus qu'un rebelle subalterne dont la cour ne se presseroit point d'acheter la soumission ; motif unique cependant, qui l'avoit décidé à se déclarer pour le parlement. Il se repentit bien cruellement alors de n'avoir pas suivi le conseil du coadjuteur, & de ne s'être pas présenté la veille à la compagnie. Il ne perdit pas néanmoins totalement courage, & se dérobant à un nouveau piege que lui tendoit Gondy, qui vouloit l'engager à attendre les princes pour se rendre au

parlement, il courut ſeul ſe préſenter à la compagnie. 1649.

Il proteſta en entrant qu'il venoit répandre juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang pour la conſervation de la ville, le maintien de l'autorité du parlement & le ſoulagement des peuples. Avec de pareils diſcours, il ne pouvoit pas être rejetté : auſſi malgré ce que purent dire les Brouſſel, les Blanc-ménil & les Viole, on le nomma ſur le champ général. Le premier préſident donna d'autant plutôt les mains à cette élection, que marchant d'un pas égal entre la faction & la cour, ne voulant ni aller à Montargis, ni fomenter une guerre civile, il crut avec le préſident de Meſmes faire un grand coup de politique, en nommant le duc, malgré ce qu'ils ſavoient de l'arrivée des princes. C'étoit ſelon eux, empêcher que le parti factieux ne prît trop de conſiſtance, par la déſunion qui alloit ſe mettre parmi les chefs, ſans empêcher que la com- Talon.

pagnie ne pût faire un accommodement
1649. honorable avec la cour. On ne peut que louer les innocentes intentions du vertueux Molé, mais il faut convenir avec le coadjuteur, que c'étoit là une de ces visions dont la spéculation est belle & la pratique impossible. En effet dans les circonstances, ces deux partis n'auroient pu être que très favorables à la cour, elle auroit au moins écrasé l'un d'eux, & peut-être le parlement le premier, tout le reste de Paris étant alors au coadjuteur, auquel il seroit resté des forces extrêmement formidables, comme il le prouva dès le lendemain.

Il ne restoit pas oisif, tandis que d'Elbeuf offroit ses services au parlement. Il avoit voulu, pour parer les coups, forcer Conty & Longueville de s'y rendre aussi sur le champ; mais la fatigue dans le premier, & la nonchalance dans le second, firent rebuter pour le moment ses sollicitations, & tandis qu'ils se débattoient avec lui, d'El-

beuf consommoit ses projets. Il sortoit même pour aller prêter serment à l'hô- 1649.
tel de ville, & délivrer des commissions pour la levée des troupes. Il étoit suivi d'une foule immense de peuple, qui faisoit retentir ses applaudissemens sur l'installation du nouveau général & de la Boulaye dont il étoit accompagné. On n'entendoit de tous côtés que ces cris répétés par mille & mille voix : *vive le Roi, monseigneur le duc d'Elbeuf & monseigneur le marquis de la Boulaye.*

Ce nouvel incident dérangeoit beaucoup les projets de Gondy; il n'y voyoit de remede que dans la foiblesse & la mauvaise politique du duc, qui ne sauroit peut-être pas profiter du moment. En effet celui-ci ne prit aucune précaution pour se délivrer des princes & du coadjuteur, attendant peut-être qu'il fût assez bien affermi dans son poste pour tout oser avec assurance. Mais quand on avoit affaire à un homme tel que Gondy, il falloit se hâter, &

d'Elbeuf ne tarda pas à l'éprouver.
1649. Dès l'après-dînée, le coadjuteur prit le prince dans ſon carroſſe, mais ſans aucune ſuite que ſa propre livrée pour ôter toute défiance aux Pariſiens, qui ne pouvoient ſe perſuader que le jeune prince ne ſe fût pas rendu dans leur ville de concert avec Condé. Le duc ne vint point avec eux; Gondy, craignant quelqu'émotion, crut que le peuple dans ce cas reſpecteroit plus la jeuneſſe & la qualité du prince du ſang, que la perſonne de ſon beau-frere.

Ce fut en affectant ainſi cette confiance pour le peuple qu'ils ſe rendirent au parlement; & le coadjuteur n'eût pas plutôt mis le prince dans la grand'chambre, que, délivré de toutes ſes allarmes, il reſta dans la grand'ſalle pour avoir l'œil à tout & agir ſelon les circonſtances.

Le prince de Conty, en prenant ſa place dans la compagnie, agit comme avoit agi le duc d'Elbeuf, & colora des

plus beaux prétextes sa désertion & une démarche si singuliere pour un prince du sang. Il fit entendre avec toutes les graces que lui prêtoient sa jeunesse & son éloquence naturelle, qu'ayant reconnu le danger des pernicieux conseils qu'on donnoit à la Reine, il avoit cru de son devoir de quitter St. Germain pour s'y opposer, & de venir offrir ses services au parlement, pour retirer la personne du Roi des mains du cardinal Mazarin, qui avoit enlevé S. M. de nuit, par la trahison la plus inouie & la plus noire; il ajouta que son intention étoit de travailler au bonheur commun, à la liberté du parlement & de la ville de Paris, à la délivrance de la nation, que des tyrans, sous le nom de ministres, vouloient opprimer.

1649.

Le duc d'Elbeuf, voyant où tendoient toutes ces offres, se leva & répartit avec une modestie orgueilleuse, qu'il savoit tout le respect dû au prince de Conty, mais qu'étant le premier qui

se fût offert, & la compagnie l'ayant
1649. honoré du bâton de général, il ne le quitteroit qu'avec la vie. Tout le parlement, à qui le prince de Conty n'étoit pas moins suspect qu'au peuple, applaudit de concert à cette généreuse résolution, & après de grands murmures, fruits de la défiance pour l'un & de la confiance pour l'autre, on se sépara en rendant un arrêt qui ordonnoit à toutes les troupes de n'approcher de Paris de vingt lieues à la ronde.

Le coadjuteur au désespoir fut obligé de ramener le prince à l'hôtel de Longueville, sans avoir rien obtenu de ce qu'il espéroit. C'étoit beaucoup sans doute d'avoir accoutumé le peuple à voir Conty sans émotion; & de le ramener sain & sauf; mais ce n'étoit rien, tant qu'il n'auroit pas le souverain pouvoir. L'intérêt, la gloire de Gondy, vouloient que le prince fût le maître. Aussi ne tarda-t-il pas à se voir au comble de ses vœux, & il fit jouer tant

de nouvelles intrigues, qu'enfin d'Elbeuf fut obligé de céder. 1649.

CHAPITRE V.

Le prince de Conty est nommé généralissime. Le parti factieux se renforce. Portraits & intérêts des principaux officiers de la fronde.

DÈS que le coadjuteur se vit seul, il songea aux moyens de délivrer Conty de son compétiteur. Ne pouvant espérer d'y réussir par la force, il eut recours à d'autres armes. Tout fut mis en œuvre pour décrier le nouveau général, & relever le mérite de son compétiteur. Des curés, qui étoient aux gages de Gondy, en possession de maîtriser les consciences, n'eurent pas de peine à maîtriser les esprits au gré de leur prélat. Ces pasteurs mercenaires firent entendre « que le duc d'Elbeuf n'étoit

1649. » venu à Paris qu'avec l'agrément de la » cour, pour mieux trahir la cause commune en affectant de la défendre. » Il étoit bien plus naturel de se confier à un prince du sang qui, malgré » les défiances qu'on avoit prises si mal-» à-propos contre lui, sembloit venir » lui-même se remettre au jugement du » peuple, en s'abandonnant sans gar-» des & sans suite au milieu de Paris, » & sur la seule assurance de sa bonne » foi ». Les officiers des différens quartiers ne servirent pas moins fructueusement les intentions du coadjuteur auquel ils étoient vendus; & leurs discours, passant de bouche en bouche, firent une telle impression qu'à dix heures du soir tous les sentimens étoient changés : tel, qui le matin étoit prêt à se soulever contre Conty, auroit voulu être déjà sous ses ordres aux mains contre son frere.

Mais ce qui contribua le plus à cette révolution, fut un billet vrai ou sup-

posé du duc d'Elbeuf à l'abbé de la 1649.
Riviere; le coadjuteur, qui en eut connoissance, en fit un mystere à quatre ou cinq cents personnes. Voici ce que portoit ce billet écrit, disoit-on, de la propre main du duc, une heure après l'arrivée des princes. « Dites à la Reine & » à monsieur le duc d'Orléans, que ce » diable de coadjuteur perd tout ici; » que dans deux jours je n'y aurai aucun » pouvoir, mais que *s'ils veulent me* » *faire un bon parti*, je leur témoignerai que je ne suis pas venu à Paris » avec une si mauvaise intention qu'ils » se le persuadent ».

On peut aisément imaginer l'effet que produisit une pareille piece sur des gens qui n'avoient garde de raisonner de sa vérité ou de sa fausseté. Quand il s'en seroit trouvé quelques-uns à qui elle auroit inspiré des réflexions, elles auroient été bientôt étouffées par le ridicule que jetta dans le même temps Marigny sur le nouveau général & ses

enfans, par un triolet (1), qui ne fai-
1645. ſoit par leur éloge.

---

(1) Voici deux couplets de ce triolet, qui donna naiſſance à tous les autres.

Monſieur d'Elbeuf & ſes enfans
Ont fait tous quatre des merveilles :
Ils ſont pompeux & triomphans
Monſieur d'Elbeuf & ſes enfans :
On dira juſqu'à deux mille ans,
Comme une choſe ſans pareille,
Monſieur d'Elbeuf & ſes enfans
Ont fait tous quatre des merveilles.

Autre leçon.

Monſieur d'Elbeuf & ſes enfans
Font rage à la place royale ;
Ils ſont tous quatre piaffans,
Monſieur d'Elbeuf & ſes enfans.
Mais ſitôt qu'il faut battre aux champs,
Ils quittent l'humeur martiale ;
Monſieur d'Elbeuf & ſes enfans
Font rage à la place royale.

Le pauvre monſeigneur d'Elbeuf
Qui n'avoit aucune reſſource,

Tout étant ainsi disposé, & le pouvoir du duc ne tenant plus qu'à un fil, le prince de Conty courut le lendemain le lui disputer au parlement. Le coadjuteur & le duc de Longueville l'accompagnoient dans un superbe carrosse avec un magnifique cortege. Le premier objet qu'ils rencontrerent fut le duc d'Elbeuf qui vint à eux, & apostrophant le coadjuteur, *que diriez-vous*, lui dit-il, monsieur, *qu'il y ait des gens assez méchans pour dire que j'ai fait prendre Charenton?* Condé s'en étoit en effet emparé la veille, & le coadjuteur n'avoit pas manqué cette occasion pour en faire regarder la surprise, comme une suite des intelligences de Condé avec 1649.

Et qui ne mangeoit que du bœuf,
Le pauvre monseigneur d'Elbeuf,
A maintenant un habit neuf
Et quelques justes dans sa bourse;
Le pauvre monseigneur d'Elbeuf
Qui n'avoit aucune ressource.

le général. Sans se déconcerter cepen-
1649. dant de ce que ce reproche pouvoit avoir de direct pour lui, Gondy répondit malicieusement : *Et que diriez-vous, monsieur, qu'il y ait des gens assez scélérats pour dire que monsieur le prince de Conty est venu ici de concert avec monsieur le prinee ?*

Tandis que le coadjuteur se tenoit dans la grand'salle, son champ de bataille ordinaire, l'assemblée se formoit, & le duc de Longueville offroit au service de la compagnie, Rouen, Caën, Dieppe & toute la Normandie; & pour sûreté de sa parole, il la prioit de trouver bon qu'il fît loger à l'hôtel de ville, sa femme, sa fille & son fils. On étoit encore dans les transports de l'allégresse que produisoit une proposition si agréable & si nouvelle, lorsqu'on vit
Talon. tout-à-coup s'avancer lentement le duc de Bouillon, appuyé sur deux gentilshommes à cause de la goutte dont il se disoit tourmenté, & suivi de ses qua-

tre enfans, qu'il faisoit porter à la grand'chambre comme des ôtages de sa fidélité. Il n'avoit pas jusqu'alors paru dans le parti, tant qu'il n'y avoit pas assez vu de sûreté, & sous prétexte de sa goutte, qui peut-être ne le tourmentoit pas beaucoup, il ne s'étoit pas montré; mais les choses prenant alors une certaine consistance, il ne craignit pas de se déclarer : pour donner une idée de la joie que sa présence dût nécessairement inspirer, il n'est besoin que de le faire connoître un peu plus particuliérement. 1649. Nemours.

Fréderic-Maurice de la Tour de Bouillon avoit au même degré l'intrépidité & les connoissances militaires qui font le grand capitaine, ce sens profond & cette sagacité artificieuse qui font le politique consommé. Ses vertus ainsi que ses vices découloient également de ces deux qualités : froid, réservé, capable du plus profond secret, il ne connoissoit point de lien que son intérêt ne

1649. dût rompre : hardi, entreprenant, il ne respiroit que l'intrigue & la faction : accoutumé à la domination, il dût autant à sa naissance qu'à son caractere ses vues ambitieuses ; il étoit difficile qu'étant né prince souverain, il devint un bon citoyen ; supérieur dans le camp, supérieur dans le cabinet, ses vertus ne pouvoient être celles d'un obscur particulier. Sitôt qu'il étoit entré dans un parti, il en devenoit l'ame, mais il eut été dangereux de l'en laisser devenir le chef, parce que sa probité étoit plus problématique que ses talens. Il auroit dû être dégoûté des nouveautés & des intrigues ; elles lui avoient trop mal réussi. Ses liaisons avec le comte de Soissons avoient manqué de lui faire perdre sa principauté de Sédan : il avoit été obligé de la céder pour garantir sa tête du glaive de Richelieu, dans la conjuration de Cinqmars dont il avoit ourdi la trame ; mais c'étoit précisément de ces anciens bouleversemens qu'il avoit

Retz.

Discours sur la vie du duc de Bouillon.

pris du goût pour les nouveaux. La cour lui avoit promis un dédommagement qu'elle n'avoit pas été ou dans la volonté ou dans la puissance de lui donner. Réduit par ce refus & par le désordre de ses affaires domestiques aux plus fâcheuses extrémités ; animé par le ressentiment de son orgueil, blessé de n'avoir point à la cour le rang qu'elle y accorde aux princes étrangers, tandis que les petits princes d'Italie, où il avoit fait un long séjour lui accordoient le titre d'altesse, il croyoit avoir enfin trouvé l'occasion de se relever, & il l'avoit saisie. Ses espérances étoient d'autant mieux fondées que le vicomte du Turenne, son frere, étoit à la tête de l'armée d'Allemagne & prêt à tout entreprendre pour la gloire de leur maison. On leur supposoit même à tous deux un projet bien plus vaste, celui de réduire la France en république, & d'y devenir ce que les princes de la maison de Nassau, leurs parens, étoient en Hol-

1649.

Nemours.

1649. lande : mais le vicomte étoit encore trop jeune, & n'avoit pas cette réputation brillante qu'il eut dans la suite, pour nourrir des vues aussi grandes ; & le duc, quoiqu'avec le génie du bouleversement, étoit trop sensé pour se repaître de chimeres aussi absurdes.

Les premieres paroles, qu'il proféra, furent pour annoncer qu'il seroit charmé que les circonstances présentes lui donnassent lieu de témoigner sa tendresse & son respect pour la compagnie ; que sa satisfaction sur-tout seroit complette, s'il pouvoit lui être utile sous les ordres du prince de Conty. A ces mots, le duc d'Elbeuf s'écrie, comme la veille, qu'il ne quittera qu'avec la vie le bâton de général dont on l'a honoré ; le murmure sourd des chambres s'éleve encore, mais ne lui est pas si favorable cette fois que la précédente, & l'arrivée du maréchal de la Mothe, qu'on avoit réservé pour jouer le dernier tôle, acheve de déconcerter le duc.

Philippe de la Mothe-Houdancourt étoit un de ces hommes ordinaires que le génie ſublime de Richelieu avoit vivifiés, & que celui de Mazarin anéantit. Né avec l'intrépidité d'un ſoldat, il auroit pu devenir un excellent général, & les lauriers de Vals & de Lérida avoient prouvé qu'il ne lui auroit pas été impoſſible de s'élever au deſſus du rang qu'on lui donna parmi les capitaines de la ſeconde claſſe, ſi l'on ne rendoit ſouvent les talens reſponſables des fautes de la fortune. Deſtiné par la nature même de ſes qualités à ne prendre jamais un vol trop élevé, il auroit ſans doute été toujours bon citoyen, s'il n'eût pas éprouvé des revers. Sous le miniſtere d'un grand homme, le maréchal n'auroit été qu'un exemple trop peu rare des viciſſitudes du ſort; ſous celui de Mazarin, il fut coupable. Les intrigues de la cour ſe mêlerent, pour le perdre, au peu de généſité du miniſtre. Le maréchal étoit étroitement lié avec Deſnoïers, ce ſecré-

1649.

En 164[illegible]

1649. taire d'état dont nous avons parlé à la mort de Louis XIII. qui avoit été obligé de se retirer & qui n'avoit pas encore donné sa démission. Le Tellier, qui le remplaçoit, peu content de cet état, pour ainsi dire précaire, que lui laissoit Desnoïers, en gardant l'ombre de sa puissance, en avoit conçu contre lui une haine qui se déployoit sur tous les amis de son rival. Le maréchal devint donc le martyr de l'amitié; on saisit l'occasion de ses mauvais succès en Catalogne, pour justifier sa disgrace: il fut enfermé à Pierre Encise, & après une dure & étroite prison de quatre années, après avoir été traîné à différents tribunaux, il avoit enfin échappé aux fers, ainsi qu'à la calomnie; le parlement de Grenoble auquel, malgré les plus justes réclamations, on avoit attribué la connoissance de son procès, le déchargea de toutes les accusations intentées contre lui. En quittant sa prison, le Maréchal n'en avoit point perdu le souvenir; l'injure

jure étoit trop récente pour que le ressentiment en fût déjà étouffé, & il n'est pas étonnant que l'amour de la vengeance le fît entrer dans un parti factieux. Il ne pouvoit manquer d'y être reçu avec joie: outre la gloire de ses triomphes, que la honte de ses défaites n'avoit pas totalement effacée, son caractere sans physionomie lui assuroit une place considérable, pour cela même qu'il ne la cherchoit pas; c'étoit une cire molle, que les chefs pouvoient pêtrir à leur volonté; & comme il ignoroit jusqu'au mot de contradiction, il étoit sûr aussi de n'en essuyer aucune.

1649.

Le compliment du maréchal, en entrant au parlement, fut à-peu-près le même que celui du duc de Bouillon; toute la compagnie voyant cette uniformité de sentimens, acheva dès-lors de perdre le reste de ceux que lui avoit inspiré le duc d'Elbeuf. En vain le premier président, pour l'intérêt de la paix, s'efforça-t-il d'entretenir la dissention, &

1649. conseilla de remettre à l'après-dînée la décision du généralat : il fallut s'expliquer sur le champ. Quatre présidents s'entremirent de l'accommodement : on plaça les deux compétiteurs dans différentes chambres ; les négociateurs, passant de l'une à l'autre pour porter les paroles, après beaucoup d'allées & de venues, vinrent enfin à bout de vaincre l'opiniâtreté du duc & d'obtenir son désistement, à quoi ne contribuerent pas peu les frayeurs qu'il éprouva alors. On convint que le prince de Conty seroit généralissime, mais que, quelques expéditions qu'on fît, il ne sortiroit pas de Paris ; que les ducs d'Elbeuf, de Bouillon & le maréchal de la Mothe auroient le titre & le pouvoir de généraux sous ses ordres. Le duc de Longueville ne fut pas compris dans cet arrangement : trop fier pour entrer en concurrence avec le duc d'Elbeuf, trop foible pour lui disputer la préséance, il aima mieux ne point prendre de rang, sous prétexte de

Histoire du tems.

ſe rendre à ſon gouvernement de Normandie, où il ſeroit plus utile à la cauſe commune : il y alla en effet peu de tems après. 1649.

Pendant que les choſes ſe négocioient ainſi, le coadjuteur, toujours dans la grande ſalle, apprenant qu'elles prenoient une tournure ſi favorable, court achever ſon ouvrage, & lever toutes les défiances du peuple. Il prend la ducheſſe de Longueville & la ducheſſe de Bouillon, & les conduit lui-même comme en triomphe à l'hôtel-de-ville. On imagine facilement la ſenſation que fit ſur le peuple un ſpectacle ſi nouveau & ſi peu attendu. Toute la greve étoit remplie d'une multitude innombrable qui faiſoit éclatter ſes tranſports, ſoit par ſes cris, ſoit par ſes larmes, à la vue de deux belles femmes, ſur le perron de l'hôtel-de-ville, tenant chacune un de leurs enfans entre leurs bras, & paroiſſant demander comme une grace la protection du peuple. Le coadjuteur acheva de rendre la Ibid. Retz.

1649. ſcene tout à-fait intéreſſante, par une largeſſe de 500 piſtoles, qu'il fit jetter des fenêtres de l'hôtel de-ville.

L'après-dîné fournit un autre ſpectacle. La baſtille étoit entre les mains du gouverneur du Tremblai : comme cette eſpecé de fortereſſe qui domine toute la rue St. Antoine pouvoit incommoder par ſon artillerie, on réſolut de s'en emparer, pour ne rien laiſſer dans la ville qui ne contribuât au ſervice de la cauſe commune. Le duc d'Elbeuf fut chargé de cette expédition, comme le premier en tour, pour le conſoler apparemment de la perte du bâton de général. Ce n'étoit qu'un nouveau ridicule dont on alloit le couvrir, mais la vanité du commandement ne lui en laiſſa pas appercevoir la honte. Du Tremblai refuſa d'abord de ſe rendre ; & ſur ſon refus, on dreſſa une batterie de ſix canons dans les jardins de l'arſenal. Le gouverneur en reçut la premiere décharge, mais ſa valeur ne put tenir contre une ſeconde qu'on lui

préparoit. Une centaine d'officiers qui ſe trouvoient alors à Paris, avoient été offrir leurs ſervices à du Tremblai, qui les avoit refuſés, attendu qu'il n'avoit ni armes ni farine. Ceux-ci, ne voulant pas manquer une occaſion auſſi importante d'être utiles au Roi, trouverent moyen de ſe procurer 400 ſacs de farine & 120 mouſquets. Mais quand tout fut préparé, l'attaque du duc d'Elbeuf avoit déjà produit ſon effet, & du Tremblai craignant ſans doute de mourir ſur la brêche, de la main de ſes compatriotes, s'étoit rendu à la vue d'une foule de femmes qui avoient fait porter leurs chaiſes dans les jardins de l'arſenal, pour être témoins de ce burleſque ſiege. Brouſſel en cette occaſion fut récompenſé de ſa haine contre le miniſtre, & on lui donna le gouvernement de cette nouvelle conquête : mais, préférant le plaiſir de crier dans la grand'chambre contre l'adminiſtration, aux honneurs militaires, il les abandonna à ſon fils la

1649.

Mém. de Navailles.

Montglat. Retz.

1649. Louviere, qui commanda dans la bastille, comme son lieutenant.

CHAPITRE VI.

Allarmes que cause à la cour la défection du prince de Conty. Railleries & menaces du prince de Condé à ce sujet. Mesures qu'il prend pour couper les vivres aux assiégés.

LA dissimulation du prince de Conty avoit trompé toute la cour ; Condé avoit bien quelques soupçons de ses liaisons avec les factieux ; mais rien dans la conduite de son frere ne paroissant les justifier, il avoit perdu absolument toutes
Motteville. ses défiances, se persuadant que la honte de flétrir le titre de prince du sang, ou de s'écarter du parti que tenoit le chef de sa famille, avoit opéré le changement. Aussi la nouvelle de l'évasion du prince fut-elle un coup de foudre pour

toute la cour, & particuliérement pour la Reine. Ce fut la douairiere de Condé qui vint elle-même l'en avertir le matin du dix, qu'on s'apperçut de son départ. Quel fut l'étonnement de la régente, lorsqu'elle vit cette princesse accourir à son lit où elle étoit encore, se jetter à ses pieds en s'écriant éperdue, éplorée: » Madame, donnez-moi des gardes, » je suis la plus malheureuse personne » du monde; mon fils, le prince de » Conty & le duc de Longueville se sont » jettés cette nuit dans Paris?

1649.

Montglat.

Rien n'est comparable à l'étonnement de la Reine à cette nouvelle, que le désespoir où la princesse paroissoit plongée. Anne d'Autriche, sortant enfin de son saisissement, tâcha de donner à la princesse des consolations dont elle avoit elle-même plus besoin que personne. Son effroi étoit d'autant plus légitime que non seulement elle sentoit tout l'avantage qu'alloient retirer les frondeurs de l'appui d'un prince du

1649. sang, mais qu'elle s'imaginoit encore que le prince de Condé étoit peut-être déjà lui-même dans Paris ou du moins ne manqueroit pas de s'y rendre : car il étoit parti la veille pour établir un poste à Charenton, & on n'en avoit point de nouvelles. Elle ne doutoit presque point que l'évasion de Conty n'eût été concertée avec lui : » quelle apparence, que ce jeune prince eût osé, » sans l'aveu d'un frere qu'il respectoit » comme son pere, former une résolu» tion si hardie ? lui qui avoit à peine » atteint sa dix-neuvieme année ? qui » n'avoit aucune connoissance de la » guerre, qui ne pouvoit par conséquent » se trouver fort que de l'appui de son » aîné ».

Ces cruelles considérations la déchiroient : le duc d'Orléans & Mazarin qu'elle fit avertir ne contribuerent pas à en adoucir l'amertume : le premier, naturellement craintif, n'étoit pas propre à relever un courage abattu, dans

une occasion sur-tout qu'il avoit prévue, dans une entreprise à laquelle il s'étoit opposé : l'autre, le plus lâche des hommes, à l'ombre seule du danger, resta dans le morne silence de l'abattement & de la consternation. Effrayé d'avoir à lutter contre un prince d'une si grande réputation, qui ne manqueroit pas de l'accabler, il ne voyoit plus de ressources que dans la fuite la plus prompte & la plus secrette. Il en ordonna sur le champ les apprêts pour l'effectuer la nuit suivante ; tous ses domestiques n'attendoient que le moment de partir avec lui. Le retour du prince de Condé, qui arriva sur le soir de son quartier, étouffa tous ces projets. Toutes les allarmes furent dissipées, la face de la cour fut changée ; & la Reine, de la désolation, de l'abattement passa à la joie, à la confiance.

1649.

Ibid. La Roche

La conduite, que tint Condé à la nouvelle de la défection de son frere, étoit en effet bien propre à la rassurer. Dans

1649. ſon indignation il s'abandonna aux tranſ-
Nemours. ports les plus violens contre le prince
& contre ſa ſœur, mais la ducheſſe de
Montglat. Longueville fut la moins épargnée : il prodigua les propos les plus outrageans pour ravaler ſes mœurs & ſon eſprit : perſonne n'oſa de long-tems ou l'aborder ou chercher à calmer les éclats de ſon courroux ; enfin il s'appaiſa, mais ſans rien perdre de ſon reſſentiment & de l'envie de prendre une vengeance, qui lui paroiſſoit d'autant plus facile qu'il étoit rempli du plus profond mépris & pour le parti & pour le général. Il témoigna ce dédain dès le jour même à la Reine qu'il alla trouver, auſſitôt que ſa colere fut un peu appaiſée. Comme le prince de Conty étoit fort mal fait, il fit tomber les traits les plus amers de l'ironie ſur ſa figure. En paſſant dans la chambre du Roi, ayant apperçu un ſinge extrêmement laid, attaché à la cheminée, il s'approcha de lui avec reſpect, & ſe baiſſant profon-

dément, il le ſalua en lui diſant, *ſerviteur au généraliſſime des Pariſiens.* Il ne s'en tint point à ces ſarcaſmes déshonorans, il raſſura la Reine & le cardinal par des diſcours pleins de confiance & d'intrépidité. Il dit à l'un ou qu'il périroit avec lui ou qu'il le ramèneroit triomphant à Paris ; à l'autre, que l'évaſion du prince de Conty ne devoit point l'allarmer ; que les Pariſiens, avec ce ſecours, ne ſeroient pas plus invincibles que s'ils étoient abandonnés à eux-mêmes ; qu'il vouloit vaincre ces derniers comme les plus lâches des hommes, & leurs généraux, comme des guerriers ordinaires, dont la valeur & l'expérience deviendroient inutiles par la méſintelligence & la jalouſie du commandement. 1649.

Raſſurés l'un & l'autre par cet air de confiance qui dans tout autre que Condé n'eût été qu'une rodomontade, la Reine & Mazarin perdirent toutes leurs méfiances. Réſolus de ne garder plus aucune

espece de ménagement, ils déployerent
1649. toute l'étendue de la puissance royale, & s'abandonnerent aux actes les plus vigoureux de l'autorité qu'on vouloit
Le 23 Janv. leur disputer. Le parlement de Paris, fut déclaré criminel de leze-majesté, & l'on supprima les charges de tous les membres qui n'iroient point à Montargis. La déclaration contenoit les choses les plus vraies & les plus fortes sur le
Talon. Montglat. Voyez les recueils du temps où se trouve cette déclaration. pouvoir réel des deux partis, & montroit la conduite de la compagnie sous le jour le plus odieux : cette piece mérite que nous nous y arrêtions ; c'étoit le manifeste de la cour.

» Comment, y disoient les ministres, » après avoir fait l'éloge le plus pom» peux de Mazarin, comment accorde» ront ces factieux, le soulagement du » peuple qu'ils ont tant à la bouche, » avec les surcharges intolérables qu'ils » lui font eux-mêmes supporter ? Nous » ôtons des impôts très-considérables, » & eux de leur autorité privée, ils en

» établissent de plus grands pour faire 1649.
» la guerre à leur Roi.... Et comment
» s'étonner de cet excès d'audace lorf-
» qu'ils manquent en même tems au
» droit des gens & au droit divin ; lorf-
» qu'ils empêchent les ambaffadeurs des
» têtes couronnées de fe rendre près du
» fouverain , & les retiennent dans le
» foyer de la fédition ; lorfqu'ils en vien-
» nent à la même violence contre des
» évêques, & contraignent ces refpec-
» tables pafteurs, qui brûlent d'aller vi-
» vre parmi leurs troupeaux , finon à
» fervir leurs fureurs , du moins à en
» être fpectateurs ? A ces traits pouvoit-
» on méconnoître un plan formé de
» gouvernement ou plutôt de tyrannie ,
» un fyftême réfléchi d'écrafer la puif-
» fance légitime pour s'élever fur fes
» débris & s'affeoir fur ce trône où de-
» puis douze cens ans , tant de Rois
» avoient fait le bonheur de la na-
» tion » ?

» Mais les rebelles pouvoient-ils fe

1649. » flatter, que l'ordre eccléſiaſtique qui
» avoit tant contribué de ſes richeſſes,
» à l'agrandiſſement & à la conſerva-
» tion de l'état, ſe verroit déſormais
» patiemment déchu du rang qu'il te-
» noit avec tant de juſtice, de premier
» ordre du royaume? Cette généreuſe
» nobleſſe, digne appui des Rois qu'elle
» a pour chefs, permettroit-elle ſans
» s'indigner, qu'on la dégradât de l'hon-
» neur d'être le plus utile de tous les
» ordres, quoiqu'elle n'en fût que le
» ſecond? laiſſeroit-elle abattre par quel-
» ques ſéditieux obſcurs, une puiſſance
» cimentée par le ſang le plus pur de
» ſes ancêtres? Et ſur quoi ſe fondoient
» des prétentions affichées avec tant
» d'arrogance? n'étoit ce pas un aveu-
» glement inconcevable, que des ma-
» giſtrats, inſtitués par le ſouverain pour
» rendre la juſtice à ſes ſujets, qui n'ont
» point d'autorité qui ne ſoit formée de
» la main des Rois, (c'étoient les ter-
» mes de la déclaration,) de ces Rois,

» qui peuvent en conféquence la retirer
» ou la fufpendre, lorfqu'on en abufe, 1649.
» entrepriffent d'élever cette autorité au-
» deffus de celle des Rois mêmes, de
» s'emparer du gouvernement & de
» l'adminiftration de l'état, par une
» ufurpation qui n'avoit point d'exem-
» ple dans les fiecles paffés; de fortifier
» leur parti en flattant, en autorifant
» les dégoûts de quelques princes ou
» grands du royaume, que le bien de
» l'état & le fervice du Roi avoient em-
» pêché de fatisfaire dans des préten-
» tions auffi vaftes qu'injuftes? &c.

Cette piece, après ce qui concernoit le parlement, déclaroit de même criminels de leze-majefté tous les princes & les gentilshommes qui adhéroient à la faction, confifquant leurs charges & leurs biens. Pour rendre cette déclaration plus formidable, & joindre fur le champ l'exécution à la loi, tous les préfidiaux du reffort furent déclarés juges fouverains, avec défenfe de recevoir dé-

formais aucuns ordres du corps séditieux,
1649. soi-disant parlement de Paris. Pour montrer enfin qu'on vouloit suivre les principes de la justice, on annonça l'intention de donner aux peuples quelque connoissance de l'administration actuelle, & de prendre ses conseils sur les désastres du royaume : on indiqua en conséquence la convocation & l'ouverture des états généraux à Orléans, au 15 du mois de Mars suivant.

Ce n'étoit point assez de donner cette déclaration, il falloit la rendre respectable : c'est ce que Condé tenta avec des moyens qui auroient paru insuffisans à tout autre qu'à lui. La postérité, si elle ne connoissoit l'audace & les ressources du génie, auroit peine à croire qu'avec huit à neuf mille hommes, il se flattât d'en bloquer & d'en affamer cinq cens mille dans une ville immense, fortifiée encore par la haine & la fureur des habitans. Mais il faut se souvenir que ces huit mille hommes étoient les débris

de ſa derniere campagne, de ces braves ſoldats accoutumés à vaincre ſous ſes ordres, auſſi forts, auſſi courageux que leurs ennemis étoient foibles & puſillanimes. Auſſi, ſans s'embarraſſer des vaines terreurs ou des mépriſables plaiſanteries qu'excitoient ſes projets dans l'un & l'autre parti, ſans craindre d'échouer devant la capitale, & de ternir autour de ſes murs cette réputation qu'il avoit déjà de premier capitaine de l'europe, il n'en perſiſta pas moins dans ce deſſein téméraire & impraticable aux yeux du vulgaire. 1649. Joly.

Pontoiſe, Saint Cloud, Meudon, Montlhéri, Corbeil, Lagny, Charenton, Vincennes & St. Denis, occupés par ſon infanterie, & coupant aux pariſiens toute communication avec ces provinces, qu'on en peut nommer les greniers, telles que la Normandie, la Picardie, la Brie, la Champagne, la Beauce & l'Orléannois, ne laiſſoient plus aux aſſiégés que la déſeſpérante alternative, ou

1649. de forcer ces postes à main armée, pour ouvrir un chemin aux vivres, ou de se résoudre à périr de faim : l'une & l'autre perspective étoit également effrayante pour de paisibles citadins, aussi accoutumés aux douceurs de l'aisance & de la molesse, que peu faits aux idées de la gloire & de la mort.

Tandis qu'il tenoit ainsi les parisiens dans de continuelles allarmes, le prince, à la tête de quelques escadrons qui lui restoient, courant de postes en postes avec son activité ordinaire, empêchoit les surprises, enlevoit les convois, balayoit tout ce qui s'offroit sur son passage, & sembloit défier avec cette poignée de chevaux, la multitude innombrable qui insultoit à sa valeur, du haut des murs de Paris.



CHAPITRE VII.

Forces que mettent ſur pied les frondeurs. Noms & intérêts des principaux mécontens qui ſe joignent à eux. Leurs opérations militaires.

Le prince de Conty, par lui-même, n'étoit rien; à peine ſorti de ſon enfance, & échappé aux dégoûts qui accompagnent néceſſairement les études qu'il venoit de quitter, il ne pouvoit avoir acquis aucun des talens néceſſaires à un chef de parti : mais le coadjuteur ne demandoit que ſon nom, certain de voir bientôt à ce ſeul ſignal un grand nombre de mécontens ſe ranger ſous ſes étendarts, guidés ou par leurs intérêts ou par l'eſpoir de l'impunité : en effet une foule de ſeigneurs vint bientôt groſſir le parti. 1649.

On a déjà vu les noms de Conty,

de Longueville, de Marsillac, d'Elbeuf, 1649. de Bouillon, de la Mothe, de la Boulaye : les motifs qui les guidoient ne sont plus un mystere. Le marquis de Noirmoutiers, un des premiers qui se déclara après eux, n'avoit pas de raisons moins puissantes. Il étoit de l'illustre maison de la Trémouille, & en avoit hérité le courage & la sensibilité sur les affronts faits à l'honneur. Long-temps attaché à Condé par ces mêmes sentiments, il étoit devenu le plus cruel ennemi du héros qu'il admiroit, & malheureusement pour la gloire du dernier, le héros avoit tort. Le déplorable penchant de Condé pour la raillerie, lui fit perdre un ami qu'il estimoit. Noirmoutiers, à la bataille de Lens, étoit à la tête de la premiere ligne, sa division plia, & le prince dans ses ameres plaisanteries, sembla vouloir rejetter sur le chef la lâcheté des soldats. Noirmoutiers offensé courut demander vengeance à la cour ; reçu peu favorablement, il crut

Nemours.

ne pouvoir mieux ſe venger qu'en offrant ſes talens & ce courage qu'on méconnoiſſoit aux ennemis de ſon détracteur. 1649.

Le marquis de Laigue ſon ami, juſqu'alors peu connu, & qui ne pouvoit guere l'être que dans un temps de trouble par ſes talens & ſon penchant pour les diſſentions, ſuivit le même parti, entraîné par les mêmes principes. Condé dans une partie de jeu l'avoit déshonoré par des propos qui ſembloient ſuſpecter ſa bonne foi. Le marquis, irrité, avoit quitté l'armée, impatient de ſe venger; mais peut-être moins entraîné dans le parti, par le reſſentiment de ſon outrage, que par ſes liaiſons avec la ducheſſe de Chevreuſe, dont il ne tarda pas d'être l'époux ſecret, après en avoir été long-temps l'amant. Ibid.

A ces deux hommes, qui n'étoient point à mépriſer pour une faction, auſſi avide de ſe fortifier de noms que de talens, ſe joignirent le duc de Briſſac,

le marquis de Vitry & le duc de Luynes.
1649. Le premier n'étoit pas moins attaché au coadjuteur par les liens de l'amitié que par ceux du ſang : joignez l'envie de rendre ſa fortune meilleure, vous aurez les juſtes motifs de ſon amour pour les nouveautés & la ſomme totale de ſes intérêts. Vitry vouloit avoir le brevet de duc, dont avoit joui le maréchal ſon pere ; il en ſollicitoit depuis long-temps la confirmation ; ſes inſtances étoient devenues plus vives depuis la naiſſance des troubles, mais fatigué des refus de Mazarin, il avoit cru le mettre dans l'impoſſibilité de les continuer, en quittant St. Germain, & il s'étoit jetté dans Paris. On ne devineroit jamais les motifs du dernier.

Le Janſéniſme commençoit déjà à diviſer l'égliſe gallicane : des ambitieux d'une part, des gens ſimples ou trop ardents de l'autre commençoient à donner le ſpectacle ſcandaleux de diſſentions ridicules. Du Verger de Haurane,

abbé de St. Cyran, étoit le premier def- 1649.
cendu dans l'arene ouverte à ces miftiques gladiateurs. Le livre trop célebre du bon évêque d'Ypres, étoit encore dans l'oubli, où il auroit dû pour jamais refter enfeveli, lorfque St. Cyran, ami de Janfénius & partifan de fes fentimens fur la grace, entreprit de faire connoître l'ouvrage du prélat flamand. L'air de myftere qu'il donnoit à fes initiations, les profélites que ce myftere même lui avoit procurés, parvinrent malgré fes précautions aux oreilles de Richelieu, qui n'aimoit point le ton dogmatique. St. Cyran lui parut dangereux; il paya fon zele indifcret de la prifon. Il n'y avoit pas de meilleur moyen pour hâter les progrès du mal qu'il vouloit prévenir. La perfécution fit fon effet ordinaire, les cerveaux fanatiques s'allumerent, les fentimens profcrits s'étendirent, une foible fecte, qui peut-être alloit fe perdre dans fa propre obfcurité, fe changea en un

parti qui eut pour chefs des philosophes.

1649. La haine contre Richelieu s'etendit contre Mazarin son éleve ; c'est le sort des disciples, quelqu'indignes qu'ils soient de leurs maîtres. Le coadjuteur, qui profitoit de tout, ne manqua pas d'irriter le ressentiment des cœurs outragés ; l'intérêt le porta à partager des sentimens pour lesquels il n'avoit certainement pas trop de respect : telle est la religion de l'ambitieux : il suffisoit pour lui que cette hypocrisie lui conciliât l'affection de gens pieux, d'autant plus puissans dans des troubles, que le fanatisme est moins timide & plus inconsidéré. Voilà ce qui lui donnoit tant de pouvoir sur quelques curés de la capitale ; voilà ce qui retenoit sous ses étendards une portion du peuple de cette même capitale, gouvernée par ces curés ; & enfin, voilà ce qui attira le duc de Luynes à Paris. Les sentimens des Arnaulds, des Pascal & des Nicole sur la grace, étoient les siens, & l'œuvre la plus

Abrégé de la vie de Mazarin, par Longuerue.

plus méritoire à ſes yeux, étoit de ſervir le parti contraire au miniſtre qui pourſuivoit la condamnation de ſes ſentimens auprès d'Innocent X. 1649.

Selon madame de Nemours, Henri-Charles de la Trémoille, prince de Tarente, ſe déclara auſſi pour le parlement. Mais la ducheſſe ſe trompe, puiſque ſelon les mémoires de ce prince, dont le ſavant pere Griffet nous a donné il y a peu de tems l'édition, il eſt conſtant qu'il ne prît part à ces diviſions qu'après la priſon de Condé, & que tandis que Turenne & Bouillon ſes parents s'armoient en faveur de la fronde, lui ſuivoit le parti de la cour, comme nous le verrons dans ſon lieu. La ducheſſe de Nemours eſt plus fidelle, lorſqu'elle compte parmi les frondeurs le comte de Maure. Sa défection ſurprit, parce qu'il n'avoit jamais fait éclater cette eſpece d'eſprit remuant qui décele le mauvais citoyen. Mais, outre que le comte ne voyoit qu'avec un peu de jalouſie le duc

Mém. du prince de Tarente.

Motteville.

de Mortemart son frere décoré du cordon bleu, que Mazarin refusoit à ses sollicitations, il étoit encore entraîné par l'éloquence artificieuse de sa femme, niéce du maréchal de Marillac, condamné par une commission à perdre la tête, sous le ministere de Richelieu. La comtesse poursuivoit auprès de la Reine la révision du procès de son oncle, & une réhabilitation de sa mémoire, qui lui fut accordée dans la suite; mais pour le moment, comme on avoit intérêt à soutenir l'équité du gouvernement de Richelieu, les prieres de la comtesse n'étoient point écoutées; ce qui décida son mari au parti criminel qu'il embrassoit.

1649.

Montglat. Le comte de Lillebonne se rendit aussi à Paris; il étoit encore à St. Germain, lorsque le duc d'Elbeuf son pere, faisoit pendant vingt-quatre heures la figure de général: on auroit cru, en l'entendant se lamenter sur la défection du duc, & blâmer sa conduite avec em-

portemeut, que ce dernier n'auroit pas de plus rude adverſaire ; mais le ſoir même, après avoir amuſé la cour par ſes ridicules déclamations, le comte alla partager avec ſon pere l'éclair d'autorité qui brilla quelques momens ſur lui. 1649.

Un guerrier, que le parlement n'attendoit certainement pas, fut Tancrede, à qui nous ne pouvons donner d'autre nom, puiſque le parlement n'avoit pas voulu qu'il portât celui de ſa mere. Il ſe prétendoit fils de Henri II, duc de Rohan ; peut-être même l'étoit-il en effet, puiſque la ducheſſe de Rohan, qu'il réclamoit pour ſa mere, avoit paru groſſe à Veniſe avant la mort de ſon mari ; ſes parens étoient aſſez diſpoſés à le reconnoître, les huguenots n'auroient pas mieux demandé, puiſque vrai ou ſuppoſé, ils euſſent pu trouver en lui un chef ; cette raiſon décida peut-être l'arrêt du parlement qui le déclara illégitime. Tous ſes biens paſ- Mottev.

1649. ſerent à Philippe Chabot, qui avec la protection du prince de Condé, avoit eu le bonheur d'épouſer l'unique héritiere de cette riche & puiſſante maiſon. Tancrede, qui étoit encore mineur, eſpéroit qu'à la faveur de ſa mere & de la plûpart de ſes parens qui l'avouoient, ſes ſervices engageroient le parlement à revenir ſur ſon procès & à le traiter plus favorablement : ſes eſpérances auroient peut-être été réaliſées, ſi la mort

Le 31 Janv. n'en eut détruit le cours dans une ſortie qu'il fit au bois de Vincennes avec les Pariſiens.

Un homme deſtiné à jouer un plus grand rôle vint groſſir la foule des défenſeurs du parlement ; c'étoit le duc de Beaufort. Depuis qu'il avoit échappé à ſes geoliers avec tant de bonheur & de courage, il avoit erré ſecrétement de maiſons en maiſons, en attendant la naiſſance des troubles. Quand il vit le feu allumé ; il accourut à Paris pour l'attiſer, & ſe lia étroitement avec le coad-

juteur. Celui ci, qui ne tiroit pas de ses liaisons avec Conty & sa sœur tout ce qu'il s'en étoit promis, ne se refusa point aux avances du duc. Il en fit son fantôme pour gouverner le peuple, dans l'espérance qu'en lui laissant l'ombre du pouvoir, il en auroit lui-même toute la réalité, ce qui ne pouvoit arriver ni avec le duc de Bouillon, ni avec le prince de Marsillac, trop ambitieux & trop profonds politiques eux-mêmes, pour rester de simples instrumens entre les mains d'un prêtre, quels que fussent ses talens. Le premier soin du duc, fut de présenter sa requête au parlement, pour être déchargé de l'accusation intentée contre lui par le cardinal Mazarin : il auroit été étonnant que l'arrêt, qui intervint, eut laissé quelques doutes sur son innocence. Le premier usage, qu'il en fit, fut d'aller prendre sa place au parlement & d'assister dans la suite à toutes ses délibérations.

1649. Retz. Talon.

Voilà quels furent les plus considé-

1649. rables guerriers avec lesquels le parlement se préparoit à lutter contre Condé : il leur donna à la plûpart le titre de lieutenans généraux. Un grand nombre d'autres officiers dans des postes moins considérables, tels que Matha, Cognac, Barriere, Sillery, Béthune, Sévigny, Chaumont, Saint Germain, d'Harcourt, d'Apchon, Fiesque, d'Alluy, Fosseuse & d'autres plus ou moins puissans, plus ou moins braves, dont les noms doivent se perdre dans la foule, vinrent se ranger sous les étendards des frondeurs, avec les mêmes principes ; l'intérêt particulier pour motif ; l'intérêt général pour prétexte.

Joly. Retz Nemours.

On ne se contenta pas de décorer ces guerriers d'un vain nom, & les recrues se firent avec une si prodigieuse facilité, qu'au bout de peu de jours, on mit sur pied une armée de douze mille hommes ; mais c'étoit la plus détestable troupe qui eut jamais manœuvré. Assemblage burlesque & précipité de bour-

geois, d'artiſans & de laquais, rien ne paroiſſoit plus brillant que cette armée, tout-à-coup ſortie de terre, mais rien auſſi n'étoit plus lâche & plus puſillanime. Elégance dans la parure, armes éclatantes, bravoure dans les propos, ils avoient tout excepté le courage. On les voyoit dans les rues inſulter à Mazarin, à Condé, à la Reine, exalter leurs futurs exploits, braver au milieu de leurs ſtupides admirateurs, les feux, les fatigues & la mort. La vengeance, le meurtre, le carnage leur ſuggéroient les idées les plus terribles, les expreſſions les plus énergiques; ils ne demandoient que la vue de l'ennemi, & la moindre pluie, le plus léger frimat, les renvoyoit au fond de leurs maiſons chercher un aſyle.

1649.

Nemours.

Paris n'étoit plus une ville, c'étoit un camp : on n'y parloit que d'expéditions militaires, de partis à attaquer, de convois à protéger ; l'âge, le ſexe, nulle conſidération ne fermoit la bou-

che ; l'attelier de l'artisan devenoit l'antre de la politique, le sanctuaire où se jugeoient les peuples, les rois & leurs ministres : plus on étoit ignorant, plus on étoit hardi, plus les décisions étoient tranchantes. Dans tous ces entretiens, parmi tant de gens instruits, bien intentionnés, s'occupant de matieres si importantes, si analogues à leurs occupations, à leurs connoissances, il ne s'en trouvoit pas un qui s'imaginât commettre un crime en s'armant contre son Roi ; pas un qui se doutât, qu'au lieu de la place qu'il se flattoit de tenir un jour dans l'histoire, il ne méritoit qu'un gibet, ou un pardon infamant, si la pitié & la miséricorde royale daignoit l'accorder.

1649.

Montglat. Les officiers n'étoient pas plus sages que leurs soldats ; chargés de plumes & de rubans, parfumés d'essences, ils paroissoient charmans dans les fréquentes revues qu'en faisoit le prince de Conty à la place royale pour amuser les dames,

Rien n'étoit plus leſte, plus brillant, plus brave même ; mais rien n'étoit moins expérimenté, moins propre aux fatigues de la guerre, que ces jeunes guerriers à peine, pour la plupart, ſortis de l'académie. Toujours en bottes ou en cuiraſſe, on les eut toujours cru partant ou revenant de quelqu'expédition. 1649.

C'étoit particuliérement à l'hôtel-de-ville, dans l'appartement qu'occupoit la ducheſſe de Longueville, que cet appareil de guerre paroiſſoit plus brillant & plus ſingulier. Sa chambre, où l'on tenoit auſſi ſouvent des conſeils de guerre & de politique que des conſeils de galanterie, donnoit une image très vive de la tente d'Angélique ou d'Armide, pleine de preux chevaliers prêts à s'égorger pour elles. Le mêlange des écharpes bleues que portoient les dames, des cuiraſſes & des épées qui décoroient les hommes, le ſon des violons qui rempliſſoit les ſalles de l'hôtel-de-ville, le bruit aigre des trompettes qui retentiſ- Retz.

1649. soit dans la place, donnoient à ces spectacles un air romanesque, bien capable d'éblouir l'imagination & de la monter au ton que demandoient les chefs pour l'accomplissement de leurs projets.

Il n'y eut pas jusqu'au coadjuteur, qui ne voulut entrer pour quelque chose dans ces apprêts militaires. Il leva en son nom & à ses dépens un régiment qu'il appella de Corinthe, parce qu'il étoit archevêque titulaire de cette ville. Il étoit bien fâché que sa place ne lui permît pas de se mettre à la tête de ses soldats, & il eût volontiers fait revivre ce pontife guerrier qui, le casque en tête & la cuirasse sur le dos, alloit secouer le flambleau de la discorde sur toute l'Italie, & prenoit des villes, au lieu de gagner des ames à Dieu. Quoique Gondy ne commandât point son régiment, & qu'il l'eût confié au chevalier de Sévigny, il n'échappa point

Joly. aux plaisanteries. Ses soldats furent ap-

pellés les Corinthiens, & ayant été battus à leur premiere sortie hors de Paris, on appella cet échec, *la premiere aux Corinthiens*. 1649.

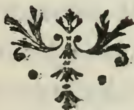
Cette occasion, toute funeste qu'elle fût au régiment de Corinthe, fut très-utile au parti : elle causa l'échange des prisonniers qu'on se fit durant cette guerre. Un cornette du coadjuteur, qui fut pris dans cette sortie, avoit été conduit à St. Germain, & la Reine avoit ordonné qu'on lui tranchât la tête sur le champ sans autre forme de procès. L'exécution étoit militaire, mais juste, puisque tout homme pris les armes à la main contre son roi est digne de mort : aussi auroit-elle eu lieu sans la prudence du grand prévôt, qui prévoyant les représailles, traîna en longueur, pour donner le tems au coadjuteur de prendre ses mesures. Gondy écrivit sur le champ au comte de Palluau, depuis le maréchal de Clérambaut, qui commandoit le quartier de Seve. La lettre, toute

Retz.

eccléſiaſtique que l'appelle le coadju-
1649. teur, étoit effrayante par les conſéquences qu'il laiſſoit entrevoir. Il avoit auſſi des priſonniers entre ſes mains, entre autres le comte d'Olonne, & il faiſoit aſſez entendre que le comte ne ſeroit pas mieux traité que ſon cornette. Palluau courut à St. Germain pour faire changer l'ordre de la Reine. Il fallut que la princeſſe cédât dans la crainte de ne trouver perſonne qui voulût la ſervir au riſque d'aller perdre la tête ſur un échaffaud à la greve; le cornette fut échangé, & le cartel s'établit inſenſiblement.

Cependant les frondeurs non ſeulement aſſembloient des forces, mais ils cherchoient encore à leur donner cette eſpece de courage qui vient de la bonté de la cauſe qu'on défend. Les
Montglat. parlementaires (c'étoit ainſi que la cour appelloit ces troupes, tandis que de leur côté ils appelloient leurs adverſaires mazarins ou royautins; car c'eſt le nom que

leur donne ſouvent le baron de Blot dans ſes chanſons ; les parlementaires voulant mettre l'apparence de la juſtice de leur côté, prétendoient ne combattre que pour le Roi ; Mazarin le leur avoit enlevé, c'étoit pour le tirer de ſes mains qu'ils prenoient les armes, & ils avoient exprimé ce deſir par la deviſe de leurs drapeaux : *regem noſtrum quærimus.* Il falloit étrangement compter ſur la ſtupide crédulité du peuple, pour s'imaginer qu'il ſeroit la dupe d'un prétexte auſſi groſſier. 1649.



CHAPITRE VIII.

Le parlement forme diverses chambres pour l'administration publique. Horrible extrêmité où sont réduites en France, la fille & la petite-fille de Henri IV. Secours que la compagnie leur envoie.

LE parlement, voyant que le grand
1649. corps à la tête duquel il étoit, prenoit le mouvement d'impulsion qu'il jugeoit à propos de lui donner, crut devoir resserrer les liens de son autorité également pour le peuple, pour les soldats & pour les généraux. Il voulut par les loix d'une police ferme & vigoureuse, plus encore assurer son pouvoir, que donner de la consistance & de la durée au parti. Ses prétentions à cet égard étoient d'autant plus justes que ses membres fournissoient les plus grosses contributions : si les géné-

raux sembloient par leur titre & par leur rang devoir prétendre à l'administration, ces mêmes généraux ne levoient des soldats, ne recevoient d'appointemens que par l'argent de la compagnie. 1649.

Son premier soin fut donc d'établir sa sûreté & celle de la faction, avec le même despotisme que l'auroit pu faire le sénat romain; c'étoit cependant un assez singulier spectacle que tous ces changements qu'effectuoit le parlement, lui dont les membres étoient rentrés dans l'état des simples particuliers, & qui par la loi suprême de l'anarchie où ils avoient eux-mêmes plongé la capitale, n'avoient pas plus de pouvoir que le dernier des soldats. Quoi qu'il en soit, sans faire cette réflexion, qui du moins devoit être affoiblie par le sentiment actuel de ses forces & de la foiblesse de ses ennemis, il s'empara de toute l'autorité, sans en laisser aux généraux, même au prince de Conty, que le peu dont il ne pouvoit prendre aucun ombrage.

1649. Comme ils n'étoient pas dans la disposition de fournir à tous les frais, & que l'amour du bien public ne les dévoroit pas au point de se ruiner entiérement pour cette patrie, dont ils prenoient la défense avec tant d'emphase, ils voulurent que Mazarin aidât lui-même à leurs efforts contre lui; & pour commencer autant qu'il étoit en eux à mettre à exécution le sanglant & illégal arrêt rendu d'abord contre lui, ils en porterent un autre, qui confisquoit tous ses biens pour être vendus à l'encan, & les deniers employés au soutien de la cause commune; rien n'empêcha que celui ci ne fût mis à exécution. Il n'y a pas de réflexion à faire sur ce nouveau procédé; aussi injuste que le premier, il en étoit une suite nécessaire.

Le 13 Janv. Montglat Hist. du tems.

Au milieu de sa révolte contre le petit fils de Henri IV, le parlement donnoit a la fille de ce bon roi des preuves de son attachement pour le sang de ses maîtres. La reine d'Angleterre, échap-

pée, ainſi que ſes enfans aux bourreaux de ſon époux, ſouffroit alors au milieu de Paris toutes les horreurs de la miſere avec cette Henriette, qui depuis fut la femme de Monſieur, frere de Louis XIV. 1649.

Il eſt difficile de ſe trouver dans un état plus déplorable que celui où ces deux princeſſes languiſſoient alors. « Vous » voyez, diſoit-elle au coadjuteur qui » étoit venu lui rendre viſite quelques » jours avant le départ du Roi; vous » voyez; je viens tenir compagnie à » Henriette : la pauvre enfant n'a pu » ſe lever aujourd'hui, faute de feu; » & en effet depuis ſix mois le cardinal n'avoit rien fait toucher de ſa penſion à la reine; ſes marchands ne vouloient plus lui rien fournir, & il n'y avoit pas pour elle un morceau de bois dans le louvre, au mois de Janvier, au milieu d'un hiver rigoureux. Le coadjuteur fut indigné, & les princeſſes reçurent de ſa part des ſecours dont il n'a pas jugé à

propos de nous dire la nature : mais on
1649. peut l'en croire sur cet article, sa vanité y étoit aussi intéressée que sa pitié, & il prodiguoit l'argent dans des situations moins pressantes. Il ne borna pas ses secours à ceux qu'il pouvoit fournir par lui-même. Aussi-tôt que le Roi fut parti, l'occasion de déshonorer le cardinal lui parut trop belle pour ne la point saisir. Il ne manqua pas d'exagérer la honte d'un tel abandon, & il n'étoit pas besoin de son éloquence pour y donner des couleurs : la vérité toute nue étoit dans cette occasion assez affreuse d'elle-même. Le parlement envoya donc aux princesses, selon Retz, 40000 liv. 20000 selon Talon. La différence du calcul, entre deux personnes qui devoient être si bien instruites, vient peut-être de ce que le premier a confondu & mis en une seule somme ce que le parlement *ordonna* en deux fois *pour la subsistance de la princesse*, comme dit le dernier.

Après cet acte d'humanité, la com-

pagnie ſongea à s'aſſurer des reſſources plus éloignées, & à légitimer ſes armes, en les faiſant prendre à tout le reſte de la nation. Elle envoya en conſéquence une lettre circulaire ſignée du Greffier, à tous les autres parlemens & à toutes les villes conſidérables du royaume, pour leur expoſer l'état de la capitale, & les exhorter à s'unir avec elle pour la délivrance du Roi & l'expulſion du miniſtre. Nous verrons bientôt dans un chapitre particulier quels effets produiſirent ces lettres. Pour en accélérer les ſuccès & encourager les villes qui, faute de reſſources, auroient craint de ſe déclarer, on y joignit un arrêt qui, je crois, n'avoit jamais eu d'exemple, & probablement n'en aura jamais. Cet arrêt ordonnoit de ſaiſir tous les deniers royaux dans toutes les recettes, ſoit générales, ſoit particulieres du reſſort, pour être employés à la défenſe commune.

1649. Le 16. Talon. Montglat. Le 19. Retz. Hiſtoire du tems. Montglat.

A ces actes d'autorité illégitime on en joignit bientôt d'autres de ſimple

1649. administration, par lesquels le parlement prouvoit qu'il se croyoit devenu absolument le maître de la nation. Les affaires générales du parti se décidoient tous les matins aux chambres assemblées, où se rendoient aussi les princes & les généraux, soit pour donner leurs avis, soit pour convenir des opérations. Toutes les affaires particulieres étoient sacrifiées aux affaires publiques; la justice distributive restoit dans une inertie & une langueur qu'on auroit peut-être pardonnées, si des délibérations si solemnelles avoient eu réellement quelqu'importance: mais elles rouloient ordinairement sur des matieres si légeres & si frivoles, qu'on auroit pu les terminer dans un quart-d'heure, au lieu des longues séances qu'elles emportoient. Cet acharnement pour des bagatelles, où l'on n'avoit garde de se départir des formes oubliées dans tant d'occasions plus sérieuses, montroit assez combien seroit lente l'administration d'une telle compagnie, &

Talon; Retz.

que tout ce qui est établi pour le repos, est presque toujours incapable de mouvement & d'activité. 1649.

Aux soins de la police générale succédoient ceux de la police particuliere ; mais alors le parlement n'ordonnoit pas seul. Deux ou trois fois la semaine l'assemblée de la chambre de Saint Louis pourvoyoit à la distribution du pain, & à tout ce qui concerne la nourriture, tandis que des conseillers députés se rendoient dans les marchés pour y faire observer l'ordre & la justice. Pour donner plus de poids à leur animadversion, ils se faisoient accompagner par des troupes de bourgeois armés, disposés à faire respecter leurs décisions.

Talon. Hist. du tems

La cour avoit un conseil de finances : la faction s'en forma un de même nature. Elle établit chez le premier président une chambre où des membres du parlement, de la chambre des comptes, de la cour des aides & des trésoriers de

Ibid.

France tâchoient de mettre de l'ordre
1649. dans la répartition & l'emploi des deniers, & cherchoient à fixer avec équité les taxes sur les particuliers les plus aisés : mais malgré la justice dont ils se piquoient, ils ne furent point à l'abri des plaintes. Il arriva, comme il arrive toujours lorsqu'on se voit forcé de donner de l'argent; chaque particulier se trouva plus
Motteville. foulé qu'un autre; les plus zélés crierent à la rapine, à l'iniquité, & bientôt personne ne voulut plus payer.

Du conseil des finances au conseil des dépêches, il n'y avoit qu'un pas, & ce conseil fut formé. Il se tint chez le président le Coigneux, & étoit composé, selon Talon, des plus intelligens de la faction, qui conduisoient les autres, & dans leurs conférences prenoient ensemble les résolutions qu'ils croyoient les plus intéressantes pour eux-mêmes, & qu'ils vouloient faire passer aux chambres assemblées. Le but principal de l'institution de ce conseil étoit pour dé-

libérer ſur les paquets & les lettres interceptées, ainſi que ſur les réponſes qu'on croyoit devoir aux lettres adreſſées à la compagnie. 1649.

Les bourgeois, commis à la garde des portes, étoient incorruptibles; quiconque avoit affaire hors de Paris étoit impitoyablement refuſé, & on ſuppoſoit toujours que c'étoit pour ſe rendre à St. Germain. Les choſes étoient même portées au point qu'au refus on ajoûtoit ſouvent les violences & le pillage, & que la Reine elle-même ne fut pas à l'abri des violences de cette multitude irritée. Elle avoit renvoyé chercher ſon linge & ſes habits, ainſi que ceux du Roi, mais avant de pouvoir franchir les barrieres, tout devint la proie des mutins, qui ne reſpecterent pas même la livrée de leur ſouverain; les valets de-pied du Roi, furent hués & maltraités; & lorſque dans la ſuite on fut obligé de les renvoyer à Paris pour de ſemblables commiſſions, il fallut

Mottev.

Mottèv.

leur faire quitter la livrée du monarque.

1649. Ces affreux excès donnerent à penser au parlement même, qui en prévit dès-lors de tristes suites pour sa propre sûreté. Le cœur des moins emportés saigna sur toutes ces atrocités : on craignit de tomber sous la dépendance de tant de princes qui, à l'aide d'une populace aussi insolente, pouvoient devenir les maîtres des imprudents qui les payoient. Pour se conserver du moins l'ombre de l'autorité, on forma un conseil composé de 12 conseillers, tant de la grand'chambre que des enquêtes, qui devoient délivrer les passeports comme ils le jugeroient à propos.

Talon.

D'autres excès donnerent naissance à un nouveau conseil. On avoit promis un dixieme sur les meubles & les sommes qu'on découvriroit appartenir soit à Mazarin, soit à ses partisans. La soif du gain fit naître une foule de délateurs, mais la haine en produisit encore un plus grand nombre : tous les jours

Ibid.

jours c'étoient de nouveaux avis reçus avec transport, & suivis avec la derniere rigueur. Dans les commencemens cette odieuse maniere de se procurer de l'argent réussit assez, & les infâmes espions aux gages du parlement firent trouver en peu de tems plus de six cents mille livres. Mais les véritables sources furent bientôt épuisées : la calomnie & l'inimitié en indiquerent de nouvelles, & ces horribles moyens ouvrirent la porte à la plus absurde crédulité, aux voies les plus rigoureuses : sur dix avis, souvent il ne s'en trouvoit pas un de vrai : l'avidité les saisissant aveuglément, on faisoit par ordre du parlement les plus rudes perquisitions dans des maisons qui auroient dû toujours demeurer respectables à tous autres qu'à des sujets séditieux. Le droit des gens étoit une chimere qu'on traitoit de ridicule : au nom odieux de Mazarin, tout devenoit permis ; le vol, les vexations les plus inouies étoient légitimées par le prétexte de l'in-

1649.

Ibid. Mottev. Talon.

térêt commun. Tous les gens de bien
1649. tremblans dans leurs maisons, & craignant à chaque instant de voir forcer les asyles les plus inviolables, fouilloient la terre dans des endroits reculés pour y déposer ce qu'ils avoient de plus précieux, ou les transportoient dans des maisons religieuses. Enfin la licence étoit parvenue à un tel point, les soupçons, les frayeurs étoient si généralement répandues, que le parlement ne crut pouvoir remédier à ces abus qu'en établissant une chambre composée d'une vingtaine de ses membres, qui prenant connoissance de ces avis, devoient agir avec plus de prudence & de retenue qu'on ne l'avoit fait dans les premieres perquisitions.



CHAPITRE IX.

Remontrances du parlement, qui lui servent de manifeste. Gaieté folle des deux partis : caractere de cette guerre, & des principaux écrivains qui vomirent des libelles pour la soutenir.

EN rendant l'arrêt contre le cardinal Mazarin, on avoit ordonné des remontrances à la Reine, & le Coigneux, Brouſſel ainſi que Longueil avoient été chargés de les rédiger. On en fit la lecture aux chambres aſſemblées, & lorſqu'elles furent approuvées, le procureur général fut chargé de les envoyer par la poſte au ſecretaire d'état Dupleſſis Guénegaud. On ſe doutoit bien qu'indépendamment de ce procédé ſi peu reſpectueux, la cour ne les recevroit pas : auſſi ne voulut-elle pas les lire : on avoit prévu ce refus, mais on s'en étoit peu

1649.

Le 23 Janv.

Retz.

inquiété ; ce n'étoit pas au Roi, ce n'é-
1649. toit pas à la Reine, qu'on vouloit faire ces remontrances, c'étoit au peuple, comme il arrive malheureuſement trop ſouvent dans ces ſortes de pieces.

Voyez-les dans Talon ou dans les recueils de la fronde.

Elles étoient ſanglantes contre le miniſtre, mais on y convenoit d'abord d'un principe, dont la vérité ſentie auroit dû faire tomber les armes des mains des rebelles & ouvrir ſur le champ toutes les portes de Paris. On y diſoit que *la loi fondamentale des états monarchiques eſt de n'avoir qu'un maître en titre & en fonction.* Les réflexions ſe préſentent d'elles-mêmes rélativement aux circonſtances préſentes. On y rappelloit avec les qualifications les plus odieuſes, l'adminiſtration de Richelieu, qu'on voyoit revivre dans Mazarin ſa créature & ſon éleve. Celui-ci étoit repréſenté ſous les couleurs les plus noires ; » charges, dignités, gouvernemens, armes, finances, éducation » du Roi, il avoit tout englouti, tout

» envahi, ne laiſſant à la Reine que
» l'odieux des châtimens. A quoi de- 1649.
» voit-on attribuer les armes françoiſes
» flétries devant Lérida, Naples perdu
» pour la nation, Crémone aſſiégée,
» Courtray ſurpris, la continuation d'une
» guerre déſaſtreuſe depuis long-tems,
» de l'aveu même du miniſtre, ſi facile
» à terminer à notre honneur, ſinon à
» l'envie du cardinal de ſe rendre plus
» néceſſaire, de dévorer toute la ſub-
» ſtance des peuples, d'épuiſer le royau-
» me d'hommes & d'argent par ſes
» horribles prévarications, pour le
» partager peut-être un jour avec l'Eſpa-
» gne, lorſqu'il l'auroit rendu ſans for-
» ces, ſans vigueur, ſans défenſe ».

Au milieu de ces déclamations, on trouvoit une de ces réflexions conſolantes, toujours ſi cheres aux peuples parce qu'elle leur rappelle la douceur & la légitimité du pouvoir auquel Dieu les a ſoumis; toujours ſi précieuſes à nos Rois, parce qu'elles ont été tirées du

fond de leur cour, & qu'elles les décorent du titre dont ils sont le plus jaloux ;
1649. toujours si belles dans la bouche du parlement, parce qu'elles plaident en faveur des uns, sans blesser les droits des autres : » Sire, disoit-on, au jeune Roi, » les souverains légitimes regardent leurs » biens, comme les biens d'autrui, pour » en user & pour les conserver, & d'un » autre côté les considerent comme leurs » biens propres, de maniere qu'ils n'y » mettent jamais la main sans nécessité ; » ni sans murmure : mais les usurpa- » teurs de l'autorité souveraine regar- » dent le bien du peuple comme leur » proie, sont avides de sa substance, » & la derniere goutte de son sang est » la derniere borne de leur cupidité ».

Passant ensuite à des imputations plus odieuses encore, s'il est possible, on tâchoit de justifier la prise des armes par les abus que le cardinal avoit fait de l'autorité : on rappelloit & la prison du duc de Beaufort trouvé ensuite inno-

cent, & celle du maréchal de la Mothe puni des caprices de la fortune, & l'emprisonnement de Barillon de Brousfel, &c. & la mort violente du premier, quoique rien ne prouvât cette mort violente; & les outrages publics faits à toutes les compagnies souveraines, principalement au parlement; & la nécessité d'interposer l'autorité de ce corps, pour arrêter soit l'épuisement total, soit les murmures du peuple, soit l'impatience de tous les ordres fatigués par tant d'oppressions, tant d'opprobres, reçus coup-sur-coup. 1649.

» Ce n'étoit pas contre le Roi qu'on » prenoit les armes, c'étoit contre le » ministre. On ne vouloit pas encourir » les reproches de Dieu & des hommes » d'avoir laissé périr lâchement son Roi » par les mains d'un tyran qui n'opprimoit alors la compagnie & la capitale, » que pour opprimer ensuite plus sûrement le monarque lui-même. On ne » commettoit donc pas un crime, un

1649. » acte de rebellion, on ne suivoit que
» les impressions du plus sacré des de-
» voirs. L'arrêt de proscription contre
» le ministre n'étoit pas moins légitime.
» Sans cet arrêt, *ou le souverain étoit*
» *déshonoré à jamais par la ruine de son*
» *parlement, ou la défense couvroit à*
» *jamais le parlement d'une criminelle*
» *infamie.*

Tous ces prétextes grossiers étoient enveloppés dans les termes ordinaires de fidélité d'obéissance & de respect; plus les injures étoient outrageantes, plus ces protestations étoient multipliées. On alloit plus loin : *la mort même, avec toutes ses pompes, n'étoit pas capable d'effrayer autant que le plus léger défaut de soumission.* C'étoit beaucoup avancer, mais on peut tout dire, quand on a les armes à la main; on ne risque que d'en paroître un peu plus ridicule.

Ce terrible manifeste n'étoit pas la seule piece violente contre le ministre : le coadjuteur en avoit fait signer une

aux généraux & aux principaux ſeigneurs du parti. Gondy, fatigué de jouer le rôle obſcur de ſentinelle dans les ſalles du palais, aſpiroit à un autre moins déshonorant dans la grand-chambre. Juſqu'alors il avoit été l'ame du parti, mais ſi ſecrétement que ſon amour-propre en avoit été pour ainſi dire bleſſé : le perſonnage de ſcélérat ſubalterne l'aviliſſoit à ſes propres yeux ; il vouloit avoir rang & voix délibérative au parlement, à la place de ſon oncle, comme ſi le titre de coadjuteur lui eût laiſſé quelque pouvoir à exercer, quelque prérogative à prétendre autre part qu'à l'égliſe. Le premier préſident, qui ſentoit combien cette inſtallation pouvoit cauſer de maux à la cour, & nuire aux ouvertures de la paix, s'y oppoſa de tout ſon pouvoir : mais le parti de Gondy ſe trouva le plus fort : on cita des exemples vrais ou ſuppoſés, où les coadjuteurs avoient remplacé l'archevêque, & Gondy fut reçu conſeiller.

1649. Motteville. Retz. Le 18.

L'après-dinée du même jour, pour

1649. lier les généraux & les officiers, Gondy leur fit signer un acte d'union, dont il garda l'original. On le colora des mêmes prétextes dont le parlement s'étoit servi dans son manifeste. » C'étoit pour » conserver l'état & l'autorité royale, » pour la maintenir dans son lustre & » dans son éclat, terni par la mauvaise » administration du cardinal Mazarin, » par ses actions injustes & violentes, » par l'oppression des cours souveraines, » par l'anéantissement des loix fonda- » mentales du royaume, qu'on pro- » mettoit, qu'on juroit conjointement » d'employer & ses biens & sa vie : on » vouloit être regardé comme des hom- » mes sans foi & sans honneur, si l'on » étoit assez lâche pour accepter aucune » offre, aucune condition ; à moins » que, selon les termes de l'arrêt du » parlement, le cardinal ne fût chassé » du royaume, comme perturbateur » du repos public. Dans l'exécution d'un » dessein si juste, si légitime, si univer-

» ſellement avoué, on n'auroit aucun » égard à l'intérêt particulier, on ne » ſe déſuniroit point, on ne traite- » roit point ſéparément, pour quelque » cauſe, ſous quelque prétexte que ce » pût être : enfin, on s'en rapporte- » roit entiérement à la déciſion du » parlement, pour les prétentions que » chacun des contractans pourroit for- » mer. 1649.

Ce ferment de l'union n'étoit ni auſſi affreux ni auſſi fanatique que celui de la ligue, quoique ce dernier en eût ſans doute ſuggéré l'idée. Mais auſſi il ne s'agiſſoit pas de religion dans cette guerre, & il y avoit trop peu de temps qu'on étoit ſorti de ces ſortes de diſcordes pour les renouveller. Si l'on en eût cru le coadjuteur, on auroit cependant fait prendre le change au peuple ; & il ne tint pas à ſon artificieuſe éloquence, que le feu de ces diſſentions infernales ne ſe rallumât, & que l'intriguant prélat ne mît encore ici l'abomination dans le ridi-

1649. Le 25. Talon. Nemours.

cule : mais en vain il monta dans la chaire de vérité, pour souffler l'esprit de fanatisme & de superstition : en vain peignant les miseres & les tribulations publiques, il voulut en rejetter la cause sur le courroux du ciel, irrité contre l'odieux ministre que l'on proscrivoit ; en vain il s'efforça de faire la cause de Dieu de celle des hommes. Ses artificieuses déclamations indignerent plus qu'elles ne séduisirent : un murmure désapprobateur s'éleva dans tout son auditoire, & lui apprit qu'on pouvoit quelquefois se laisser entraîner dans la faction, mais qu'on rejettoit avec horreur le prêtre séditieux qui osoit ériger la révolte en principes ; il s'apperçut de l'indignation qui se peignoit sur tous les visages, & rougit d'une démarche que la politique avoit si peu réfléchie ; mais voulant du moins dérober son trouble & sa honte aux regards clairvoyans, il feignit de se trouver mal, & quitta la chaire, sans avoir

terminé son imprudente homélie (1). 1649.

(1) Le coadjuteur, pour faire intervenir la religion dans son parti, ne se borna point à prêcher: il fit encore imprimer des libelles où il prétendoit prouver que la religion étoit en danger. Il est à croire du moins qu'il est ou l'auteur ou l'instigateur d'une piece intitulée, *maximes morales & chrétiennes pour le repos des consciences dans les affaires présentes.* Cette œuvre de ténébres ne présente par-tout que le langage de l'anarchie & de la sédition, & sous prétexte de droits de l'Eglise violés, de temples profanés, de vases sacrés enlevés, de ministres outragés, il prêche par-tout les maximes les plus dangereuses, les plus absurdes, les plus révoltantes. La principale & celle sur laquelle roulent toutes les autres est celle-ci: « comme les rois sont les » lieutenans de Dieu pour la conduite tempo- » relle des hommes, c'est de Dieu & non pas » des rois que les hommes doivent prendre des » loix & des ordonnances; comme l'ame est » plus précieuse que le corps, & l'intérêt du sa- » lut plus précieux que celui de la fortune, les » maximes de la religion doivent être les regles » de la politique; de sorte qu'on ne doit obéir

1649. C'étoit en effet une grande faute dans Gondy, que de n'avoir pas mieux connu le tems & les circonstances. La tête remplie de tous les moyens que de tout tems les chefs de parti avoient mis en usage pour émouvoir les peuples, il n'avoit point pensé que la fronde n'étoit point la ligue, & que ce qui échauffe un parti peut anéantir l'autre. Il lui étoit cependant facile de reconnoître le caractere de celui qu'il avoit créé : jamais il ne se démentit. Sous Henri III & son immortel successeur, la nation avoit été jettée hors de sa sphere ; sous Mazarin elle y étoit absolument rentrée; sous les Guises,

» aux rois que lorsqu'il est bien clair que leurs » ordres sont d'accord avec la religion & les instructions de ses ministres ». De ce principe passant aux plus absurdes conséquences, l'auteur débite avec assurance tout ce que l'indépendance, la calomnie, l'ambition sous le masque du zele, ont jamais dicté de plus séditieux & de plus punissable.

le fanatiſme venoit mettre ſon poignard dans les mains des rebelles ; ſous Gondy, la folie leur préſentoit ſa marotte. Jamais la licence de l'anarchie ne s'étoit en effet portée à de pareils excès d'intempérance, de débauches & de ſatyres. La préſence du prince de Conty avoit bien un peu calmé les éclats de cette joie brutale, où s'emporte une bruyante populace délivrée de tout frein & de toute crainte : mais ſi, aux cris affreux, ou plutôt aux hurlemens, aux imprécations contre Mazarin, aux menaces, aux violences contre ſes partiſans, aux outrages contre la reine, à l'ivreſſe, à la fureur, avoient ſuccédé l'ordre & la police, la modération n'y avoit rien gagné : la licence s'épancha d'un autre côté, & ſe tourna dans la gaieté la plus diſſolue. C'étoit ſur-tout dans les réduits de la débauche & dans les cabarets qu'elle s'emportoit aux plus audacieux excès ; c'étoit là que ſe tenoient les conſeils, & qu'on délibéroit ſur les matieres les

1649.

1649. plus importantes ; c'étoit de cette source féconde que s'échappoient chaque jour des torrens de libelles & d'épigrammes, où la calomnie, où la satyre s'épuisoient en sarcasmes & en plaisanteries, sans respect ni de rang ni de parti, contre la faction & contre la cour, contre les chefs & contre les plus simples particuliers. Ni le coadjuteur, ni le duc de Beaufort, ni Conty, ni Marsillac, ni leur commune maîtresse, n'étoient à l'abri des traits qui fondoient de toutes parts sur Paris (1). Ils étoient la plupart

Nemours. Joly.

---

(1) Il seroit trop long de rapporter toutes les turlupinades qu'on faisoit des généraux & des autres factieux. Je ne citerai que quelques strophes des vaudevilles du temps, pour faire connoître l'idée que dans le parti même on avoit de ces messieurs. Voici ce qu'on lit dans divers triolets :

Sur le coadjuteur.

Monseigneur le coadjuteur
Veut avoir part au ministere ;

ſi piquans que le cœur de la ducheſſe de Longueville, en reſta pour toujours 1649.

On dit qu'il eſt fourbe & menteur,
Monſeigneur le coadjuteur.
Le petit frere, avec la ſœur (1),
Seront fourbés, c'eſt choſe claire:
Monſeigneur le coadjuteur,
Veut avoir part au miniſtere.

Sur le prince de Conty & ſa ſœur.

Le jeune prince de Conty
Fait des merveilles à ſon âge;
Il eſt chef d'un fort grand parti
Le jeune prince de Conty.
Combien de fois eſt-il ſorti
Pour donner aux vivres paſſage?
Le jeune prince de Conty
Fait des merveilles à ſon âge.

Autre leçon.

Le petit prince de Conty
S'eſt déclaré pour notre ville;
Il n'eût jamais pris ſon parti

(1) Le prince de Conty & la ducheſſe de Longueville.

1649. ulcéré, & qu'elle commença dès-lors à nourrir un secret ressentiment pour un

---

Le petit prince de Conty,
S'il n'avoit été perverti
Par les conseils de Longueville :
Le petit prince de Conty
S'est déclaré pour notre ville.

Sur le duc de Bouillon.

Admirons monsieur de Bouillon ;
C'est un Mars quand il a la goutte :
Son conseil est toujours fort bon,
Admirons monsieur de Bouillon.
Il est sage comme un Caton ;
On fait fort bien quand on l'écoute.
Admirons monsieur de Bouillon,
C'est un Mars quand il a la goutte.

Autre leçon.

Le brave monsieur de Bouillon
Est incommodé de la goutte.
Il est hardi comme un lion
Le brave monsieur de Bouillon :
Mais s'il faut rompre un bataillon
Ou mettre Condé en déroute,

parti où elle étoit ſi peu ménagée. Les officiers ne trouvoient pas non plus d'é- 1649.

Le brave monſieur de Bouillon
Eſt incommodé de la goutte.

Sur les généraux.

Qu'il fait beau voir nos généraux,
Dans l'enceinte de nos murailles,
Monter deſſus leurs grands chevaux !
Qu'il fait beau voir nos généraux !
Dieu les préſerve de tous maux
Et de combats & de batailles !
Qu'il fait beau voir nos généraux
Dans l'enceinte de nos murailles !

Sur le duc de Beaufort.

Le vaillant monſieur de Beaufort (1)
Eſt pour le moins le roi des halles :
Il eſt courtois, il eſt accord
Le vaillant monſieur de Beaufort :

---

(1) Le duc ſe fâchoit de trouver ſon nom dans des vaudevilles, & diſoit ſouvent, *je ne veux pas qu'on me mette en rime.* Sur quoi le prince de Guémené répartit une fois, *monſieur de Beaufort a tort de ſe fâcher, car avant ces chanſons, il n'avoit ni rimes ni raiſon.*

1649. gide pour ſe garantir, & ils n'étoient connus la plupart que par la foule de

---

Mais ſi Paris eſt le plus fort
Et que la France ſe cabale,
Le vaillant monſieur de Beaufort
Eſt pour le moins le roi des halles.

Sur le parlement.

Ils ne ſeront donc pas pendus
Ces coquins de parlementaires ?
Ces gens qui font les entendus,
Ils ne ſeront donc pas pendus ?
Mais les princes ſeront tondus
Dans la ſuite de ces affaires :
Ils ne ſeront donc pas pendus,
Ces coquins de parlementaires ?

Autre d'une chanſon.

Que tu nous cauſes de tourment ;
Fâcheux parlement !
Que tes arrêts
Sont ennemis de tous nos intérêts !
Le carnaval a perdu tous ſes charmes ;
Tout eſt en armes,
Et les amours
Sont effrayés par le bruit des tambours.

vaudevilles que la presse vomissoit journellement contre eux. 1649.

Mézerai, qui alors n'étoit connu que sous le nom d'Eudes, faisoit pour ainsi dire ses premieres armes dans ce genre d'escrime, & il y réussissoit parce que dès-lors il laissoit échapper cet esprit caustique, qui a fait la fortune de ses histoires : réduit par la misere au dan-

---

On en vint jusqu'à ce point de démence de se louer des horreurs qu'on éprouvoit, & de regretter autant les momens du siege, que St, Evremont regrettoit les beaux jours de la régence. Voici ce qu'on lit dans les mêmes triolets, après un couplet trop ordurier pour trouver ici sa place :

Bon Dieu ! Le bon temps que c'étoit
A Paris durant la famine !
Tout le monde s'entrebaisoit
A Paris durant la famine :
La plus belle se contentoit
D'un simple boisseau de farine :
Bon Dieu le bon temps que c'étoit
A Paris durant la famine !

gereux métier de méchant & de calom-
1649. niateur, il se préparoit à des écrits plus honnêtes par une foule de satyres aussi infâmes que grossieres, à la tête desquels il avoit l'audace de mettre son nom, ou du moins un nom qui le désignoit, (*Sandricourt*). Plaignons les caprices de la fortune, qui inspiroit de si viles productions à un homme né pour de plus grandes choses (1).

---

(1) Mézerai ne se contentoit pas d'écrire contre la Reine, le ministre & le gouvernement, il vouloit que tous ses entours partageassent ses sentimens & sa hardiesse. Il avoit un frere célebre par sa piété, nommé le pere Eudes; il abusa de sa simplicité pour l'engager à traiter dans un sermon, devant la régente, les matieres de l'administration. Pendant que ce bon prêtre s'échappoit dans la chaire aux libertés les plus dangereuses, son malin instigateur étoit, lui, dans un coin de l'église, riant avec indécence de la stupidité de son frere, qui menaçoit du jugement de Dieu & des peines de l'enfer, *ces sang-sues malheureuses ve-*

Marigny n'avoit garde d'enfouir son talent dans une occasion aussi favorable pour le faire briller. Paris étoit inondé de ses chansons & de ses ballades, & il pouvoit se flatter d'être le premier dans un genre médiocre, il est vrai, mais brillant de la lumiere de l'éclair qui ne dure qu'un moment; il n'avoit qu'un rival, c'étoit le baron de Blot, son ami, & gentilhomme du duc d'Orléans. Ses saillies & son esprit lui firent la réputation la plus avantageuse dans le genre des chansons, des vaudevilles & sur-tout des impromptu : mais c'étoit une de ces réputations dont s'effraieroit une ame honnête. Eleve de Théophile, ami de Des-Barreaux, de St. Pavin & de Chapelle, toutes ses productions se res- 1649.

---

nues d'au-delà des monts, qu'il n'étoit pas besoin de nommer pour les mieux désigner. Ce ne fut pas tout; le caustique historien, au sortir du sermon, alla reprocher au téméraire prédicateur qu'il n'en avoit pas dit assez.

fentoient de ces liaifons impies. L'épicu-
1649. rifme le plus décidé en faifoit le fonds; l'obfcurité la plus dégoûtante, la fatyre la plus amere en faifoient les ornemens.

Tandis que ces deux cauftiques efprits fe difputoient de méchanceté, un autre venoit leur contefter la palme; c'étoit l'auteur de la mazarinade (1), ce

(1) Cette piece fatirico-burlefque, qui fit un bruit étonnant dans le temps de la guerre de Paris, ne mérite pas qu'un honnête-homme daigne y jetter les yeux; c'eft un tiffu infâme de calomnies ou d'éloges plats, dans ce ftyle profcrit par Boileau & renvoyé aux plaifans des halles ou aux chanfonniers du pont-neuf. Il y a peu de fatyres où le cardinal Mazarin ait été auffi défiguré : Scarron lui reproche mille chofes, & entre autres :

D'avoir fait prendre un faux bouillon
Au feu préfident Barillon.

Ce qui ne mérite pas plus de croyance que lorfqu'il lui reproche plus bas :

Trivelin

Trivelin célebre, aussi connu par la singuliere tournure de son esprit que par la vénalité de sa plume, plus fameux encore par l'étonnante fortune de sa veuve, que par le burlesque de son style; ce Scarron, qui ne devoit les disgraces de son corps qu'à la débauche, & qu'à la nature les saillies de son esprit. Louangeur à gages de Mazarin, il lui avoit d'abord prodigué les éloges, & dédié des livres; puis détruisant bientot l'autel où il avoit sacrifié, il se vendoit au coadjuteur, il lui dédioit la premiere partie de son roman comique, le seul de ses ouvrages supportable, & composoit la mazarinade, écrit alors aussi couru qu'il est justement méprisé à pré- 1649.

D'avoir osé choquer Gaston,
Prince en sagesse un vrai Caton.

On trouve encore dans les recueils de la fronde, des vers intitulés *voyage du sieur Scarron en Amérique*, piece aussi mauvaise que la mazarinade.

ſent, comme toutes les productions qui
1649. ne ſont que le fruit de la méchanceté, du libertinage & d'une platitude plaiſante. Ses groſſieres & baſſes turlupinades étoient alors dévorées, parce que tout ce qui eſt de faction eſt toujours raviſſant; l'eſprit de parti s'eſt diſſipé, & les mazarinades n'excitent plus que deux ſentimens, le dégoût & l'ennui.

Mais parmi ces écrivains mordans, qui épanchoient leur bile ou ſur Mazarin ou ſur ſes adverſaires, n'oublions pas l'implacable ennemi de l'antimoine des jéſuites & des apothicaires, cet enjoué & cauſtique médecin, dont la plume n'avoit garde de reſpecter les hommes, puiſqu'à peine elle reſpectoit Dieu même : on voit bien que je veux parler de Gui-Patin. Si on ne peut le placer dans le rang de ces écrivains mercénaires, en qui l'audace ou la faim ſuppléoit au génie, il n'en étoit pas moins ardent perſécuteur de Mazarin. Sous le nom de lettres, il envoyoit des *factum* con-

tre le cardinal, à ſes amis dans les provinces (1), & ſa plume paroiſſoit plutôt trempée dans le fiel que dans l'encre. Ses converſations particulieres ne ménageoient pas davantage le miniſtre dans la capitale, & s'il ne faiſoit pas gémir la preſſe pour le déchirer, la langue du moderne Arétin étoit encore plus cruelle. 1649.

(1) Pour donner une idée du ſtyle de Gui-Patin à l'égard de Mazarin, il n'eſt beſoin que de copier quelques-unes de ſes expreſſions. « Le » Mazarin, dit-il dans une de ſes lettres, eſt le » malheur de la Reine & ſon démon, & par » conſéquent le nôtre : je ne l'aime non plus » que le diable, & le tiens pour ce qu'il eſt, » *merus nebulo*, un pur faquin, un pantalon à » rouge bonnet & un bateleur à longue robe. » *Et ailleurs :* il ne s'en eſt fallu que 100000 » écus en mon patrimoine, que je n'aie été » conſeiller de la cour & frondeur auſſi hardi » que pas un. *Et alleurs :* un moine m'a autrefois » appris la définition d'un cardinal : *eſt animal* » *rubrum, callidum & rapax, capax & vorax* » *omnium beneficiorum.* Let. nouv. 112me.

1649. On imagine affez quelle fenfation dût faire dans tout Paris cette contagion d'écrire & de médire, qui s'étoit emparée de tous les efprits ; à quelles fcenes, à quels entretiens burlefques elle donnoit naiffance ; combien cette joie facétieufe & pétulante, qui fe nourriffoit également dans la raillerie & dans la débauche, devoit faire de progrès & promptement fe communiquer. Elle paffa jufqu'à la cour ; Condé y trou-

Nemours. voit un aliment trop analogue à fon caractere pour le dédaigner. L'efprit, le génie, les exploits, les prétentions, les entreprifes des frondeurs, tout devenoit la matiere de fes contes amufans, tout paffoit fous le tranchant de fes plaifanteries. Chaque jour il égayoit le cercle de la Reine par le perfifflage le plus accablant pour fes ennemis ; ceux-ci lui infpiroient même un fi profond mépris, qu'il difoit ordinairement que cette guerre ne méritoit d'être traitée qu'en vers burlefques ; je ne fais s'il avoit rai-

ſon, mais c'étoit du moins déprimer ses futurs exploits & prêter le flanc aux railleries, pour avoir fait ſi peu dans une occaſion qui lui paroiſſoit ſi facile. On dit même que ſa gaiété s'étendit jusqu'à vouloir étonner les Pariſiens par les craintes les plus frivoles. Quand on lui amenoit quelques bourgeois faits priſonniers, il ſe plaiſoit à leur faire croire qu'il ne ſe nourriſſoit que d'oreilles de Pariſiens. Si j'affirmois une pareille anecdote à mes lecteurs, ce ſeroit vouloir leur faire croire des abſurdités bien révoltantes. Un homme de génie, tel que le prince de Condé, ne pouvoit recourir à de pareils moyens pour inſpirer la terreur, & il n'y avoit pas de Pariſien, ſi ſtupide qu'on le ſuppoſe, à qui une telle ſuppoſition pût inſpirer de la terreur. Remarquez d'ailleurs que ce fait apocriphe ne ſe trouve que dans mad. de Nemours, & que ce ne ſeroit pas la premiere fois que cette dame ſe ſeroit plû à amuſer aux dépens de la

1649.

Ibid.

vérité. Mais c'est assez nous occuper de
1649. folies, revenons à des événemens plus sérieux pour les deux partis, aux opérations militaires.

CHAPITRE X.

Opérations militaires. Convois qui entrent dans Paris. Diverses sorties des généraux. Prise de Charenton.

Nous avons vu quels étoient les postes dont s'étoit emparé le prince de Condé; ils étoient trop multipliés pour son armée; &, pour agir plus vigoureusement, pour ne point s'exposer à être battu en détail, à voir fondre ses troupes peu-à-peu, il fut obligé de se réduire à un plus petit nombre de quartiers. Il s'étoit donc borné à trois, commandés, l'un par le maréchal Duplessis-Prâlin, qui occupoit St. Denis; l'autre, par Palluau, qui gardoit Seve; & le

troisieme, par le maréchal de Grammont qui, posté à St. Cloud, bouchoit le passage à tous les vivres qu'on auroit pu faire entrer de ce côté. Condé lui-même, toujours à cheval, couroit de quartiers en quartiers, bravant toutes les fatigues & toutes les intempéries de la saison, & donnant dans cet hyver, qui fut extrêmement rude, l'exemple du général le plus actif & le plus vigilant. Ses officiers étoient harassés de le suivre nuit & jour dans le froid le plus rigoureux, & ils avouent que jamais campagne n'avoit encore été aussi fatiguante sous ses ordres.

1649.

Mém. de Chavagnac.

Jusqu'alors toutes ses opérations s'étoient bornées à empêcher le passage des vivres, à enlever quelques convois, à détruire quelques moulins, à se saisir de quelques sacs de farine, de quelques charrettes de pain de Gonesse, qu'on menoit en triomphe à St. Germain, & dont on faisoit autant de fêtes que des plus nobles trophées. L'armée parle-

Mém. de Mademoiselle.

mentaire n'avoit point encore paru ; non que les généraux manquassent de courage & d'expérience, mais parce qu'ils sentoient eux-mêmes la foiblesse de leurs troupes & craignoient de marquer leur premiere sortie par un échec.

1649.

Motteville. Le 17 Janv.

Enfin le maréchal de la Mothe tenta le premier de les aguérir, & sortit à la tête de cent chevaux, dans l'intention de fondre à l'improviste sur le quartier de St. Denis; mais Duplessis Prâlin étant venu à leur rencontre, ces braves champions se débanderent en galoppant du côté de Paris; ils y furent reçus avec les huées & les brocards de la populace, mais ils trouverent une excuse, dans le respect qui les avoit empêchés de tirer les premiers sur les troupes du Roi.

Le 21.

Cette scene n'étoit pas encourageante pour les généraux; cependant, comme les vivres commençoient à devenir plus rares, on tenta une nouvelle sortie, & comme on la fit plus générale, on en attendoit plus de succès; mais un con-

voi à la rencontre duquel on alloit ne parut point, les troupes de Condé ne se trouverent point de ce côté. 1649.

Le duc de Beaufort voulut effacer la honte de toutes ces entreprises. Condé s'étoit emparé de Corbeil, & y avoit mis douze cents hommes sous les ordres de Navailles, depuis duc; Beaufort crut qu'en les délogeant & en ouvrant le passage de la seine, il alloit se couvrir d'une gloire immortelle. Il sort en conséquence avec le maréchal de la Mothe, à la tête de six mille hommes, suivis d'une foule de bourgeois, qui tous s'imaginent courir plutôt au triómphe qu'au combat. Le duc, monté ce jour-là sur un superbe cheval blanc, avoit rehaussé sa bonne mine par quantité de plumes blanches dont son chapeau étoit chargé. Le peuple, en le voyant partir, le combloit de bénédiction; le prince de Conty le conduisoit jusqu'à la porte, & le coadjuteur, briguant toute espece de gloire, l'accompagnoit; enfin jamais

Motteville. & tous les memoires.

Le 24.

expédition n'avoit commencé ſous des
1649. auſpices auſſi favorables, n'avoit promis tant de gloire; mais le ſuccès ne répondit point à de ſi flatteuſes apparences. L'armée n'alla point juſqu'à Corbeil; le prince de Condé & le duc d'Orléans leur épargnerent la moitié du chemin, en venant ſe poſter au moulin de Charenton où ils paſſerent la nuit ſur une hauteur, par le froid le plus piquant. Cette nouvelle glaça un peu le courage des frondeurs, qui s'arrêterent à Juviſy; mais le lendemain à la pointe du jour, les allarmes furent bien plus vives, quand on apprit que le maréchal de Grammont s'avançoit pour fondre ſur les rebelles. Alors toutes les idées de gloire s'évanouiſſent; la crainte des chanſons, des ſarcaſmes des épigrammes ſe diſſipent; on ne voit que le danger d'être enveloppés, maſſacrés, diſperſés; le ſentiment de la honte cede à celui de l'effroi; on ſe débande, on ſe diſſipe, on vole du côté de Paris, mal-

gré les cris & les efforts du général pour retenir la multitude. Enfin se voyant presque seul, le duc est lui-même obligé de disparoître sans avoir vu l'ennemi; & suivant le mouvement que cette troupe effrayée lui communique, il rentre avec elle dans ses murs au milieu des brocards les plus sanglans. 1649.

On ne s'attend pas sans doute à retrouver ici toutes les escarmouches, tous les petits combats qui se donnerent autour de Paris. Le récit en deviendroit fastidieux & ne présenteroit jamais que les mêmes événemens; la lâcheté d'un côté, le courage de l'autre; ici le désordre & la confusion; là, la regle & la discipline, le plus petit nombre triomphant du plus grand, les frondeurs toujours battus & toujours hués, des régimens entiers fuyant devant de simples compagnies, quelques convois amenés par la Boulaie ou Noirmoutiers, beaucoup d'autres enlevés par les royalistes, Lagni, Vincennes & Montlhéry deve-

1649. nus fameux par de petits échecs, qui à peine aujourd'hui obtiendroient le nom de rencontres : ce feroit toujours le même caractere, le même réfultat, le même fpectacle. Paffons donc à l'événement le plus intéreffant de cette guerre, le feul important pour les deux partis, le feul où il fe fît réellement de grandes chofes avec de petits moyens, le feul où la valeur combattit réellement contre la valeur : parlons de la prife de Charenton.

Condé s'étoit d'abord emparé de ce pofte, puis l'avoit bientôt abandonné, moins encore comme inutile, que pour La Rochef. ne pas divifer fes forces. Les frondeurs, à qui il parut utile pour favorifer leurs convois, s'y fortifierent fous les ordres du marquis de Chanleu, qui y conduifit trois mille hommes des moins mauvaifes troupes. De nouvelles réflexions déciderent Condé à fe reffaifir du quartier qu'il avoit évacué & même à s'emparer de Brie-Comte-Robert & de Léfigny, que jufqu'alors il avoit négligé plus par

impuiſſance que par raiſon. Il s'étoit d'abord perſuadé avec le Tellier, que le blocus ne dureroit pas plus de quinze jours, ce qui l'avoit décidé à ne point déſunir ſes troupes & à les garder le plus près de la capitale qu'il lui étoit poſſible : mais outre qu'il ne pouvoit pas faire une contrevallation bien exacte, & que ſes troupes étant d'un côté, les convois entroient de l'autre, ſon armée elle-même contribuoit à faire traîner ce blocus en longueur. Ses ſoldats, profitant des longues nuits d'hyver, portoient à Paris tous les vivres qu'ils pouvoient piller, aſſurés de les vendre chérement. Les payſans de leur côté ſembloient diſputer avec eux à qui approviſionneroit la capitale : ils ſe gliſſoient ſecrétement aux pieds des murs, chargés de hottes remplies de pain & de viande qu'ils vendoient au poids de l'or. Auſſi aimoient-ils mieux courir tous les riſques d'un pareil commerce, que d'aller à St. Germain, où ils n'étoient point payés,

1649.

Montglat.

1649. & pour leur faire porter leurs denrées à la cour, il falloit que les ſoldats les y traînaſſent avec violence. Outre ces rafraîchiſſemens, qui donnoient à Paris l'air de l'abondance, tandis que St. Germain languiſſoit dans la plus affreuſe diſette, les provinces s'empreſſoient d'y apporter en foule leurs denrées, parce que l'argent y regorgeoit, & qu'il n'y avoit rien à perdre à de pareils échanges. Les bourgeois, fiers de leur aiſance; étoient loin de parler de paix & de chaſſer les chefs de la faction, comme on ſe l'étoit promis. Après un mois de ſiege, la cour ſe trouvoit au même point qu'au premier jour, avec cette différence que le peuple, revenu de ſa premiere ſurpriſe, devenoit plus inſolent à la vue de ſon armée, de ſes vivres & de l'argent qui circuloit de tous côtés.

Retz.

Toutes ces conſidérations affligeoient Condé ſans l'abattre. La crainte de voir flétrir ſes lauriers dans une expédition,

qu'il avoit d'abord crue ſi facile, & pour laquelle il avoit témoigné tant de mépris, le fit réſoudre aux plus grandes extrémités. Il eſpéroit d'un côté, qu'en donnant de la terreur à ſes ennemis par quelqu'expédition vigoureuſe, il leur inſpireroit des penſées de ſoumiſſion; de l'autre, qu'en ſe rendant maître abſolument des paſſages de la Brie, d'où venoient les plus grands ſecours, Paris alors réellement ou preſqu'entiérement affamé deviendroit plus traitable. Il fit en conſéquence toutes ſes diſpoſitions pour l'attaque de Charenton, la nuit du 7 au 8 Février.

1649.

Il raſſemble la plupart des troupes de ſes différens quartiers, & en fait un corps d'environ ſix mille hommes, dont plus de la moitié étoit de cavalerie. Le duc d'Orléans, les grands, les miniſtres, tout ce qu'il y a de conſidérable à la cour, s'empreſſe de venir groſſir la foule des ſpectateurs ou des combattans. Condé diviſe ſon armée en deux parties,

Le 8 Févr.

Mém. de Buſſy; de Chavignac. Mottev. Retz. La Rochef. &c.

l'infanterie pour faire l'attaque, la cava-
1649. lerie & quelque reste de l'infanterie pour la couvrir. Il la place en bataille depuis le coin du parc jusqu'à Conflans, faisant face à Paris, & se préparant avec elle à fondre sur quatorze ou quinze mille hommes sortis de la capitale au bruit de cette expédition.

Dans cet intervalle, l'infanterie divisée en trois corps sous trois officiers généraux, à la tête desquels étoit le duc de Châtillon, commence l'attaque à la pointe du jour. Le duc au premier rang avec les enfans perdus du régiment de Persan, escorté du jeune Bouteville, depuis si fameux sous le nom de Luxembourg, & de cinq ou six braves de la même trempe, fond avec impétuosité sur les retranchemens qu'avoit élevés Chanleu, pour arrêter le premier feu des assaillans. Malgré la vigoureuse résistance du marquis, malgré sa mousqueterie & son canon, cinq barricades sont emportées daus moins de cinq

quarts d'heures. Chanleu, désespéré de voir sa valeur si mal récompensée, fait des efforts prodigieux pour retarder le moment de son entiere défaite. Il s'élance, il presse, il perce, il tue ; tout couvert de sang & de fumée, il veut regagner le terrein qu'il a perdu : en vain il voit ses meilleurs officiers tués à ses côtés, la plus grande partie de ses neuf régimens ou échappés ou dispersés, il lui reste encore une barricade vers le pont, il s'y réfugie & recommence un nouveau combat. 1649.

La résistance ne pouvoit être longue ; accablé par le nombre, percé de coups, presque seul au milieu des flots d'ennemis qui l'inondent, en vain on le presse de se rendre, en vain on lui offre la vie : il répond *qu'elle a toujours été pour lui un présent si fatal, qu'il aime mieux la quitter dans le lit de l'honneur, que d'aller la perdre sur un échaffaud.* Dans son noble désespoir, digne d'une meilleure cause, il ramasse le reste de Motev.

1649. ses forces & tâche du moins de vendre chérement sa vie; un coup fatal l'atteint, il tombe, il se releve, mais hors de combat, il abandonne enfin son dernier retranchement & va à pas lents expirer dans une écurie.

Chanleu n'étoit plus, la victoire étoit décidée : Châtillon, qui avoit fait des prodiges de valeur, ne voyant plus d'ennemis à combattre dans cette rue, court dans une autre cueillir de nouveaux lauriers : mais au moment qu'il se félicite d'assurer sa conquête & de recevoir le bâton de maréchal, pour prix de tant de travaux, un coup de mousquet, le dernier peut-être qu'on tira dans cette sanglante journée, le frappe dans les reins, il tombe, on le transporte avec peine vers le temple qu'avoient les protestans à Charenton, & il expire le lendemain dans les bras de ses amis.

Condé pleura sur des trophées qui lui coûtoient Châtillon : sa sensibilité

dans cette occaſion fait honneur à ſon ame, & prouve, que quoique prince, il étoit digne d'avoir des amis. Il fut long-temps inconſolable; & tel qu'A-chille après la perte de Patrocle, peut-être eſt-ce à ſes regrets qu'il faut attribuer la permiſſion barbare accordée à l'infanterie de dévaſter Charenton, tout le reſte de cette fatale journée. Elle s'y livra à toutes les fureurs que la ſoldateſque effrénée ſe permet en de telle occaſions, & ce malheureux poſte eſſuya toutes les horreurs d'une place priſe d'aſſaut. C'étoit un ſacrifice bien cruel aux mânes de Châtillon, qui furent bien plus honorés par le regret qu'il cauſa aux deux partis, & ſur-tout par les ſuperbes funérailles qu'on lui fit à St. Denis au milieu des héros dont à vingt-ſept ans il avoit égalé la gloire.

1649.

Mém. de Buſſy.

Le vainqueur pouvoit pleurer ſur ſa victoire, il l'avoit payée chérement. Elle lui coûtoit une quinzaine de ſes meilleurs officiers, parmi leſquels il re-

gretta sur-tout le comte de Dornes ;
1649. ainsi que Châtillon de l'illustre maison de Coligny, sans compter les soldats que la mousqueterie & le fer du brave Chanleu avoient moissonnés. Mais il eut lieu de se consoler par la grandeur du triomphe, si rien peut consoler d'un triomphe remporté sur ses concitoyens. La victoire fut complette ; bagage, ar-
Retz. tillerie, drapeaux, tout tomba dans son pouvoir ; les neuf régimens qui formoient la garnison furent presqu'entiérement passés au fil de l'épée ; quatre-vingts de leurs généreux officiers resterent sur le carreau, & à peine s'en échappa-t-il un : ce fut le marquis de
Montglat. Montpens. Cugnac, petit-fils du maréchal de la Force. Il se sauva par une bonne fortune qui figureroit mieux dans un roman que dans une histoire : un quartier de glace qui se détacha de la riviere, & sur lequel il sauta du haut du pont où il combattoit, le porta heureusement à Paris, après avoir fait des prodiges

de valeur à la tête de son régiment. Les braves de cette famille sembloient destinés à des délivrances miraculeuses ; tout le monde sait comment son grand pere se déroba au massacre de la St. Barthelemy. 1649.

On est sans doute étonné que les quatorze ou quinze mille hommes, sortis de Paris, restassent paisibles spectateurs, tandis qu'on s'égorgeoit ainsi pour eux à Charenton. Cette inaction ne doit rien avoir de surprenant, si l'on se rappelle l'extrême lâcheté dont tous ces bourgeois avoient déjà donné tant de preuves. La mésintelligence des généraux y contribua aussi. Retz. Le duc de Bouillon, sur l'avis de l'attaque de Charenton, avoit voulu qu'on l'évacuât ; le duc d'Elbeuf qui aimoit Chanleu, & se figuroit lui procurer de la gloire sans péril, dans la supposition où il étoit que le bruit de cette attaque ne se réaliseroit pas, avoit été d'avis d'ordonner à Chanleu de tenir jusqu'à ce qu'on vint le secourir.

1649. Cependant on s'étoit préparé à remplir cette promesse, & toutes les troupes avoient commencé la veille dès les onze heures à défiler hors de Paris, mais avec tant de lenteur que le lendemain Charenton étoit pris, qu'on voyoit encore leur arriere garde au milieu de la place royale. On peut juger quel fondement les généraux pouvoient faire sur de pareilles troupes; Condé leur parut d'ailleurs si bien posté, que, bien qu'ils fussent deux fois plus forts que lui, qu'ils se sentissent soutenus de plus de trente mille hommes sortis de Paris, pour être témoins de la bataille, ils n'oserent la hazarder : ils resterent constamment auprès des Pique-puces, vis-à-vis desquels ils s'étoient rangés, sans songer seulement à passer la vallée de Fécamp qui les séparoit des royalistes.

Motteville.

Montglat.

Condé n'étoit pas assez téméraire pour leur épargner la moitié du chemin, son dessein n'avoit été que de prendre Charenton, & il étoit accom-

pli. Le coadjuteur, qui s'étoit mêlé aux généraux, & qui avoit même des pistolets à l'arçon de sa selle, fut seul d'avis de risquer la bataille : mais cette opinion étoit si disparate avec son état, qu'on en pouvoit justement suspecter la bonté, comme suggérée par l'ignorance : aussi ne fut elle point écoutée. Les généraux ramenerent encore une fois à Paris les troupes sans combattre. La honte & la consternation étoient peintes sur les visages, & quoique deux jours après Condé évacuât de nouveau Charenton, cet échec décrédita tellement les généraux, que ceux dont ils tiroient leurs appointemens, commencerent dès-lors à songer à la paix. Le peuple, quoique moins aigri par les réflexions, ne leur témoigna pas moins de mécontentement & de mépris ; les brocards & les injures recommencerent à les assaillir. Il n'y eut pas jusques à leurs soldats, qui se voyant en sûreté, passerent tout-à-coup de la terreur à l'in-

1649. Joly.

Mottev.

1649. solence. Ils se plaignirent avec amertume qu'on ne les eut point menés au combat, comme si leur lâcheté reconnue n'en avoit pas absolument dispensé; comme si l'on eût pu se fier à ces ames pusillanimes, qui au coin de leurs foyers portoient le carnage & l'effroi dans l'armée royale, & fuyoient à l'aspect du moindre goujat de cette même armée. La véritable cause de leurs criailleries étoit la crainte de la famine dont cette prise leur faisoit redouter les atteintes : il ne leur restoit d'espoir que du côté de la Brie, dont ils prévoyoient que les postes auroient bientôt le même sort.

S'il n'y eut point d'action dans cette journée, elle en prépara une du moins pour le surlendemain. En effet, tandis qu'on se retiroit lâchement devant Condé, Noirmoutiers se détachoit secrétement avec mille chevaux pour aller chercher un grand convoi de bétail du côté d'Etampes. Le maréchal de la Mothe,

Retz. Joly. Le 10 Fév.

the, étant ſorti pour favoriſer le ſe- 1649.
cours de Noirmoutiers, le maréchal de Grammont, averti par Briſſac qui commandoit à Montlhéry, accourt pour enlever le convoi, prend en paſſant à Meudon, quelques eſcadrons de cavalerie & quelques piquets d'infanterie, & formant du tout environ quatre mille hommes avec les gardes françoiſes & ſuiſſes, il ſe prépare à fondre ſur Noirmoutiers & la Mothe dans la plaine de Ville-juif où il les rencontre. Les deux généraux frondeurs, ſans ſe déconcerter, font volte-face, & tandis qu'ils arrêtent l'ennemi, ils donnent au convoi le temps de paſſer, de mettre la riviere des gobelins entre deux, & de gagner la porte de St. Victor par les vignes de Vitry.

Le duc de Beaufort, inſtruit qu'on eſt aux mains, ſort auſſi-tôt avec trois cents hommes pour favoriſer la retraite des parlementaires; il ſe mêle parmi les ennemis, & combat avec le courage d'un

grenadier. Narlieu, cadet de la maison
1649. de Beauveau, bon officier & commandant la cavalerie royaliste, est tué à cinquante pas du duc, & pour lui faire honneur, on dit qu'il est mort de sa main. La mêlée s'échauffe, on se dispute le terrein, Beaufort fait des prodiges de valeur, quoique son épée lui eût d'abord été arrachée par un officier ennemi; enfin si l'on en croit le cardinal de Retz, les ennemis plient & l'on entend parmi les piques, que portoient alors les gardes françoises & suisses, un cliquetis, avant-coureur de la confusion & de la déroute.

Cependant la moitié de l'escorte du convoi s'étoit débandée, & avoit gagné Paris, semant le bruit que le duc de Beaufort étoit en danger. Le peuple, craignant pour son idole, s'arme à la hâte & vole à sa délivrance. Plus de trente mille hommes se précipitent hors des murs & s'élancent contre Grammont, suivis des femmes & des filles,

qui, armées d'épées, de broches & de hallebardes, bravent tous les dangers pour ſecourir le guerrier qu'elles adorent. Grammont, à qui le nombre en impoſe, fait ſa retraite en bon ordre. La cour ne lui en tint aucun compte; on prétendit qu'il n'avoit pas agi avec vigueur dans cette occaſion, qu'il avoit ménagé le duc & ſon armée lorſqu'il pouvoit la tailler en pieces dans un défilé étroit où elle fut obligée de paſſer. Quoi qu'il en ſoit, Beaufort rentra triomphant avec le convoi, au milieu de cinquante mille hommes & des acclamations de tout Paris: on célébra ſa valeur, & la joie de ſa délivrance par des fêtes & des illuminations.

1649.

Motteville.

Telles furent les ſuites de la priſe de Charenton dans Paris: voyons quels ſuccès elle procura à Condé. Il avoit quitté ce poſte, comme je l'ai dit, parce qu'il ne l'avoit attaqué que pour donner du luſtre à ſes armes; & empêcher, par la terreur jettée parmi ſes ennemis,

qu'ils ne s'oppoſaſſent à ſes autres expé-
1649. ditions du côté de la Brie. Le ſoir même de la priſe de Charenton, il détacha le comte de Grancey, depuis maréchal de France, pour ſe ſaiſir de Brie-comte-Robert, de Léſigny & de Villemenon, les ſeuls paſſages, qui raſſuraſſent encore les frondeurs contre la famine. Le prince de Conty, qui avoit ſenti l'importance de ces poſtes, les avoit fait occuper, entre autres Brie-comte-Robert, où le marquis de Vitry, lieutenant de roi en Brie, avoit placé huit cents hommes aux ordres de Bourgogne, lieutenant colonel du régiment de la Reine, avant d'avoir embraſſé la faction. Grancey, ſoutenu d'un corps de troupes, commandé par le maréchal Dupleſſis, termina ſon expédition en huit jours. Noirmoutiers, qui ſe trouvoit par-tout, étoit retourné avec deux mille chevaux, chercher un nouveau convoi de cinq cents charrettes de farine, du côté de Brie-comte-Robert, Grancey en ayant eu

Montglat. Motteville. Mém. de Buſſy.

àvis, s'avance pour enlever le convoi; 1649.
mais Noirmoutiers détache le prince de Marſillac avec dix-ſept eſcadrons pour arrêter le comte dans un défilé, pendant qu'il feroit lui-même paſſer ſon convoi; Marſillac, emporté par l'adeur de combattre, ne conſulte que ſon courage, ſort de ſon poſte, & fond ſur le comte. Celui-ci, avec l'avantage qu'ont naturellement de vieilles troupes ſur de nouvelles levées, le reçoit avec tant de fermeté que les eſcadrons frondeurs ſont bientôt en déſordre : Marſillac eſt bleſſé à la gorge d'un coup de piſtolet, & le marquis de Sillery, ſon beau-frere, fait priſonnier. La déroute alloit être générale, ſi Noirmoutiers, pendant que ſon convoi défiloit du côté de Villeneuve-Saint-Georges, ne fut accouru au ſecours de Marſillac : Grancey à la vue de ce renfort, & d'un pont qu'il avoit à paſſer pour gagner le convoi, ne jugea pas à propos de ſe hazarder davantage, & après avoir mené battant les par-

lementaires l'espace de plus de deux
1649. lieues, il tourna bride, abandonnant Noirmoutiers & son convoi, qui ne perdit pas une seule charrette, mais qui ne rentra qu'à onze heures du soir.

Après cette espece d'avantage, Grancey courut exécuter les ordres de son
Le 25 Fév. général. Il n'eut qu'à se présenter devant Lésigny & Villemenon, pour s'en emparer. Brie-comte-Robert, ne se rendit pas aussi facilement, il fallut en faire le siege : mais une batterie de canon ayant ouvert une brêche, Bourgogne, craignant l'assaut, se retira dans le château, qui fut encore obligé de se rendre trois jours après. La ville fut pillée & la garnison prisonniere de guerre (1). Il est à remarquer que le parle-

(1) Les frondeurs ne manquerent pas l'occasion de cette prise pour rendre leurs ennemis odieux : ils firent un tableau horrible de tous les excès que les royalistes s'étoient permis dans ces contrées, & leur reprocherent tout

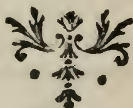
ment ayant appris ce ſiege, vouloit abſolument qu'on donnât bataille. On eut bien de la peine à lui faire perdre ces idées ridicules de combat, dont le moindre inconvénient étoit de faire écharper toute l'armée pour une bicoque inutile ſelon les généraux. Cette fureur guerriere, qui marquoit peu de connoiſſance de la guerre, mortifioit étrangement les officiers obligés de ſui- 1649.

---

ce que la lubricité la plus effrénée, la ſoif du ſang, la méchanceté la plus refléchie peut commettre, de viols, de profanations, d'incendie & de meurtres. Selon eux, on ne reſpecta ni les égliſes, ni les couvens, ni les aſyles les plus ſacrés de la virginité. Il y a bien de l'apparence qu'il y avoit plus que de l'exagération dans ces tableaux, & qu'il faut rabattre beaucoup de toutes ces noires hyperboles. Voyez à ce ſujet dans les recueils du temps : *la lettre du pere Michel, Hermite*, (vrai ou ſuppoſé) *de l'ordre de Camaldoli, près de Gros-bois, au duc d'Angoulême, ſur les cruautés des Mazariniſtes en Brie.*

1649. vre les caprices d'une multitude de jeunes foux, qui n'entendoient pas plus cette partie que l'administration qu'ils vouloient réformer.

Ainsi tous les projets de Condé avoient réussi & il se voyoit désormais en état de donner la loi, puisque toutes les ressources contre la famine étoient désormais fermées. Si cette considération commençoit à inspirer à la capitale des pensées de paix, le désordre des provinces ne mettoit pas la cour dans une situation moins fâcheuse, & elle n'avoit pas moins de raisons, malgré ses avantages, de désirer aussi sérieusement un accommodement.



CHAPITRE XI.

Etat des Provinces. Rouen, Rennes, Rheims, Aix se révoltent : d'autres villes penchent à la sédition.

ON a lu que le parlement avoit écrit à tous ceux des provinces & à toutes les villes considérables, pour leur apprendre l'état de Paris & les engager à prendre part à la défense commune. Ces lettres ne furent pas infructueuses, principalement dans les villes de son ressort. Le prince d'Harcourt, depuis duc d'Elbeuf, se jetta dans Montreuil dont il étoit gouverneur, en se déclarant publiquement contre le cardinal. Tours & Poitiers se souleverent de même en faveur de Henri duc de la Trémouille, autrefois protestant, & depuis catholique, par les soins de Richelieu, qui l'avoit catéchisé lui-même.

1649.

Retz,

1649. Préface du P. Griffet aux mém. du prince de Tarente. Motteville.

Outre que la Trémouille tenoit au duc de Bouillon par sa femme, fille cadette du maréchal de ce nom, il trouvoit encore dans l'ambition de cette femme une raison de se déclarer pour le parti : elle prétendoit que son mari fût reconnu pour prince, comme issu par les femmes, de Charlotte d'Arragon, héritiere du royaume de Naples. Il n'avoit pas de moyen pour faire réussir ses prétentions qu'en se tournant contre la cour, & en lui arrachant par la force, ce qu'elle n'auroit pas volontiers accordé au droit quand même il eût été légitime. Le peuple, sans s'inquiéter des motifs du duc, s'empressa de grossir ses levées dans une province où il avoit beaucoup de crédit & de puissance.

Dans le même temps le duc de Retz se déclaroit pour le parlement, & lui offroit Belle-isle, dont il étoit gouverneur & qu'il avoit extrêmement fortifiée. Le Mans arrachoit son évêque de son siege épiscopal & le chassoit avec

toute la famille de Lavardin, ſoupçonnée de trop d'attachement pour la cour. Le parlement de Toulouſe ſe préparoit à s'unir à celui de Paris, mais la nouvelle de la conférence de Ruel ſuſpendit ſes deſſeins, & Bordeaux, qui commençoit à s'ébranler ne fut contenu que par le retard des lettres de Paris, que la cour eut le bonheur d'intercepter. Les autres parlemens ne reſterent dans le devoir que parce qu'ils étoient éclairés de trop près par les commandans qui tenoient pour la cour. Le parlement de Bourgogne par exemple, ne prit aucune part à ces troubles, & il n'en pouvoit prendre qu'en faveur de la régence, puiſque le prince de Condé ſon défenſeur étoit gouverneur de la province; d'ailleurs dans toute la compagnie, il n'y avoit preſque pas un membre qui ne fût attaché au prince, ou par l'amitié ou par la reconnoiſſance, & la plupart lui devoient leurs charges. Auſſi, loin de ſe déclarer en faveur de Paris,

1649.
Retz.

Mémoires mſſ. de Millotet.

1649. il fit les pourſuites les plus ſéveres pour découvrir un ſéditieux qui avoit oſé afficher la nuit aux portes d'une Egliſe, l'arrêt qui déclaroit Mazarin perturbateur du repos public, & il envoya ainſi que toutes les autres compagnies ſouveraines de la province, des députés à St. Germain, pour y proteſter de fidélité & d'obéiſſance.

Voyez les recueils du temps : article : Courier de la cour.

Une ville, qui ſe diſtingua par ſon attachement au parlement & ſa haine contre la cour, fut celle de Rheims. Le marquis de la Vieuville en étoit lieutenant de roi : attaché à la cour, il avoit voulu faire partager ſes ſentimens aux Champenois & retenir la ville dans l'obéiſſance du Roi; mais il faillit à devenir la victime de ſa fidélité & du nom de royaliſte. Echauffé, ſoit par les émiſſaires de la faction; ſoit par le reſſentiment des charges publiques, ſoit par cet aveuglement qui le fait courir à un parti plutôt qu'à un autre, ſans qu'il puiſſe rendre raiſon de cette préféren-

Montglat.

te, le peuple ſe ſouleva & prit les armes contre le lieutenant de roi. Il avoit à ſa tête un bourgeois nommé Rolland, & l'un de ces citoyens turbulens, trop communs dans toutes les villes, qui ne reſpirent que le trouble, qui prennent avec chaleur parti pour ou contre, ſans s'informer de quel côté eſt la juſtice, uniquement pour ſe faire diſtinguer & ſe donner les airs d'êtres importans. Conduits par ce furieux, les rebelles courent en foule dans la maiſon de la Vieuville, ſe ſaiſiſſent de ſa perſonne, & tous s'écrient en même tems qu'il faut pendre le royaliſte. A ces mots le marquis eſt arraché de ſes foyers, on le dépouille, on ne lui laiſſe qu'une ſimple chemiſe, & pendant la plus forte gelée, on le conduit, ou plutôt on le traîne, les pieds nuds à un gibet hors de la ville. Ces malheureux n'en ſeroient point reſtés aux ſimples menaces, ſi les magiſtrats n'euſſent accouru ſur la nouvelle de ces horribles violences,

1649.

1649. leur présence ramena un peu le calme parmi ces insensés, & sur la promesse de faire au marquis son procès dans les formes, & de le livrer ensuite au bourreau, ils le relâcherent; on trouva ensuite le moyen de le dérober aux recherches de cette féroce populace.

Ce qu'il y eut d'affreux, c'est que Rolland trouva des défenseurs au parlement. Le lieutenant criminel & les autres magistrats, ayant voulu lui faire son procès, ainsi qu'aux autres qui s'étoient montrés les plus furieux, demanderent en conséquence à la cour le pouvoir de les juger en dernier ressort. Rolland averti s'évada, & vint à Paris présenter requête au nom de trois mille personnes, demandant la protection du parlement & la grace de n'être jugé que par la compagnie. La requête fut reçue & on défendit sous peine de la vie, au marquis de Rothelin, gouverneur, aux lieutenans, général, civil & criminel, de prendre connoissance de cette af-

Retz. Histoire du tems.

faire & de paſſer outre au jugement.

Le Perche & le Maine, dans cet intervalle, n'étoient pas plus tranquilles. La Boulaie étant ſorti de Paris pour faire venir des vivres du côté d'Etampes, les royaliſtes avertis fondirent ſur lui à l'improviſte, & il ſe vit tout-à-coup, coupé par quelques eſcadrons qui lui barrerent le chemin de Paris. Quoique le cartel fût établi, il crut que ſa tête ſeroit encore plus en ſûreté loin des royaliſtes, & il aima mieux chercher ſon ſalut dans la fuite, que de s'ouvrir un chemin les armes à la main. Après avoir erré quelque tems dans les plaines de la Beauce, il entra dans les provinces que nous venons de nommer, & il n'eut pas de peine à ſéduire des peuples auxquels il ne prêchoit que la liberté & l'exemption de tout ſubſide. Il pouſſa l'audace juſqu'à faire ouvrir les greniers à ſel, & à s'emparer de tout celui qu'ils contenoient. Quoiqu'il le vendit au plus vil prix pour ſe faire des parti- 1649.

1649. sans, il amassa bientôt par ce commerce des sommes considérables.

Louis d'Angoulême, comte d'Alais, commandoit en Provence, & il sembloit oublier que c'étoit à titre de gouverneur. Fier du sang royal qui couloit dans ses veines, quoique le préjugé dans toute autre condition eut déshonoré sa naissance, il mettoit dans son commandement une hauteur, une dureté, qui avoit soulevé contre lui tous les ordres de la province.

La fermentation qu'il avoit excitée dans les esprits n'avoit fait que l'irriter, & il n'attendoit que le moment d'appésantir le joug, lorsque l'évasion du Roi sembla lui en offrir l'occasion. Sous prétexte de conserver la province à la cour, il donne ordre à tous les étrangers qui se trouvoient à Aix d'en sortir sur le champ, dans la crainte qu'ils ne deviennent autant de défenseurs du parlement, si l'on se porte à quelques violences contre ce corps : il fait venir en même-tems

Relation de ce qui s'est passé à Aix, dans les recueils du tems.

deux mille hommes, tant infanterie que cavalerie, répandus dans la province, & il les introduit secrétement dans la capitale : cependant ses amis, les autres gouverneurs de son département, le duc de Richelieu, général des galeres, & tous les autres officiers accourent auprès de lui. Alors il leve le masque & commence ses violences par l'emprisonnement d'un gentilhomme, qui n'avoit pas obéi à l'ordre donné précédemment contre tous les étrangers. A cette nouvelle tous les mécontens s'assemblent & se promettent ou de mourir ensemble ou de défendre ceux d'entre eux qu'on voudra attaquer en particulier. Le tumulte commence quelques jours après par la mort d'un des domestiques d'un conseiller, qu'un garde du duc couche sur le carreau, pour n'avoir point salué son maître qui alloit à la messe. Cette atrocité redouble la fermentation ; tout le parlement & les principaux du peuple s'assemblent chez le président d'Op-

1649.

Le 14 Janv.

Le 18.

pede ; ils prennent les armes , ils se
1649. barricadent , ils se fortifient au nombre de cinq ou six cents. Une fille de quinze à seize ans renouvelle le prodige de la pucelle d'Orléans ; elle se tient constamment une nuit & un jour à la porte du président , l'épée à la main , résolue de mourir pour la patrie. On se figure assez comment le peuple , que les choses extraordinaires frappent toujours, saisit un pareil spectacle : celui-ci n'imagina pas seulement que ce fût une machine qu'on faisoit jouer pour l'émouvoir.

Cependant le comte d'Alais assemble ses troupes sur la place des prêcheurs : tout annonce une attaque & une résistance également vigoureuses , le plus noble sang de la province va couler , des citoyens vont s'égorger mutuellement , lorsque le comte de Carce , de la maison de Gordes , attaché au parlement , l'archevêque d'Arles , qui se trouve par hasard dans la ville , & quel-

ques autres grands, bien intentionnés, s'entremettent d'un accommodement : le gouverneur s'y prête, soit qu'il se trouve le plus foible, soit, ce qui est plus probable, qu'il espere dans la suite avoir plus de facilité : on convient de mettre bas les armes des deux côtés, le comte doit tout oublier, & ne faire aucune part de ces mouvemens à la cour, ses troupes dans trois jours doivent être congédiées. 1649.

Sur la foi de ce traité le baron de Bras, & le président d'Oppede, chefs de l'entreprise, mettent bas les armes avec confiance, & les font quitter à plus de vingt mille hommes qui les avoient déjà prises en leur faveur. C'étoit cette multitude qui avoit épouvanté le comte, & l'avoit rendu si traitable, mais il n'avoit pas perdu l'idée de suivre ses projets. En effet, comme il étoit maître de l'hôtel de ville, par le moyen des consuls qu'il nommoit, il y fait couler pendant la nuit, soixante à qua-

tre-vingt cavaliers du régiment colo-
1649. nel, avec ordre de ſe mettre en bataille le lendemain ; jour de S. Sébaſtien, lorſque le peuple ſeroit occupé à une proceſſion qui ſe fait ce jour-là hors de la ville, dont on devoit fermer les portes. Ces meſures ne purent être ſi ſecrettes qu'il ne tranſpirât quelque choſe, & la proceſſion alloit ſortir, lorſque le peuple averti ſe ſouleve tout-à coup : on ſonne le tocſin, chacun jette le cierge qu'il porte pour y ſubſtituer un mouſquet ou une épée ; la troupe du gouverneur ſe forme, toutes les avenues du palais & de la place des prêcheurs ſont fermées par des barricades, l'hôtel de ville eſt forcé, du haut des toits pleuvent les balles & les tuiles ſur les ſoldats du comte, & il en reſte deux ou trois cents ſur le carreau, ſans que leurs camarades, accablés par le nombre, puiſſent venger leur mort. Plus de huit cens femmes, témoins de ce ſpectacle, l'épée ou le verre à la main, animent

le courage de cette populace effrénée, par des cris, par des exhortations, ou en lui fournissant de temps en temps du vin & des alimens pour réparer ses forces. 1649.

Ce n'étoit plus au comte d'Alais à donner des loix : il alloit être massacré, lui, sa femme, sa fille, le duc de Richelieu & toute la noblesse qui l'accompagnoit, si ceux qui avoient ménagé le premier accommodement, ne se fussent encore entremis de celui-ci. Mais le président d'Oppede ne lui accorda pas cette fois des conditions aussi favorables, il resta prisonnier avec tout ce qui le favorisoit, de Seve, l'intendant, le duc de Richelieu & les officiers des galeres, au nombre de plus de cent cinquante. Toutes les troupes sortirent sur le champ de la ville, & ensuite de la province : le parlement, le jour même s'assembla, rendit un arrêt pour demander l'union avec le parlement de Paris, & un second qui défendoit d'o-

béir à tout autre qu'au comte de Carce.
1649. Toutes les villes de la province suivirent le mouvement imprimé par le parlement, & s'unirent pour la défense commune.

Ce fut un sémestre, créé par le cardinal de Richelieu, qui fut la cause ou le prétexte de la rébellion du parlement de Rouen. Au désespoir de perdre par cette création la moitié de leur puissance, & par conséquent de leur crédit, d'être pour ainsi dire ramenés à ces premiers tems où le parlement, n'étant pas encore sédentaire & continuel, ne s'assembloit que deux fois par an, & formoit ce qu'on appelloit le parlement d'été & le parlement d'hyver, les membres de cette compagnie avoient souvent porté leurs plaintes aux pieds du trône & demandé l'extinction d'une nouveauté qui les avilissoit, mais ils n'avoient pas été écoutés, parce qu'on croyoit que le Roi peut faire rendre à ses sujets la justice comme il lui plaît,

& diminuer ou augmenter le nombre de ses juges à sa volonté. Ainsi le parlement de Rouen, sentant parfaitement toute l'inutilité de ses remontrances, saisit avec transport le moment, où appuyées par la force, elles pouvoient avoir plus d'effet que les précédentes.

1649.

Aussi-tôt que le duc de Longueville se fut jetté dans Paris, la cour, comme on l'a vu, le déclara criminel de leze-majesté, & par une suite nécessaire le dépouilla de son gouvernement qu'on donna au comte d'Harcourt, mais sans troupes, sans argent pour assurer cette nomination. Le marquis d'Hectot, fils du marquis de Beuvron, étoit dans le vieux palais, quoique sans titre, & pour remplacer seulement son pere, très attaché au duc de Longueville, avec lequel il étoit même alors. On craignit que d'Hectot ne suivit le même parti, & on dépêcha le marquis de St. Luc, son oncle, pour l'attacher à la cour, en lui portant la survivance de la lieute-

Montglat. Mottev. St. Evremont.

nance de Roi, que poſſédoit ſon pere.
1649. D'Hector accepta la ſurvivance, ſans ſe promettre une grande reconnoiſſance pour ceux qui la lui envoyoient, mais comme il n'y avoit encore aucun mouvement dans la province, que le parlement même à l'inſtigation du premier préſident de Riz, attaché à la cour, ſembloit vouloir conſerver la ville au Roi, en ordonnant que les portes fuſſent gardées & que les bourgeois priſſent les armes, Hector reſta tranquille & dans une parfaite indifférence.

Les choſes étoient en cet état, lorſque le comte d'Harcourt arriva au pont-de-l'arche; s'il ſe fût rendu ſur le champ à Rouen, & qu'il ſe fût préſenté au parlement, il l'auroit ſans doute fait déclarer en faveur du Roi : mais il ſuivit la timide circonſpection du premier préſident, qui voulant faire toute choſe dans les formes, lui conſeilla d'attendre qu'il eût aſſemblé ſa compagnie, & qu'elle eût vérifié ſa commiſſion. Le

lieutenant

lieutenant général, nommé Varangeville, attaché aussi à la cour, n'étoit nullement de cet avis, & vouloit que le comte, brusquant l'aventure, surprît le parlement par son arrivée, & ne lui donnât pas le tems de se reconnoître & de délibérer. C'étoit sans doute le parti le plus sage & le plus conforme au génie militaire, toujours expéditif : mais comme le comte n'avoit ni troupes ni argent, qu'il ne pouvoit rien espérer que par la compagnie, il crut devoir suivre l'avis du chef, & resta en conséquence dans les fauxbourgs ; il ne tarda pas à se repentir de sa condescendance. 1649.

En effet, le parlement ne fut pas plutôt assemblé, que les mécontens traînerent les délibérations en longueur, pour donner le tems au duc de Longueville d'arriver. Le président Bigot, ennemi personnel de Riz, & le président de Grémonville, jaloux de la confiance & de la préférence que donnoit la cour à ce dernier, à son préjudice,

1649. proposerent l'assemblée des semestres, vu l'importance de l'affaire. Le président de Riz, par ce malheureux attachement aux formes qui ne voit rien de bien fait que ce qui l'est au pied de la lettre, consentit à cette assemblée. Tandis que les semestres sont convoqués, que le comte d'Harcourt se morfond dans les fauxbourgs, le duc de Longueville arrive par eau, & à la faveur d'une intelligence dans le vieux palais ménagée par le président Bigot, il entre par une fausse porte avec quelques seigneurs de sa suite & quelques soldats qu'il amenoit de Paris.

Cette apparition surprit beaucoup Hector & St. Luc, tous deux par des motifs bien différens. Le premier, quoiqu'il vint de prêter serment de fidélité à la cour, n'étoit pas fâché que son pére, dont le duc étoit accompagné, le mît dans l'impossibilité de le remplir. Le second, se voyant le plus foible, & inutile au Roi dans une ville où le peu-

ple commençoit déjà de tous côtés à prendre les armes pour le duc, ne jugea pas à propos de risquer témérairement sa vie, au milieu de cette populace ; & prenant sagement le parti de la retraite, se retira clandestinement à St. Germain, laissant le vieux palais à la garde de Beuvron & de son fils. 1649.

Cependant le duc, après s'être montré au peuple, se rendoit au parlement. St. Evremont, qui l'accompagnoit dans ce voyage, en a fait une relation, où l'ironie la plus piquante, la plus amere raillerie, sont prodiguées à chaque ligne pour ridiculiser le duc & ses exploits en cette province. Le sel y est répandu à pleines mains, & c'est le plus joli persifflage qui soit sorti de sa plume, après sa lettre sur la paix des Pyrénées. Tous les faits cependant y sont exacts, & ce ne sont point de ces libelles grossiers où la vérité est sacrifiée au plaisir de médire.

Le duc de Longueville, en entrant au

parlement, harangua la compagnie, & en supposant que son discours ne fût pas aussi ridicule que celui qui lui est prêté par St. Evremont, il resteroit toujours vrai qu'il ne fut pas fort éloquent. Quoi qu'il en soit, après qu'il eût offert ses services à la compagnie & qu'il eût fait valoir à sa maniere son attachement pour elle, Duménil Coté, conseiller de grand'chambre, voyant que le premier président ne répondoit rien au duc, & témoignoit par l'air de son visage le chagrin qu'il recevoit de sa présence, Duménil Coté prit sur lui de répondre au nom de sa compagnie, & il le fit d'une maniere encore plus ridicule que le duc n'avoit parlé, même en réduisant à leur juste valeur les exagérations du bel esprit que nous avons cité. Il compara le duc *au bon pasteur*, & le duc d'Harcourt à une *bête ravissante* qui venoit les dévorer, *tanquam leo rugiens*.

1649.

Après ce risible remercîment le duc

sortit sans avoir pris aucune mesure avec la compagnie, qui s'allarma à la vue de tout le peuple dont Longueville fut accompagné en quittant le palais. Ils s'imaginerent qu'il vouloit se servir de cette populace, pour les tenir eux-mêmes dans la dépendance. On s'expliqua; le duc promit de ne rien faire sans l'aveu du parlement; celui-ci de son côté promit tous les arrêts nécessaires, & donna d'abord celui d'union avec le parlement de Paris. On permit des levées, on donna des commissions, on nomma aux grades militaires; chaque gentilhomme offrit ses services, mais comme dans tous ces arrangemens on ne parloit pas d'argent, que personne ne se cottisoit, on ne mit aucune compagnie sur pied, on resta avec des grades sans pouvoir, & les Normands ainsi que leurs gouverneurs demeurerent dans l'inaction. Le comte d'Harcourt retourna au pont-de-l'arche, veillant avec un petit corps de troupes à ce que le duc de 1649.

1649. Longueville ne formât aucune entreprise sur St. Germain, comme il en menaçoit : précautions bien frivoles, puisqu'il n'avoit point de troupes & qu'il restoit fort tranquillement à Caen pendant que la fusée se démêloit à Paris. Le premier président Varangeville, & le procureur-général Courtin, allerent à St. Germain rendre compte du mauvais succès de leur service : enfin de tous ces projets évanouis, il ne resta qu'un ridicule ineffaçable, imprimé par St. Evremont sur tous les chefs.

Lorsque les députés d'Aix & de Rouen se présenterent au parlement de Paris, pour demander l'union, c'étoit presque avec certitude de n'être point refusés, Talon. puisqu'ils ne faisoient que se prêter aux intentions que le parlement leur avoit laissé entrevoir dans ses lettres. Ils demandoient en outre la révocation du semestre. On leur répondit que le parlement ne pouvoit pas casser ce qui s'étoit fait hors de son ressort par l'autorité du

Roi. On ajouta que tout ce qu'on pouvoit faire étoit d'envoyer des remontrances sur cette création & multiplication d'offices, & de n'en point reconnoître les titulaires. Quant à l'union qu'ils demandoient pure & simple, par laquelle le parlement promettoit de ne faire aucun accommodement sans la participation d'Aix & de Rouen, on trouva qu'une pareille association ressembloit trop à celle des Cantons suisses. Tout ce qu'on crut pouvoir promettre fut de ne consentir à aucun accommodement que pour le bien de l'état, le soulagement des peuples, & la conservation de toutes les compagnies. 1649.

On n'avoit pas été si scrupuleux l'année d'auparavant, & l'union des compagnies souveraines n'avoit point passé pour l'alliance des Cantons suisses. C'est qu'alors on étoit dans la premiere fermentation de la révolte, & qu'actuellement les choses étoient changées. On

commençoit à desirer la paix, à sentir
1649. le prix de l'obéissance, & on étoit bien aise de se laisser la liberté de la faire à son gré, sauf aux autres factieux à tirer de l'accommodement le meilleur parti possible.





L'ESPRIT DE LA FRONDE.

LIVRE SIXIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Les deux partis inclinent à la paix. Nouveaux événemens au parlement.

PENDANT que toutes les troupes regardoient si patiemment la conquête de 1649.
Charenton, & le massacre du brave Chanleu, ainsi que de ses neuf régimens; que la Seine leur portoit avec ses flots le sang & les malheureux restes de leurs compagnons, le vertueux Ta-

O v

lon profitoit du moment où la guerre
1649. déployoit ses fureurs pour faire briller les avantages de la paix. Il saisissoit le moment de l'absence des généraux pour porter la compagnie à quelques pas de soumission vers la Reine, & l'engager à de nouvelles remontrances qui seroient sans doute mieux reçues que les
Motev. précédentes. On auroit peut-être adhéré aux conclusions de l'avocat-général, prises de concert avec Molé, de Mesmes, & quelques autres membres bien intentionnés de la compagnie, mais les chefs de la fronde y étoient encore en trop grand nombre & trop puissans, pour que ce sage avis fût généralement goûté. Comme les généraux étoient absens, ces derniers représenterent qu'il étoit étonnant qu'on songeât à délibérer sans eux sur une pareille proposition. Les jeunes conseillers des enquêtes, toujours bouillans de se commettre avec le gouvernement, s'écrierent avec impétuosité qu'il feroit honteux de penser à la paix,

avant que l'arrêt du huit Janvier fût exécuté. Le prince de Conty, qui selon l'arrangement pris, ne devoit pas bouger de Paris, averti sous main de tous ces mouvemens, se rendit sur le champ vers la compagnie, se plaignant amérement qu'on osât ouvrir de pareils avis, tandis que tous les généraux hors de Paris exposoient généreusement leur vie pour la cause commune. Le sacrifice qu'ils faisoient étoit en effet assez grand pour qu'on y eût quelques égards: la proposition de Talon fut éludée, & il ne lui resta que l'honneur du zele. Le premier président, malgré ses bonnes intentions, auroit eu de la peine à la faire passer, s'il s'y fût obstiné: c'eût été peut-être le signal d'une boucherie générale: car bien que le plus grand nombre inclinât sérieusement à la paix, les frondeurs étoient si redoutables qu'on n'osoit les heurter de front: la plupart même des conseillers des deux partis, en allant au palais, portoient tous de

1649.

Ibid.

1649. petits poignards cachés sous leurs robes ; pour s'en servir au besoin & rendre leur avis ainsi que leur parti plus respectables.

Malgré cette espece de victoire des frondeurs, il leur étoit aisé d'appercevoir que le dégoût succédoit journellement à l'enthousiasme, & la soumission à la révolte. Et en effet, outre que de se donner bien des mouvemens sans succès, & de ne recueillir pour tout fruit de ses fatigues que la haine publique, c'est le comble de l'extravagance & de l'absurdité ; le parlement voyoit qu'il immoloit son honneur & son repos pour favoriser l'élévation de quelques particuliers, & que tant d'argent prodigué s'épuisoit dans le luxe & les superfluités. Les troupes voloient impunément parce qu'elles n'étoient point payées, & tandis que les généraux regorgeoient de délices, les soldats périssoient d'inanition. Le seul duc d'Elbeuf avec ses enfans leur coûtoit déjà plus

Nemours. Motteville.

de quarante mille écus ſous prétexte de levées, qui reſterent toujours à faire. Les fonds de la premiere cotte, qui avoient, diſoit on, monté à trois millions, étoient diſſipés, & ſi l'on vouloit continuer la guerre, il falloit les renouveller. On en fit la propoſition au parlement, & elle y fut fort mal reçue : ce ne fut pas ſans peine que les frondeurs obtinrent que chaque particulier donneroit de nouveau la même ſomme qu'en 1636, c'eſt-à-dire 225 livres. On étoit d'autant moins diſpoſé à ſe ſaigner ainſi pour le parti, que la chambre des comptes & la cour des aides refuſoient avec raiſon de donner de nouvelles ſommes, avant qu'on eût juſtifié de l'emploi des premieres : c'étoit preſque demander qu'on fît le procès aux généraux & à tous les officiers, comme concuſſionnaires, car il n'y en auroit pas eu un qui ne ſe fût trouvé coupable de péculat. Les ducs de Bouillon & de Beaufort, ainſi que le coadjuteur, eu-

1649.

Le 10 Févr.

Talon.

1649. Retz. rent beau vouloir exciter la générosité générale par leur exemple, en envoyant leur vaisselle à la monnoie, personne ne les imita : dans des temps malheureux nous avons vu de nos jours, toute la France donner à l'envi le spectacle de ce noble dépouillement ; mais alors nous servions le Roi & la patrie.

On laissa de même le président de Mottev. Novion donner lui seul cinquante mille livres à cette seconde levée : s'il y eut quelques personnes qui l'imiterent, ce ne fut pas sans regretter leur argent, & le coûteux honneur qui les faisoit sortir d'une condition obscure, pour commander à des princes & s'en faire servir.

Ce n'étoit pas tant l'argent qu'il en coûtoit pour soutenir la faction, que les avanies & le mépris de l'autorité parlementaire, qui dégoûtoit d'une autorité si peu respectée, quoique payée si chérement. Il avoit fallu se fortifier de l'assistance du peuple & du secours

des généraux, & ce ſont d'ordinaire deux ſecours qui abſorbent tout. En voulant ſecouer un joug, on s'en étoit impoſé un plus dur. Le peuple, sûr de l'impunité, ſe livroit à tous les excès ſans qu'on pût les réprimer : il n'étoit pas rare de voir un magiſtrat hué & baffoué comme le dernier goujat de l'armée, & on peut ſe figurer combien la dignité ſénatoriale en ſouffroit. Elle n'étoit pas moins bleſſée par la licence des libelles qu'on vomiſſoit tous les jours ſans ſe ſoucier de l'attache des magiſtrats, qui n'y étoient pas eux mêmes beaucoup reſpectés; de ſorte qu'ils ſe voyoient plutôt les eſclaves & les valets, que les protecteurs & les peres du peuple, titres qu'ils avoient fait d'abord ſonner ſi haut. Les chefs même de la faction dans le parlement n'y trouvoient pas ce qu'ils avoient eſpéré, la conſidération & la puiſſance : Beaufort & le coadjuteur leur enlevoient la premiere auprès du peuple; la ſeconde

1649.

Talon.

1649. étoit tellement partagée, que le peu qui leur en restoit ne valoit pas le prix qu'ils étoient obligés d'y mettre, soit par les sommes qu'ils fournissoient comme les autres particuliers, & que leur vanité leur faisoit quelquefois grossir, soit par le dégât que souffroient leurs terres autour de Paris : car la Reine, pour les punir, avoit abandonné leurs châteaux & leurs maisons de campagne à la rapacité du soldat. Ils commençoient donc la plupart à gémir en secret d'avoir donné le mouvement à cette grande roue, sans avoir prévu comment ils l'arrêteroient; ce n'est pas tout que de soulever le peuple, il faut encore savoir le modérer & le contenir quand il est parvenu à un certain point, & c'est toujours là le secret qui échappe aux plus habiles chefs de parti.

Les bourgeois n'avoient pas en secret plus d'attachement pour la frond . C'est toujours dans la médiocrité que les sentimens sont les plus judicieux, n'étant

que le résultat de la modération & du sang-froid. Plus éloigné des grandeurs & de la misere, on s'accoutume à voir d'un œil impartial, & la passion se taît pour l'ordinaire : si l'intérêt entre pour quelque chose dans les jugemens, comme cet intérêt particulier est toujours d'accord avec l'intérêt général & la sûreté publique, tout ce qui trouble l'un devient dangereux pour l'autre. Aussi, la plus grande partie des bourgeois, quoiqu'attachés au parlement, n'avoient vu qu'avec chagrin cette levée de boucliers. En diminuant leur crédit & leur commerce, elle les exposoit aux insolences de la populace, & les forçoit par le mal-aise à se priver de ces petites superfluités que la paix amene, & qui sont toujours si nécessaires, lorsqu'on y est une fois accoutumé. Les plus éclairés voyoient de bien plus grandes conséquences dans ce soulevement, ou un despotisme plus rigoureux, plus absurde que celui qu'on vouloit éviter, ou une

1649.

Talon.

1649. anarchie cent fois plus cruelle que le plus absurde & le plus rigoureux despotisme : les autres, se bornant à ce qui les intéressoit, ne voyoient pas avec moins de douleur la durée de ces troubles, dans la triste certitude que leur condition ne pouvoit qu'empirer par la continuation de l'absence du Roi.

Restoit donc la populace, vile fourmilliere qui va, vient, rampe, s'éleve, obéit, commande, respecte, méprise, sans connoissance, sans desseins, sans intérêts, sans autres principes que la grossiéreté, l'ignorance, la bassesse des sentimens, l'espoir d'un gain sordide, ou l'appât d'une licence effrénée. Les uns, indifférens à tout, pourvu qu'ils eussent du pain, ne connoissoient de parti que celui qui leur en procuroit ; lâches, inconstans, superstitieux, la même bouche qui proféroit des outrages contre la Reine, & des malédictions contre Mazarin, les auroit accablés d'actions de grace, s'ils eussent été triom-

phans & qu'ils eussent pu satisfaire leur dévorante avidité : les autres, jouets de la prévention, amateurs des nouveautés, simplement parce qu'elles sont spectacle; volages, féroces, turbulens, séditieux, n'ayant rien à perdre & tout à gagner dans les désordres, brûloient de la soif du pillage, craignoient la paix, demandoient la guerre, aussi peu propres à jouir des douceurs de l'une, qu'à soutenir les fatigues de l'autre, aussi dangerenx pour leurs amis que pour leurs ennemis, aussi disposés à servir la cour que la faction, pourvu que le profit fût d'un côté & les périls de l'autre.

1649.

Quant aux généraux, quoiqu'il n'y eût qu'eux qui eussent véritablement quelqu'intérêt à la guerre, ce même intérêt étoit si varié que l'union ne pouvoit pas subsister long-tems entre des gens qu'un gouvernement, une pension, un brevet, une place forte, pouvoient à chaque instant ramener à St. Germain. Il n'y en avoit pas un, à l'exception

1649. peut-être du coadjuteur & du duc de Beaufort, qui n'eussent un commerce réglé avec la cour. Aussi se gardoient-ils bien de pousser les choses à l'excès & de se fermer la porte à tout accommodement. Ils faisoient beaucoup de bruit, ils tâchoient d'épouvanter la cour pour en tirer le meilleur parti possible, mais nul attachement véritable à ce qu'ils appelloient la cause commune, nul desir de la servir, nuls préparatifs de guerre, nulles levées, nuls exploits, nul accord entre eux, des défiances, des soupçons, des jalousies de commandement, une envie déméfurée de dominer tout le parti, d'en maîtriser toutes les forces pour les faire acheter plus chérement, une espece de combat à qui épuiseroit plutôt par son luxe, par sa magnificence, toutes les ressources, tous les trésors, des taxes arrachées avec importunité, dévorées avec promptitude, redemandées avec le même empressement, pour être encore aussi

promptement englouties ; voilà le ſpectacle journalier que donnoient les généraux, leur ſingulier amour pour la patrie, leur haine pour les vices de l'adminiſtration, leur reſpect pour le parlement, leur commiſération pour le peuple, enfin tous ces ſentimens ſi nobles, ſi ſublimes, dont ils berçoient tous les ordres avec tant d'emphaſe. 1649.

Cependant, tandis que tout le monde ſoupiroit ſecrétement après la paix, le parlement faiſoit un nouvel acte d'autorité qui devoit en retarder l'accompliſſement, & rendre ſa révolte moins pardonnable. On a déjà vu qu'il avoit donné rang & voix délibérative au coadjuteur, quoiqu'il ne fût pas bien clair que les coadjuteurs duſſent remplacer l'archevêque de Paris au parlement. Cette faute, ſi c'en étoit une, paroiſſoit cependant plus excuſable que celle qu'on fit quelques jours après. Le maréchal de la Mothe aſſiſtoit comme général aux délibérations du parlement,

1649. c'étoit déjà une innovation puniſſable, puiſque perſonne ne doit aſſiſter aux ſéances d'une compagnie, que ceux à qui le Roi en a attribué le pouvoir : mais le maréchal n'y avoit pas voix délibérative, & il étoit dur pour un général de ſe trouver à des conſeils de guerre, où de jeunes conſeillers des enquêtes, à peine ſortis de la pouſſiere des colleges, donnoient leurs avis avec d'autant plus d'arrogance, qu'ils étoient plus ignorans ſur ces matieres ; tandis qu'un homme vieilli dans le métier, & ſur lequel devoit rouler l'exécution, reſtoit dans un ſilence humiliant, devant tous ces jeunes emportés, & n'étoit que l'inſtrument paſſif de leurs violentes délibérations. C'étoit une contradiction palpable, mais ſuite néceſſaire des écarts qu'on avoit faits hors du devoir. On apporta un remede pire que le mal, & par une entrepriſe qui n'avoit point d'exemple que dans les uſurpations de la ligue, ſur la requête du maréchal,

Le 12 Fév. Talon.

on le reçut conſeiller d'honneur, en attendant qu'il pût obtenir des lettres patentes : comme ſi jamais une compagnie, qui n'exiſte que par la volonté du ſouverain avoit le pouvoir de prévenir les volontés du ſouverain ; comme ſi le premier droit de celui-ci n'étoit pas de nommer les officiers de ſes tribunaux, & qu'il fût jamais permis, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'empiéter ſur ſa plus belle prérogative. 1649.

Mais un événement, qui éclata ce même jour, étouffa bientôt toutes les réflexions que devoit produire cette factieuſe inſolence. La cour, après avoir étonné par la priſe de Charenton, effrayé par celle de Brie-Comte-Robert, crut qu'il étoit tems de ſeconder les ſentimens de repentir, que pouvoient faire naître ces déſaſtres dans l'eſprit des Pariſiens. Le moment d'offrir la grace eſt celui de la conſternation, avant qu'elle ſe transforme en déſeſpoir. Les royaliſtes travaillerent donc ſecré- Joly.

1649. tement à faire entendre au peuple & aux bourgeois, qu'il étoit tems de songer à la paix; que la Reine, disposée à pardonner, pourroit, si l'on s'obstinoit, ne plus écouter que la voix d'un juste courroux, & étouffer tous les cris de la pitié, pour un peuple si opiniâtrément rebelle. Ces émissaires étoient l'ancien évêque de Dol, Denis-Antoine Cohon, le cordelier Faure, prédicateur de la Reine, alors évêque de Glandeve & depuis d'Amiens, & enfin de Laune, conseiller au châtelet. Leurs menées ne purent être si secrettes qu'elles ne parvinssent aux oreilles des chefs du parti. On surprit même une lettre de l'évêque de Dol à Mazarin, dans laquelle il instruisoit le ministre du changement qui commençoit à s'opérer en faveur de la cour. Cette lettre est d'autant plus intéressante, qu'elle nous apprend une anecdote qu'on ne trouve nulle autre part. » L'évêque instruisoit, » disoit-il d'abord, d'autant plus volon-
» tiers

» tiers ſon éminence, des bons ſenti-
» mens qui commençoient à germer, 1649. Voyez les recueils du temps.
» qu'il ne ſouhaitoit rien au monde avec
» tant de paſſion, que de voir ſes enne-
» mis abattus à ſes pieds, & convain-
» cus de la grandeur de ſon courage par
» les effets de ſa clémence. Il falloit
» pour une bonne fois régler l'autorité
» & la juridiction de ces *gens de chica-*
» *ne*, pour commencer un nouveau re-
» gne dont la gloire & la joie ne fuſſent
» jamais interrompues. Il conſentoit à
» mourir, & il mouroit ſatisfait quand
» il auroit vu ſon éminence couronnée
» de la main de ſes perſécuteurs. La
» plus grande partie du parlement deſi-
» roit la paix, (ce qui étoit vrai;) deux
» des principaux généraux ne deman-
» doient qu'une porte honorable pour
» entrer en accommodement, (ce qui
» étoit encore plus vrai, quoiqu'il ne
» les nommât point). Enfin, les mar-
» tyrs du *général eccléſiaſtique*, (c'étoit
» apparemment le coadjuteur,) ſouffle-

1649. » toient impunément les conseillers de » la cour, qui parloient de députation » & de paix ». Il expliquoit cette dernière phrase en ajoutant qu'on faisoit le procès au chansonnier Marigny, & qu'on traitoit l'affaire au criminel, parce qu'il avoit donné un soufflet au conseiller Boisleve, pour avoir parlé de paix.

Joly. Un mois auparavant l'évêque de Dol, pour une pareille lettre, auroit pu aller tenir compagnie à Marigny, auprès du lieutenant-criminel : alors qu'on songeoit moins à aigrir qu'à pacifier les choses, on se contenta de lui donner des gardes : on voulut aussi arrêter de Laune, nommé dans sa Lettre; mais il avoit été averti assez à temps pour aller chercher sa sûreté à St. Germain.

On se disposoit à traiter plus rigoureusement un autre émissaire de la cour: c'étoit le chevalier de la Valette, bâtard

Talon; Retz; Montglat. du duc d'Epernon. On l'avoit surpris la veille, à onze heures du soir, courant les rues de Paris dans son carrosse avec

un récollet, & semant dans le public des placards aussi favorables à la cour, qu'injurieux au parlement, à la fronde & sur-tout au coadjuteur. On tâchoit d'y désabuser le peuple des fausses impressions que les chefs du parti lui avoient fait prendre : on lui montroit au doigt l'erreur où il se plongeoit en se passionnant pour un parlement qui, sous prétexte de l'intérêt public, n'avoit réellement en vue que l'intérêt particulier & la grandeur du corps. On faisoit paroître d'un autre côté le Roi, qui tendoit les bras à ses enfans, n'attendant que le moment de la soumission pour se livrer au plaisir de pardonner, & pour ramener avec lui, en rentrant dans la capitale, la paix, l'abondance & le commerce. On faisoit entendre à ce même peuple, qu'il tenoit son bonheur dans ses mains ; qu'au moment qu'il arracheroit le bandeau dont un prêtre ambitieux avoit fasciné ses yeux, il chasseroit de ses murs une compa- 1649.

1649. gnie rebelle & plus ambitieuse encore ; le Roi rentreroit dans sa capitale, non en monarque irrité, mais en pere tendre, qui vient jouir des caresses & de la soumission de ses enfans.

Il étoit dangereux de faire circuler toutes ces vérités au milieu de la foule des séditieux qu'elles démasquoient ; mais le chevalier de la Valette, voulant pousser sa fortune, brava tous les dangers pour se charger de l'entreprise : elle avoit presque réussi, il alloit sortir le lendemain de Paris avec un passeport qu'il avoit obtenu, lorsqu'il fut arrêté : on le conduisit à l'hôtel-de-ville, où on lui fit passer une nuit fort désagréable ; & le lendemain le coadjuteur le trouva sur le perron, au milieu d'une foule de mutins dont il étoit le jouet. Gondy fit retirer cette canaille en adressant quelques paroles de civilité au chevalier qu'il connoissoit ; mais celui-ci, avec tout l'orgueil qu'inspire une bonne cause, & du ton dont Bayard répondit

à Bourbon, lui répartit avec fierté : *je ne crains rien, je ſers mon roi.* L'état malheureux où il ſe trouvoit, le danger qui le menaçoit, les cris & les huées de la populace, ne furent point capables de lui faire prendre le change ſur l'action généreuſe qu'il avoit faite : il répondit toujours ſur ce ton aux politeſſes du coadjuteur, juſqu'à ce que le prévôt des marchands l'eût fait conduire à la conciergerie. On commença ſon procès, &, ſelon toutes les apparences, l'arrêt ne l'auroit point ménagé, ſi la Reine ne l'avoit fait redemander, en avertiſſant qu'elle traiteroit toutes les perſonnes qu'elle avoit entre ſes mains comme le chevalier ſeroit traité. La menace fit ſon effet ; la procédure fut arrêtée, & la Valette en fut quitte pour ſes meubles ſaiſis & diſperſés, & pour ſa nombreuſe vaiſſelle, qu'on porta à la monnoie.

1649.

Hiſt. du tems

CHAPITRE II.

La cour envoie un héraut au parlement. On refuse de l'entendre.

1649. LA Reine, toujours dans les mêmes principes qui l'avoient engagée à se servir du ministere du chevalier de la Valette, préparoit une autre machine qui, en faisant spectacle sur l'esprit du peuple, le disposât plus sûrement au repentir & à la soumission. Le matin du jour même où le chevalier de la Valette étoit conduit à la conciergerie; un héraut revêtu de sa cotte d'armes & de tous les autres ornemens de sa dignité, le bâton semé de fleurs de lys en main, précédé de deux trompettes, se présente à la porte St. Honoré, & fait, pour être introduit, les chamades ordinaires en pareille occasion. Il apportoit trois paquets, l'un pour le parlement, l'autre

Tous les Mém.

pour le prince de Conty, & le troisieme pour la ville. Le premier, en rappellant à la compagnie la déclaration qui supprimoit les charges, lui annonçoit le retour des bontés du Roi, si elle vouloit mettre bas les armes, & aller à Montargis. Le second, rappellant au prince de Conty qu'il étoit déclaré criminel de leze-majesté, & privé en conséquence de ses charges, de ses gouvernemens, lui faisoit entendre que s'il vouloit quitter ce parti rebelle, & recourir de bonne foi au pardon que lui offroit S. M. non-seulement il seroit rétabli dans tous ses droits, mais il pourroit encore espérer d'autres graces. Le dernier exhortoit le prévôt des marchands, les échevins & le peuple à rentrer dans leur devoir, à expulser quiconque s'opposeroit à la soumission, les assurant qu'ils trouveroient alors dans le Roi toute la douceur, toute la sollicitude du pere le plus tendre.

1649.

Le capitaine de la porte auquel le héraut s'adressa pour entrer & exécuter sa

commiſſion, lui répondit qu'il falloit un
1649. ordre du prince de Conty & du parlement, &, en attendant qu'ils euſſent été avertis, le fit entrer dans une maiſon du fauxbourg, tandis que Des Maiſons, fils, colonel du quartier, alloit rendre compte de cette étonnante nouveauté au général & au parlement.

On imagine aiſément la ſurpriſe de tout le parti, & l'inquiétude où les jetta cette députation; un parlement refuſer de la part de ſon Roi, un héraut, qu'on ne refuſe pas, même de la part d'un ennemi! On n'en étoit pas venu à ce comble d'audace & de dépravation qu'on crût un pareil procédé excuſable. « Cependant, quel effet cette vue alloit-elle produire ſur le peuple? Quel mouvement ne pouvoit-elle pas exciter? Que ſavoit-on même ſi la commiſſion, dont étoit chargé ce héraut, ne pouvoit pas faire courir les plus grands dangers à la compagnie; ſi cette députation ne cachoit point quel-

» que ruſe, quelque projet affreux, d'ac-
» cord avec les dangereuſes impreſſions 1649.
» qu'avoit ſemées le chevalier de la
» Valette ».

Mais parmi les inquiétudes de tant de gens indécis, rien n'étoit comparable aux allarmes du coadjuteur; plus intéreſſé que perſonne dans le parti, puiſqu'il en étoit l'ame, il ne ſavoit comment affoiblir la ſenſation que devoit néceſſairement produire un tel ſpectacle ſur le peuple, dont il tiroit toute ſa puiſſance. D'abord il vouloit, ſi le héraut étoit admis, faire prendre les armes à toutes les troupes, introduire le héraut au milieu des deux files qu'elles formeroient, & l'environner tellement que le peuple ne le vît point, ou preſque point: mais un ſubterfuge, qui lui vint ſur le champ dans l'eſprit, lui parut plus ſûr que toutes ces précautions. Il fit entendre à Brouſſel, qui devoit opiner des premiers, comme un des plus anciens de la grand'chambre, qu'on

Retz.

1649. étoit bien en peine pour une chose toute simple; qu'il n'y avoit pas là-dessus deux partis à prendre; qu'on ne pouvoit accorder ni audience, ni même entrée au héraut, puisque ces sortes de gens ne s'envoyoient qu'à des ennemis ou à des égaux; que le parlement n'étoit ni l'un ni l'autre vis-à-vis du Roi; qu'enfin c'étoit une ruse de Mazarin pour faire faire au parlement, sous prétexte d'obéissance, la démarche la plus insolente & la moins respectueuse, que pussent se permettre des sujets.

Il falloit sans doute beaucoup d'art dans le coadjuteur, pour trouver quelque raison apparente dans un pareil avis; mais il falloit toute la sottise de Broussel pour n'en point sentir la foiblesse, & l'ouvrir comme l'avis le plus sensé, qui eût jamais été prononcé dans la grand'-chambre. Non-seulement Broussel l'adopta, mais il crut l'avoir imaginé, & le coadjuteur aida à le faire croire aux autres. Il n'en fallut pas plus pour lui

donner dans tous les eſprits la plus grande ſolidité, &, par une bizarrerie inconcevable, chacun regarda comme la raiſon la plus naturelle un ſophiſme dont la plus imbécille populace auroit reconnu ſur le champ la fauſſeté. 1649.

Le coadjuteur lui-même fut étonné du ſuccès prodigieux d'un raiſonnement dont il ne ſe diſſimuloit pas la foibleſſe. Tout le monde l'adopta avec une eſpece de fureur. Envain quelques membres, encore aſſez éclairés pour ſentir toute l'inſolence de ce procédé, voulurent-ils, tels que le préſident de Meſmes, alléguer l'exemple de 25 ou 30 hérauts envoyés par les rois à leurs ſujets; de Meſmes & ſes adhérens ne furent point écoutés, & on les ſiffla comme s'ils euſſent dit la plus grande extravagance. Enfin, il fut décidé qu'on ajouteroit une nouvelle inſolence à toutes celles qu'on avoit faites juſqu'alors; que le héraut ſeroit renvoyé ſans audience, & que les gens du Roi iroient vers la

1649. Reine lui rendre raiſon de la cauſe de ce refus, l'aſſurant de la ſoumiſſion & du profond reſpect de la compagnie.

Le héraut, renvoyé ainſi par le parlement, vouloit du moins remplir ſa commiſſion à l'égard du prince de Conty & de la ville : mais l'une, par le conſeiller de Longueil, qui étoit ce jour-là de garde, l'autre par un gentilhomme, lui firent répondre que les mêmes raiſons qui avoient empêché le parlement de le recevoir, ſubſiſtoient pour eux, & que ſi la Reine le trouvoit bon, ils lui enverroient auſſi des députés pour l'aſſurer de leur reſpect & de leur obéiſſance. Le héraut, après avoir encore inſiſté long-tems & fait ſonner une chamade, pour qu'on reçût du moins ſes paquets, les laiſſa le lendemain en partant ſur la barriere. Le capitaine de la porte en ayant donné avis au parlement, on lui ordonna de les garder juſqu'à nouvel ordre.

Cependant les gens du Roi, craignant

une aussi mauvaise réception qu'à leur premiere députation, ne voulurent point partir qu'ils ne sussent ce qu'ils avoient à espérer. Ils écrivirent au chancelier & à le Tellier, pour les instruire du sujet de leur voyage, leur demander des passeports, ainsi qu'une escorte, & leur insinuer en même tems que le parlement étoit assez disposé à la paix. La Reine de son côté ne se sentoit point de répugnance à les recevoir; mais comme elle mettoit de la fierté, jusque dans sa clémence, elle ne vouloit pas d'abord leur fournir d'escorte; & dans les passeports qu'elle leur envoya, au lieu de les traiter, comme étant actuellement en exercice, elle ne leur donnoit que le titre de *nos ci-devant avocats & procureurs-généraux*, les supposant supprimés par la déclaration à laquelle ils n'avoient point obéi. Talon, quoique zélé serviteur, ne voulut point, ainsi que les autres, partir avec de pareils passeports: il fallut que la Reine pliât

1649.

Hist. du tems

Mottev.

Talon.

1649. encore en cette occasion, & leur en envoyât d'autres tels qu'ils les deman-
Le 17 Fév. doient, ainsi qu'une escorte qui se présenta à l'endroit convenu. C'étoit le maréchal de Grammont lui-même qui la conduisoit, & qui, après leur avoir donné à déjeûner à St. Cloud, se rendit avec eux à St. Germain, où ils furent parfaitement reçus.

Talon, dans son discours à la Reine, fit tout ce qu'on pouvoit faire pour donner des couleurs favorables à une mauvaise cause, & le coadjuteur lui-même n'auroit pas mieux entendu à présenter un acte d'insolence, comme un acte
Les mêmes. Retz. du plus profond respect. Quoiqu'on sentît bien à la cour toute la fausseté de ces sophismes, comme on ne vouloit pas négliger cette occasion d'entrer en négociation, la Reine parut se contenter de ces prétextes frivoles. Elle leur témoigna qu'elle recevoit avec joie les assurances qu'ils lui donnoient de la soumission & des respects du parlement;

que, bien qu'elle ne pût pas regarder ſes délibérations comme les arrêts d'une compagnie ſouveraine & autoriſée par le Roi, auſſi-tôt qu'il réaliſeroit toutes ſes proteſtations, elle lui donneroit de ſon côté toutes les marques de bonté & de protection qu'il pouvoit deſirer. Le duc d'Orléans & le prince de Condé ne démentirent point les promeſſes de la Reine, leur ſtyle parut auſſi radouci que le ſien; de ſorte que les députés, comblés d'égards & de civilités, revinrent très-ſatisfaits, & regardant cette journée comme un grand acheminement à la paix. 1649.

Lorſqu'ils ſe préſenterent pour faire leur rapport, Talon, qui parloit toujours avec dignité & avec force, donna des couleurs ſi agréables à cette députation, promit tant de ſuccès d'une autre, ſi on vouloit l'indiquer plus brillante & plus ſolemnelle, que ce qui n'avoit d'abord été qu'un ſimple deſir pour la paix dans la plupart, devint bientôt une vé-

1649. ritable paſſion, qui auroit ſans doute éclaté ſur le champ, ſans une nouvelle machine que faiſoit jouer alors même le coadjuteur.

CHAPITRE III.

Eclairciſſemens ſur les projets du coadjuteur : nouvelles intrigues de ce prélat. Le parlement reçoit un envoyé d'Eſpagne.

LORSQUE Gondy s'étoit déclaré contre la cour, ou plutôt contre Mazarin, ce n'étoit pas précisément pour ſatisfaire un malheureux goût d'intrigue, pour le ſeul plaiſir d'intriguer : ce ſeroit bien mal connoître le cœur humain que de ſuppoſer au coadjuteur de pareils motifs. Jamais un homme, & un homme d'eſprit, ne ſe décide à jouer le rôle de grand ſcélérat qne par un grand intérêt. Celui de Gondy, dans ſes prin-

cipes, n'étoit pas médiocre : il se sentoit propre à gouverner les hommes, & l'influence qu'il eut sur toute la fronde, les flots du peuple qu'il sut émouvoir & calmer à son gré, prouvent qu'il n'avoit pas méconnu ses talens. Mais comment les employer dans une monarchie, où tout est fixé ; où l'homme en naissant est ordinairement ce qu'il sera le reste de sa vie ; où le génie, la vertu, les talens, ne sont ordinairement comptés pour rien, à moins que le rang ou quelqu'heureuse circonstance très-rare, ne vous porte, comme malgré vous, près du trône, & ne vous donnent lieu de déployer toute l'étendue de vos qualités ? Gondy n'étoit point dans ces heureuses circonstances ; son poste étoit marqué, il devoit être éternellement archevêque de Paris, & selon les apparences rien de plus. Envain le chapeau de cardinal pouvoit-il flatter son ambition, envain dévoroit-il des yeux ce rang superbe, où sur les degrés

1649.

du trône, Richelieu, du poids de son
1649. pouvoir, avoit écrasé tous les humains. Ce chapeau, il ne pouvoit l'espérer que par des vertus qui n'étoient ni dans son cœur, ni dans son esprit : ce rang, il n'y falloit plus prétendre, il étoit occupé, & il y avoit peu d'apparence que l'ambitieux qui le possédoit, approchât assez près de lui l'ambitieux qui le convoitoit, pour lui donner la puissance de l'en arracher, & de s'y asseoir à sa place. Tant de difficultés auroient rebuté une passion médiocre; une passion forte ne connoît point d'obstacles; abusée sur ses desirs, la grandeur des objets qu'elle poursuit, lui paroît l'aliment des grands cœurs; alors plus de scrupules, plus de moyens bas ou criminels, plus d'horreur des forfaits, plus de remords; dans le silence de la conscience, toutes les digues sont rompues, & voilà Gondy devenu scélérat.

Le peuple soulevé par ses soins; le parlement, par ses intrigues sorti de son

devoir ; des princes & des grands, par ſes éblouiſſantes promeſſes, mis à la tête de la faction, pouvoient quelque tems ſervir ſes projets ; mais par la nature même de cette aſſociation diſparate, ils devoient encore plus leur nuire dans la ſuite. Le peuple, ou trop foible, ou trop téméraire, devoit ou l'abandonner au moment qu'il s'y attendroit le moins, ou s'emporter ſi loin qu'il devînt le tyran de ceux dont il avoit été l'eſclave. En vain par ſes largeſſes croyoit-il ſe l'être invariablement attaché ; en vain par ſes chanſons, par ſes épigrammes, croyoit-il l'avoir rendu irréconciliable avec Mazarin ; en vain Beaufort & lui avoient-ils contracté une amitié, une intimité qui ſembloit rendre tous leurs intérêts communs : Beaufort avoit pour le coadjuteur l'attachement d'un ſot pour un homme d'eſprit, qui pouvoit le ſervir ; dès que celui-ci lui devenoit inutile, l'attachement ceſſoit, & Beaufort pouvoit tourner, con- 1649.

1649. tre l'ami du moment, le pouvoir qu'il en avoit reçu. Ce ſimulacre qu'il avoit formé pour mettre à la tête du peuple; qu'il avoit exalté, loué, orné de mille couleurs; pour lequel la populace avoit pris une paſſion qui tenoit de la fureur; qui ne pouvoit ſe montrer dans les rues de Paris ſans exciter des acclamations plus vives, qu'un bon prince n'en obtint jamais de la ſenſibilité de ſes ſujets, ſans ſe voir entouré d'une foule de femmes qui ſe l'arrachoient, qui le baiſoient à l'envi l'une de l'autre : ce ſimulacre pouvoit devenir un être réel, ſentir ſon exiſtence, & faire le premier eſſai de ſes forces ſur l'imprudent qui l'avoit tiré du néant, ſe jetter ſur lui, l'écraſer, le déchirer, au riſque d'être à ſon tour écraſé, déchiré par les mêmes furieux qui lui auroient prêté leurs ſecours. Car telle eſt la nature du pouvoir populaire : c'eſt une arme à deux pointes, auſſi terrible à celui qui porte les coups qu'à celui qui les reçoit. C'eſt un appui,

mais un appui chancelant lui-même, qui tombe ſur le téméraire qui s'y repoſe, & ne manque guere de l'écraſer. Auſſi audacieux qu'inconſtant dans ſes projets, vain & bizarre dans ſes vues confuſes, ne ſachant ni ce qu'il doit vouloir, ni ce qu'il doit aimer on craindre, le peuple eſt un dogue déchaîné, mais ſoupçonneux, qui ſe jette également & ſur la main qui le frappe & ſur la main qui le careſſe. Au moment qu'on le croit le plus acharné à la guerre, il en eſt las ſans s'en appercevoir lui-même. C'eſt un furieux qui ne ſent les copieuſes ſaignées qu'on lui a faites, qu'au moment où épuiſé par le ſang qu'on lui a tiré, plus encore que par ſes fréquentes agitations, dans ſon abattement il veut ſe relever, & n'en a plus la force. Telles étoient les réflexions que le coadjuteur faiſoit ſur ſon pouvoir parmi la populace de Paris : celui qu'il s'étoit acquis dans le parlement ne lui paroiſſoit pas plus ſolide.

1649.

Retz.

1649. Il n'étoit pas si peu clairvoyant qu'il ne s'apperçût que le parti de la cour étoit alors le parti dominant dans cette compagnie : j'en ai ailleurs détaillé les raisons. Mais ce qui le faisoit trembler, il n'étoit guere plus sûr des chefs mêmes de son parti. Ceux-ci vouloient la guerre, mais ils ne la vouloient qu'à leur mode, ou pour avoir seuls toute la puissance, ou pour être les seuls maîtres de l'accommodement. L'alternative n'entroit nullement dans les desseins du coadjuteur. Une république, dont le plan rouloit déja dans la tête de quelques-uns, ne pouvoit lui convenir ; le pouvoir auroit été trop partagé, il n'auroit été qu'un tyran en sous-ordre, & il lui falloit un rang qui l'approchât tellement du premier, qu'il en eût le pouvoir, s'il n'en avoit pas le nom. Un accommodement qu'il n'auroit point fait, qu'il n'auroit point forcé d'acheter, remplissoit encore moins ses vues : il n'y gagnoit ni la pourpre ni le ministe-

re, il n'étoit tout au plus qu'un factieux subalterne confondu dans la foule, ou sacrifié comme un exemple un peu plus éclatant. 1649.

Les espérances du côté des généraux étoient encore moins brillantes. Chacun d'eux avoit des projets si semblables aux siens, qu'il ne pouvoit les favoriser. Le duc de Longueville ne demandoit qu'un prétexte honnête pour retourner à St. Germain, & la plus légere promesse lui eût fait déserter le parti. Le maréchal de la Mothe n'y étoit pas plus attaché, & auroit immanquablement suivi le duc de Longueville. Les intérêts de la duchesse sa femme n'étoient déja plus ceux du coadjuteur: celui-ci ne l'avoit d'abord mise à la tête du parti que pour en être le maître sous son nom, & la gouverner absolument; mais le prince de Marsillac avoit lui-même trop de pouvoir sur l'esprit de la duchesse, pour laisser faire beaucoup de progrès à son compétiteur. Leurs

desirs étant les mêmes, ils s'éloignerent insensiblement l'un de l'autre, &
1649. formerent deux factions dans Paris, mais celle du coadjuteur fut la plus forte. Quoique le prince de Conty fût généralissime, quoique sa sœur, qui étoit accouchée d'un fils à l'hôtel-de-ville, (le 28 Janvier,) l'eût fait tenir sur les fonts du baptême par le prévôt des marchands & les échevins au nom de la ville, & par la duchesse de Bouillon, quoiqu'on eût nommé ce jeune comte de St. Paul, Charles-Paris d'Orléans, le peuple n'en avoit pas pris plus de confiance dans la duchesse. Les défiances sur elle & sur le prince de Conty se renouvellerent; ils étoient trop proches parens de Condé pour qu'on les crût de bonne foi attachés à la faction; le coadjuteur, qui dans le commencement avoit aidé à lever ces soupçons, parce qu'alors leurs intérêts étoient les mêmes, sitôt que ces intérêts commencerent à se particulariser, contribua

contribua lui-même à fomenter les défiances. La division, quoiqu'elle ne fût pas éclatante, ne pouvoit donc être plus dangereuse pour les projets de Gondy, & il n'avoit rien à attendre de ce côté. 1649.

Il y avoit encore moins à se promettre du duc d'Elbœuf. Ce prince étoit sans pouvoir, & s'il en eût eu, il ne l'auroit employé qu'à se faire acheter plus chérement. Le duc de Bouillon étoit le seul qui tînt véritablement au parti; mais il n'y tenoit encore que pour ses intérêts. Qu'on lui rendît Sedan, il mettoit bas les armes: que la guerre continuât, qu'il s'acquît quelque pouvoir, Gondy étoit perdu: Bouillon, qui Retz. vouloit être tout dans la faction, éloignoit un rival dangereux, & le coadjuteur se seroit vu chassé de Paris, comme le cardinal de Gondy son grand oncle, l'avoit été par Mayenne du tems de la ligue.

De quelque côté qu'il se tournât, il

1649. ne voyoit donc que des périls, nulle sûreté, nulle espérance de remplir ses vastes projets; le peuple inconstant, le parlement chancelant, les généraux divisés, prêts à tout pour faire un accommodement favorable à leurs intérêts, fallut-il sacrifier les siens. Il étoit donc nécessité à chercher un pouvoir plus indépendant, un secours plus assuré, plus lié à ses vues, un secours qui le rendît encore redoutable quand tout viendroit à l'abandonner; il ne pouvoit trouver tout cela qu'avec les ennemis de l'état. Ç'avoit été son premier projet avant de se lier avec la duchesse de Longueville; dès que cette princesse lui devint inutile, & même dangereuse, il le reprit, & se tourna du côté des Espagnols.

St. Ibald, toujours lié avec les ennemis & jamais avec sa patrie, étoit tantôt à Bruxelles, tantôt à la Haye, toujours en mouvement pour se donner une existence qu'il n'eut jamais. Le

coadjuteur lui écrivoit qu'il étoit tems de ſonger à ce qu'il lui avoit tant de fois propoſé, que le parti étoit aſſez formé pour n'être point chargé en ſon particulier de l'odieux d'une union avec les ennemis de l'état, qu'il pouvoit maintenant ſe prêter aux ouvertures qui lui feroient faites de la part de l'archiduc. St. Ibald négocie auſſi-tôt à Bruxelles, & bientôt il eſt aidé par Noirmoutiers & Laigues, que le prince de Conty, à l'inſtigation du coadjuteur, détache à ſon ſecours. La ducheſſe de Chevreuſe, dont Bruxelles étoit, depuis ſon exil, devenu de nouveau le ſéjour, ne manque pas de s'entremettre dans une négociation qui peut faire quelque mal à la Reine, & ſervir ſon goût pour les intrigues.

1649.
Retz.

Au reſte, il ne falloit point tant de mouvemens pour décider les Eſpagnols à faire ce que depuis long-tems ils brûloient d'exécuter. Rien ne pouvoit leur arriver de plns favorable que de fomen-

1649. ter les troubles de la France, d'entrer sous ce prétexte dans le cœur du royaume, de s'emparer de tout ce qui se trouveroit à leur bienséance, & de donner alors la loi, ou du moins de s'assurer la paix par un traité avantageux. Ils se crurent revenus au tems fortuné de la ligue, où, sous le prétexte de la religion, ils tourmentoient impunément un roi & une nation qui, avec un peu plus de concert, les auroient anéantis eux-mêmes dans leur propre pays.

Motteville. Nemours. La Rochef.

Le comte de Fuensaldagne qui commandoit à Bruxelles, saisissant avec avidité une si précieuse occasion, dépêcha, de l'aveu de l'archiduc Léopold, un Bernardin, nommé Arnolfini, qui prit un habit de cavalier & le nom de dom Joseph d'Illescas. Il l'envoyoit avec un blanc-signé de l'archiduc, lequel les rebelles pourroient remplir à leur volonté; il devoit prendre des mesures avec le coadjuteur, & faire sur-tout en sorte que celui-ci se liât par des engagemens

positifs. C'étoit précisément ce que Gondy n'avoit nul intérêt de faire : la cour, du jour au lendemain, pouvant ôter tout prétexte à la guerre civile, en levant le siége & en éloignant Mazarin ; le coadjuteur, ayant des liaisons publiques avec les ennemis de l'état, se seroit vu contraint d'aller jouer dans les Pays-bas, le rôle ignoble & disgracieux des exilés de la ligue, pour servir d'aumônier à Fuensaldagne. Loin donc de vouloir prendre, avec le Bernardin, des engagemens positifs, comme le duc & la duchesse de Bouillon, depuis longtems eux-mêmes en négociation avec l'Espagne, tâchoient de l'y engager, il chercha au contraire à faire entrer Arnolfini en négociation d'abord avec les généraux, ensuite avec le parlement même : par ce moyen, quand ces deux ordres auroient pour ainsi dire légitimé cette affreuse association, il pourroit impunément faire comme les autres, sans crainte d'être trouvé plus coupable.

1649.

Retz.

1649. Jamais intrigue ne fut mieux tiſſue que celle qu'il trama dans cette occaſion.

Le duc d'Elbœuf, ſous le miniſtere de Richelieu, avoit été quatorze ou quinze ans en Flandre, à la penſion d'Eſpagne. Ce fut à lui qu'Arnolfini fut adreſſé, mais après être reſté deux jours ſans paroître à Paris, & après avoir été ſtilé par le duc & la ducheſſe de Bouillon, ainſi que par le coadjuteur, qui remplirent ſon blanc-ſigné d'une lettre de créance pour le parlement; lorſqu'on le crut aſſez inſtruit, il alla deſcendre à deux heures après minuit chez le prince Lorrain. A cette apparition le duc ſe crut le plus conſidérable chef du parti, & il ne douta pas qu'après une pareille recherche de la part des Eſpagnols, des flots d'or ne coulaſſent chez lui, & qu'il ne ſe fît acheter chérement par la cour. Le lendemain il invite à dîner les premières têtes de la faction, Conty, Beaufort, la Mothe, le Coi-

gneux, Bellievre, Némond, Novion, 1649.
Viole & le coadjuteur lui-même, qui seul d'eux tous avoit le secret, sans que le duc s'en doutât. C'étoit pour leur communiquer la lettre de créance qu'il les avoit assemblés, mais ce ne fut pas sans faire nombre de grimaces ; & le duc, un peu saltimbanque de son naturel, se servit des plus mystérieuses, des plus obscures circonlocutions pour annoncer cette nouvelle. Le président de Némond crut être au sabbat, & s'écria qu'on avoit eu grand tort d'inviter des membres du parlement à un pareil conciliabule : tenons-lui compte de cette vertueuse horreur, que le coadjuteur ne regarde qu'avec les yeux de la raillerie. Le président le Coigneux, moins scrupuleux & plus vif, prend le papier, qui ressembloit plutôt par sa petitesse à un poulet, qu'à une lettre de négociation ; après l'avoir lue & s'être moqué de toutes les grimaces qu'on avoit faites jusqu'alors, il conclut que le secours

de l'Espagne n'étoit point à dédaigner,
1649. ajoutant que le cardinal avoit envoyé Vautorte, conseiller d'état, auprès de Fuensaldagne, pour parler de paix, mais que celui-ci, voyant plus à gagner pour sa couronne en brouillant les cartes, se gardoit bien d'entrer en négociation, du moins jusqu'à ce qu'il eût vu ce qu'il pouvoit se promettre du côté de Paris.

D'abord il y eut de grands débats dans cette petite assemblée sur l'opinion qu'ouvrit le coadjuteur, de faire présenter au parlement par l'envoyé, la lettre de l'archiduc. Les membres de cette compagnie, tout préoccupés qu'ils étoient, sentoient vivement les conséquences d'une pareille démarche, & la flétrissure qui en alloit réjaillir pour jamais sur tout le corps. Cependant la terreur que cette même démarche devoit naturellement inspirer à la cour, fit passer sur toute autre considération, & il fut résolu que l'envoyé seroit pré-

ſenté. Dom Joſeph n'en avoit pas tant attendu : le premier parlement de France recevoir une lettre & un député du gouverneur des Pays-bas , c'étoit ce qu'il y auroit eu de la folie à ſe promettre : c'étoit engager la compagnie, ſans qu'elle s'en apperçût ; c'étoit donner occaſion aux généraux de traiter eux-mêmes plus publiquement , raſſurés qu'ils devoient être par cette eſpece d'approbation tacite de tout un grand corps ; c'étoit enfin remplir toutes les vues du coadjuteur , ſans qu'il courût aucun danger.

1649.

Reſtoit à ſavoir par qui l'on feroit propoſer au parlement de recevoir Arnolfini. On auroit bien voulu rejetter l'odieux de cette commiſſion ſur le duc d'Elbœuf , mais il ſentit le piége , & s'en défendant avec une feinte modeſtie ; le même reſpect , dit-il , qui lui avoit fait rendre compte à ſon général de la lettre qu'il avoit reçue , ne lui permettoit pas d'en porter la parole en

ſa préſence. Il fallut donc que le prince
1649. de Conty ſe chargeât d'eſſuyer le pre-
Le 19. mier orage : il le fit avec toute la modération néceſſaire dans une pareille occaſion.

Talon, A peine les chambres étoient-elles aſſemblées, qu'il inſtruiſit la compagnie « de l'arrivée d'un gentilhomme, » alors au parquet des huiſſiers, envoyé » de la part de l'archiduc Léopold avec » des lettres de créance : ce prince man- » doit à la compagnie qu'il avoit été » recherché de la part du cardinal Ma- » zarin, pour faire la paix entre les » deux couronnes, en laiſſant à l'Eſpa- » gne toutes les places qu'on lui avoit » priſes, à condition qu'elle ſe joindroit » à la France pour opprimer le parle- » ment, comme rebelle : l'archiduc n'a- » voit pas voulu entendre à de pareilles » propoſitions de la part d'un miniſtre » condamné par le parlement, qui de- » voit homologuer le traité : il propo- » ſoit à la compagnie d'être l'arbitre de » la paix ».

Le prince jettoit toutes ces propositions en avant, pour éloigner un peu, par le sentiment de l'amour-propre, les idées révoltantes que devoit produire d'abord le nom d'un envoyé de l'archiduc. Il finissoit à peine, que les gens du Roi entroient pour faire leur rapport de la députation, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent. Quand ils eurent fini, le premier président leur expliqua la proposition du prince de Conty, & ils sortirent pour prendre leurs conclusions. Ce fut dans cet intervalle que la scene devint intéressante : l'orage fondit comme on l'avoit prévu.

1649.

Retz.

Le président de Mesmes, ne pouvant contenir son indignation sur cette odieuse négociation, la laissa éclater par la plus vive & la plus éloquente apostrophe au prince de Conty. *Est-il possible, monsieur*, s'écria-t-il, en se tournant pathétiquement vers lui, *est-il possible qu'un prince du sang de France propose de donner séance sur les fleurs*

1649. *de lys, à un député du plus cruel ennemi des fleurs de lys?* Puis se rejettant sur le coadjuteur dont il reconnoissoit là le génie : *quoi, monsieur*, lui dit-il, *vous refusez l'entrée au héraut de votre Roi sous le prétexte le plus frivole....* Gondy qui ne perdoit jamais la tête, & qui se doutoit de la seconde partie de l'apostrophe, lui répartit ingénieusement pour la prévenir : *vous me permettrez, monsieur, de ne pas traiter de frivoles des motifs qui ont été consacrés par un arrêt.*

A ces mots, les éclats des enquêtes partent de concert contre le président. L'impétueux Quatre-sous s'acharne impitoyablement sur lui, & quand la proposition de de Mesmes auroit été de mettre le feu aux quatre coins de la capitale, il n'auroit pas été plus maltraité. Heureusement pour lui que le retour des gens du Roi appaisa un peu la bourrasque.

Ibid. On s'attend bien que leurs conclu-

ſions n'allerent point à recevoir l'envoyé. Talon, au contraire, en habile homme & en bon François, ſaiſiſſant cette occaſion pour appuyer ce qu'il avoit dit dans ſon rapport précédent, inſinua que la Providence ſembloit avoir ménagé au parlement cette occaſion, pour donner à la Reine des témoignages non ſuſpects de ſon obéiſſance, en refuſant audience à l'envoyé, & en rendant compte à la princeſſe, par une députation ſolemnelle, du reſpect que l'on conſervoit pour elle dans cette occaſion. 1649. Talon.

Talon eut la douleur de n'avoir encore cette fois travaillé qu'à ſa gloire, ſans ſoulager ſa patrie. Ses concluſions furent rejettées, & par un acte auquel je cherche en vain un nom, on rendit, à la pluralité des voix, l'arrêt le plus horrible & le plus audacieux qui eût juſqu'alors été porté. On y diſoit que l'envoyé ſeroit introduit, ſa lettre de créance lue & envoyée par des dépu-

tés à la Reine, avec le discours de l'en-
1649. voyé lui-même, qui en donneroit une copie signée; que, jusqu'à la réponse de la Reine, on n'en feroit point à l'Espagnol; qu'elle seroit en outre suppliée de faire retirer les troupes des environs de Paris, de laisser les passages libres, & qu'enfin copie dudit arrêt seroit envoyée au duc de Longueville, aux députés de Rouen & d'Aix, ainsi qu'aux compagnies souveraines de Paris.

Arnolfini, en conséquence, fut sur le champ introduit, & ce moine vagabond eut un honneur que n'auroit pas eu un grand d'Espagne. On le plaça au bout du bureau, à côté d'un des membres de la compagnie, les gens du Roi présens, lui, couvert & assis. Après avoir présenté la lettre de créance de l'archiduc, il débita en son nom le discours, concerté entre lui & les chefs du parti, & dont voici la substance.

Talon. « Il étoit chargé, de la part de son

» maître, d'inſtruire la compagnie d'une 1649.
» négociation que le cardinal Mazarin
» avoit voulu entamer avec lui ; S. M.
» C. avoit jugé ni sûr, ni convenable
» de prêter l'oreille à des propoſitions
» faites pour opprimer plus aiſément un
» parlement en vénération à tout le
» monde : d'ailleurs elle avoit ſenti que
» tous les traités qu'elle pourroit ſigner
» avec un miniſtre condamné, étoient
» nuls de plein droit, puiſqu'ils ſeroient
» faits ſans le concours du parlement,
» auquel ſeul appartenoit le droit de vé-
» rifier & de ratifier les traités de paix
» pour les rendre authentiques. S. M.
» ſeroit bien aiſe, deſirant une paix ſo-
» lide, de traiter avec le parlement,
» & même de le rendre juge des diffi-
» cultés qui ſe préſenteroient, attendu
» que le parlement eſt naturellement le
» tuteur des Rois, pendant leur minori-
» té, & que ce ne ſeroit pas la pre-
» miere fois où des ſouverains auroient
» mis leurs intérêts entre les mains de

1649. » cette auguste compagnie. Si le parlement avoit pour agréable d'être l'arbitre de la paix, le Roi catholique laissoit à son choix de députer de son corps en tels lieux qu'ils voudroit, sans excepter Paris, où lui-même il enverroit incessamment ses députés. En attendant il faisoit avancer dix-huit mille hommes sur la frontiere, dans le cas où ils pourroient être utiles; mais ces troupes avoient ordre de ne rien entreprendre que la compagnie ne l'eût commandé : dans la vérité c'étoit, pour ménager la délicatesse du parlement, sacrifier des conquêtes assurées, puisque les frontieres étoient totalement dégarnies; il n'y avoit pas six cents hommes dans Péronne, dans St. Quentin & dans le Catelet. Enfin, avant que les ouvertures de la paix fussent commencées, le parlement pouvoit faire agir ces troupes, soit en les conduisant par des officiers françois, soit en pre-

» nant toutes les précautions néceſſaires 1649.
» pour détruire les ombrages que don-
» nent toujours les ſecours étrangers ».

Cette harangue n'étoit point faite pour inſpirer des remords ſur l'arrêt révoltant qui l'avoit produite. Ces noms de tuteurs des Rois, d'arbitres de la paix & des nations, chatouilloient délicieuſement tous ces jeunes foux des enquêtes, qui prenoient au pied de la lettre tous les titres chimériques dont Arnolfini venoit de les bercer. Talon, le ſeul peut-être dans toute la compagnie, que ces expreſſions pompeuſes n'avoient point ébloui, gémiſſoit en ſecret des horribles blaſphêmes qui venoient d'être prononcés. *J'entendis*, dit-il, *avec douleur les diſcours de cet envoyé, parce qu'étant ſerviteur du Roi & dans la place que j'occupe, ma conſcience me reprochoit, ce me ſemble, des propoſitions de cette qualité.*

Mais tandis que ce vertueux magiſtrat donnoit des larmes de ſang aux

erreurs de ses confreres, le coadjuteur
1649. Retz, profitoit du moment d'effervescence pour répondre à l'apostrophe du président de Mesmes, & le faire déchirer par la cohue des enquêtes. Il protesta avec une modération affectée, & un air de sincérité qui auroit séduit le plus clairvoyant, que s'il avoit paru consentir au renvoi du hérant du Roi, & à la réception de l'envoyé d'Espagne, c'étoit par l'impossibilité où il se trouvoit de lutter seul contre le torrent, & la connoissance qu'il avoit des sentimens de la plupart des membres à cet égard. C'étoit un trait de politique que cette dissimulation : il n'y avoit pas un de ces jeunes étourdis, qui lui soupçonnât seulement la moindre part à tous ces mouvemens ; le plus grand nombre même, s'ils en avoient eu l'idée, se seroient bien gardés de conformer leurs avis aux siens, dans la crainte de passer pour l'instrument servile de ses cabales.

C'étoit encore une des intrigues du coadjuteur, & la plus mortifiante sans doute pour l'amour-propre, de cacher la part qu'il avoit aux intrigues. 1649.

L'assemblée alloit se séparer, lorsqu'elle fut arrêtée par un compliment fort brusque du président le Coigneux, dont la singuliere naïveté mérite bien une place dans ce récit. *Messieurs*, s'écria-t-il, *j'ai à parler à toute la compagnie : je vous prie de reprendre vos places, il y va du tout pour l'Europe.* Chacun s'assied à un début qui promettoit tant. *Le Roi d'Espagne*, continue le véhément président, *nous prend pour arbitres de la paix générale ; peut-être qu'il se moque de nous, mais il nous fait toujours honneur de nous le dire. Il nous offre des troupes pour les faire marcher à notre secours, & il est sûr que sur cet article, il ne se moque pas de nous, & qu'il nous fait beaucoup de plaisir. Nous avons entendu son envoyé, & , vu la nécessité où nous sommes, nous* Retz.

1649. *n'avons pas eu tort. Nous avons résolu d'en rendre compte au Roi, & nous avons eu raison. On veut imaginer que pour rendre ce compte, il faut envoyer la feuille de l'arrêt, & voilà le piége.*

Alors expliquant ce qu'il entendoit par ce piége, il fit voir qu'on ne devoit envoyer qu'une simple copie de l'arrêt; qu'autrement les Espagnols croiroient qu'on se moquoit d'eux, & que le parlement se conformoit au caprice du cardinal sur la paix générale & même sur le secours attendu; qu'en envoyant simplement une copie de l'arrêt, & en faisant des remontrances pour la levée du siége, toute l'Europe reconnoîtroit que le parlement se tenoit toujours en état de faire ce que demandoit de son ministere le vrai service du Roi & le bien solide du royaume, si Mazarin étoit assez aveugle pour ne pas agir comme il le devoit dans cette occasion.

Cette raison ressembloit assez à celle

qui avoit fait refuser le héraut : cependant elle fut reçue avec des applaudissemens incroyables. Le conseiller Martineau, toujours parlant comme un homme ivre, s'écria que *telle étoit bien l'intention de la compagnie, & que le retentum de l'arrêt étoit de faire bonne chere à l'envoyé d'Espagne, en attendant la réponse de St. Germain, qui ne pouvoit être que quelque méchante ruse du Mazarin.* Pontcarré, autre conseiller, répartit, *qu'un Espagnol ne lui faisoit pas tant de peur qu'un Mazarin.* Enfin les huées & les brocards, contre les présidens, qui la plupart avoient opiné au refus de l'envoyé, furent poussés si loin, que le coadjuteur resta étonné lui-même du succès de son entreprise. Les généraux en virent assez pour légitimer toutes leurs demarches auprès des Espagnols.

1649.

On fit valoir jusqu'aux moindres circonstances à l'envoyé, qui, le soir même, dépêcha un courier à Fuensaldagne

1649. pour lui porter la relation de tout ce qui s'étoit passé dans cette journée, ainsi que les propositions des généraux & du coadjuteur. Les premiers cherchoient à faire le traité le plus avantageux qu'il leur seroit possible : l'autre desiroit s'engager plus énigmatiquement pour se préparer seulement une porte, au cas que tout vînt à lui manquer à la fois du côté de Paris. Les gens du Roi de leur côté, le premier président, le président de Mesmes & huit conseillers, nommés pour la députation, se préparoient à en remplir l'objet, & demandoient des passeports. Malgré la nouvelle audace de la compagnie, la cour se trouvoit dans l'impuissance de les refuser, & on étoit forcé de songer bien sérieusement à la paix.



CHAPITRE IV.

Etat de la cour. Portrait de Turenne. Il prend le parti de la Fronde. Son armée ſe révolte contre lui.

IL étoit vrai que la cour, craignant les événemens ſurvenus, & ſans doute inſtruite des menées de St. Ibald à Bruxelles, avoit envoyé pour négocier avec l'archiduc, & que celui-ci avoit refuſé toute ouverture de paix. C'étoit déja un terrible coup pour la Reine, de voir les ennemis aſſemblés ſur la frontiere, car les promeſſes de l'envoyé n'étoient point vaines, & l'archiduc s'avançoit du côté de Guiſe. Mais ce danger, quoiqu'imminent, étoit encore éloigné, & elle en trouvoit d'auſſi réels juſque dans le ſein de la cour: les négociations de Paris à St. Germain lui étoient preſqu'auſſi formidables. Le duc d'Orléans, qui ne

1649.

Montglat.

s'étoit prêté que difficilement à l'entreprise, étant un de ces caracteres foibles qui cherchent à tout ménager, ne vouloit point perdre le crédit qu'il s'étoit acquis dans le parlement. Il avoit écrit aux chefs de la compagnie qu'il ne suivoit la Reine que pour ne pas la laisser absolument en proie à Mazarin & au prince de Condé, & plutôt pour suggérer des sentimens de paix, que pour favoriser d'aussi rigoureuses voies. La Riviere, de son côté, chargé de la haine & du mépris public, voulant du moins se ménager un appui, faisoit dire sans cesse au parlement que Gaston ne rouloit dans sa tête que les moyens de tout accommoder à leur gré. L'ambitieux abbé n'auroit point été fâché que ces paroles de paix & de douceur eussent occasionné, en faveur de son maître, une révolution qui l'eût porté lui-même au cardinalat & au ministere. Les intérêts se conciliant ainsi de part & d'autre, le parlement faisoit faire secrétement au duc

1649.
Motteville.

duc les plus belles propositions, & lui offroit la régence. 1649.

Le prince de Conty, la duchesse sa sœur, ainsi que Marsillac, qui dans Paris formoient une espece de parti contre le coadjuteur, se sentant trop foibles pour lutter long-tems avec lui, cherchoient de leur côté un chef dont le nom en imposât. Ils ne pouvoient compter sur Condé, & se tournoient en conséquence du côté de Gaston, auquel ils proposoient de même la régence, dans l'espérance que leur frere, décidé par l'événement, se joindroit aussi à leur parti; & qu'alors, maîtres de tout, redoutables au ministre, à la Reine, ils en obtiendroient tout ce qu'ils voudroient. Ils se figuroient qu'au moins, étonnés de ce coup, la Reine & Condé entreroient avec eux en négociation, qu'ils se feroient acheter chérement; qu'en se raccommodant avec le chef de leur famille, ils seroient tout-puissans, laissant le malheureux régent se défendre seul contre les

1649. grands & les troupes royales, & soutenir ses droits comme il pourroit.

Châteauneuf, qui du fond de son exil entretenoit toujours des correspondances avec les factieux, s'intriguoit d'une autre part pour rentrer dans le ministere ; & , de concert avec le coadjuteur, Beaufort & son parti, sollicitoit aussi Gaston de se rendre à Paris, lui promettant qu'avec le secours de leurs amis, il seroit bientôt régent. Leurs offres étoient plus sinceres que celles de la duchesse & de sa cabale, parce qu'ils y avoient un plus grand intérêt. Gaston n'étoit que trop foible pour se laisser séduire par de si flatteuses apparences, & son confident n'étoit que trop propre à en faire briller les appas à ses yeux. Cependant il eut la force de résister, & de préférer une gloire solide à des événemens fort incertains. Peut-être aussi le prince de Condé contribua-t-il beaucoup à l'affermir dans son devoir. Ce héros en effet, ayant eu quelques soupçons de toute

cette négociation, ayant même appris que Mazarin, par une bassesse & une perfidie dont lui seul étoit capable, descendoit au plus vil manege auprès des chefs de la fronde, & les recherchoit sous main, rejettant sur l'inflexibilité & l'audace de Condé le blocus de Paris, & tous les maux qui en étoient la suite, s'expliqua avec son impétuosité ordinaire sur ces lâches & honteuses manœuvres. Il déclara qu'il ne vouloit pas être chargé de tout l'odieux de cette entreprise; qu'il ne traitoit avec personne, mais que si le duc ou le ministre s'avisoient d'entrer en négociation avec quelques-uns des frondeurs, il y entreroit, lui, avec tout le parti, & qu'il auroit bientôt fait sa paix. Ces menaces intimiderent l'un & l'autre, mais sans empêcher que la Reine ne craignît de voir développer ces germes, si elle ne les arrachoit promptement. 1649.

Qu'elle quittât la cour & jettât les yeux sur les provinces, elle n'y voyoit pas

plus de sûreté pour elle. Les unes étoient
1649. ouvertement révoltées, les autres ébranlées.
Mém. du prince de Tarente. Le duc de la Trémouille formoit un corps de troupes dans le Poitou, & le prince de Tarente son fils, déclaré pour la cour, n'avoit que deux régimens à lui opposer, encore ne pouvoit-on pas être certain qu'il n'y eût quelque feinte dans cette inimitié apparente du pere & du fils. Le duc de Longueville faisoit courir le bruit qu'il avoit assemblé dix mille hommes, & qu'il se préparoit à fondre sur St. Germain. La vérité est
Retz. que ce n'étoit point sans peine qu'il en avoit rassemblé mille, & qu'il se proposoit de les joindre à quelques autres levées que Matignon son cousin-germain, & lieutenant de roi dans la basse Normandie, avoit faites en sa faveur : tous ses exploits se bornerent à la prise de Honfleur, qui étoit sans défense, & de quelques autres petits châteaux, qui n'étoient ni mieux gardés, ni d'une plus grande utilité.

Les frontieres étoient encore moins en sûreté Buſſy-Lamet, qui commandoit dans Mézieres, ſollicité par le coadjuteur, ſe déclaroit pour la fronde. Le maréchal d'Hocquincourt, gouverneur de Péronne, épris de la ducheſſe de Montbazon, toute puiſſante dans le parti, parce qu'elle étoit plus au duc de Beaufort qu'à perſonne, trafiquoit de ſa place avec les charmes de la ducheſſe, & ſe déclaroit par ce billet ſi connu : *Péronne eſt à la belle des belles.* 1649.

Mais toutes ces révoltes n'étoient rien en comparaiſon de celle qui éclata dans le même tems, & qui, ſi elle eût réuſſi, pouvoit perdre le miniſtre, la Reine & l'état tout entier. On aura peine à croire que ce fut le ſage vicomte de Turenne qui la fomenta. C'étoit une choſe ſi ſurprenante, que le coadjuteur lui-même en fut frappé de cet étonnement que donne la nouvelle d'un événement impoſſible : Caton ſe déclarant contre la république, n'auroit pas plus ſurpris Ca-

1649. tilina. Pour justifier l'étonnement du coadjuteur, puisque nous avons tâché de peindre le grand Condé, essayons de donner une idée de son illustre rival.

Retz. Henri de la Tour, vicomte de Turenne, étoit digne de son siécle, & son siécle digne de lui. Dans tout autre tems où il auroit fallu que le mérite s'annonçât comme l'éclair, le sien auroit peut-être été méconnu ; la nature, en lui donnant de bonne heure tout ce qui constitue les bonnes qualités, ne lui ayant donné que le germe des brillantes, & ayant laissé aux occasions & à l'expérience le soin de les développer. Aussi cette médiocrité, apparente à un œil vulgaire, ne trompoit point l'œil du génie ; &, à travers une certaine obscurité qui enveloppoit les actions comme le langage du vicomte, Condé démêloit le grand homme, Condé appercevoit des traits de lumiere échappés à tout autre, & qui n'éclairoient que lui. Déja, des plus médiocres emplois

de la guerre, il étoit parvenu aux plus grands; déja, ſans rien devoir à la fortune, il s'étoit élevé au ſuprême commandement, par cette valeur qui calcule le danger, pour le braver plus sûrement; par cette capacité qui ſupplée à l'expérience & prépare les ſuccès; par ce ſang froid imperturbable qui les aſſure; déja il étoit le plus grand capitaine de l'Europe, que la France ſe doutoit à peine du phénomene qu'elle renfermoit dans ſon ſein. Il lui falloit des défaites ainſi que des victoires, pour montrer qu'il n'eſt pas moins grand de ne point ſe laiſſer abattre par les revers, que de ne point ſe laiſſer enorgueillir par les ſuccès; qu'il eſt également beau & de trouver des reſſources dans les uns & de pouſſer ſes avantages dans les autres; de donner plus au ſolide qu'à l'éclat, plus à l'utilité qu'à la gloire de la patrie, de ſacrifier ſouvent à cette mere commune juſqu'à la jalouſie du commandement. Ce furent là les qualités

1649.

St. Evremont; Boſſuet.

1649. que Turenne posséda au suprême degré : génie lent, mais profond ; courageux, mais défiant ; l'exécution n'étoit jamais chez lui que le résultat de ses combinaisons ; tout ce qui paroissoit des caprices du hazard, n'étoit que de la sagesse de ses vues : siéges, batailles, victoires, défaites, il pouvoit profiter de tout, il pouvoit tout réparer, parce qu'il avoit tout prévu, parce qu'il faisoit beaucoup avec peu, & qu'il avoit toujours, pour ainsi dire, pris ses sûretés avec la fortune. Il étoit sûr de ses soldats comme de lui-même, parce qu'un pere tendre est toujours sûr de ses enfans, à moins qu'ils ne soient des monstres : généreux, bienfaisant, humain, tout ce que la libéralité peut prodiguer de trésors ; la bonté, de consolations ; la pitié, de ces secours que l'argent ne supplée point, il l'employoit pour adoucir le joug de la discipline, pour écarter d'eux les blessures & la mort. En un mot, (& ce sont les couleurs les plus

énergiques qu'on puiſſe employer pour le peindre,) *je ne voudrois*, diſoit Condé, *me changer pour perſonne; mais ſi j'avois à l'être, je voudrois me changer en monſieur de Turenne; & c'eſt le ſeul homme qui puiſſe me faire ſouhaiter ce changement*. Quel eſt celui de ces deux grands hommes que cet aveu honore le plus? Qui oſeroit après cela faire pencher la balance en faveur de l'un d'eux? Qui décidera du degré de leur mérite? Louis XIV lui-même ne l'a pas décidé, lui qui jugeoit ſi bien les hommes (1). A la mort de Turenne, *ah! tout eſt perdu*, s'écria-t-il. A celle de 1649.

(1) La Martiniere l'a pourtant décidé, en diſant qu'il n'y a point de parallele à faire entre Condé & Turenne, la gloire du ſecond étant ſi ſupérieure qu'elle ne ſouffre point de comparaiſon. Ce n'eſt pas la ſeule abſurdité qui ſe trouve dans cet hiſtorien, quoiqu'il ne ſoit pas cependant, à beaucoup près, auſſi mauvais qu'on s'eſt efforcé de le trouver.

Condé : *Je viens de perdre le plus grand*
1649. *homme de mon royaume*, dit-il aussi douloureusement.

J'ai peint le capitaine ; voici l'homme. Fidélité dans l'amitié, facilité dans le commerce, modestie dans la conversation, le bon Turenne possédoit toutes les qualités qui font le sujet fidele & le citoyen aimable. Falloit il changer de religion ? il auroit cru déshonorer également & celle qu'il alloit quitter & celle qu'il alloit embrasser, si l'on eût pu soupçonner seulement que l'intérêt eût été écouté ; il n'interrogea que son ame, & quand il la sentit convaincue, il le déclara. Falloit il obtenir quelque grace à la cour ? personne ne se souvenoit moins de ses services ; son désintéressement seul parloit pour lui, & ce n'étoit que dans ces occasions qu'il se permettoit quelqu'orgueil. Sa probité ne fut pas le fruit de son tempérament : il eut mille occasions de se perdre dans la corruption générale ; ses principes le

ſauverent. Cette vertu n'étoit point dure & ſeche, elle n'excluoit point les paſſions, elle les maîtriſoit; & ſi ſa ſenſibilité lui fit commettre quelques fautes, ſi l'amour à ſoixante ans lui fit trahir le ſecret de l'état, ſouvenons-nous qu'il étoit homme; ſouvenons-nous qu'il l'étoit lorſqu'il quitta le parti de la cour pour ſervir la folle ambition de l'aîné de ſa maiſon; convenons, avec l'abbé de St. Pierre, que c'eſt une tache horrible à ſa gloire, parce que les fautes d'un miniſtre cauſent à la vérité quelques malheurs dans un état, mais ne ſont rien en comparaiſon des malheurs d'une guerre civile. Ne pallions point ſa faute, elle eſt affreuſe: mais plus de ſoixante ans paſſés à la réparer; les bleſſures qu'il avoit faites à ſa patrie, refermées de ſes propres mains; ſes ſervices, ſes remords, l'oubli que fit de ſa faute le Roi, qu'il avoit le plus offenſé, tout nous engage à l'oublier de même. Il fut coupable, mais il porta

1649.

Annales politiques.

la vertu jusques dans ses égaremens ; il
1649. fut coupable, mais les fautes de la cour purent contribuer à lui fermer les yeux ; il fut coupable, mais il auroit trop humilié ses semblables s'il ne l'eût point été, & le grand Condé ne seroit point aujourd'hui son égal.

Après ce tableau, où la flatterie n'a pas tenu le pinceau, le stupide étonnement du coadjuteur, en apprenant la défection de Turenne, n'a plus rien de surprenant. Il s'étoit bien douté que le duc de Bouillon solliciteroit la vertu de son frere, mais il ne s'étoit pas imaginé que cette ame incorruptible seroit séduite : elle le fut cependant ; le duc sut si bien représenter au vicomte & les affronts qu'avoit essuyé leur maison, & le délabrement de leur fortune par la cession de Sedan, que Turenne se crut en droit de saisir l'occasion qui se présentoit. Il étoit en Alsace à la tête de ces braves Veymariens, si long-tems l'effroi des Espagnols & le soutien de

notre trône, & depuis cinq ans il les commandoit avec autant de bonheur que de gloire. Fidele aux promesses qu'il avoit eu la foiblesse de faire à son frere, il souffle sur ses soldats le feu de la sédition qui brûloit tout Paris; ils jurent de le suivre, & de venir délivrer le Roi que Mazarin, leur dit Turenne, tenoit sous sa tyrannie. Il trouve d'autant plus de facilité à son projet, que ces troupes depuis long tems n'avoient point été payées. Il leur promet de leur faire toucher leur montre en arrivant à Paris: sur cette assurance, ils s'ébranlent, ils passent promptement le Rhin, & se mettent en marche pour venir au secours de la capitale.

1649.

Montglat.

La cour, qui se doutoit de ce projet, avoit d'abord envoyé Ruvigny pour sonder les intentions de Turenne, & se l'attacher: mais il refusa les offres avantageuses qu'on lui faisoit, répondant d'une maniere obscure au cardinal & à Ruvigny, qu'il marchoit pour faire la paix

1649. & accorder le différend du Roi & du parlement, comme le plus grand service qu'il pût rendre à l'état. Ruvigny, quoique son ami, ne fut point la dupe de ces apparences, & commença à débaucher secrétement les officiers du vicomte, en leur représentant qu'ils manquoient à leur serment prêté au Roi, en suivant un général qui, sous prétexte de le tirer de servitude, alloit lui faire la guerre. Ces raisons, toutes justes qu'elles étoient, n'auroient probablement pas eu grand poids sur des troupes étrangeres, qui s'embarrassoient peu sous quels drapeaux elles marchoient, pourvu qu'elles fussent libéralement payées; mais la cour, allarmée des suites de cette marche si elle ne l'arrêtoit, fit un effort: Mazarin, quelque penchant qu'il eût à mettre les choses en négociation, ne s'amusa point à traiter avec Turenne, qui auroit été bientôt aux portes de Paris, sans un moyen plus expéditif. Hervart, contrôleur-général, prêta huit

cent mille livres pour faire passer à ces troupes mercénaires. Condé, qui les avoit commandées, & qui étoit aussi aimé que respecté des officiers, leur écrivit de ne plus reconnoître Turenne, & de n'obéir désormais qu'au comte d'Herlac, gouverneur de Brissac. Ses ordres, appuyés des huit cent mille livres distribuées aux officiers & aux soldats, eurent tout l'effet qu'il en pouvoit attendre. Le colonel Rosen, ennemi du vicomte, seconda puissamment Herlac & Ruvigny. Dans un moment, toute l'armée se déclara contre Turenne, & la révolte fut si générale, qu'ayant d'abord conservé trois régimens, ceux ci l'abandonnerent bientôt comme les autres, & il fut obligé de se sauver, lui sixieme, chez la landgrave de Hesse, sa parente. Mais bientôt cet asyle même lui fut refusé; la landgrave craignant d'attirer sur elle les armes de la France, il se vit forcé d'aller mendier un abri plus sûr chez les Hollandois.

1649.

Joly.

1649. Cette défection si préjudiciable à la fronde, si utile à la cour, fut un malheur dont la premiere n'eut à se prendre qu'à elle-même. En effet le duc de Bouillon, dès le commencement, voyant l'argent pleuvoir de tous côtés, & la fureur de chacun à en fournir pour les besoins du parti, avoit proposé de prendre sur la masse cinq cent mille livres pour retenir l'armée de Turenne. Mais, soit que le parlement se crût assez fort par lui-même, soit qu'il craignît, ce qui étoit assez vraisemblable, que toute cette somme ou la plus grande partie, ne fût divertie en faveur du duc & de son frere, il ne voulut point entendre à cette proposition : défiance ou économie qui sauva la cour. Mais elle n'en étoit pas encore à ce point de sûreté, lorsque les députés furent nommés ; elle savoit le mal, sans avoir encore apporté le remède, & elle n'en étoit par conséquent que plus disposée à la paix.

Ibid.

Ce qui y décida encore plus la Reine, fut la nouvelle qu'on reçut dans le même tems de l'horrible parricide qui fit perdre la tête sur un échaffaud au malheureux Charles premier. Ce n'est pas que les deux partis n'eussent la même horreur de cette affreuse catastrophe, dont l'atrocité ne pénétra pas moins de douleur à Paris qu'à St. Germain. Quel que fût le feu de la sédition, il n'avoit pas à ce point dépravé les cœurs & dénaturé tous les principes, qu'on pût seulement penser sans frémir, à l'acte le plus exécrable que la tyrannie se soit jamais permis, sous prétexte d'éloigner la tyrannie. La Reine en l'apprenant, s'écria que c'étoit un coup à faire trembler les Rois; & cependant elle dut le retour de la nation autant aux malheurs de Charles I, qu'aux autres causes qui faisoient desirer la paix. Le parlement de Paris frémissoit de la seule pensée qu'on pût le confondre avec la horde sanguinaire qui en prenoit le titre chez les Anglois.

1649.

Motteville.

CHAPITRE V.

Députation à la cour. Intrigues du coadjuteur. On entame les négociations pour la paix.

1649. Le 24 Fév. QUELQUE disposée que fût la Reine à entrer en accommodement, il falloit cependant soutenir avec quelque fierté ce qu'on avoit fait jusqu'alors. Ainsi, dans les passeports qu'elle envoya aux députés, elle ne leur donna que leur Talon. nom, sans autre titre qui marquât qu'ils eussent été & qu'ils n'étoient plus membres d'un parlement. Ce défaut de formalité manqua de faire échouer la députation. Quoiqu'attaché à la cour, Molé ne vouloit point partir. Le parlement s'assembla, on disputa beaucoup, enfin il fut conclu qu'on n'ouvriroit point les passeport, & qu'on ne se serviroit que de l'escorte. Ces petits faits, ailleurs inutiles,

ſont ici néceſſaires, parce qu'ils marquent l'eſprit dont étoient animés les deux partis, & laiſſent des renſeignemens ſur la maniere dont on peut ſe conduire en pareille circonſtance. 1649.

Le diſcours du premier préſident n'eut rien de particulier; il excuſoit ſa compagnie, & donnoit les couleurs les moins défavorables à la réception d'Arnolfini. La Reine n'y répondit autre choſe, ſinon qu'on auroit mieux fait de ſuivre l'avis de ceux qui ne vouloient pas qu'on entendît l'envoyé : du reſte elle promit que le lendemain elle donneroit une réponſe plus ample, par l'un des ſecrétaires d'état, le chancelier étant malade. La conférence que les préſidens eurent le même ſoir chez le duc d'Orléans avec Condé & le cardinal, fut un peu plus ſérieuſe; Molé & de Meſmes leur firent entendre qu'il n'y avoit plus moyen de pouſſer les choſes à une certaine extrémité, & ſe tenant forts de la députation de l'archiduc, ils inſinuerent que

1649. Paris, dans son désespoir, étoit capable de s'accrocher à tout, & de prendre parti avec les Espagnols : qu'on proposoit d'ôter la régence à la Reine, & de la donner à celui des princes qui voudroit l'accepter ; que d'autres plus hardis publioient qu'il falloit imiter l'exemple de l'Angleterre, en se mettant comme elle en république, & en attribuant toute l'autorité au parlement. Les princes re-
Talon. çurent ces ouvertures ainsi qu'ils le devoient, & considérant ces menaces comme les effets de la colere des *gens de robe longue*, ils témoignerent *qu'ils appréhendoient plus le canon que des arrêts du parlement.* En effet, la réponse qu'on donna le lendemain aux députés ne marquoit pas de grandes allarmes. Elle étoit aussi vraie qu'énergique : sa longueur ne permet que d'en donner la substance.

» Le Roi, disoit-on, auroit dû ne » pas admettre en sa présence des dépu- » tés d'une compagnie se disant le parle-

» ment de Paris, après toutes les entre- » prises outrageantes de cette compa- 1649.
» gnie, & notamment l'audience don- » née à un envoyé des ennemis de l'état.

» Mais on savoit d'où partoit le coup, » on savoit qu'il étoit le fruit des perfides » négociations de St. Ibald & de Sau- » vetat, envoyés à Bruxelles par quel- » ques particuliers qui avoient conjuré la » ruine de l'état; que ce prétendu dé- » puté n'étoit qu'un simple moine, en- » voyé avec un blanc-signé, rempli à » Paris par ceux même qui l'avoient » demandé.

» Ces particuliers étoient les mêmes » qui avoient excité les barricades; qui, » avant que le Roi sortît de Paris, en- » tretenoient des correspondances avec » les ennemis; qui depuis avoient excité » toutes les séditions, débauché les prin- » ces, & fait prendre les armes à la plus » vile canaille, ainsi qu'au parlement. Ces » mêmes particuliers ayant tout pouvoir » dans la compagnie, il n'étoit pas éton-

» nant qu'ils eussent encore eu celui de
1649. » lui faire exercer des actes de souverai-
» neté, de lui faire recevoir un député
» des ennemis de l'état, tandis qu'elle
» refusoit ceux de son souverain.

» Lorsque de l'Isle se présentoit de la
» part du Roi, il n'étoit pas reçu à cause
» des formes; & cependant on trouvoit
» des formes pour recevoir un envoyé
» de l'archiduc, qui avoit les armes à
» la main contre le Roi; on en trou-
» voit, mais non dans les registres, pas
» même dans ceux du parlement de la
» ligue. On refusoit audience à un hé-
» raut envoyé de la part du Roi, sous
» prétexte que ce seroit s'ériger en sou-
» verains, manquer en l'admettant, au
» respect que des sujets doivent à leur
» roi; & cependant, par une contra-
» diction absurde, extravagante, on ne
» craignoit point de s'ériger en souve-
» rains, lorsqu'il s'agissoit de recevoir
» un envoyé de l'archiduc.

» Une conduite si ridicule & si dis-

» parate auroit dû ſeule faire rejetter les
» députés ; mais S. M. conſidéroit qu'il 1649.
» y avoit encore beaucoup de bons fran-
» çois dans la compagnie , & en leur
» faveur , elle vouloit bien pardonner
» une faute impardonnable , qui bleſſoit
» également la décence , les loix & l'eſ-
» ſence de la monarchie.

» Les factieux ſe ſervoient du prétexte
» de la paix pour entretenir des négo-
» ciations avec l'Eſpagne : mais à qui
» perſuaderoient-ils que l'Eſpagne deſi-
» rât cette paix , pendant que les trou-
» bles domeſtiques de la France lui pro-
» mettoient de ſi grands avantages ?
» Que cette puiſſance prît le parlement
» pour arbître , c'étoit une illuſion groſ-
» ſiere , ou une injure faite à la fidélité
» de la compagnie. Le parlement n'étoit
» donc plus françois aux yeux des Eſpa-
» gnols , & c'étoit de ſes mains qu'ils
» eſpéroient ſe ſervir pour humilier &
» déchirer la patrie ?

» Le Roi étoit le ſeul maître de la

1649. » paix comme de la guerre ; il feroit tou-
» jours l'une & l'autre quand il le juge-
» roit à propos ; mais il n'iroit jamais,
» pour seconder les vues d'une compa-
» gnie ambitieuse & d'une populace im-
» bécille, sacrifier des conquêtes qui
» avoient coûté aux princes & à la na-
» tion tant de sang, tant d'années, tant
» de fatigues.

» Quant à l'ordre donné à la compa-
» gnie de se transférer à Montargis,
» ce n'étoit point pour la punir ; c'étoit
» pour la soustraire à ces génies turbu-
» lens & séditieux qui gênoient ses dé-
» libérations, souffloient l'esprit de la
» révolte, & corrompoient par leurs
» malignes influences les cœurs les plus
» fideles. C'étoit dans les mêmes vues
» qu'on avoit envoyé ce héraut refusé
» sous le prétexte le plus absurde ; c'étoit
» pour donner assurance de la vie, des
» charges & des biens à ceux qui se ren-
» droient près de S. M. On vouloit bien
» renouveller cette grace encore aujour-
» d'hui,

» d'hui, & on faisoit les mêmes promesses à tous ceux qui rempliroient ces conditions avant le 6 du mois suivant. 1649.

» On demandoit quelle réponse il falloit faire à l'envoyé ? aucune. Le recevoir avoit été au moins une imprudence, lui répondre seroit une trahison à la patrie.

» On supplioit le Roi de retirer ses troupes & d'ouvrir les passages ; & les troupes se retireroient, & les passages seroient libres, dès que la compagnie seroit rendue à ses devoirs. »

Cette réponse n'étoit point fardée, & pouvoit plus aigrir les choses, que les amener à un accommodement : aussi les députés résolurent-ils de faire seuls leur profit des grandes vérités qu'elle contenoit, & prirent le sage parti de la supprimer. Mais avant de dire comment ils furent reçus de leur compagnie, il faut savoir ce qui se passoit dans le conseil du coadjuteur. Retz.

Malgré le succès de ses intrigues à

1649. l'égard de l'envoyé d'Espagne, Gondy n'étoit guere moins inquiet qu'auparavant. Il voyoit que le députation du parlement alloit nécessairement entraîner des propositions de paix, & peut-être la conclure, avant que ses mesures pussent être solidement prises avec les Espagnols, & que Turenne eût pu s'avancer vers Paris. Dans l'un ou l'autre cas il se trouvoit seul à la merci de ses ennemis, étant probable que les généraux s'accommoderoient de leur côté. Il est vrai qu'il auroit pu faire sa paix en même tems; mais n'avoit-il donc fait jouer tant de ressorts, n'avoit-il tramé tant d'intrigues, prodigué tant d'argent, recouru à tant de petits moyens, prostitué si souvent sa dignité, son repos, son honneur, que pour rentrer aussitôt dans l'obscurité, pour rester éternellement avec la réputation flétrissante de séditieux subalterne? Car il n'y avoit pas d'apparence qu'abandonné du parlement & des généraux, supposé même un accommodement,

la cour lui accordât autre chose qu'une amnistie. 1649.

Il étoit vrai encore qu'il lui restoit trois ressources, les Espagnols, Turenne & le peuple dont il étoit maître. « Mais » en se jettant dans les bras des Espa- » gnols, il levoit absolument le masque, » il ne lui restoit plus d'excuse légiti- » me ; la paix faite avec le parlement, » il devenoit, lui, ennemi de l'état, il » se voyoit proscrit, errant, à la merci » de ses défenseurs, qui ne manque- » roient pas de le sacrifier aussitôt qu'ils » en trouveroient l'occasion : ce qui, de » concert avec le parlement, étoit pour » lui le plus ferme appui, devenoit, » sans le parlement, la source de tous » ses maux & de la plus dure extré- » mité. Ibid.

» Si Turenne pouvoit s'avancer jus- » qu'à Paris, il étoit en sûreté, sa cause » paroissoit celle des François, c'étoit » le plus honnête refuge qu'il pût espé- » rer, autant pour sa vie que pour sa

» réputation. Mais, qui pouvoit lui ré-
1649. » pondre que le plan de Turenne s'exé-
» cuteroit, que mille obstacles possibles
» ne l'arrêteroient point? »

Il lui restoit donc le peuple : mais quel appui ! Il en sentoit toute la foiblesse, & quoiqu'il fût certain de le soulever ou de l'appaiser à son gré, il n'avoit garde de se permettre tout ce qu'il pouvoit dans ce genre. C'étoit pourtant l'avis du duc de Bouillon, qui, prévoyant comme lui la paix, vouloit qu'on purgeât le parlement, ce furent ses termes, qu'on s'assurât de tous les membres suspects, soit par l'exil, soit par la prison ; qu'on en agît de même à l'égard de l'hôtel-de-ville, dont Féron, prévôt des marchands, étoit principalement attaché à la cour ; qu'on les rendît les uns & les autres odieux au peuple ; qu'on fît soulever celui-ci contre eux, crier contre la paix, & qu'on le laissât emporter jusqu'où ses violences pourroient le conduire.

Ces moyens étoient assez dans le caractere de Gondy, & ce n'étoit ni le scrupule, ni la religion qui le retenoient : mais il prévoyoit qu'après avoir employé le peuple contre le parlement, ce même peuple pourroit bien se tourner contre lui-même ; que d'abord il seroit assailli par tous les bourgeois attachés de mille manieres à la compagnie ; que la populace prendroit ensuite le même mouvement, & n'auroit pas plus de respect pour lui huit jours après ces sanglantes exécutions, qu'elle en auroit eu pour le parlement, son idole, six semaines auparavant ; que les taxes, absolument nécessaires, fatigueroient bientôt, & qu'on tenteroit tout pour s'en délivrer ; qu'enfin il n'étoit ni sûr ni honorable pour un coadjuteur de Paris, non plus que pour un petit-fils de Henri le grand, tels que lui & le duc de Beaufort, de répéter le rôle qu'avoient joué durant la ligue, des gens de la lie du peuple, de saccager le par- 1649.

lement, comme avoit fait Buſſy-le-
1649. Clerc, d'en pendre les préſidens, comme avoient fait les Seize, à moins de vouloir perdre un jour la tête ſur un échaffaud, ou de ſe réſoudre à vivre dans la dépendance abſolue de l'Eſpagne, comme y avoient vécu ces derniers.

Tous ces inconvéniens, le coadjuteur les ſentoit, ſans y voir preſqu'aucun reméde. Cependant il falloit ſonger à s'en délivrer en partie, & ſe mettre en état de ſaiſir les occaſions; & pour cet effet, il n'y avoit pas d'autre moyen que de ſe rendre maître de l'armée de Paris, encore cette entrepriſe n'étoit-elle pas facile. Il n'y avoit pas un des derniers conſeillers des enquêtes, qui ne ſe crût autant & plus maître des troupes que les généraux, pas un qui ne pensât que ces troupes ne duſſent ſuivre invariablement ſes mouvemens, & prendre ou poſer les armes à ſon gré. D'ailleurs tant qu'elles reſtoient dans les murs, elles y étoient

regardées comme peuple. Il falloit donc, pour s'attirer dans le parlement une espece de considération, pour empêcher la compagnie d'agir seule, lui montrer un pouvoir indépendant: sans se révolter contre elle, sans former de division qui pût affoiblir le parti, il falloit lui faire sentir qu'on pouvoit se passer d'elle, qu'elle ne réussiroit qu'en se tenant d'intérêt avec le peuple & ses chefs. D'ailleurs c'étoit lui faire perdre une partie de sa considération auprès de la cour; elle trouveroit plus de difficultés quand on ne lui verroit plus d'armée. Mais comment effectuer ce projet, comment tirer ces soldats des mains du parlement, sans qu'il en prît ombrage, sans qu'il s'y opposât? Comment le forcer pour ainsi dire à demander lui-même ce que le coadjuteur brûloit d'obtenir? car son projet étoit de tirer l'armée hors de Paris, de la poster dans quelque lieu où elle pût être hors des insultes de

1649.

1649. l'ennemi, & cependant toujours favoriser les convois.

Le duc de Bouillon se chargea de la derniere partie du plan, & choisit l'assiette d'un camp favorable. Le coadjuteur sur le champ travaille à la premiere partie, & fait desirer la sortie des troupes au parlement même : il falloit être le coadjuteur pour réussir & inventer de pareilles intrigues. Il profite de cette ridicule ardeur dont avoient été saisis tous les conseillers, qui demandoient une bataille pour sauver Brie-Comte-Robert. Il aposte le président de Maure, pour insinuer au président Charton, que si cette ville n'a pas été secourue, ç'a été à cause de la difficulté qu'on éprouvoit à faire sortir les troupes hors de Paris, & que cette même lenteur a déja fait perdre Charenton. Gondy fait ensuite suggérer au président de Mesmes qu'il se trouve fort embarrassé; que d'un côté, on attribue la perte de ces deux postes à une opiniâtreté mar-

quée contre la ſortie des troupes ; que de l'autre, lui coadjuteur, ne peut ſe réſoudre à éloigner ſeulement de deux pas de ſa perſonne, tous ces gens de guerre, qui ſont pour lui autant de criailleurs à gages dans les rues & dans les ſalles du palais. Il n'en falloit pas tant pour faire prendre feu aux deux préſidens. Charton auſſi-tôt ne parle que de camp : de Meſmes finit tous ſes avis par la néceſſité de la ſortie des troupes, comme Caton concluoit toujours à la deſtruction de Carthage. Les généraux jouent auſſi naturellement que le coadjuteur, ils feignent de l'embarras à cette propoſition, ils ſe font prier, on les preſſe pendant huit jours pour les faire conſentir à ce qu'ils deſiroient ſi ardemment. 1649.

Tel étoit l'état des choſes, lorſque les députés revinrent à Paris & firent le rapport de leur députation : ils la préſenterent ſous les couleurs les plus favorables, étalant avec complaiſance la Le 27.

douceur qu'on leur avoit témoignée ;
1649. les ouvertures de paix qu'on leur avoit faites, & les promesses du duc d'Orléans de déboucher tous les passages, si l'on vouloit consentir à une conférence. On y étoit assez disposé ; mais les généraux n'assistant point à cette assemblée, il n'auroit pas été décent de décider sans eux une affaire aussi importante. Ils furent donc invités à venir prendre leur place l'après-dînée : mais comme ils n'avoient pas arrangé leurs mesures & qu'ils vouloient se consulter entre eux, le coadjuteur engagea le prince de Conty à feindre une maladie & à prier qu'on remît l'assemblée au lendemain. Pendant cet intervalle, ils s'assemblerent eux-mêmes pour aviser à ce qu'ils avoient à faire ; mais leur délibération fut aussi tumultueuse que leurs intérêts étoient différens.

Retz. La Rochef. Mottev. En effet, la cour, quelques jours auparavant, avoit envoyé le marquis de Flamarins pour faire des complimens

de condoléance à la Reine d'Angleterre 1649.
ſur la mort de ſon époux. Sous le prétexte de ces complimens, Flamarins étoit chargé d'inſtructions plus utiles, & la Riviere l'avoit engagé à ſonder les diſpoſitions du prince de Marſillac, qui gouvernoit Conty & ſa ſœur, & à tâcher par ſon moyen d'entrer en quelque négociation. Marſillac, encore retenu au lit par la bleſſure qu'il avoit reçue dans le combat de Brie Comte-Robert, ouvrit l'oreille à ces propoſitions. Mazarin avoit fait croire à la Riviere que le ſeul obſtacle qu'il trouvoit au cardinalat, étoit la prétention du prince de Conty, & l'abbé eſpéroit qu'en tournant d'un autre côté les vues du prince, il parviendroit enfin à la pourpre. De ſorte que pour préliminaire, Flamarins demandoit la renonciation du prince, à condition qu'on lui donneroit l'entrée au conſeil, & une place de ſûreté en Champagne. C'étoient à-peu-près toutes les prétentions de Con-

1649. ty ; l'ouverture fut donc favorablement reçue, & Marsillac, las d'une guerre civile, où l'on se doutoit à peine de son existence, n'eut pas de peine à persuader le prince. Flamarins, chargé d'une réponse favorable, retourna à la cour, & le coadjuteur s'apperçut aisément à l'assemblée qu'il y avoit quelque traité d'ébauché.

Le prince en effet y parla comme un homme qui vouloit la guerre, & qui s'attendoit secrétement à la paix : tous les partis modérés lui venoient à la bouche. Le duc d'Elbœuf, qui avoit voulu aussi entrer en négociation avec la Riviere, & qui avoit été rebuté, ne parloit pas moins que de mettre le parlement en corps à la bastille. Le duc de Bouillon, qui ne pouvoit que trouver son intérêt aux plus grands bouleversemens, n'avoit garde de contredire le duc d'Elbœuf. Le duc de Beaufort, qui ne négocioit avec personne, & qui étoit fier de son pouvoir sur le peuple, ne

comprenoit point comment on ne se servoit pas de ce pouvoir pour soulever le peuple & le porter aux dernieres extrémités. Le coadjuteur seul, qui n'avoit osé s'ouvrir au duc, à cause de son indiscrétion pour mad. de Montbâson, étoit du parti modéré, mais sans pouvoir expliquer ses raisons. Il insista cependant tellement sur ce qu'on ne pouvoit rien innover avant la réponse de l'archiduc, qu'à la fin il l'emporta : il fut décidé qu'on n'useroit pas de violence contre le parlement, & qu'on lui laisseroit faire pour la paix tous les pas qu'il jugeroit à propos. 1649.

C'étoit prendre des résolutions bien inutiles, & pour qu'elles eussent réussi, il auroit fallu que le peuple eût été de moitié dans cette assemblée. En effet, la compagnie ne se fut pas plutôt formée le lendemain, qu'une foule de mutins assiégea le palais avec des menaces & des hurlemens effroyables. Les cris de *vive le coadjuteur, vive Beaufort, point* Le 28 Fév.

de paix, point de Mazarin, retentissoient jusques dans la grand'chambre, & faisoient trembler les plus hardis. Le seul Molé restoit intrépide, & les huissiers étant venus dire que le peuple menaçoit de massacrer tous ceux qui seroient d'avis d'une conférence avant que Mazarin fût hors du royaume, Molé, sans se troubler, se tournant du côté du duc de Beaufort, qu'il croyoit auteur de la sédition : *monsieur*, lui dit-il, *vous devriez sortir pour appaiser le tumulte ; autrement il pourroit devenir si grand que vous n'en seriez plus maître, vous-même*. Beaucoup d'autres membres de la compagnie s'étant joints au premier président pour appuyer son discours, le duc sortit, il parut, il parla, & le bruit fut calmé. Alors on délibéra avec moins de désordre. La conférence fut acceptée en tel lieu qu'il plairoit à la Reine, en laissant un plein pouvoir aux députés de transiger à leur volonté, avec cette précaution cependant que les

1649. Retz.

Mottev.

frondeurs firent nommer parmi eux les plus emportés de leur cabale. La députation fut doublée & composée de quatre présidens, de deux conseillers de grand'chambre, d'un de chaque des enquêtes, d'un des requêtes, des premiers présidens, & de deux conseillers de chaque compagnie souveraine, de deux échevins & d'un conseiller pour la ville, & de deux députés pour les généraux, s'ils jugeoient à propos d'en envoyer. 1649.

C'est ce qu'ils ne firent point, malgré le duc d'Elbœuf, qui, dans l'assemblée qu'ils tinrent à ce sujet chez le duc de Bouillon, inclina beaucoup à députer, brûlant d'être nommé, pour avoir occasion de mieux faire son arrangement. Il fut le seul de ce sentiment; & en effet, il auroit été ridicule qu'au moment où ils alloient conclure avec l'Espagne & attendoient la réponse à leurs propositions, ils en eussent envoyé faire à la cour, sur-tout étant contraints

de bercer l'envoyé de belles espérances,
1649. & de lui faire entendre que s'ils souffroient la conférence, c'est qu'ils étoient sûrs de la faire rompre quand ils voudroient par le moyen du peuple.

Je ne puis finir ce qui concerne l'assemblée du parlement pour la députation, sans rappeller encore un trait de l'intrépidité de Molé. En sortant du
Ibid. parlement, par la galerie du palais, pour entrer chez lui, il se vit assailli d'une foule de malheureux que la présence du duc de Beaufort avoit bien contenus dans les salles, mais qui l'oublierent dès qu'il eut disparu. Un d'eux s'avança en le menaçant de le tuer; mais toujours grand, toujours noble : *mon ami*, lui dit froidement Molé, *quand je serai mort, il ne me faudra que six pieds de terre.*



CHAPITRE VI.

Conférences de Ruel. Nouveau député de l'archiduc. Mesures du coadjuteur.

SELON le rapport du premier président, le duc d'Orléans avoit promis l'ouverture des passages, aussi-tôt que la conférence seroit indiquée : c'étoit une parole donnée à la légere, & à laquelle il n'étoit pas autorisé : elle étoit d'autant plus dangereuse qu'il étoit à croire que le parlement en profiteroit pour faire venir pendant quelques jours une grande quantité de bled, & qu'alors, si les propositions faites à la conférence ne lui plaisoient point, il la romproit, certain qu'on ne pourroit point le forcer par la famine. La cour, qui fit sans doute cette réflexion, rabattit tout-à-coup de cette grande facilité. Champlatreux même, fils du premier 1649.

1649. Mottev. président, qui étoit allé porter à Gaston des lettres de son pere, pour le sommer de tenir sa parole, fut arrêté, sous prétexte qu'il étoit venu sans passeports : mais quand on crut lui avoir assez causé d'allarmes, on le renvoya avec cette réponse, que le prince n'avoit point promis l'ouverture complette des passages, mais simplement la libre entrée de cent muids de bled, chaque jour que dure-
Le 2 Mars. roit la conférence. Les gens du Roi, qui étoient allés chercher des passeports, & qui avoient insisté sur cet article auprès des princes, n'en avoient pu tirer d'autre promesse. On ne peut exprimer la fureur qui saisit le corps & les particuliers à cette nouvelle. Le premier président lui-même ne put se défendre d'un mouvement d'indignation, de se voir ainsi jouer & désavouer. Broussel, à l'instigation du coadjuteur, proposa, vu le peu de bonne-foi de la cour, de distribuer des commissions & de continuer les levées. Le prince de Conty se

chargea de ce ſoin, & on nomma ſix conſeillers pour y travailler ſous ſes ordres. On redoubla de ſévérité pour faire payer les taxes, ſous prétexte de la conférence qui alloit ſe tenir. Beaufort ne parla que de carnage & de meurtre, & il répondit au nom de ſes collegues les généraux, que ſi l'on vouloit bien ne pas ſe laiſſer amuſer par de frivoles propoſitions d'accommodement, & ne plus ajouter foi à toutes ces grimaces de la cour, dans quinze jours, ils déboucheroient tous les paſſages. L'ardeur qui l'animoit, ſembla paſſer dans tous les cœurs, ſes propoſitions furent reçues avec acclamations, & l'on eût dit que la conférence alloit être abſolument rompue. Ce ne fut que le feu d'un moment; bientôt la promeſſe des cent muids ne parut plus ſi peu de choſe, & l'on ordonna aux députés de ſe préparer au départ pour Ruel, où la conférence étoit indiquée.

1649.

Le 3.

Ils l'effectuerent le lendemain au

1649. Le 4. nombre de vingt-deux députés, douze du parlement, & le reste des autres corps. Tandis qu'ils alloient chercher la paix, le coadjuteur se préparoit à éterniser la guerre. Le parlement, non-seulement avoit consenti à la sortie des troupes hors de Paris, mais il l'avoit même demandée. On les posta en conséquence dans un camp où elles ne pouvoient être forcées, entre la Marne & la Seine, l'infanterie à Ville juif & à Bicêtre, la cavalerie à Vitry & à Ivry. On établit en même tems sur la riviere, au port à l'Anglois, un pont de bateaux, défendu par des redoutes & une batterie de canons, mais plus propre à favoriser les rapines des frondeurs qu'à les défendre des ennemis. En effet ceux qui le gardoient, rançonnoient impitoyablement tous les bateliers, ne se contentant pas souvent de leur argent, mais Joly. se saisissant encore du bled qu'ils amenoient, pour le vendre à leur profit.

Les deux partis se féliciterent égale-

ment de ce changement, les frondeurs 1649.
croyant que l'armée en agiroit désormais avec plus de vigueur, les royalistes que le peuple seroit plus facile à contenir, n'étant plus échauffé par cette multitude de gens armés. Le président de Mesmes, entr'autres, vanta beaucoup toutes les peines qu'il s'étoit données pour faire agréer ce campement. Il n'y eut que deux hommes à la cour qui n'y furent point trompés; le maréchal de Senneterre assura le président qu'il étoit dupé, & qu'il s'en appercevroit au premier jour; & Molé, qui assistoit à cette conversation, s'étant écrié que le coadjuteur n'auroit plus tant de crieurs à gages ni de coupe-jarrets dans les salles du palais; Senneterre leur répartit : *l'intérêt du coadjuteur n'est pas de vous tuer, messieurs, mais de vous assujettir : le peuple lui suffiroit pour le premier, le camp lui est admirable pour le second : s'il n'est pas plus homme de bien qu'on le croit ici, nous avons pour long-tems* Retz.

la guerre civile. Le prince de Condé, après avoir vu la position de ce camp, avoua que les troupes n'y pouvant être attaquées, lui donneroient plus de peine que si elles fussent restées dans la ville. Au reste, il est bon de remarquer que c'est le coadjuteur lui seul qui rapporte tous ces propos, & nous savons que l'hyperbole étoit sa grande figure, & l'amour-propre son grand vice.

1649.

Je n'entrerai pas dans un détail bien long sur la conférence, ce seroit un récit aussi fastidieux pour moi qu'ennuyeux pour le lecteur; le relevé de ces procès-verbaux épouvanteroient le praticien le plus décidé. Il suffira de savoir les faits principaux, ceux dont on peut tirer des connoissances sur l'esprit qui animoit les négociateurs. Rien ne fut plus variable que cet esprit : c'étoit un thermometre, qui s'élevoit ou se baissoit, selon que les nouvelles étoient bonnes ou mauvaises, soit pour la cour, soit pour le parlement : tantôt l'une plioit

& étoit prête à tout accorder, tantôt l'autre cédoit & se rendoit à toutes les propositions. Aujourd'hui la hardiesse d'un côté, de l'autre la foiblesse ; le matin des apparences de paix, le soir des apparences de guerre : enfin jamais on ne vit tant d'inégalités, d'inconstance, de vicissitudes. 1649.

Les conférences s'ouvrirent par une altercation : le cardinal avoit été nommé parmi les députés ; c'étoit un préalable pour le parlement que cet article fût supprimé sur le champ, puisqu'il falloit au moins conserver l'honneur de l'arrêt qui avoit proscrit Mazarin. En vain le Tellier leur remontra-t-il de la part de la Reine, que n'ayant point été gênés dans le choix de leurs députés, il étoit étonnant qu'ils voulussent la gêner dans le sien, & ne pas se contenter de traiter d'égal à égal avec leur Roi. Les parlementaires, à qui on avoit particuliérement recommandé cet article, & qui craignoient de se voir fermer les por- Mottev. Retz.

tes à leur retour s'ils ne l'obtenoient,
1649. insisterent fortement; la cour, de son côté, tint ferme, & tout fut prêt à se rompre. Les frondeurs qui parloient haut dans le parlement, depuis leur camp de Ville-juif, & qui étoient en relation avec deux des députés, Longueil & le Coigneux, ne manquerent pas cette occasion de brouiller davantage les affaires. Le coadjuteur, dans une lettre qu'il n'écrivoit à Longueil que pour être montrée au président de Mesmes, & lui inspirer des allarmes, disoit par apostille : *nous avons pris nos mesures : nous sommes en état de parler plus décisivement.... Le parlement se perdra, s'il ne se conduit sagement.*

Ce peu de mots n'étoit pas pour rendre les députés plus traitables aux vues de la cour, & ils demandoient déja une escorte pour s'en retourner, lorsque le duc d'Orléans, qui vouloit avoir à la paix autant de part que le prince de Condé en avoit eu à la guerre, proposa des

des températnens. On n'en trouva point d'autre que celui de nommer des députés de chaque parti, qui conféreroient entre eux dans une chambre du duc d'Orléans, & qui, après avoir agité les propositions faites de part & d'autre, en présenteroient ensuite le rapport au reste des députés. Cet expédient fut accepté : la cour nomma le Tellier & Séguier; le parlement, Viole & le Coigneux : ce n'étoit pas avoir envie de faire crier les frondeurs, ni oublier leurs intérêts. Il fallut que le cardinal, inutile pour le moment, quittât Ruel, & allât dévorer sa honte à St. Germain : mais il avoit fait des affronts, ce que Mithridate avoit fait des poisons; ce qui auroit tué tout autre, entretenoit sa vigueur, & plus on redoubloit d'injures & de malédictions contre lui, plus il devenoit cher à la Reine par le mérite de souffrir pour elle.

1649.

Procès-verbaux de la conférence. Hist. du tems

Mottev.

Rien ne fut d'abord plus éloigné que les propositions qu'on se fit de part &

1649. Montglat.

d'autre : il ne paroiſſoit pas que des prétentions ſi diſparates puſſent jamais ſe rapprocher. La cour en effet vouloit que le parlement, les cours ſouveraines, le prévôt des marchands & les échevins, au nom du peuple, vinſſent demander à genoux pardon de leur révolte, & en priſſent abſolution ; que le parlement ſortît de Paris pour obéir aux ordres du Roi, qui de ſon côté promettroit de rappeller la compagnie à Paris ; que les arrêts du parlement fuſſent caſſés, & les déclarations du Roi exécutées ; que les meubles du cardinal, qui avoient été vendus & diſſipés, fuſſent reſtitués, ſans qu'il lui en coûtât rien ; qu'enfin le parlement ne s'aſſemblât plus, & ne ſe mêlât que de juger les procès.

De ſon côté, le parlement demandoit que toutes les déclarations données à St. Germain fuſſent annullées, & ſes arrêts exécutés ; qu'en conſéquence le cardinal ſortît du royaume ; que ſes meubles reſtaſſent à ceux qui les avoient

achetés ; que les ſemeſtres de Rouen & d'Aix fuſſent ſupprimés ; que ni le parlement ni la ville ne fuſſent obligés de demander pardon & de prendre une abolition, puiſque, ſelon les députés, ils n'avoient rien fait que pour le ſervice du roi & le bien de l'état. 1649.

C'en étoit aſſez de ces propoſitions pour éloigner les deux partis ; d'autres altercations parurent bientôt rendre l'accommodement pour jamais impoſſible. La cour avoit promis cent muids de bled Le 6 & le 7. par jour, & depuis l'ouverture des conférences, il n'en étoit pas entré cent quatre-vingt. Les députés recevoient de Paris lettres ſur lettres, pour ſe plaindre de cette inexécution, qui dans la vérité n'étoit qu'une ſuite de la mauvaiſe foi de la cour : elle donnoit bien tous les paſſeports néceſſaires pour Corbie, Lagny & les autres lieux d'où l'on tiroit les bleds, mais ſous-main elle les faiſoit reſſerrer, & empêchoit qu'il n'en arrivât. Les députés s'en plaignirent amérement

à Condé & à Gaston ; mais les princes
1649. leur répondirent, *qu'ils n'étoient pas marchands de bled, & que tout ce qu'ils pouvoient faire étoit de laisser libre le passage promis, & de délivrer tous les passeports.*

Outre que cette raison par elle-même n'étoit pas trop consolante, le ton de hauteur dont elle fut accompagnée, la rendit encore plus insultante. En effet, le prince de Condé, qui songeoit moins à se faire aimer qu'à se faire admirer, se livroit de tems en tems dans ces conférences, à son impétuosité ordinaire, & traitoit les députés avec une fierté & une rigueur qui lui furent fatales dans la suite. Les parlementaires fatigués, furent vingt fois sur le point de tout quitter, & de revenir à Paris sans rien conclure. Ce qui se passoit alors dans leur compagnie, les reproches qu'ils recevoient journellement, ne contribuoient pas à leur faire supporter patiemment
Le 5 Mars. & tant d'aigreur & tant de mauvaise foi.

Tout en effet, par les intrigues des frondeurs, sembloit s'éloigner chaque jour d'un accommodement. L'archiduc avoit envoyé un autre député avec la réponse aux propositions des généraux. Celui-ci, qui se nommoit D. Francisco Pitastro, avoit ordre de traiter avec tout le monde, & principalement avec le coadjuteur. Mais les vues que tous ces messieurs avoient eues quinze jours auparavant, n'étoient plus les mêmes; & ce fut une scene curieuse que l'assemblée qu'ils tinrent à ce sujet. Le prince de Conty vouloit se lier sans restriction avec les Espagnols, la négociation de Flamarins n'ayant pas réussi; & la Riviere, qui sentoit que toutes les renonciations de Conty au cardinalat, ne seroient rien sans l'agrément de son frere, ayant pris d'autres voies. Le duc d'Elbœuf ne demandant que de l'argent, en voyoit du côté des Espagnols, & c'étoit assez pour l'y jetter. Le maréchal de la Mothe ne vouloit rien faire que de

1649.

Retz.

1649. concert avec Longueville, & il savoit que ce duc se proposoit d'envoyer un député pour traiter à la conférence, sur une lettre de sa femme qui l'engageoit à négocier aussi, puisque tout le monde négocioit. Le duc de Beaufort, que mad. de Montbâson vouloit vendre chérement aux Espagnols, ceux-ci ne mettant point apparemment à sa personne un prix assez haut, refusoit absolument de s'engager avec les ennemis de l'état. Le duc de Bouillon, sûr que son frere s'étoit déclaré, ne trouvoit plus le secours des Espagnols si nécessaire, espérant pouvoir traiter avantageusement avec les seules forces de Turenne. Le coadjuteur vouloit bien s'engager, mais de concert avec le parlement, & sous prétexte de la paix générale. Rien n'étoit donc plus embrouillé que cette délibération : c'étoit un choc d'intérêts, au travers desquels venoient encore se mêler des négociations sourdes avec la cour, & qui rendoient presque une décision impossible.

L'avis du coadjuteur étoit le ſeul déſin-téreſſé, au moins pour le moment, ayant déclaré qu'il ne prétendoit rien tirer de la cour dans cette occurrence. Il ne ſe ſentoit pas encore aſſez puiſſant, il ne s'étoit pas encore aſſez fait craindre pour obtenir ce qu'il deſiroit : des abbayes, le paiement de ſes dettes, qu'on lui faiſoit offrir ſous-main, ne rempliſſoient pas ſes vues : s'il eût accepté de telles propoſitions, il auroit perdu tout ſon crédit auprès du peuple, & le déſintéreſſement ſeul pouvoit lui conſerver un parti aſſez conſidérable pour obtenir par la ſuite, ce que les circonſtances ne lui permettoient pas d'eſpérer pour le moment. En propoſant de ſe lier avec les Eſpagnols, mais de concert avec le parlement & ſous prétexte de la paix générale, c'étoit pour ne point ſe condamner à la honte éternelle dans la poſtérité, d'avoir livré la capitale aux ennemis de l'état ; c'étoit pour ſe trouver, quand on le voudroit, quitte en-

1649.

vers eux, s'ils ne ſe diſpoſoient pas à
1649. la paix générale ; c'étoit pour ſuivre les mouvemens du parlement ſur la paix particuliere, ou rejetter cette paix ſous prétexte qu'elle ne devoit ſe faire qu'avec la paix générale ; c'étoit enfin s'ouvrir mille portes pour ſortir de tous les embarras poſſibles en pareille occaſion. Il n'y avoit pas à craindre que la compagnie, en l'abſence de Molé & du préſident de Meſmes, ſe refusât à rien de ce qu'on lui propoſeroit : on étoit sûr de maîtriſer les délibérations ; mais auſſi, il étoit abſolument néceſſaire de ſaiſir ce moment : ſi on le laiſſoit échapper, il n'y avoit plus de reſſource, il falloit en paſſer par tout ce qu'auroient conclu les députés, ou ſe jetter ouvertement dans les bras de l'ennemi.

Tout ce que le coadjuteur dit avoir prévu, arriva. Tous les chefs, à l'exception de Gondy, ſignerent avec les Eſpagnols, un traité qui ne paroit à rien. On convint que l'archiduc s'avanceroit

jusqu'à Pont-à-Vere, & même plus loin, si les généraux l'exigeoient; que de leur part ils n'oublieroient rien pour engager le parlement à entrer dans le traité, ou plutôt à en faire un nouveau pour la paix générale, & obliger le Roi à se contenter des conditions raisonnables que les Espagnols laisseroient à l'arbitrage de la compagnie. Pour ce beau traité, qui n'assuroit rien ni aux uns ni aux autres, le duc d'Elbœuf eut deux mille pistoles, & la duchesse de Montbâson en reçut autant pour vendre la signature du duc de Beaufort. 1649.

Pendant qu'on s'arrangeoit ainsi avec les Espagnols, on n'en cherchoit pas moins à donner du poids aux députés de Ruel, par les délibérations violentes du parlement. On cassoit la déclaration du conseil qui déclaroit Turenne criminel de leze-majesté; on autorisoit ses armes par un arrêt; on enjoignoit à tous les sujets de livrer passage à ses troupes; on lui permettoit de prendre Histoire du tems. Le 8 Mars.

1649. dans les recettes des sommes jusqu'à la concurrence de trois cent mille livres, & on travailloit à faire un fonds pour son armée : on rendoit un arrêt sanglant contre Amilly, Lavardin & Courcelles, qui levoient dans l'Anjou & dans le Maine des troupes pour le Roi : on permettoit aux communes de s'assembler au son du tocsin, & de *leur courir sus*, ainsi que sur tous les autres qui, comme eux, leveroient des troupes & saisiroient les deniers dans les recettes, sans l'ordre du Roi & l'attache du parlement. On ne borna point là ces actes, plus despotiques encore qu'indépendans. La vente des effets du cardinal ne se
Le 9 Mars. faisoit qu'avec lenteur : on ordonna qu'elle seroit continuée, & qu'on y procéderoit tous les jours. Comme sa bibliothéque avoit été oubliée dans les précédens arrêts, elle fut comprise dans ceux-ci, & dans peu de tems, ce cabinet précieux, soit par les livres rares, soit par les manuscrits que le savant

Naudé avoit pris tant de peine à mettre en ordre, fut totalement difperfé. 1649.

Mais ce qui intéreffoit le plus, c'étoient ces bleds, toujours promis & toujours retardés. Les députés avoient beau protefter contre cette mauvaife foi, elle fubfiftoit toujours, dans la crainte que les conférences ne fuffent qu'une feinte de la part du parlement, pour fe prémunir contre la famine, & rompre enfuite au moment qu'on s'y attendroit le moins. La conduite qu'on tenoit à Paris fortifioit affez ces foupçons, puifqu'on appercevoit dans les délibérations autant de chaleur qu'aux premiers jours: les chofes furent même portées au point de rendre un arrêt pour furfeoir la conférence, jufqu'à ce que tout le bled promis eût été livré, tous les paffages débouchés & les chemins ouverts pour les couriers & toutes efpeces de vivres. Le furlendemain le préfident de Bellievre; ayant demandé de la part du premier préfident un nouveau pouvoir pour Le 11 Mars.

1649. continuer la conférence, on lui répondit que ce pouvoir ne seroit rendu que lorsque tout le bled auroit été fourni. C'est qu'en effet depuis le blocus, la disette ne s'étoit pas encore fait sentir avec autant de violence dans Paris. Les marchés étoient déserts, & les boulangers ne vouloient point faire de pain, parce qu'il avoit été taxé à un prix très-modique, dans l'espérance que les conférences étant ouvertes, l'abondance alloit revenir. Le peuple crioit, & comme sa furie n'a point de bornes, qu'il ne respecte rien quand la famine le presse, on étoit obligé d'armer les bourgeois pour le contenir.

Hist. du tems.

Après tant de fermentations, on n'auroit pas douté que la paix ne fût plus éloignée que jamais, & ce fut précisément ce qui la fit conclure le même jour. En effet, les députés avoient voulu la veille se retirer, leur pouvoir étant abrogé, ils avoient demandé des passeports, & le prince de Condé leur avoit dit :

» Eh bien, meſſieurs, puiſque vous » n'avez plus de pouvoir, allez-vous- » en; je penſe que vous ſerez bientôt » forcés de revenir ». Mais Gaſton, tirant Condé à part : « Mon couſin, lui dit-il, » ſi ces gens-ci gagnent le prin- » tems, ils ſe joindront à l'archiduc, » & feront parti ſi dangereux à l'état, » qu'alors ce ſera à notre tour à nous » humilier. Préſentement que nous les » tenons, profitons de l'occaſion, & » faiſons la paix; c'eſt ce que les gens » de bien doivent ſouhaiter ». Comme la plus grande partie des députés n'étoit guere mieux diſpoſée à partir ſans rien conclure, que des deux côtés on ſe jouoit, il ne fut pas difficile de ſe rapprocher.

1649.
Motteville.

» Le préſident de Meſmes inſinua alors » au cardinal qu'il n'y avoit pas moyen » de reculer; ſi l'on ne finiſſoit pas » promptement, on venoit de ſurſeoir » leurs pouvoirs, le lendemain on les » leur ôteroit entierement : alors il n'y

Retz.

1649. » auroit plus de voie d'accommode-
» ment, & les mieux intentionnés se
» verroient obligés de suivre le torrent.
» Les choses, ajouta-t-il, étant en cette
» situation, il faut que nous payons de
» nos personnes pour sauver l'état....
» Nous hasardons tout si nous sommes
» désavoués, on nous fermera les por-
» tes, on nous fera notre procès, on
» nous traitera de prévaricateurs & de
» traîtres. C'est à vous de nous faire des
» conditions telles qu'elles nous don-
» nent lieu de justifier nos procédés. Il
» y va de votre intérêt, puisque, si
» elles sont raisonnables, nous les sau-
» rons bien faire valoir contre les fac-
» tieux : mais quelles qu'elles soient,
» nous les signerons toutes... c'est l'u-
» nique expédient pour sauver le royau-
» me : s'il réussit, nous aurons la paix ;
» si nous sommes désavoués, nous af-
» foiblirons du moins la faction, & le
» mal n'en tombera que sur nous ».

Ce discours, quoique très-censé &

très-patriotique, avoit un inconvénient: c'eſt que le duc de Bouillon, fier de l'appui de ſon frere, pouvoit parler ſi haut dans le parlement, que les choſes tombaſſent dans un plus grand bouleverſement que jamais; il étoit encore à craindre que le coadjuteur, tout-puiſſant ſur le peuple, ne le fît ſoulever au point que la compagnie fût obligée de refuſer la paix en déſavouant les députés, pour n'être pas entierement maſſacrée: mais le cardinal prévoyoit que le duc de Bouillon ne parleroit haut qu'en voyant ſon frere aux portes de Paris, choſe déſormais impoſſible, puiſque Turenne étoit déja errant en Allemagne. Quant au coadjuteur, il étoit encore plus tranquille à ſon égard, l'intérêt de Gondy lui défendant abſolument de perdre le parlement par le peuple, s'il ne vouloit ſe perdre lui-même. 1649.

Toutes ces conſidérations ayant inſenſiblement rapproché les eſprits, les articles débattus depuis huit jours, furent

1649. enfin accordés : mais une nouvelle dispute s'éleva lorsqu'il fallut signer. Les députés, presque sûrs d'être massacrés à leur retour, si le nom de Mazarin se trouvoit sur le traité, ne vouloient point absolument qu'il donnât sa signature. Les princes & sur-tout le duc d'Orléans firent cependant tant d'instances à ce sujet, le dernier descendant même à la priere, qu'enfin ils consentirent à signer avec le cardinal. Celui-ci, à mesure que chacun des députés quittoit la plume, leur faisoit une profonde révérence, les assurant qu'il n'avoit jamais voulu de mal au parlement, & qu'il desiroit vivre désormais dans la meilleure intelligence avec la compagnie.

Histoire du tems.

Il faut nécessairement donner une idée de ces articles, sans quoi on n'entendroit rien de ce qui va suivre. Ils portoient en substance, que, « le Roi, » ayant reçu les soumissions qu'il pou» voit desirer du parlement & de la ville » de Paris, pour le bien & la tranquil-

» lité de l'état, accordoit la cessation de toute hostilité, l'ouverture des passages, une amnistie générale, la nullité de tous les arrêts du parlement rendus depuis le 6 Janvier, excepté ceux de justice ordinaire entre particuliers, & pareille nullité pour les lettres de cachet, les déclarations, les arrêts du conseil, &c. sur les mouvemens présens; le licencîment des troupes du parlement, & l'éloignement de celles du Roi; la décharge générale pour tous les deniers royaux enlevés dans les recettes, ainsi que pour les meubles, les armes, les munitions vendues ou dissipées, soit de l'arsenal, soit d'ailleurs; enfin la révocation du semestre de Provence. 1649.

Par les mêmes articles, tous les meubles & tous les papiers pris aux particuliers, & qui se trouveroient encore en nature, devoient être rendus; l'envoyé d'Espagne renvoyé sans réponse; le parlement mandé à St. Germain pour y tenir un lit de justice, où seroient enre-

1649. giſtrés les articles, puis retourner ſur le champ remplir ſes fonctions à Paris ; la baſtille & l'arſenal devoient être remis entre les mains du Roi.

D'autres portoient qu'il n'y auroit aucune aſſemblée des chambres pendant toute l'année 1649, excepté pour les mercuriales & la création des officiers ; que le Roi pourroit emprunter pour les néceſſités de l'état, au denier douze, pendant cette année ſeulement & la ſuivante ; que lorſqu'on traiteroit de la paix générale, le Roi choiſiroit volontiers quelques membres du parlement pour y aſſiſter ; que tous les priſonniers de guerre ſeroient remis en liberté de part & d'autres ; qu'enfin les princes & les généraux auroient quatre jours, le duc de Longueville & la Normandie dix, pour accéder au traité, ou le refuſer ; qu'alors, acceptans ou refuſans, le parlement & la capitale les abandonneroient.

On voit par cette ébauche, que le

parlement avoit à peu près donné la loi, 1649.
mais qu'il n'avoit absolument songé qu'à ses intérêts, ceux des généraux étant totalement oubliés : aussi les scenes qui vont suivre seront-elles aussi tumultueuses qu'intéressantes.

CHAPITRE VII.

Retour des députés. Embarras & intrigues des généraux. Soulévement du peuple. Nouvelle députation à la cour.

JAMAIS surprise, jamais fureur ne furent pareilles à celles des généraux, lorsqu'on leur annonça que la paix étoit signée. Elle ne l'avoit été qu'à neuf heures du soir, & à onze, le coadjuteur avoit déja le brouillon des articles, qu'il leur porta chez le duc de Bouillon, où ils étoient tous assemblés. A cette vue, les avis furent d'abord terribles : chacun

d'eux sentoit combien il leur alloit être
1649. difficile de traiter avantageusement avec la cour : destitués de l'appui du parlement, & n'ayant qu'un très-foible engagement avec l'Espagne, ils vouloient fermer les portes aux députés, les faire désavouer au parlement, contraindre la compagnie, par le moyen du peuple, si elle ne s'y prêtoit pas de bonne grace, à casser tout le travail des députés. Le
Retz. coadjuteur de son côté revenoit toujours à son avis. Il falloit, selon lui, songer uniquement à la paix générale, signer dès la nuit même un traité relatif à cet objet avec les envoyés de l'archiduc, le porter le lendemain au parlement, ignorer & les articles & la fin des conférences, faire donner un arrêt conforme à cette proposition de la paix générale, ordonner aux députés d'insister sur ce seul point, & de rompre sur le champ, si la cour n'y acquiesçoit pas.

Cette opinion servoit bien les vues du coadjuteur, mais non celle des gené-

raux, parce qu'elle fermoit la porte à toutes les négociations avec la cour. Ils se réunirent donc tous à l'avis du duc de Bouillon; selon lui, on ne devoit point s'expliquer le lendemain au parlement; mais le prince de Conty feroit simplement entendre que le bruit se répandant que la paix étoit signée, il étoit résolu, ainsi que tous les généraux, d'envoyer des députés pour traiter de leurs intérêts. C'étoit, à les entendre, satisfaire à la fois le parlement & le peuple; celui-ci, par la liberté qu'ils se laissoient de crier contre les articles qui ne plairoient point; celui-là, en témoignant qu'on n'étoit point éloigné de la paix, & qu'on regardoit la compagnie, comme le centre commun, qui devoit tout réunir. 1649.

Cet avis eut son exécution le lendemain, sans qu'il se passât rien de considérable au parlement. La grande scène étoit réservée au rapport des députés. Le peuple seulement en donna le jour même

1649. un avant goût, par la fureur où le jetta la nouvelle des articles les plus odieux, que le coadjuteur eut foin de faire femer. Lorfque les députés entrerent par la porte St. Honoré, la populace vouloit les déchirer, & on eut mille peines à la contenir : funefte, mais ordinaire effet du pouvoir populaire; ce qu'on veut borner à un fimple mécontentement devient rage; aux murmures fuccedent les plus terribles violences.

Le 13. Tous les généraux s'étoient promis de la modération; ils furent prefqu'auffi peuple que la plus fougueufe populace.

Retz. Le duc d'Elbœuf fut le premier qui exhala fon indignation. Il avoit reçu la veille, de fes agens de St. Germain, un paquet qui aigriffoit fa bile, & il la déchargea en apoftrophant le premier préfident, & en lui demandant s'il avoit traité des intérêts des généraux ? Molé voulut répliquer par la lecture des procès-verbaux de la conférence, mais des clameurs horribles qui partirent de toute

l'aſſemblée, lui couperent la parole : on murmure, on éclatte, on s'écrie qu'il a trahi la compagnie, qu'il n'y a point de paix, que les pouvoirs des députés ont été révoqués, qu'ils n'ont pu rien conclure, qu'ils ont abandonné lâchement les généraux. Molé, ſans s'épouvanter de cette violente ſortie, après avoir laiſſé quelque tems gronder l'orage autour de lui, répond avec une fermeté majeſtueuſe, que *s'il a abandonné les généraux, ils ne ſe ſont pas abandonnés eux-mêmes, puiſqu'ils ont traité avec les ennemis de l'état.* A ces mots, ceux-ci s'écrient, *que s'ils ont traité, ce n'a pas été ſans l'aveu de quelques-uns de la compagnie. — Nommez-les*, répond froidement Molé, *& nous leur ferons leur procès comme à des criminels de leze-majeſté.*

1649.

Motteville.

Ces paroles ſont à la tempête comme un ſigne pour ſe calmer : les plus hardis ſont déconcertés, tout ſe tait, à l'exception du prince de Conty, qui dit aſſez

modestement, qu'il s'étonne qu'on ait
1649. conclu sans lui & sans les généraux. *Vous avez toujours protesté, messieurs*, répart Molé, *que vous n'aviez pas d'autre intérêt que ceux de la compagnie; si la compagnie est satisfaite, vous devez l'être : d'ailleurs il n'a tenu qu'à vous de députer.*

Hist. du tems

Ce qui auroit été pour tout autre un jour d'opprobres, fut pour Molé le plus beau jour de sa vie : il répondit à toutes les attaques avec la même noblesse, le même sang-froid; & le duc de Bouillon s'étant écrié que *puisque le cardinal restoit toujours en France, il demandoit pour toute grace au parlement, qu'il lui obtînt un passeport pour se retirer hors du royaume, lui & sa famille. Vos intérêts n'ont point été oubliés*, interrompit Molé; *j'ai insisté de moi-même sur la récompense de Sédan; & si messieurs les généraux avoient voulu m'instruire de leurs intérêts, j'aurois travaillé de même en leur faveur.*

Ce

Ce discours piqua le duc, qui s'imagina qu'on le regardoit comme un reproche indirect du peu de bonne foi qu'il avoit mis dans tous ces mouvemens. Il repliqua en fureur, *qu'il n'avoit point d'autres intérêts que les généraux, & qu'il n'attendoit point d'autre récompense qu'eux.* Alors le feu reprend plus fort que jamais ; on abandonne Molé pour s'attacher au président de Mesmes ; on charge celui-ci d'opprobres sur la signature de Mazarin ; & comme il étoit naturellement aussi timide que l'autre étoit intrépide, jamais on ne vit de telles allarmes, ni une peur si naïve. Le duc de Beaufort, qui jusques-là n'avoit rien dit, se sent tout-à-coup échauffé par le grand bruit, sa tête s'exalte, il se leve, & avec l'enthousiasme d'un capitan, mettant la main sur la garde de son épée, *vous avez beau faire*, s'écrie-t-il, *messieurs les députés, celle-ci ne tranchera jamais pour Mazarin.*

1649.

Retz.

1649. Talon. Cette saillie fit ce que n'auroit pu faire un discours plus sensé; on rit, on se tut, & l'on commença à délibérer: mais plus de douze cents mutins, répandus dans les salles du palais, les faisoient retentir des plus horribles imprécations contre Mazarin & les députés. Les cris, les hurlemens, les menaces faisoient un bruit confus, mais horrible, qui portoit la terreur dans l'ame des plus hardis. Les huissiers, pâles & effrayés, étant venus dire que le peuple demandoit monsieur de Beaufort, menaçant d'enfoncer les portes s'il ne paroissoit, le duc sort un instant, harangue cette vile canaille, & le bruit s'appaise: mais à peine est-il rentré, que les clameurs recommencent plus effrayantes qu'auparavant. Le président de Novion, croyant en imposer davantage, s'avance pour calmer les séditieux, mais il se voit tout-à-coup entouré d'une multitude courroucée, le poignard à la main, conduite par un

nommé Boile, méchant avocat, plus connu par ses clabauderies que par ses plaidoyers. Celui-ci s'approche fiérement du président & lui demande avec audace, *où est le traité? Il veut l'avoir, pour faire brûler à la grêve la signature de Mazarin, par la main du bourreau: si les députés ont signé de leur gré, il faut les pendre; s'ils y ont été forcés, il faut les désavouer.* La conjoncture auroit été critique, même pour tout autre plus hardi que le président, & il ne savoit comment se délivrer de cette canaille. Il répondit cependant qu'on ne pouvoit brûler la signature de Mazarin, sans brûler la signature du duc d'Orléans & du prince de Condé, mais qu'on alloit renvoyer les députés pour réformer les articles. Après les avoir un peu appaisés par ces derniers mots, il se débarrassa bien vîte de leur foule, les laissant remplir de leurs hurlemens, les salles, les galeries & la cour du palais. Le bruit ne cessa pas un instant, & on n'enten-

1649.

Retz. Hist. du tems

doit de tous côtés que ces mots : *point*
1649. *de paix, point de Mazarin : allons à St. Germain chercher notre bon Roi* : (voilà la populace françoise,) *allons noyer tous les Mazarins* : (voilà la populace de toutes les nations.)

Retz. Cependant la délibération se formoit, & Molé, en recueillant les avis, sembloit redoubler de sang-froid & d'intrépidité, à mesure que le peuple augmentoit de fureur : nul mouvement sur son visage, nulle altération dans sa voix, une présence d'esprit presque surnaturelle, & on l'entendit prononcer l'arrêt avec la même fermeté qu'il l'auroit fait dans une audience ordinaire. Cet arrêt, assez mal rédigé pour le moment, ordonnoit aux députés de retourner à Ruel, pour y traiter des prétentions des généraux & de tout le reste du parti, & pour obtenir que le cardinal ne signât point dans ce nouveau traité.

Il étoit cinq heures quand cette séance fut terminée, quoiqu'elle eût commencé

à 7 du matin. Mais quand il fallut ſortir, malgré cette prolongation, on trouva que le peuple n'en étoit pas reſté moins animé : on craignoit à chaque inſtant qu'il n'enfonçât les portes de la grand'-chambre, & l'on ne ſavoit comment ſe retirer. On propoſa même au premier préſident, pour le ſouſtraire à la vue du peuple, de s'échapper par le greffe ; mais Molé, toujours le même, acheva d'étonner par ſon incomparable fermeté : *la cour*, dit-il, *ne ſe cache jamais ; ſi j'étois aſſuré de périr, je ne commettrois pas cette lâcheté, qui ne ſerviroit d'ailleurs qu'à donner de la hardieſſe aux ſéditieux : ils me trouveroient bien dans ma maiſon, s'ils imaginoient que je les euſſe redoutés ici.* Le coadjuteur, joignant ſes inſtances aux autres, pour le prier de ne point s'expoſer : *eh, mon bon ſeigneur*, interrompit Molé, en ſe tournant vers lui d'un air railleur, *dites le bon mot.* C'étoit aſſez lui faire entendre qu'il le croyoit auteur de la ſédi- 1649.

1649. tion. Quoiqu'il ſoit à croire qu'il n'en fut rien, puiſque ce n'étoit point l'intérêt du coadjuteur, le prélat ne ſe formaliſa point de cette ironie mortifiante, & il alla en effet dire le bon mot.

Il ſortit de la grand'chambre, & montant dans la ſalle ſur un banc de procureur, il commença un rôle bien humiliant pour un coadjuteur de Paris. On eût dit Artevelle élevant ou calmant
Retz. à ſon gré les flots ſéditieux des Flamands. Il joua dans un quart-d'heure trente perſonnages différens, menaçant l'un, ſuppliant l'autre, ordonnant à celui-ci, enfin les haranguant tous, ou en particulier ou en général. L'audacieux Boile s'avança encore vers lui, demandant avec effronterie, s'il répondoit qu'on ne tiendroit pas la paix ſignée à Ruel. Le coadjuteur le lui promit, mais à condition que l'émotion ceſſeroit ſur le champ; qu'autrement tous les gens ſenſés ſeroient obligés de chercher à ſe délivrer d'un joug ſi tyrannique. Cette eſpérance

ayant paru raſſurer les mutins, Gondy profita du moment pour faire ſortir le parlément. Les huiſſiers marchoient devant, le coadjuteur ſuivoit, tenant embraſſé le premier préſident, tandis que le duc de Beaufort jouoit le même rôle avec le préſident de Meſmes ; le reſte de la compagnie ſe montroit enſuite ; mais à peine parurent-ils, que les clameurs recommencerent : on entendit des voix qui crioient, *république* : mais il n'y eut point d'attentat, chacun ſe retira en ſûreté chez ſoi, à l'exception du duc de Bouillon, qui faillit à être tué par un malheureux qui le coucha en joue, le croyant Mazarin. 1649.

Le lendemain la délibération, quoique moins tumultueuſe, n'en fut pas moins confuſe. Le peuple ne put la gêner, parce qu'on avoit fait garder les avenues du palais par les bourgeois, & toutes les portes en avoient été fermées. Boile, qui revint ce jour là pour rejouer les ſcenes de la veille, ne put en appro- Le 14. Hiſt. du tems

1649. cher, & il fallut qu'il se contentât de criailler dans les rues, tandis que Broussel, échauffé sous-main par le coadjuteur, se picotoit dans la grand'chambre avec le premier président, & qu'on arrêtoit de lire enfin le lendemain ces articles de paix, qui avoient tant effarouché la veille.

Le 15. On les lut enfin ces articles, & ce ne fut pas sans de grandes contestations.
Ibid. Les présidens se virent encore accablés sur leur complaisance à en accorder quelques-uns qui déplaisoient davantage. Le président de Thou montra toutes les nullités du traité, & prétendit, ainsi que d'autres, qu'on devoit absolument le recommencer, puisque le pouvoir des députés avoit été supprimé; mais on s'en tint à l'avis de Broussel, suggéré sans doute par le coadjuteur; & il est à remarquer que les opinions du bon homme étoient presque toujours suivies, tandis qu'en tout autre tems, la plus grande grace qu'on auroit pu lui

faire auroit été d'oublier qu'il opinoit. Son avis fut dónc de renvoyer les députés à St. Germain, pòur y traiter des intérêts des généraux de concert avec les personnes que ceux-ci voudroient y envoyer eux-mêmes. Il leur étoit en outre enjoint de faire réformer trois articles; le premier, celui du lit de justice; le second, celui des assemblées défendues pendant toute l'année 1649; & le troisieme enfin, comme le plus dangereux pour le public, celui qui permettoit au Roi les emprunts à dix pour cent. 1649.

L'arrêt fut rendu en conséquence, & il n'y eut point de tumulte, parce qu'on avoit pris les mêmes précautions que la veille, le palais étoit gardé: mais lorsqu'il fallut sortir, ces précautions devinrent inutiles. Les enfans du duc d'Elbœuf, & le marquis de Vitry, avoient travaillé à animer le peuple dans les rues, & ils n'y avoient que trop réussi. Si le parlement ne fut point attaqué en corps, les particuliers le furent; Talon.

une multitude immense, qui l'atten-
1649. doit à sa sortie, se mit à crier, *point de paix ; la guerre, la guerre.* Les bourgeois eux-mêmes, qu'on avoit pris pour garder le avenues du palais, & les femmes, répandues autour, arrêtoient tous les présidens & les conseillers qui leur tomboient sous la main ; ils leur demandoient avec une curiosité qui tenoit de l'effronterie, ce qu'on avoit fait, ce qu'on avoit conclu ou de la paix ou de la guerre. D'autres ne se continrent point dans cette modération. Quelques-uns se saisirent du président de Thoré, & le conduisant près du quai de l'horloge, ils alloient le précipiter dans la riviere, sans un quincaillier, nommé Bénicourt, qui l'ayant tiré des mains de cette canaille, le conduisit chez lui, & le fit évader en le travestissant. Il est à remarquer que le président avoit conclu vigoureusement à ne point recevoir les articles ; mais il étoit fils de d'Emery, & c'en étoit assez aux yeux

Hist. du tems Retz.

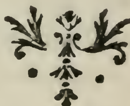
de la populace, pour justifier toutes ces violences. 1649.

Le jour suivant n'amena point plus de tranquillité pour le peuple & pour le parlement. Le premier étoit sans cesse excité par les émissaires des généraux, charmés de faire sentir leur pouvoir à la compagnie, pour l'empêcher de les abandonner totalement. Les conseillers ne pouvoient entrer au palais qu'ils ne se trouvassent investis par les mutins, qui les menaçoient de les tuer, s'ils étoient Mazarins. Quatre d'entr'eux, qui se trouvoient dans le même carrosse, se virent tout-à-coup couchés en joue par autant de gardes qu'on avoit mis aux avenues, & qui leur crioient en jurant, que s'ils les croyoient Mazarins, ils lâcheroient leurs coups sur eux. Ils n'eurent que la peur, & ils entrerent à la grand'chambre, mais ce fut pour y être témoins d'une nouvelle dispute entre le conseiller Machaut & Molé. Le premier avoit entrepris celui-ci, sur un

Le 16.

Ibid.

mot du dernier arrêt, où au lieu de dire
1649. que les députés feroient chargés *de faire instance & obtenir*, on avoit écrit, en rédigeant, *faire instance pour obtenir*. Machaut clabaudoit & crioit qu'on trahiſſoit la compagnie, que ſon vœu avoit été que les députés *fiſſent instance & obtinſſent*. La fermentation gagnoit, toute la cohue des enquêtes s'élevoit déja contre le premier préſident, lorſque l'arrivée des paſſeports fit ceſſer ces clameurs. Les députés partirent l'après-dînée pour la conférence.



CHAPITRE VIII.

Embarras des généraux : ils députent à la cour. Leurs demandes ridicules. La paix est conclue.

LES réflexions que faisoient alors les généraux, devoient être bien ameres. Ils n'avoient embrassé la faction que dans l'espérance de donner la loi à la cour, & d'en tirer tout ce qu'ils demanderoient. Par l'abandon du parlement, ils se voyoient frustrés de tout ce qu'ils avoient prétendu, & sans aucune ressource que dans les ennemis de l'état, car ils savoient dès-lors qu'ils ne devoient plus compter sur l'armée de Turenne. C'étoit une terrible leçon pour les princes & les grands que cet abandon du parlement, qui n'avoit d'abord rien été que par eux, & qui sans doute auroit été écrasé, s'ils ne se fussent présentés à son secours. 1649.

1649. Ils étoient indignés d'une perfidie qui les laissoit à la merci de la cour, mais qui dans la vérité n'avoit rien d'étonnant. Elle avoit été facile à prévoir avant qu'ils s'engageassent, & tel est toujours le sort réservé aux princes & aux grands, qui agissent, comme ils avoient agi. Ils auroient dû pressentir qu'en voulant soutenir la compagnie contre le Roi, ils se verroient d'abord recherchés, applaudis; que bientôt cette compagnie seroit fatiguée de sa propre indocilité; que l'autorité du Roi, qui tire tout à elle, qui a toujours le dessus d'une ou d'autre façon, raméneroit les choses dans leur état naturel; qu'alors cette même compagnie, ne songeant qu'à ses intérêts, laisseroit les leurs de côté, les sacrifieroit même s'il étoit nécessaire; qu'enfin tout le fruit de leurs secours indiscrets, seroit d'avoir augmenté le nombre des ingrats, de s'être aliéné le cœur de leur souverain, d'avoir déchiré le sein de leur patrie,

d'être tachés à jamais dans la poſtérité du titre odieux de rebelles, & de ſe voir peut-être ſous ce titre, par ceux même qu'ils auroient défendus, trahis, proſcrits, livrés ſans défenſe à leurs communs ennemis. Heureux ſi du moins leur exemple eſt pour nous une leçon d'éviter les mêmes écarts! 1649.

Ces conſidérations accablantes étoient encore plus cruelles pour le prince de Conty, qui, jeune encore & ſans expérience, n'avoit pu ſentir comme les autres, la profondeur de l'abîme où il ſe plongeoit. Lui & ſa ſœur ſe voyoient également mépriſés dans les deux partis, ſentimens d'autant plus à charge pour eux, que leur naiſſance ſembloit les en mettre davantage à l'abri. Et certainement ce fut pour eux un grand avantage que de tenir de ſi près à Condé, dont l'intérêt n'étoit point de laiſſer écraſer ſa famille, & qui fut au contraire bien aiſe de ſe réunir avec elle pour en devenir plus puiſſant. Sans

Montglat.

1649. cette protection, ils auroient long-tems trouvé la porte des négociations fermée.

Ce fut aussi un grand bonheur pour le maréchal de Bouillon, que Condé eût un si grand respect & tant de tendresse pour Turenne, & qu'il ne voulût pas non plus les laisser en proie à la vengeance du cardinal; dans l'état où étoient les choses, il leur auroit été difficile de réussir, ne leur restant absolument de ressources que du côté des Espagnols. Car ce n'étoit pas sur le duc de Longueville, ni sur ses dix mille hommes, ni sur toutes ses fanfaronades, qu'il falloit faire le moindre fonds: sa conduite démentoit tous ces bruits vagues & ridicules, & il avoit déja secrétement envoyé Autonville, capitaine de ses gendarmes, négocier pour lui à St. Germain. Aussi Bouillon étoit-il dans des inquiétudes inexprimables. Tantôt il vouloit soulever le peuple & bouleverser toute la capitale, tantôt il se proposoit de faire avancer les Espa-

gnols jusqu'au milieu du royaume ; ou plutôt, il ne savoit ce qu'il desiroit : le malheur de son frere l'avoit absolument déconcerté ; la paix, la guerre, la modération, les violences, tout lui paroissoit également dangereux, rien ne lui promettoit Sédan, ou une récompense proportionnée.

1649.

Le duc d'Elbœuf n'étoit pas dans des inquiétudes moins cuisantes. Il avoit toujours des agens à St. Germain ; mais leurs négociations ne réussissoient pas à son gré, & elles n'étoient pas si secrettes, que les autres généraux n'en fussent avertis, & ne s'en indignassent comme d'une prévarication : non qu'ils ne fussent eux-mêmes dans le même cas ; il n'y en avoit pas un qui ne traitât aussi séparément, mais ils étoient mutuellement jaloux les uns des autres : chacun d'eux auroit voulu être le seul & le premier à traiter, afin de faire son accommodement meilleur. Le duc de Beaufort, qui d'abord ne vouloit point en-

Mém. de Nemours.

tendre parler de paix ni de négociations,
1649. entroit en fureur sur toutes ces sourdes manœuvres. Il cherchoit tous les moyens imaginables de les contrarier, & il crut enfin en avoir trouvé un infaillible; il étoit du moins parfaitement dans son caractere. Il demanda, en forme d'avis au président de Bellievre, *si en donnant un soufflet au duc d'Elbœuf, il ne changeroit point la face des affaires?* Le président, avec une gravité & un sang-froid qui contrastoient singuliérement avec cette plaisante question, lui répondit encore plus plaisamment, *qu'il ne croyoit pas qu'un soufflet pût changer autre chose, que la face du duc d'Elbœuf.*

Retz. Les généraux étoient d'autant plus embarrassés, que l'archiduc avoit envoyé un troisieme député, D. Gabriel de Tolede, & qu'ils ne savoient quelle réponse lui faire, ni comment profiter de la bonne volonté des Espagnols. Il fallut que la sollicitude où se trouva le coadjuteur, les tirât eux mêmes de cette

perplexité. Jamais il n'avoit été dévoré 1649.
de plus cruelles inquiétudes. De quelque côté qu'il tournât la vue, il ne voyoit nulle sûreté, ni pour le présent, ni pour l'avenir ; le parlement plus disposé que jamais à la paix, par la désertion de l'armée de Turenne ; les députés devenus plus hardis à sacrifier tous les intérêts particuliers au bien général, par le succès de leur premier traité ; le peuple prêt à recevoir l'archiduc avec les plus vifs transports ; ce prince, qui jouoit la dévotion, Fuensaldagne qui étoit un homme habile, celui-ci avec son argent, celui-là avec son chapelet, plus maîtres de Paris que les chefs même de la fronde ; le duc de Bouillon, voulant tout porter à l'extrémité ; la cour par son mépris pour les généraux, les disposant à suivre les avis violens du duc : de toutes ces circonstances que pouvoit-il résulter ? quelle horrible perspective ! Le peuple furieux, le parlement massacré, les Espagnols dans le louvre, l'état

renversé, le coadjuteur lui-même anéanti
1649. dans ce bouleversement, & n'ayant désormais pour partage que le triste & funeste honneur d'avoir causé ou préparé la ruine de sa patrie, par le crédit immense que le duc de Beaufort & lui, s'étoient conservés sur le peuple.

Tels étoient les déchiremens perpétuels auxquels son cœur & son esprit étoient tour-à-tour en proie : je croirois avoir rendu un service à ma patrie, si par la peinture de ces angoisses, de ces anxiétés, j'avois pu jetter l'effroi dans ces ames turbulentes & avides d'honneurs, qui les poursuivent par toutes sortes de voies, & si l'exemple de Gondy pouvoit les arrêter au milieu de leur funeste carriere. Le coadjuteur ne crut pas que de lui-même, il pût se délivrer de ces inquiétudes ; & pour se résoudre enfin à un parti, autant que pour trouver quelques consolation, il résolut d'aller consulter son pere, retiré depuis vingt ans à l'Oratoire, & qui n'avoit pris part aux

intrigues de ſon fils que pour les déplorer. C'étoit un homme mûri par la retraite & l'expérience ; ce vieillard, quoique déſeſpéré des égaremens de ſon fils, ne voulant pas qu'il ſe perdît entiérement, ne pouvoit qu'applaudir à un deſſein modéré qui étoit venu dans la tête du coadjuteur, au moment même qu'il étoit en chemin pour le conſulter. Voici quel étoit ce projet : pour arrêter l'état ſur le penchant de ſa ruine, (Gondy ſavoit donner à tout des noms pompeux,) il devoit contribuer ſourdement à la paix, tandis que publiquement il s'y oppoſeroit, demandant toujours l'expulſion de Mazarin, & ne traitant abſolument point avec lui. Par-là, il conſerveroit toujours ſa faveur parmi le peuple, il reſteroit toujours à la tête d'un parti déſarmé, il eſt vrai, mais qu'il feroit mouvoir à ſa volonté & qu'il armeroit ſelon les occaſions. 1649.

Quelque déſeſpérant qu'il fût pour le pere de Gondy, de voir ſon fils non-ſeu-

1649. lement ne point perdre le goût des intrigues, mais en ménager de nouvelles pour la ſuite, il approuva un parti où celui ci devoit du moins trouver une apparence de ſûreté. Dans le fond cependant, il eût été plus naturel que le vieillard lui eût conſeillé de ſe raccommoder de bonne foi avec la cour; peut-être auſſi connoiſſoit-il cette ſinguliere tête, exaltée par toutes les paſſions, & que le malheur ſeul pouvoit corriger. Quoi qu'il en ſoit, le coadjuteur s'en tint à ce projet, & commença dès-lors à l'exécuter.

Il conſeilla même aux autres généraux de l'imiter, de rompre avec l'Eſpagne, de négocier ſecrétement avec la cour, de faire le traité le plus avantageux qu'il leur ſeroit poſſible, & de crier publiquement contre Mazarin. Cet avis n'étoit pas moins intéreſſant pour lui que pour eux. En déclamant contre le cardinal, en demandant ſon expulſion, ils ſe rendoient redoutables au

ministre, qui, devenu plus traitable, leur accorderoit plus volontiers leurs demandes : c'étoit à ce point que le coadjuteur les attendoit ; par un accommodement trop favorable à leurs intérêts, ils perdoient tout crédit sur le peuple, lui seul restoit puissant par son désintéressement, il s'attiroit un pouvoir jusqu'alors partagé. 1649.

Tout étant ainsi combiné, il n'étoit pas difficile que les affaires s'accommodassent. Les Espagnols cependant y élevoient de grands obstacles ; leurs propositions étoient tentantes. Ils demandoient qu'on fît un éclat dans la ville & dans le parlement, pour les introduire au cœur du royaume ; & pour faire réussir ce projet, D. Gabriel avoit fait offrir sous-main mille pistoles au coadjuteur, mais il ne voulut point les accepter. Mad. de Montbason, moins scrupuleuse, avoit reçu la promesse d'une somme de vingt mille écus comptans & d'une pension de six mille livres, pour

vendre la signature du duc de Beaufort.
1649. Le duc d'Elbœuf n'avoit pas été plus difficile à gagner, & les lueurs d'espérance dont on avoit amusé le maréchal de la Mothe pour un accommodement au sujet du duché de Cardone, avoient ébranlé sa fidélité & détruit bien des scrupules.

Cependant quand ils virent tous qu'ils pouvoient négocier sans honte, qu'ils auroient la liberté de faire les capitans le matin avec le parlement & de traiter le soir avec la cour, tous les projets d'union avec l'Espagne s'évanouirent : ils crurent plus sûr & plus honnête de chercher leurs intérêts du côté de St. Germain. Le duc de Longueville, à qui ils firent savoir cette résolution, ne se fit pas prier pour y accéder, & il envoya bien vîte des négociateurs publics à la cour, ainsi que le parlement de Normandie. Bouillon, à qui les députés Espagnols avoient ordre de déférer en tout, les leurra de belles espérances :

» Il

» Il leur falloit attendre l'occasion ; on
» ne pouvoit se promettre d'engager le 1649.
» parlement à traiter avec eux ; il n'étoit
» pas sûr de le faire sans lui, mais on
» n'entreroit dans aucun accommode-
» ment, que préalablement la cour ne
» donnât des sûretés pour la paix géné-
» rale ; & si les occasions ne venoient
» point, si la paix particuliere se con-
» cluoit, lui Bouillon, leur feroit un
» *pont d'or* pour la retraite de leurs trou-
» pes, sans qu'elles parussent y avoir été
» nécessitées. » Après ces arrangemens,
les conférences de St. Germain prirent
un tour aussi prompt que favorable.

Les députés en s'y rendant s'étoient chargés des demandes des généraux, mais dans la seule vue de les décrier. Rien en effet n'étoit plus capable de leur faire perdre tout crédit parmi le peuple, en lui prouvant que tous ces messieurs n'avoient jamais eu en vue que l'intérêt personnel ; rien aussi n'étoit plus propre à les rendre ridicules,

car ces demandes étoient exorbitantes ;
1649. & les moindres officiers, ayant vu que leurs généraux se laissoient entamer sur leurs intérêts, il n'y en eut pas un qui ne se crût en droit de s'adresser au premier président pour faire valoir ses prétentions. Le duc de Beaufort lui-même ne put soutenir son désintéressement : il demanda la surintendance des mers, qui avoit été promise au duc de Vendôme, pour récompense du gouvernement de Bretagne.

Je ne donnerai pas une idée de toutes ces demandes, puisque j'ai déja traité des divers intérêts qu'avoient tous les chefs, lorsqu'ils vinrent offrir leurs services au parlement. Ils vouloient alors les satisfaire, & pour y parvenir il auroit fallu leur donner la moitié du royaume. C'étoient le duc de Brissac, Barriere & Grissy qu'ils avoient choisis pour les appuyer. Mais lorsque la Reine eut connoissance de cette nuée de propositions, elle en fut indignée : elle s'écria

Talon. Motteville.

qu'elle ne pouvoit ſouffrir ſans horreur que des gens, qui avoient voulu détrôner le Roi ſon fils, demandaſſent des récompenſes, quand leurs crimes méritoient les plus rigoureux châtimens. 1649.

Le coadjuteur, qui ſentoit mieux que perſonne le ridicule de ces prétentions, ainſi que l'utilité dont elles lui pouvoient être, ſe hâta de profiter de la honte qui en réjailliſſoit ſur tous les généraux, pour ſe tirer du pair, & attirer à lui ſeul tout l'honneur & toute la puiſſance. Il proteſta devant toute la compagnie, qu'il n'avoit aucunes prétentions, & qu'il prioit de ne point le comprendre ni directement ni indirectement dans toutes les négociations des députés, qui auroient le plus léger rapport avec quelqu'intérêt particulier. Le 19.

Les autres généraux, ſentant tout ce qu'ils alloient perdre dans l'eſprit du peuple par cette renonciation, s'empreſſerent, comme ils en étoient convenus, de ſe déclarer contre Mazarin.

1649. Une double raiſon les engageoit à ce manege, l'envie d'en impoſer au peuple, & d'inſpirer en même tems à Mazarin des craintes qui accéléraſſent le ſuccès de leurs négociations ſecrettes auprès de lui. Le prince de Conty en
Le 20. conſéquence déclara au parlement que lui & les autres généraux n'avoient donné des mémoires de leurs prétentions, que par la néceſſité où ils s'étoient trouvés de prendre leurs ſûretés contre le cardinal Mazarin; mais qu'ils étoient prêts de faire le ſacrifice de toutes ces prétentions, auſſi-tôt que le cardinal feroit exclus du miniſtere & du royaume; qu'ils avoient dépêché le comte de Maure à la conférence, pour faire cette proteſtation: il demandoit, ajouta-t il, qu'on inſérât ſa déclaration
Le 22. dans les regiſtres; ce qui fut exécuté.

Comme cette proteſtation publique contre Mazarin avançoit le ſuccès des négociations ſecrettes que les agens des généraux faiſoient à la cour, & que,

d'un jour à l'autre, la paix pouvoit être conclue, il falloit procurer une retraite honnête aux Espagnols. Après s'être avancés jusqu'à Pont-à-Vere, proche de Rheims, & de-là à Guise, ils avoient fait investir cette place. Mais Bridieu, qui y commandoit, les avoit si bien reçus, qu'ils avoient perdu le dessein d'en faire le siége, & leur avant-garde s'étoit avancée jusqu'à Crépi en Laonnois, où elle attendoit les occasions. La paix se terminant en quatre jours, l'armée du blocus pouvoit être à eux, & celle de Turenne, commandée par Herlac, s'approchoit pour les combattre. Le duc de Bouillon se résolut donc, quoiqu'un peu malgré lui, de leur donner le signal de la retraite, & de leur construire ce pont d'or qu'il leur avoit promis. Ce pont n'étoit pas si brillant que les Espagnols n'en eussent mieux aimé un de bois sur la Seine & sur la Marne.

1649.

Mottev. Montglat. Retz. Ibid.

Tout le manege se réduisit à remplir

1649. un blanc-signé de l'archiduc en forme de lettre au prince de Conty, par laquelle l'Espagnol mandoit, que voulant prouver qu'il n'étoit en France que pour procurer la paix générale, & non pour profiter des divisions du royaume, il offroit de retirer ses troupes, aussi-tôt que la cour de France auroit nommé un lieu d'assemblée & des députés pour la négociation. Le coadjuteur se chargea sottement de porter cette lettre au parlement; démarche qui lui fit un très-grand tort, parce qu'on le crut plus engagé avec les Espagnols, qu'il ne l'étoit en effet. La compagnie fit tenir cette lettre à la régente, avec l'autre partie de la proposition du coadjuteur, qui déclaroit que le prince de Conty & les autres généraux l'avoient chargé d'assurer la compagnie, que si l'archiduc ne tenoit pas exactement ce qu'il promettoit, ils se joindroient sur le champ aux troupes du Roi pour le chasser du royaume.

La cour, profitant habilement de cette ouverture, répondit qu'elle acceptoit avec joie ces propositions de paix générale, & dès le même jour elle envoya Brienne vers le nonce du pape & l'ambassadeur de Venise, qui étoient les médiateurs, pour conférer avec eux du lieu de l'assemblée & de la maniere d'y traiter. Ce n'étoit qu'un jeu, mais ce jeu suffisoit à l'archiduc pour retirer ses troupes avec bienséance ; & voyant qu'il ne pouvoit profiter de nos divisions, il quitta le royaume, regrettant tant d'argent semé si mal-à-propos, & ayant repassé la Lys, il alla mettre le siége devant Ypres.

1649.

Montglat.

Les conférences de Saint-Germain avançoient lentement, parce que le succès dépendoit de celui des négociations secrettes. D'ailleurs il y avoit bien des gens à satisfaire, & entr'autres le duc de Longueville, dont le négociateur en titre se fit beaucoup attendre, ainsi que les députés du parlement de

Rouen. Le duc de Bouillon, pour accélérer le traité, ne se fiant pas absolument à la négociation que Condé faisoit sous-main pour lui & pour son frere, voulut donner de nouvelles frayeurs au cardinal, seul moyen de le faire conclure. Le coadjuteur, par d'autres motifs, & pour se signaler contre Mazarin, dans un moment qui alloit donner la paix à tout le monde, sans faire la sienne, se joignit au duc. Tous deux ils firent de si vives instances au prince de Conty, qui n'y étoit pas trop disposé, attendu qu'il étoit comme arrangé, qu'il se prêta à remplir leurs vues.

1649.

Le 27. Il proposa en conséquence au parlement d'ordonner à ses députés de se joindre au comte de Maure, pour demander l'expulsion de Mazarin; & comme le duc & le coadjuteur avoient eu le tems de dresser leurs batteries & de gagner les suffrages, la proposition passa.

On n'a pas de peine à croire que les députés n'insisterent sur cet article qu'en

apparence. La cour l'éluda facilement, en remontrant que ce seroit blesser l'autorité royale, & dans le fond, ils ne demandoient tous pas mieux que Mazarin restât : ils savoient qu'en l'intimidant, ils en obtiendroient tout ce qu'ils voudroient. 1649.

Quand tout fut arrangé secrétement avec les principaux du parti, on termina publiquement : on distingua les prétentions en deux especes, celles de justice, & celles de grace. Celles de justice furent en plus petit nombre, & accordées sur le champ; les autres, on les remit à la volonté du Roi. Comme les députés s'entendoient avec la cour, celle-ci en fut quitte à bon marché. Tous les subalternes furent oubliés, les grands, à leur ordinaire, les sacrifiant à leurs avantages : ceux-ci d'un autre côté n'eurent pas lieu de triompher beaucoup, & on ne leur accorda que ce qu'on ne pouvoit raisonnablement leur refuser.

Le prince de Conti obtint l'entrée

au conseil, & Damvilliers pour place
1649. de sûreté. Marsillac devoit y commander sous lui, & en retirer les appointemens, outre quelques arrérages de pension qu'on lui paya ainsi qu'à d'autres.
Nemours. Mad. de Longueville n'eut rien, & il ne lui resta de sa révolte que la honte, & tous les outrages dont son frere, & ceux même de son parti, l'avoient accablée. Le duc de Longueville obtint la survivance de ses gouvernemens pour ses enfans, grace qu'on ne refusoit à personne; il ne lui manquoit que le Pont-de-l'arche pour être absolument maître de toute la Normandie, il n'en eut que la promesse, encore fut-ce le prince de Condé qui lui donna parole de lui faire avoir cette place quelque jour. Le duc d'Elbœuf eut en Norman-
Montglat. die, des bois, qui raccommoderent un peu ses affaires domestiques, & Montreuil, dont s'étoit saisi le prince d'Harcourt, son fils aîné, après la mort du comte de Lannoy son beau-pere, dont

on lui confirma le gouvernement. On promit au duc de Bouillon une récompense pour Sedan, mais c'étoit la même chose que ce qu'on lui avoit déja promis tant de fois, & qu'on ne lui avoit pas donné. Turenne redemandoit le commandement de l'armée d'Allemagne, & avoit écrit à Condé une lettre pleine de proteſtations, de repentir, & de fidélité pour l'avenir; on lui répondit que le Roi ne vouloit plus tenir d'armée en Allemagne, mais qu'on ſe ſouviendroit un jour de ſes ſervices & de ſes talens pour la conduite de quelqu'autre. On confirma au maréchal de la Mothe, la place de conſeiller d'honneur que lui avoit donnée le parlement, & on lui rendit le duché de Cardonne. Le marquis de Vitry arracha un brevet de duc; Laigues & Noirmoutiers, quelques ſommes d'argent. Le duc de Beaufort n'eut que des promeſſes de penſion pour ſon pere, mais madame de Montbâſon obtint quelque choſe de

1649.

Mottev.

Ibid.

1649. plus effectif, de l'argent & des abbayes.

Procès-verbal de la conférence.

Le parlement de Rouen fit casser son semestre, à l'exception d'un président, de treize conseillers & de deux maîtres des requêtes. Quant aux articles de la paix de Ruel, dont le parlement avoit demandé la réformation, le lit de justice à St. Germain fut supprimé, ainsi que la défense de s'assembler pendant l'année 1649; mais avec une promesse tacite du parlement d'observer cette défense, de même que la cour promettoit secrétement d'observer les déclarations qui défendoient les prêts, de ne point presser la restitution de la Bastille, & même d'en laisser le gouvernement au fils de Broussel. Ces derniers articles étoient sans doute ceux qui avoient dû le plus coûter à la cour, puisqu'ils étoient les seuls qui, en subsistant, auroient pu rendre l'accommodement un peu honorable au Roi, & qu'en les supprimant, il recevoit vraiment la loi de ses

sujets. Mais le cardinal s'en embarrassoit assez peu ; il restoit dans son poste, & pour tout concilier, il ne lui en coûtoit presque que des paroles : c'en étoit assez pour le satisfaire. Aussi se faisoit-il un mérite d'avoir fait évanouir cette foule de prétentions, avec un peu de poudre d'alchymie : il faut convenir, avec le cardinal de Retz, qu'il n'auroit point mal fait d'y mêler un peu d'or, puisque dans cette occasion, ce ne fut point une paix qu'il conclut, mais une treve, & qu'il laissa un levain qui, après avoir fermenté quelque tems, ne tarda point à éclater. 1649.

Il y eut une chose assez singuliere dans cet accommodement, c'est que tous les princes & tous les grands y ayant été nommés, le cardinal eut la méchanceté de n'y point parler du coadjuteur, & de le confondre dans la foule des misérables auxquels on accordoit une amnistie générale. Si l'on en croit Gondy, il contribua lui-même à cet

1649. Retz. oubli volontaire, par un billet qu'il envoya au duc de Brissac, où il demandoit expressément de n'être point compris dans l'amnistie.

CHAPITRE IX.

Les députés reviennent à Paris. La déclaration de la paix est enregistrée.

QUAND tout fut arrangé, non pas au gré de chacun, car personne n'étoit réellement content; mais, comme on le crut, pour le mieux dans le moment présent, où les deux partis également

Le 30 Mars. fatigués, avoient également besoin de tranquillité, les députés revinrent à Paris avec plus de sûreté que la pre-

Hist. du temps. Retz. miere fois. Le peuple commençoit à s'accoutumer à l'idée de la paix, d'ailleurs on avoit fait prendre les armes aux bourgeois, & les députés rentrerent escortés de plus de quarante carrosses,

qui avoient été à leur rencontre ; il n'y eut ni cris, ni tumulte, ni violences. 1659.

Le lendemain, lorſqu'ils voulurent faire leur rapport, le duc de Bouillon, peu content de l'article qui le regardoit perſonnellement, eut de grands démêlés avec eux. Il s'emporta pluſieurs fois contre les préſidens, & il lui vint de nouveau en penſée de troubler tout par une ſédition : mais il y voyoit tant d'inconvéniens, qu'il aima mieux s'en tenir au traité, & ſommer la compagnie de veiller à l'exécution de l'article qui le regardoit, lui & ſon frere. Le premier préſident s'avança juſqu'à lui dire qu'il ſerviroit volontiers de caution de tout ce qu'on lui avoit promis.

Tout le monde étant content ou feignant de l'être, on procéda le jeudi-ſaint à vérifier la déclaration de la paix, telle qu'on l'avoit obtenue à la conférence de Ruel & de St. Germain. On eut ſoin d'aſſurer la délibération par la Le 1 Avril.

garde bourgeoise, & on fit sagement;
1649. car le peuple échauffé sous-main, & ayant toujours en horreur le nom de Mazarin, avoit résolu de s'emporter à quelque coup d'éclat. Le coadjuteur faisoit ce jour-là les saintes huiles à N. D. & lorsqu'il en sortit pour se rendre au parlement, il trouva une foule de peuple qui crioit, *point de paix*, *point de Mazarin*. Il eut assez de peine d'empêcher ces mutins de se porter aux dernieres violences : ce n'étoit pas son intérêt qu'elles éclatassent alors, quoiqu'il soit à croire qu'il les échauffât sous-main, pour les tenir en haleine & savoir ce qu'il pourroit en tirer dans d'autres occasions.

Quand il prit sa place à la grand'-chambre, la délibération n'étoit pas entiérement terminée, & lorsque le premier président le vit entrer, il se pencha vers l'oreille d'un de ses voisins en lui disant : *Il vient de faire des huiles qui ne sont pas sans salpêtre.* Le

coadjuteur, qui l'entendit, ne crut pas devoir relever cette indiſcrétion : la déclaration fut vérifiée, la paix publiée & reçue même avec aſſez de modération. On chanta un *Te Deum* à N. D. On députa au Roi pour le remercier & le prier de revenir à Paris ; la Reine le promit, mais ſans avoir envie de tenir ſa parole. Le prince de Conty & la ducheſſe de Longueville eurent à Chaillot une entrevue avec le prince de Condé, où l'on ſe traita aſſez froidement de part & d'autre, quoique le héros méditât dès-lors une entiere réunion entre lui & ſa famille. De-là, ils allerent faire leur cour à St. Germain, où la Reine les reçut auſſi aſſez froidement, ainſi que tous les révoltés qui s'y rendirent par la ſuite. Le cardinal en uſa tout différemment. Il accabla de politeſſe tous ſes ennemis, il renchérit même à l'égard de madame de Longueville. Il la remercia publiquement de lui avoir été toujours plus favorable

1649.

Le 5 Avril.

Mottev.

1649. que les autres, opposés comme elle à son parti. Cet humiliant manége n'est excusable que par la politique qui le dictoit : il vouloit par-là décréditer la duchesse auprès des frondeurs.

J'ai dit que la Reine n'étoit nullement disposée à retourner à Paris. En effet, malgré la députation de tous les corps, qui l'en prierent, elle ne put jamais s'y résoudre. Elle n'y croyoit point de sûreté pour elle, encore moins pour son ministre, toujours en horreur au peuple, quoique celui-ci eût mis bas les armes, & que toutes les affaires eussent repris le train ordinaire. Elle s'y seroit peut-être décidée plus facilement, si elle n'eût pas craint le coadjuteur, & le reste du parti qu'il avoit conservé; mais Gondy s'étoit expliqué hautement sur le peu de sûreté qu'il y avoit pour lui, tant que Mazarin resteroit dans le ministere. Il n'avoit point voulu, ni lui, ni le maréchal de la Mothe, ni le duc de Beaufort, aller faire sa cour à Saint-

Retz.

Germain. Ils avoient ſeulement prié chacun un de leurs amis d'aſſurer la Reine de leurs très-humbles obéiſſances; mais elle avoit répondu qu'elle en recevroit les aſſurances, lorſqu'ils auroient rendu leurs devoirs au cardinal. Les voyant peu diſpoſés à cette marque de ſoumiſſion, le ſéjour de Paris lui en devint plus odieux; elle en diſſimula cependant la cauſe, & ſous prétexte du ſiége d'Ypres, inveſti par l'archiduc, après avoir fait marcher les troupes du blocus du côté des frontieres, ſous les ordres du maréchal Dupleſſis, elle quitta St. Germain ſur la fin du mois d'Avril, & conduiſit le Roi à Compiegne.

1649.

Montglat.

Ainſi ſe termina cette guerre, où les deux partis n'eurent rien de ce qu'ils s'étoient promis. Le parlement avoit voulu l'expulſion de Mazarin, & Mazarin reſtoit plus puiſſant que jamais: le cardinal avoit voulu humilier le parlement, empêcher ſes aſſemblées, & le parlement, après avoir pour ainſi dire donné

1649. Motter. la loi, avoit du moins publiquement la liberté de s'aſſembler. Les uns & les autres avoient fait la paix, quand il ne le falloit pas. Le cardinal étoit blâmé à la cour d'avoir ſacrifié l'autorité royale à ſes terreurs, d'avoir commencé la guerre pour la finir par une paix honteuſe, d'avoir laiſſé Nemours. des ſujets traiter d'égal à égal avec leur ſouverain. D'un autre côté, on blâmoit le parlement d'avoir fait la paix ou trop tôt ou trop tard; d'en avoit trop fait pour aigrir le cardinal, & de n'en avoir pas fait aſſez pour ſe mettre à couvert de ſon reſſentiment. Les généraux, les officiers & le peuple n'étoient pas moins blâmés, pour s'être intéreſſés dans des querelles, où les uns s'étoient vus abandonnés de ceux qu'ils avoient eu l'imprudence de ſecourir; où les autres étoient reſtés dans leur obſcurité, ou avec le titre flétriſſant de rebelles, difficile à effacer; où les derniers enfin, pour ſervir des fureurs qui ne les regardoient pas, s'étoient épuiſés ſans autre fruit que

d'aliéner d'eux le cœur de leur ſouverain, & de le rendre par conſéquent moins ſenſible dans la ſuite à leurs miſeres. 1649.

Le coadjuteur ſeul gagna à cette paix, parce qu'il n'y perdit pas toutes les eſpérances qui lui avoient fait entreprendre la guerre. Il reſtoit avec des forces formidables, quoique cachées. Il pouvoit compter, non-ſeulement ſur l'attachement du peuple, mais encore ſur cette foule d'officiers ſubalternes que Mazarin ne s'étoit pas empreſſé de ſatisfaire, autant par mépris que par impuiſſance. Outre le duc de Beaufort, qui, n'ayant pu réuſſir dans ſa négociation pour la ſurintendance des mers, avoit redoublé de haine contre le miniſtre; outre le maréchal de la Mothe, dont la cour n'avoit pas à ſon gré rempli les prétentions; Gondy avoit encore Retz.
pour lui les ducs de Briſſac & de Retz, Vitry, Fieſque, Fontrailles, Montréſor, Noirmoutiers, Matha, la Boulaie, Aneris, Coménil, Maureil & Laigues,

1649. qui, demeurant unis avec lui, se préparerent à profiter des occasions. Ce qu'il y avoit de plus agréable pour le coadjuteur, c'est qu'alors il ne craignoit aucune concurrence. Son feint désintéressement avoit éclipsé tous ces hommes avides, & lui seul avoit le pouvoir de remuer le peuple à sa volonté, de concert cependant avec le duc de Beaufort; mais celui-ci n'étoit qu'une représentation, un simulacre, aussi facile à mouvoir, que le plus imbécille mutin de la plus imbécille populace.

Un nouvel appui qui vint au coadjuteur, & qui devoit lui servir encore mieux à remplir ses vues, ce fut la duchesse de Chevreuse, qui, après la paix, reprit la route de France. Le royaume Nemours. n'étoit presque plus sa patrie, car depuis quinze ans, elle n'y avoit demeuré que le court espace de tems où nous l'avons vu au commencement de la régence. Ennuyée d'intriguer à Bruxelles, sans y jouer un grand rôle, elle

s'imagina qu'elle alloit avoir un plus beau théâtre en France, & elle étoit revenue ſans l'agrément de la cour, ſur le fondement que la paix donnant l'amniſtie à tout le monde, elle pouvoit en profiter. Elle vint droit à Paris, où d'abord, par l'entremiſe de ſon nouvel amant Laigues, elle s'aboucha avec le coadjuteur. Celui-ci ſe prêta facilement à une liaiſon qui favoriſoit également ſes deux penchans, l'amour & la politique. Madame de Chevreuſe amenoit avec elle ſa fille, que le coadjuteur trouvoit belle, à qui il le dit, & qui ne le rebuta point. Dans le tems qu'il travailloit lui-même pour ſa paſſion, il ſongeoit à en inſpirer pour le même objet au duc de Beaufort, dont la ducheſſe de Montbâſon ne lui laiſſoit pas toujours manier l'eſprit à ſon gré. Il avoit été queſtion long-tems auparavant du mariage de mademoiſelle de Chevreuſe avec Beaufort, & Gondy ſongeoit à le renouer, autant peut-être pour couvrir

1649.

Retz.

1649. ses propres amours, que pour se frayer, par le moyen de la mere, une route chez les Espagnols en cas de besoin.

Tandis que le coadjuteur formoit le tissu de ces intrigues, la Reine indignée se préparoit à le rompre, & envoyoit à la duchesse un ordre de quitter Paris dans vingt-quatre heures. La mere & la fille étoient désespérées; le nouvel amant voulut leur montrer qu'il n'étoit pas sans pouvoir: allarmé pour sa tendresse, il court chez le premier président, & lui remontre combien il est dangereux d'aigrir les peuples dans les commencemens d'une paix, en renouvellant ces lettres de cachet, sur l'abus desquelles le parlement avoit tant crié.

Ibid. Molé l'arrêtant, prévint sa demande, en lui disant, *c'est assez, mon bon seigneur; vous ne voulez pas qu'elle sorte, elle ne sortira pas*: puis se baissant vers son oreille, il ajouta malicieusement, *elle a les yeux très-beaux*. Quelque mortifiante que dût être la remarque pour le

le coadjuteur, il n'étoit pas d'un caractere à s'en émouvoir; il lui suffisoit que la mere & la fille restassent à Paris. Elles y resterent en effet. Le cardinal même, ayant su les liaisons de la duchesse avec le coadjuteur, crut qu'elle ne lui seroit pas inutile dans les circonstances présentes. Il se prêta à toutes les négociations qu'elle voulut entamer avec lui, il fit même les avances. S'étant ainsi arrangés secrétement ensemble, la duchesse, après avoir pour la forme passé quelque tems à Dampierre, revint à la cour, où le cardinal la dédommagea de la réception froide que lui fit la Reine, par toutes les largesses & toutes les caresses imaginables.

1649.

Nemours.



CHAPITRE X.

Le duc d'Orléans & le prince de Conty reviennent à Paris. Le parlement leur fait une députation. Libelles à ce sujet. Affaire de Jarsay.

1649. Le 15 Avril. QUOIQUE la Reine se fût refusée aux pressantes sollicitations de tous les corps, & qu'elle craignît de revenir à Paris, ses défenseurs ne partagerent point ses terreurs, & le duc d'Orléans crut ne rien risquer, que de s'y rendre. Cette démarche n'étoit point téméraire, ce prince étant aussi cher au peuple qu'au parlement. Les uns & les autres n'ignoroient point que le siége de Paris n'auroit point eu lieu s'il en eût été cru ; & il avoit contribué plus que personne à la conclusion de la paix. Les manieres douces & polies qu'il conserva toujours pour les députés dans les deux confé-

rences, contraſtant ſi bien avec les hauteurs & l'impétuoſité du prince de Condé, avoient encore ajouté un nouveau prix au bienfait de la paix. Auſſi fut-il reçu avec une eſpece d'ivreſſe. Le parlement conſulta ſes regiſtres, & trouva qu'il avoit autrefois député à un lieutenant-général de l'état, tel qu'étoit Gaſton. On lui envoya en conſéquence deux préſidens, deux conſeillers de grand'-chambre, & un de chaque des enquêtes. Ils le féliciterent de ſon heureux retour, & le remercierent des ſoins qu'il avoit pris pour donner la paix. La reconnoiſſance en cette occaſion ajouta encore à la bonté naturelle de Gaſton, & les députés eurent lieu d'être ſatisfaits de l'accueil gracieux qu'il leur fit.

1649.

Mottev.
Talon.

Condé, auſſi jaloux des honneurs que le prince avoit reçus, que de l'eſpece d'intrépidité qu'il y avoit à ſe confier entre les mains d'un peuple, encore échauffé des feux de la ſédition, & ulcéré de ſes ſouffrances, ne voulut pas

1649. qu'il fût dit que Condé eût éprouvé, une fois dans sa vie, quelqu'espece de frayeur. Il voulut aller braver Paris dans Paris même. L'entreprise étoit d'autant plus hasardeuse, que, content de se faire admirer, il sembloit avoir toujours cherché à se faire haïr, soit par sa fierté, soit par ses sarcasmes, soit par la sévérité dont il avoit usé dans les conférences à l'égard des députés, soit par la maniere dont il avoit poussé la guerre, principalement à l'égard du parlement.

Tant de motifs ne devoient pas lui faire espérer une réception bien honorable; cependant, trouvant une espece de lâcheté dans la crainte qu'avoit le cardinal de revenir à Paris, il ne voulut point en partager la honte. Si l'on en croit madame de Nemours, dont le témoignage me paroît ici d'autant plus suspect, qu'elle fait recourir à une bassesse l'homme de l'univers le plus éloigné de toute bassesse, Condé voulut prendre ses sûretés avant de s'engager

dans Paris. Il fit courir le bruit qu'il étoit brouillé avec le cardinal, & proposer sous-main des conférences à Gondy & à Beaufort, pour les bercer par ces apparences, & les empêcher de rien entreprendre contre lui. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Gondy avoue quelques entretiens qu'il eut avec lui, mais sans parler de tout ce que suppose ici madame de Nemours; ce qui paroîtroit assez extraordinaire, si le fait étoit vrai. 1649.

Quoi qu'il en soit, le héros de Lens ne fut pas plutôt à Paris, qu'il en parcourut toutes les rues dans son carrosse, ou seul ou mal accompagné, avec cette intrépidité qui le caractérisoit. On vit dans cette occasion ce que peuvent la valeur & le génie, portés à leur plus haut degré. Ce peuple, qui tant de fois l'avoit chargé des plus horribles imprécations, à sa vue resta dans un morne silence, mais c'étoit celui de la crainte & du respect; dix ans plus tard, ce n'auroient point été là les marques de Le 16.

1649. considération que le prince auroit demandées. Alors elles flattoient son orgueil, dans tout autre tems il en auroit gémi.

Talon. Nemours.

Condé eut d'autant plus lieu de s'applaudir de sa témérité, que le parlement contribua à la lui rendre glorieuse. Ce parlement, que le prince avoit voulu perdre, dont il s'étoit si hautement déclaré l'ennemi, eut la lâcheré, dit encore madame de Nemours, de lui faire une députation. La compagnie auroit pu dans cette occasion se dispenser de prodiguer des honneurs qu'elle n'avoit pas coutume de rendre aux princes, à moins qu'ils ne fussent fils du Roi. Ce fut aussi ce qu'opposerent les enquêtes, lorsque le premier président proposa cette députation. On craignit que le duc d'Orléans ne s'offensât de l'égalité, & on n'envoya, pour complimenter Condé, que deux conseillers des enquêtes, au lieu de cinq qu'avoit eu Gaston. Le prince, apparemment offensé

1649.

à ſon tour de la différence qu'on avoit miſe entre les deux députations, n'en eut pas toute la reconnoiſſance qu'un pareil honneur exigeoit. Il eut même la douleur de voir que cette démarche du parlement n'avoit point été approuvée.

Joly. Voyez auſſi les pieces du temps.

Il parut peu de jours après un libelle intitulé, *diſcours ſur la députation du parlement à monſieur le prince.* Cet ouvrage, qui ne pouvoit partir que de la main du plus déterminé frondeur, étoit auſſi injurieux à Condé qu'à la compagnie. « Elle ne pouvoit pas, y diſoit-on, » faire de députation à un prince, ſujet » du Roi, comme le reſte des François, » ſoumis aux mêmes loix, & n'ayant » d'autre prééminence que d'être un des » premiers gentilshommes du royaume. » Cette députation étoit une baſſeſſe, » une lâcheté, une abjecte flatterie de la » partie du corps, la plus timide, la plus » eſclave, la plus corrompue, la plus » vendue à la cour. Ne falloit il pas » avoir perdu toute pudeur, tout ſenti-

1649. » ment de honte, pour faire une dépu-
» tation à un prince qui avoit rempli
» de deuil, de pleurs, de désolation,
» Paris & ses environs; qui s'étoit tout
» permis, pillage, massacres, viols,
» profanations ? à un monstre, valet de
» Mazarin, tyran le plus exécrable que
» la patrie eût encore nourri dans son
» sein ? » Après ces affreuses invectives,
l'auteur sembloit animé d'un esprit prophétique, & tenir déja le secret du cabinet. « Un tems viendroit, ajoutoit-il,
» & ce tems n'étoit pas loin, où il de-
» viendroit la victime de ce même car-
» dinal dont il avoit été l'appui, & qui
» lui faisoit partager ses fureurs. Alors,
» il ne seroit plus tems de réclamer, &
» le juste pouvoir de ce parlement qu'il
» avoit voulu anéantir, & l'assistance
» de ce peuple dont il avoit été le bour-
» reau. Alors la capitale se riroit de ses
» douleurs, & le laisseroit gémir dans
» sa prison, comme il l'avoit laissé gé-
» mir dans les fers forgés par le tyran.

La prédiction étoit accablante, & Condé en fut frappé; mais il n'en resta pas moins indigné contre l'auteur de cette sanglante diatribe, & en demanda aux tribunaux une vengeance aussi juste qu'éclatante. Cet auteur n'étoit pas facile à découvrir. On accusa & on emprisonna un avocat au conseil, nommé Beautru, comme coupable de cet horrible ouvrage. Le châtelet étoit assez disposé à l'en punir, quoiqu'il n'y eût point de preuves; la cour dans cette occasion, ayant pris hautement la défense de Condé, sous prétexte de l'outrage fait à un prince du sang, mais réellement pour le commettre avec le peuple, & faire retomber sur le héros tout l'odieux de cette affaire. Beautru alloit donc être condamné à mort, quoiqu'on découvrît, dit-on, par la suite que le véritable auteur étoit un nommé Portail, avocat au parlement. 1649. Joly.

Ce Joly, si fameux par cet éclat de réputation que le coadjuteur faisoit re-

jaillir sur tout ce qui l'entouroit ; ce
1649. Joli, que son esprit noir, inquiet, caustique, murmurateur & turbulent, attacha à un maître qu'il haïssoit, & qu'il méprisoit, précisément parce qu'il sentoit sa supériorité ; ce Joly, dis-je, fut le sauveur de l'avocat Beautru. Par une pure haine pour la cour, qu'il commença à manifester alors, il entreprit de sauver cet homme, qui peut-être en effet n'étoit pas coupable ; du moins, il est difficile de comprendre comment, ayant eu l'esprit de faire un libelle, qui avoit assez le mérite de cet horrible genre, il n'avoit pas celui de se défendre.

Joly. Quoi qu'il en soit, Joly, qui étoit conseiller au châtelet, alla le voir plusieurs fois dans sa prison, lui suggéra les moyens de défense, intrigua auprès de ses confreres, & parvint à le faire élargir. La cour, furieuse de voir échapper sa victime, ordonna au procureur général d'en appeller. Beautru fut de

nouveau chargé de chaînes à la conciergerie ; mais, malgré la cour & Condé, l'avocat ſortit encore innocent, ſoit que réellement il n'y eût point de preuves, ſoit que les frondeurs, & principalement le duc de Beaufort, euſſent encore intéreſſé pour lui leurs amis au parlement. Condé, de tant de démarches, ne remporta que la honte de les avoir riſquées inutilement, & le déſeſpoir de voir, à cette occaſion, vomir contre lui une foule de libelles plus méchans que celui dont il avoit demandé vengeance. Rien n'étoit comparable aux opprobres dont on le chargeoit dans celui qui avoit pour titre, *les cruautés & impiétés commiſes par monſieur le prince.* Non-ſeulement l'auteur ne fut point puni, on ne fit même aucune recherche pour le découvrir.

1649.

Guy Patin.

Talon.

Cette aventure ſembloit juſtifier les dégoûts de la Reine pour le ſéjour de Paris, ainſi que les craintes du cardinal ſur le danger à courir parmi deux cent

mille ennemis. Mazarin cependant étoit
1649. bien-aise d'essayer ce qu'il pouvoit espérer, de commettre de tems en tems les frondeurs avec les royalistes, & de chercher à donner peu à peu le dessus à ceux-ci sur les autres. Une expérience, qu'il tenta à ce sujet, ne lui réussit pas mieux que l'affaire de Condé, & il vit, cruellement pour lui, que ce parti qu'il croyoit anéanti, que depuis la paix il traitoit de fantôme, n'étoit rien moins que chimérique : voici comment il en fut éclairci.

Montglat. Joly. Talon. Mottev. Retz.

Le marquis de Jarsay étoit un gentilhomme d'Anjou, qui avec de l'esprit, des talens, du courage, de l'aisance dans les manieres, avoit tous les défauts qu'on reproche à la plupart de nos jeunes seigneurs, avant que l'âge & l'expérience aient mûri leurs bonnes qualités; cette privation de jugement qui se décele dans les moindres actions; ce fond de vanité qui ne doute de rien; cette étourderie qui ne connoît point de frein

de bienſéances, de loix; cette ſuffiſance qui fait diſparoître la politeſſe; cette fatuité qui déguiſe un ſexe pour lui faire prendre les mœurs, les parures, les modes de l'autre; ce ton tranchant & déciſif; cet amour des bagatelles & des frivolités; ce reſpect apparent pour l'honnête, le bien & la vertu, qu'on a depuis nommé *perſifflage*; ce mépris réel pour les mœurs, qui ridiculiſe le ſentiment, & déshonore les femmes, en affichant des faveurs qu'elles n'ont jamais données; enfin tous ces vices aimables, toutes ces jolies noirceurs, qui caractériſent ce que de nos jours on a appellé *petits-maîtres*, ſi rien cependant peut caractériſer des êtres auſſi légers, auſſi inconſtans, auſſi muables, & dont on ne peut jamais ſe flatter d'avoir ſaiſi les nuances, tant elles ſont variables, changeantes, imperceptibles. 1649.

Ce nom de petit-maître convenoit parfaitement à Jarſay, puiſqu'il étoit un de ces jeunes gentilshommes dont

Condé étoit sans cesse entouré, & qui imitant, comme le singe imite l'homme, les manieres hautaines du prince, ce ton fier & méprisant qu'il quittoit si rarement, ce dédain pour les femmes, qui conserve quelques égards pour les agrémens du corps, mais aucun pour ceux du cœur, qui effarouche la pudeur par ses licences, sans la rassurer par les protestations du sentiment, en garderent enfin le nom de petits-maîtres, qui désignoit en même tems & la hauteur & le ridicule de leurs prétentions. Il est à remarquer que cette minorité donna à la langue trois mots qu'elle n'avoit point; celui d'*importans*, que créa la cabale du duc de Beaufort, resté à ce genre de fanfarons dont fourmillent les cours, & qui étourdissent sans cesse d'un crédit & d'une autorité qu'ils n'ont pas; celui de *petits-maîtres*, créé par la cabale de Condé, transporté à tous ces fats si avantageux, qui surchargent les sociétés; & enfin, celui de

1649.

Mém. de Brégy.

frondeurs, créé par la cabale du coadjuteur, si bien adapté à tous ces censeurs chagrins qui dénigrent le gouvernement, parce que le gouvernement ne daigne pas s'occuper d'eux. 1649.

Pour revenir au marquis de Jarsay; son esprit vif, agréable, enjoué, lui avoit fait faire en très-peu de tems un grand chemin à la cour. D'abord cornette des chevaux-légers, son imprudence faillit à le perdre. Il étoit amoureux de mademoiselle de St. Maigrin, sur laquelle Gaston avoit aussi jetté les yeux. Le prince annonça ses prétentions au gentilhomme, qui ne daigna pas céder, & continua ses visites malgré les défenses. Monglat. Le duc, indigné de cette audace, voyant un jour Jarsay arriver au luxembourg, ordonna à Lafrete, son capitaine des gardes, de jetter son rival par les fenêtres; ce qui auroit été immanquablement exécuté, si Jarsay, plus heureux que prudent, n'eût été averti à tems, & n'eût rebroussé chemin.

1649. Cette aventure ne le corrigea point, & nous le verrons dans la suite afficher des prétentions bien plus hautes. Cependant il s'insinuoit peu à peu dans l'esprit de la Reine & du cardinal, par l'agrément & la facilité de son débit ; & il sut si bien en imposer au dernier, qu'il devint un de ses plus intimes confidens ; sa faveur augmenta même au point, que Mazarin, par des raisons qui ne sont point de mon sujet, ayant ôté le bâton de capitaine des gardes du Roi au comte de Charôt, il le fit passer entre les mains de Jarsay ; mais ce changement ayant fait crier contre le ministre, parce qu'il étoit injuste, & Charôt ayant été rétabli dans sa charge, on donna à Jarsay celle de capitaine des gardes de Monsieur.

Ce ne fut point là où il rendit les plus grands services à son bienfaiteur, la guerre civile lui fut plus favorable pour se signaler. Il s'étoit déja fait remarquer pat un propos bien étourdi,

& qui décéloit étrangement l'extravagance de son caractère. Lorsqu'il vit entrer le parlement au palais royal le jour des barricades, il s'écria publiquement que, *si la Reine le permettoit, il feroit paître l'herbe à tous ces bonnets quarrés*. Le parlement, qui eut connoissance de cette saillie, voulut presque la justifier, & eut la foiblesse de faire informer; mais heureusement pour son honneur, que l'accommodement qui se fit, laissa dans l'oubli une folie qui ne méritoit que le plus profond mépris. 1649.

Lorsque le blocus fut formé, on l'envoya avec quelques troupes dans l'Anjou & dans le Maine, pour s'opposer à la Boulaye & à la Trémouille, qui faisoient la guerre dans ces provinces, plutôt en brigands qu'en soldats. Les exploits de part & d'autre ne furent pas fort mémorables, & la nouvelle de l'accommodement étant venue sur ces entrefaites, les deux frondeurs accepterent l'amnistie, & mirent bas les armes : mais Talon.

1649. Jarſay, voulant ſe ſignaler, en uſa avec une hauteur & une rigueur non moins injuſte que déplacée. Il déſarma quelques compagnies avec mille outrages; &, ſe voyant le maître, il permit à toutes ſes troupes de faire une horrible dégât dans la province, parce qu'elle avoit pris les armes en faveur de la fronde; infraction du traité qui ne manqua point de faire beaucoup crier à Paris contre ces violences.

Jarſay ne s'en tint point là; lorſqu'il fut revenu à la cour, il prôna ſes exploits, & ſe vanta, avec les plus piquantes railleries & les plus ameres dériſions contre la Boulaye, de l'avoir déſarmé. La Boulaye, à qui ces propos furent rapportés, ripoſta par d'autres railleries ſur Jarſay, & répondit que ſans les ordres du parlement, il l'auroit peut-être déſarmé lui même. Pour lui faire voir que ce n'étoient pas de pures rodomontades, il le fit appeller; ils ſe battirent dans la forêt de Compiegne,

Ibid. Montglat.

trois frondeurs contre trois royalistes, & quoique dans ce combat il n'y eut personne de tué, la victoire n'en resta pas aux derniers : l'avantageux Jarsay, qui eut affaire à la Boulaye, ne dut la vie qu'à la générosité de son ennemi, qui l'avoit désarmé. 1649.

Cet affront n'humilia point la vanité du marquis ; il reparut à la cour plus hardi que jamais, tenant cependant son aventure aussi secrette qu'il lui fut possible. Pour l'ensevelir entiérement dans l'oubli, il résolut de faire à Paris quelqu'autre coup d'éclat, & s'y rendit en effet avec quelques autres jeunes gens Mottev. de la cour, tels que Bouteville, depuis Luxembourg, le commandeur de Souvré, & le duc de Candale. Après avoir pris congé de la Reine, Jarsay lui ayant dit en souriant *qu'il alloit bien soutenir leur parti*, la régente leur répondit : *ah ! mon Dieu, soyez tous bien sages, & vous serez bien.* C'étoient les prieres dont parle Homere, que le vent

1649. emportoit avant qu'elles ne parvinssent aux oreilles de Jupiter.

Ces jeunes fous vinrent donc s'établir dans la capitale, morguant tous les frondeurs qui se trouvoient sur leur passage, particuliérement aux tuileries, alors la promenade à la mode.
Joly. Jarsay, pour accoutumer, disoit-il, les Parisiens à entendre son nom, fit toutes les extravagances que lui suggéra son étourderie & l'envie de plaire au cardinal. Il y avoit alors au bout du jardin des tuileries, un nommé Renard, qui avoit d'abord été valet-de-chambre de l'évêque de Beauvais, & ensuite garde des meubles du Roi. Comme il avoit eu quelque tems l'entrée du louvre par la faveur de son maître, il avoit fait sa cour à la Reine, qui aimoit les fleurs, en lui présentant tous les matins un bouquet (1). La princesse, pour le

(1) Pour flatter encore mieux la Reine, il s'étoit fait peindre en jeune garçon, qui pré-

récompenser, lui accorda la jouissance d'une partie du jardin des tuileries, au bout duquel il bâtit une maison très-jolie, devenue dans la suite le réduit des jeunes gens de qualité. On s'y assembloit, on y mangeoit, on y jouoit, quelquefois même on y tenoit des conseils sur les affaires du tems. Ce fut cette maison que Jarsay & ses amis choisirent pour leur champ de bataille. Ils affecterent d'y faire de grands soupers sur la terrasse du jardin, d'y mener des violons, d'y boire publiquement à la santé du cardinal. Le coadjuteur & son parti, avertis de ces bravades, n'y firent pas d'abord de grandes réflexions, parce qu'ils se sentoient les maîtres; mais une petite aventure leur fit croire qu'il fal- 1649.

sentoit des fleurs à la fortune, pour en obtenir les faveurs. La déesse, en souriant, recevoit d'une main les fleurs, & de l'autre faisoit pleuvoir une pluie d'or dans le sein au jeune-homme.

loit traiter la chose plus sérieusement.

1649. Les royalistes se promenoient dans la grande allée, lorsque le duc de Beaufort y arriva avec le duc de Retz & un grand nombre de conseillers frondeurs. La coutume entre les deux partis étoit de ne se point parler lorsqu'on se rencontroit, & même de se saluer fort indifféremment. Le duc en conséquence, voulant éviter de rencontrer de front tant de royalistes, prit un jeune conseiller & le conduisit par la main pour l'entretenir dans une petite allée qui coupoit la grande. Il n'en falloit pas tant à Jarsay pour lui faire perdre le peu de bon sens qui lui restoit. Il en fit sur le champ les bravades les plus insultantes contre le duc & son parti, plaisantant sur la liberté qui étoit alors pour tout le monde sur le pavé de Paris, se flattant que les frondeurs, & particuliérement le roi des halles, venoit de leur céder le pas, & mêlant à tout cela certaines railleries sur la guerre de Pa-

ris, qui ne pouvoient regarder que le duc, quoiqu'il ne fût pas nommé. Bientôt se répandant dans Paris, le jeune écervelé courut divulguer ce bel exploit dans les cercles & dans les ruelles. 1649.

Le duc de Beaufort, dont on n'avoit pas fait l'éloge dans tous ces narrés, étoit furieux; & le coadjuteur, comme chef du parti, sentant combien tous ces procédés pouvoient le décréditer, n'étoit pas moins courroucé : mais sa fureur, plus concentrée, plus sage, étoit aussi plus susceptible d'une certaine modération. Il assemble chez lui Beaufort, la Mothe, Retz, Vitry, Brissac, Fontrailles; il les fait jurer de se conduire à sa mode dans l'affaire qu'il va leur proposer; & après leur avoir exposé les inconvéniens de l'inaction sur ce qui se passe aux tuileries, & le danger des vengeances particulieres, il les fait convenir qu'ils feront de cette affaire une affaire de parti; que le soir, les jeunes royalistes devant souper chez Renard,

1649. le duc de Beaufort s'y rendra accompagné de ceux que je viens de nommer, avec cent ou deux cents gentilshommes, lorsqu'ils sauront les royalistes à table ; qu'alors après avoir fait un compliment au duc de Candale & aux autres, Beaufort dira à Jarsay, que sans la considération de sa compagnie, il le jetteroit du haut du rempart, pour lui apprendre à se vanter comme il fait. Le coadjuteur ajoute qu'il ne sera point mal de casser quelques violons, s'il s'en trouve, quand les plaisans se retireront.

Tout cet arrangement, assez peu digne d'un Prélat, manqua, Beaufort n'étant pas homme à se tenir dans une pareille modération. Jarsay & les autres s'étoient en effet proposé de souper le même soir chez Renard, & avoient payé chacun deux pistoles pour un repas qu'ils ne firent point. A peine sont-ils au premier service, que le duc de Beaufort, avec près de deux cents gentilshommes,

tilshommes, & autant de pages ou de laquais, armés de pistolets & d'épées, entrent dans le jardin. Il est bon de remarquer que tous les gens de qualité étoient déja désarmés. Quand les royalistes les voient s'avancer, ils se doutent qu'ils ne prendront pas tout le divertissement qu'ils se sont promis ; mais il n'y avoit pas moyen de reculer, & ils font bonne contenance. Beaufort s'approchant d'eux avec un air fier : *messieurs*, leur dit-il, *vous soupez de bonne heure ?* Ils répondent le plus civilement qu'il leur est possible ; mais le duc n'étoit pas venu pour en rester là. Il demande s'il y a des violons. Jarsay répond qu'on n'en a point commandé. *Tant pis*, réplique Beaufort ; *j'aurois bien eu du plaisir à les casser : il y a des gens*, ajoute-t-il, *qui se mêlent de parler de moi, & je viens pour les en faire repentir, & leur apprendre à parler une autre fois avec plus de respect ; je vais les envoyer souper ailleurs.* A ces mots

1649.

1649. tirant de toutes ſes forces la nappe à lui, il renverſe tout, plats, potages, table. Le commandeur de Jare & Vigneul ſont les premiers ſouffrans, & leurs habits ſe reſſentent de ce dégât. Bouteville met l'épée à la main, le duc de Candale ſaute ſur celle d'un de ſes pages pour en faire autant; la querelle alloit devenir ſanglante, ſi Beaufort, couſin-germain de Candale, ne ſe fût jetté entre les épées, en lui proteſtant que ce n'étoit ni lui, ni Bouteville, ni les autres, mais le ſeul Jarſay qu'il avoit voulu inſulter. Le duc répond avec toute la fierté des Epernons, qu'il ne reçoit point de pareilles excuſes, qu'il eſt dans la compagnie & qu'il eu partage l'outrage. Cependant Jarſay, pendant ces pourparlers, tombé entre les mains des pages & des laquais, eſt expoſé à leurs nazardes, & paſſe fort mal ſon tems: après avoir reçu une foule de coups de plat d'épée, il s'eſquive enfin au travers de la preſſe. Ses camarades, voyant qu'ils

feroient écrafés, remettent leur vengeance à un autre tems. 1649.

Le lendemain le duc de Candale fait appeller Beaufort au bois de Boulogne. Celui-ci n'étoit pas d'un caractere à refufer le cartel; mais le coadjuteur, qui avoit intérêt à empêcher toute voie de fait, & déja affez embarraffé pour l'affaire de la veille, dont on rejettoit fur lui tout le blâme, employa tous fes efforts pour faire commettre au duc une lâcheté dans cette occafion. Beaufort répondit donc à Saint-Maigrin, qui lui apportoit le défi, qu'il ne fe battroit point contre fon coufin-germain: « d'ailleurs il ne pouvoit quitter Paris, fans » s'expofer à tomber entre les mains de » Mazarin, fon ennemi perfonnel, qui » le faifoit fans ceffe épier; fi le duc » de Candale avoit tant d'envie de fe » battre, il pouvoit venir le chercher » dans Paris; il ne fe cacheroit pas, & » lui feroit toutes les fatisfactions qu'il » pouvoit defirer. » St. Maigrin répartit

1649. que c'étoit proposer l'impossible ; que le duc n'étoit pas d'humeur à venir se faire hacher dans les rues de Paris, par la populace dont il étoit l'idole ; que ce ne seroit point venir à un combat, mais au supplice. Quoi que pût dire St. Maigrin, Beaufort ne voulut pas donner d'autre satisfaction ; son cousin fit grand bruit de ce refus, & ne ménagea pas les épithetes contre lui : mais le duc, toujours conduit par le coadjuteur, ne s'en émut point ; au contraire, prenant ses sûretés, comme s'il eût craint d'être attaqué dans les rues, il ne s'y présenta pendant plusieurs jours, qu'avec une grande suite d'amis & de domestiques, avec des chevaux de main, des pistolets & des épées ; & pour mieux en imposer au peuple, & l'intéresser à sa querelle, il se mit pour ainsi dire à sa garde, en se logeant dans la rue Quinquempoix, où fourmilloit la populace, & en se faisant marguillier de la paroisse de St. Nicolas-des-champs.

Motteville. Montglat.

Tous ces procédés, qui paroiſſoient ſi peu s'accorder avec la bravoure dont Beaufort avoit donné pluſieurs fois des marques, étoient moins une ſuite de ſon caractere, que des ſuggeſtions du coadjuteur. En effet, le duc, qui avoit aſſez de courage pour accepter un duel, n'en avoit point aſſez pour le refuſer; mais il étoit guidé par Gondy, qui vouloit ne faire de cette aventure qu'une affaire de parti : auſſi refuſa-t-il abſolument de ſe battre avec Jarſay, qui l'envoya appeller. Les maréchaux de France voulurent accommoder l'affaire, mais le duc de Candale ne put jamais ſe réſoudre à donner ſa parole, & il fallut que le duc d'Orléans s'entremît de la réunion. Les attaquans & les attaqués ſe rendirent dans ſa maiſon de Nanteuil : Beaufort y fit toutes ſortes de ſatisfactions au duc de Candale & aux autres, excepté à Jarſay qu'il prétendit toujours avoir eu deſſein d'inſulter. Les deux partis s'embraſſerent, & tout fut 1649.

oubliė. Il n'avoit pas tenu à la Reine
1649. que l'affaire se passât si amiablement. En effet, elle fit consulter les gens du
Talon. Roi par le chancelier, pour savoir s'il n'y avoit pas lieu de porter l'affaire au parlement, comme s'étant passée dans une maison du Roi, & la poursuite contre le duc de Beaufort pouvant rétablir l'autorité royale. Les gens du Roi répondirent que le jardin de Renard n'étoit qu'une promenade publique; que d'ailleurs l'affaire en question n'étoit qu'une pétulance, une insulte, entre des personnes de qualité; qu'enfin, & c'étoit leur raison décisive, le duc de Beaufort se voyoit à Paris dans une telle posture, qu'il seroit plus dangereux pour la cour que pour lui, de lui intenter une action criminelle; qu'il n'en falloit pas davantage pour faire soulever le peuple contre le parlement.

Cet avis étoit sage. Le coadjuteur avoit si puissamment intrigué parmi le peuple, qu'il lui avoit fait regarder

cette querelle comme une ſuite d'affronts que la cour avoit voulu faire à tout Paris, & comme une rupture publique. Le duc en devint encore plus cher à la populace, qui applaudit hautement à tous ces procédés. Pour mieux la bercer & la tenir dans ſes ſentimens, on fit des chanſons, on imprima des libelles, & un entr'autres qui avoit pour titre : *le branle des Mazarins, danſé dans la maiſon de Renard, & fait par monſieur le duc de Beaufort.* Il étoit clair qu'échauffé par tant de motifs, le peuple n'auroit pas aiſément abandonné ſon idole à la vengeance de la cour. 1649.



CHAPITRE XI.

Situation de Paris & des provinces. Libelles infâmes contre la Reine. Emportemens des frondeurs. Amour du peuple pour le duc de Beaufort.

1649. LA haine pour la cour, l'amour pour la fronde & ses chefs, se manifestoient encore mieux tous les jours. Tandis qu'on pressoit à chaque instant le cardinal de revenir à Paris, il trouvoit à chaque instant de justes raisons d'en redouter le séjour. La licence y étoit au plus haut point ; & malheureusement les environs, ainsi que les provinces, se ressentoient de cet esprit d'indépendance que le coadjuteur souffloit
Talon. de toutes parts. Les peuples, fatigués des impositions, ou plutôt trouvant un prétexte dans les murmures des frondeurs contre le mauvais emploi des deniers,

ſe refuſoient à toute eſpece de tributs, 1649.
& ne vouloient plus payer, ni aydes, ni tailles, ni gabelles à vingt lieues à la ronde de Paris. Le ſel ſe vendoit publiquement dans les marchés; & les batteliers de la Loire, attroupés au nombre de douze cents, alloient audacieuſement le chercher à Nantes, pour revenir le diſtribuer avec la même effronterie & la même impunité. Les ſergens des tailles n'oſoient faire dans les campagnes aucunes exécutions pour la levée, dans la crainte d'être impitoyablement maſſacrés. Les fermiers des aydes ne percevoient leurs droits que précairement; l'épargne étoit depuis long-tems épuiſée, les coffres vuides; & les directeurs des finances, privés de toutes reſſources, dénués de tout expédient, ne ſavoient plus comment fournir aux dépenſes de la guerre, qui ſe continuoit toujours ſur la frontiere, mais foiblement, faute de fonds. Malgré cette pauvreté générale, les rentiers vouloient

être payés de leurs contrats, les compagnies souveraines de leurs gages. La ville enfin & la campagne, sous le faux air de la liberté, présentoient le spectacle de la misere & de la désolation, sans qu'on pût attribuer l'impuissance réelle, où se trouvoient les paysans & les laboureurs de payer les impôts, malgré tant de nombreuses remises, sinon à ce faux esprit de réforme qu'on avoit affiché, & qui n'avoit servi qu'à favoriser le pillage, la débauche & la paresse.

1649.

Motteville.

L'état de la cour n'étoit pas moins pitoyable; il se faisoit sentir d'autant plus vivement qu'il étoit moins ordinaire. Le Roi n'avoit point de table, sa maison étoit mal entretenue, & lui-même dénué souvent du plus simple nécessaire. Les pierreries de la couronne étoient engagées; les armées sans solde, quoique fidéles, ne pouvoient combattre, & désertoient; les grands & les petits officiers de la couronne ne rem-

plissoient point leurs quartiers, faute de gages; les pages étoient renvoyés chez leurs parens, les premiers gentilshommes de la chambre ne pouvant ni les vêtir, ni les nourrir. Enfin rien n'étoit plus effrayant que le coup-d'œil que présentoit alors cette cour de la premiere monarchie de l'Europe. 1649.

Si l'on eût espéré un terme à ces miseres, on auroit pu s'en consoler; mais les frondeurs se disposoient par tous les moyens possibles à les éternifer. Comme il étoit nécessaire au coadjuteur, pour ne point laisser dissiper le feu qu'il avoit allumé, de l'attiser de tems en tems, il lui fournissoit de perpétuels alimens par tous les moyens que l'ambition pouvoit lui suggérer. Quelquefois il prenoit le ton de la crainte, & semant les allarmes & les soupçons, on n'entendoit que des gens timides & défians, qui répandoient dans le peuple les bruits les plus effrayans: « les malheurs & la per-
» sécution n'étoient pas à leur terme:

1649. » la Reine se proposoit de renouveller » le siege de Paris ; sa vengeance seroit » encore plus terrible que celle dont on » avoit éprouvé les traits. » Le peuple, épouvanté par ces malignes considérations, devenoit féroce & indomptable; les magistrats perdoient leur importance; les loix, leur pouvoir. Pour se délivrer de toute action ou civile ou criminelle, quiconque étoit poursuivi pour dettes, ou même pour quelques crimes, n'avoit qu'à crier contre Mazarin & les partisans, qu'à articuler le nom de Beaufort, il étoit sûr d'avoir prononcé le mot de ralliement; aussi-tôt une foule de peuple se soulevoit en sa faveur, & le tiroit avec violence des mains de la justice.

Talon.

Les mémoires du tems nous ont conservé un exemple bien frappant de cette licence. Un imprimeur, nommé Marlot, avoit fait sortir de ses presses le plus horrible libelle qui ait jamais été fait contre une tête couronnée : c'étoit une

…oly; Retz.

satyre d'une trentaine de vers, intitulée *la custode du lit de la Reine*, où le prétendu commerce de cette princesse avec le cardinal étoit décrit avec toute l'obscénité & toute la grossiéreté des plus infâmes réduits de la débauche. Le premier vers que nous a conservé Gui-Patin, & qui commence ainsi, *Peuples, n'en doutez pas ; il est vrai, &c.* prouve lui seul combien le reste devoit être affreux. Le parlement, indigné de cette exécrable audace, condamna Marlot à être pendu ; & ce juste arrêt alloit être exécuté, si des garçons libraires & imprimeurs ne se fussent jettés sur les archers, au moment où Marlot sortoit de la conciergerie pour aller à la grêve. Ils crient *au Mazarin* ; à ce nom, tout le peuple se souleve : Marlot contribue à l'irriter, en protestant qu'on ne le fait mourir que pour avoir imprimé des vers contre Mazarin. Les archers sont en un instant ou blessés ou écartés, le lieutenant-criminel est accablé de coups,

1649.

1649. l'exécuteur s'enfuit, & Marlot délivré trouve, au travers de toute cette populace, le moyen de s'évader & de se mettre en sûreté.

Talon prétend que ces mutins avoient été soulevés sous-main à force d'argent: le coadjuteur donne à entendre que ni lui ni les chefs de son parti n'avoient aucune part ni à ces libelles outrageans, ni aux soulévemens qui en étoient la suite; que s'ils avoient intérêt à ne point étouffer tout ce qui se faisoit contre Mazarin, ils n'en avoient pas un moindre à supprimer tout ce qui se faisoit contre la Reine ou contre l'état. Il déplore à cette occasion les inconvéniens d'une faction où la licence est d'autant plus grande, qu'on ne peut réprimer celle même qui ne convient pas à la faction.

Jamais en effet l'indépendance & l'anarchie n'ont parlé en France un plus horrible langage. Dans le feu même de la guerre, on s'étoit contenté d'in-

ſulter au cardinal ; l'autorité royale avoit toujours été reſpectée : les actions étoient mauvaiſes, mais les principes étoient bons ; ici actions & principes, tout étoit exécrable. Toutes les barrieres étoient rompues ; ce n'étoit plus la puiſſance précaire d'un miniſtre ou d'une régente qui étoit conteſtée ; c'étoit le pouvoir du Roi même qu'on attaquoit & qu'on oſoit ſapper juſques dans ſes fondemens. Tous les jours la preſſe vomiſſoit une foule de libelles, plus ſéditieux & plus hardis les uns que les autres. 1649.

Par la maniere dont les frondeurs traitoient tout ce qui appartenoit au Roi, il eſt aiſé de juger du cas qu'ils faiſoient du Roi lui-même. C'étoient chaque jour des ſcenes où la plus groſſiere licence s'emportoit aux plus audacieux excès, non-ſeulement de la part de la populace, mais de ce que la France avoit de plus reſpectable : c'étoient des grands de la couronne, des

1649. officiers distingués, des conseillers du parlement, qu'on voyoit donner publiquement ces spectacles en même tems que ceux de l'intempérance & de la débauche la plus crapuleuse.

Retz. Talon. Montglat. Joly.

Un jour entre autres, le duc de Brissac, Matha, Fontrailles, un jeune conseiller des enquêtes, & quelques frondeurs de moindre considération, sortant de la maison d'un traiteur, rencontrerent quelques valets-de-pied du Roi, avec la livrée. Cette considération, qui auroit dû leur en imposer, ne fit que les irriter davantage. Tout bouillans de vin & de colere, ils commencerent à décharger l'un & l'autre sur ces malheureux par des huées, des railleries & des injures. Echauffés bientôt par les représentations de ces valets, qui leur crient de respecter au moins la livrée de leur maître commun, ils n'en deviennent que plus furieux, & aux outrages faisant succéder les coups, ils se précipitent sur eux, & les chargeant

vigoureusement, ils leur crient *que les rois ne sont plus de mode, que cela étoit bon du tems passé, qu'ils allassent porter ce qu'ils leur donnoient à leur maître, à la Reine & au cardinal.* Si dans l'ivresse qui avoit aliéné toutes leurs facultés, ils ne coucherent pas ces ennemis sur le carreau, ceux-ci en furent moins redevables au peu de sens qui leur restoit, qu'à la foiblesse de leurs jambes & à la vivacité de leur propre course. Cependant il y en eut un assez dangereusement blessé pour être mis entre les mains des chirurgiens, tandis qu'un autre en alloit faire ses plaintes à la Reine, qui voulut elle-même l'entretenir & savoir de lui le détail de cette aventure. 1649.

Cet attentat étoit trop public pour être dissimulé; mais il étoit presque aussi dangereux d'en poursuivre la vengeance que de l'ensevelir dans l'oubli. Cependant la Reine, trop fiere pour le dévorer en silence, ordonna au lieute-

nant-criminel de commencer les informations; il obéit, & par respect pour le duc de Brissac & le conseiller, ils n'y furent point nommés. Mais le duc, ne voulant point perdre la gloire de cette belle action, peut-être aussi animé par des vues plus profondes, il présenta lui-même au parlement une requête où il se nommoit comme complice, & demandoit que la compagnie, juge naturel des ducs & pairs, se saisît de la connoissance de cette affaire. Outre qu'on croyoit trouver des juges moins rigoureux, on espéroit favoriser l'assemblée des chambres, où, par ce moyen, l'on pourroit remettre bien des choses en question, & exciter des nouveautés.

1649.

C'est ce que craignit le cardinal, & ce qu'il fit craindre à la Reine : elle fut donc obligée, non sans répugnance, d'ensevelir cet outrage dans l'oubli, de souffrir que l'affaire s'assoupît peu-à-peu, & que la majesté royale restât sans vengeance. Son ame pieuse s'en

feroit peut-être confolée, fi la majefté divine eût été plus refpectée. Mais les chanfons que les frondeurs compofoient à table, (& ils y étoient prefque continuellement,) attaquoient Dieu, plus encore que les mœurs, & n'épargnoient pas plus les faints que le Roi. On en vint même jufqu'à donner les fcenes les plus fcandaleufes. Non contens de chanfonner dans le particulier Dieu, la religion & fes myfteres, ces infenfés affichoient jufque dans le public leur mépris pour nos dogmes & leur révoltante impiété. Un jour, la tête échauffée des fumées d'un grand repas qu'ils avoient fait chez Coulon, ils rencontrerent le convoi d'un homme qu'ils foupçonnoient d'être Mazarin. A cette vue toutes les épées font tirées, ils fondent en corps fur le crucifix qu'on portoit à la tête de la marche lugubre, & s'écrient du ton de la fureur & du blafphême, *voici l'ennemi.* Si le peuple, quoique difpofé à applaudir à tou-

1649.

Retz.

tes leurs extravagances, n'eût pas té-
1649. moigné son horreur pour cette abominable scene, peut-être l'eussent-ils poussée plus loin. Le coadjuteur, nous devons le croire, ne partageoit pas ces affreuses profanations : le mépris des cérémonies religieuses entraîne nécessairement celui des ministres qui y cooperent. Quand il n'auroit pas eu cette raison, c'étoit assez que ces impiétés pussent révolter contre son parti, que tous les ecclésiastiques indignés s'élevassent contre elles avec tout l'emportement d'un juste zele, & que les magistrats bien intentionnés, trop foibles pour réprimer ces excès, en saisissent du moins l'occasion pour déclamer avec avantage contre la fronde.

Tant d'événemens arrivés coup sur coup, tant de licence fomentée sans pouvoir être reprimée, tant d'affronts reçus & dévorés dans le secret & la douleur, prouvoient également & la nécessité du retour du Roi & les dan-

gers de ce retour. Il étoit clair que la fronde, plus puissante que jamais, avoit besoin, pour être dissipée, de tout l'éclat de la majesté royale. Encore l'ivresse du peuple pour ses chefs, & principalement pour l'un d'eux, faisoit-elle justement douter du succès. Ses transports extravagans se déclarerent bien visiblement dans une maladie dont le duc de Beaufort fut attaqué à peu près dans ce tems (1). Il s'étoit échauffé en

1649.

Joly. Mottev.

(1) Cette ivresse du peuple pour le duc étoit telle, que les femmes de la halle alloient au tripot pour le voir jouer à la paume, & qu'un jour, le duc, de mauvaise humeur, parce qu'il perdoit, ayant dit à l'une d'elles, qui le regardoit de meilleur œil : « Eh bien, ma commere, » vous avez voulu entrer, quel plaisir prenez- » vous à me voir jouer & perdre mon argent? » monsieur de Beaufort, répartit-elle, jouez » hardiment, vous ne manquerez pas d'argent. » Ma commere que voilà, & moi, nous vous » avons apporté deux cents écus, & s'il en » faut davantage, je suis prête d'en retourner

1649. jouant à la paume, & ayant bu de la biere & du vin indiscrétement, il en eut une colique violente, qui donna les plus grandes allarmes sur ses jours. Cette nouvelle ne se fut pas plutôt répandue, qu'à l'idée de son danger se joignit celle du poison : peut-être se croyoit il assez important pour se figurer que réellement le cardinal avoit trouvé moyen de le servir à la mode de son pays ; peut-être aussi, & c'est le plus croyable, ne laissa-t-il du cours à ce bruit que pour juger plus sainement du

» quérir encore autant. » On parloit alors de marier le duc de Mercœur son frere, avec une des nieces de Mazarin. Quelques jours après, comme il passoit près de St. Eustache, une troupe de ces femmes lui cria : « monsieur, » ne consentez pas au mariage avec la niece » du Mazarin, n'y consentez pas, quelque » chose que vous fasse ou que vous dise mon- » sieur de Vendôme ; nous vous ferons tous les » ans une pension de soixante mille livres dans » la halle. (Gui-Patin.)

degré d'empire qu'il avoit ſur le peuple, & de la force de ſon attachement par un danger qui ne pouvoit manquer de le rendre plus cher. Quoi qu'il en ſoit, ſon artifice réuſſit, & jamais il ne mérita mieux que dans cette occaſion le titre de roi des halles. On vit pendant pluſieurs jours les harangeres ſe ſuccéder, pour ſe rendre comme en proceſſion à l'hôtel de Vendôme; ſa maladie, que les frondeurs faiſoient paſſer pour très-périlleuſe, tenoit tous les eſprits dans un abattement & dans une conſternation que la mort de Henri IV n'avoit peut-être pas elle-même produit. Les égliſes & l'appartement du duc ne déſempliſſoient pas d'une foule de populace, hommes, femmes & enfans, qui, fondant en larmes, à genoux aux pieds de ſon lit ou au pied des autels, demandoient au ciel avec ferveur ſon rétabliſſement, le nommant dans leurs ardentes priéres leur pere, leur libérateur. La foule devint bientôt ſi grande,

1649.

tous demandoient avec tant d'instan-
1649. ces, qu'on leur montrât leur sauveur, qu'on fut obligé d'ouvrir toutes les portes qui donnoient dans sa chambre, de hausser les rideaux de son lit, & de l'exposer ainsi, comme en parade, à leurs regards. Lorsque Beaufort crut que la comédie avoit duré assez long-tems, & qu'il jugea à propos de se dire guéri, les allarmes ne cesserent point : on craignit que la potion prétendue qu'on lui avoit donnée ne fût un de ces poisons lents, qui pour être moins prompts n'en sont pas moins sûrs, & l'enleveroit peut-être au moment qu'on s'y attendroit le moins. C'étoit certainement faire une grande injure au cardinal, qui eut du moins toujours la vertu de respecter le sang de ses ennemis.

Pendant que Beaufort jouoit cette comédie si agréable pour lui, le coadjuteur de son coté goûtoit les douceurs d'un pouvoir non moins réel, quoique moins éclatant. Outre l'appui du peuple

qu'il

qu'il ménageoit toujours précieusement, 1649.
il venoit de s'en procurer encore un autre, qui dans l'occasion ne pouvoit pas lui être moins utile. L'archiduc lui avoit envoyé secrétement un autre député pour l'attacher à l'Espagne, & s'offrir à seconder les projets de discorde qu'il pouvoit méditer. Dom Antonio Pimentel (c'étoit le nom du député) lui étala l'assistance de l'Espagne contre le ministre, avec cent mille écus en trois lettres de change, sans lui demander aucun engagement pour retour. Quoique Gondy eût besoin d'argent, il n'étoit pas de son intérêt encore de se laisser tenter par celui qu'on lui offroit. Il se rejetta sur sa dignité, sur sa conscience, sur la pureté de ses intentions, lorsqu'il avoit commencé la guerre, laissant cependant entrevoir que, s'il en avoit jamais besoin, il ne refuseroit pas de son côté l'appui qu'on lui présentoit. C'étoit par ce refus se l'assurer plus certainement qui s'il l'eût accepté d'em-

Retz.

1649. blée. Aussi l'archiduc lui répondit par un petit billet, en lui envoyant Pimentel, qu'il marcheroit sur un mot de sa main, *con todas las fuerças del rey su seignor*.

Le coadjuteur se tenoit si fort de cet appui, de celui du peuple, & de ses propres négociations à la cour, par le moyen de la duchesse de Chevreuse, dès-lors arrangée avec le cardinal, & Motteville. qui promettoit que la haine de Gondy n'étoit point si tenace, qu'on ne pût l'arracher de son cœur; il se tenoit, dis-je, si fort de ces différens moyens, qu'il se refusa à tous les autres qu'on lui offrit pour grossir son parti. On sait que le prince de Conty, sa sœur & Longueville, s'étoient éloignés de lui dès les commencemens de la guerre de Paris : n'ayant pas tiré de la cour tout ce qu'ils s'en étoient promis, ils s'imaginoient qu'un raccommodement Retz. d'éclat avec la faction leur donneroit un nouveau pouvoir, ou les rendroit

aſſez redoutables à Mazarin, pour le 1649.
forcer à favoriſer toutes leurs prétentions. Mais le coadjuteur, voulant être ſeul maître du parti, craignit de ſe donner d'auſſi dangereux rivaux. Il fut ſourd à toutes les avances de la ducheſſe, & d'une froideur extrême ſur toute réconciliation éclatante. Par ce moyen, les princes & la princeſſe continuerent à être preſqu'auſſi mal avec le cabinet qu'avec la faction, & Gondy toujours en état de faire mouvoir celle-ci à ſa volonté.



CHAPITRE XII.

Situation de la cour. Siége de Cambray. Le prince de Condé va en Bourgogne. Voyage du coadjuteur à Compiégne. Retour de la cour à Paris.

1649. LE parti qui subsistoit dans Paris auroit été moins dangereux, si l'union qui avoit été jusqu'alors entre les princes & le ministre eût encore été la même : mais l'ingratitude d'un côté, la hauteur de l'autre, l'avoient presque totalement rompue. Condé, pour me servir de l'expression du cardinal de Retz, avoit tiré Mazarin du gibet, & il étoit difficile qu'un pareil service n'inspirât à l'un la crainte, à l'autre l'envie de la La Rochef. domination. D'un côté, le fardeau de la reconnoissance paroissoit trop pesant; de l'autre, une pareille obligation paroiſ-

ſoit demander une reconnoiſſance ſans bornes. Celui-ci vouloit de la modération dans les prétentions, celui-là ne croyoit pas qu'on pût avoir de modeſtie après un ſervice de cet éclat ; enfin l'impuiſſance de le payer dignement faiſoit naître la haine dans le cœur de l'un ; dans le cœur de l'autre s'élevoient des penſées de tyrannie & de deſpotiſme, qui ſembloient juſtifiées par tout ce qui s'étoit paſſé. Joignez la familiarité où avoient vécu le cardinal & Condé, cette étroite communication où l'homme s'étoit montré à découvert ; où le héros avoit prodigieuſement rabattu de l'idée avantageuſe qu'il s'étoit faite du miniſtre ; où la ruſe, le manége, les ſoupçons, les défiances, la fauſſeté, l'ingratitude, la baſſeſſe, le vil intérêt, le ſacrifice de toutes les vertus aux petits rafinemens de la politique, avoient été en concurrence avec la franchiſe, le courage, la magnanimité, l'amour de la gloire, enfin toutes les qua-

1649.

1649. lités du grand homme ; on conviendra qu'il étoit difficile que deux cœurs, deux génies si disparates, s'alliassent pour long tems ensemble ; que deux ames, dont l'une étoit si inférieure à l'autre, si peu faites pour s'entendre, ne se repoussassent sans cesse mutuellement.

Aussi la bonne intelligence, que les circonstances avoient fait régner quelque tems entre eux, se détruisoit elle journellement. Condé ne vouloit pas lui-même défaire l'ouvrage de ses mains; mais le cardinal lui avoit juré une soumission, une dépendance, où il vouloit le retenir; l'autorité que le héros avoit à la tête des armées, il vouloit la conserver dans le cabinet. C'étoient toujours de nouvelles graces demandées, & presque toujours refusées : c'étoient de perpétuelles contradictions, qui présageoient une rupture prochaine : le protecteur étoit jaloux du protégé, le protégé jaloux du protecteur. L'esprit de domination, la diversité des inté-

rêts, faiſoient ſur ces deux cœurs ce qu'ils feront toujours ſur les cœurs humains : le héros devenoit homme, & le cardinal, comme à ſon ordinaire, devenoit un peu moins qu'un homme. 1649.

Ces diſpoſitions à la rupture n'ayant point échappé à la pénétration de la ducheſſe de Longueville, elle ſe promit de ſe relever par elles de l'eſpece d'abaiſſement où elle étoit tombée, & de regagner la conſidération qu'elle avoit perdue dans les deux partis. La princeſſe douairiere de Condé, qui avoit vu avec chagrin la déſunion de ſa famille, avoit profité de la paix pour reſſerrer les liens dont ſes enfans avoient été unis ſi long-tems ; & Condé, autant pour complaire à ſa mere que par l'inſtinct de ſon propre intérêt, vivoit en aſſez bonne intelligence avec ſon frere & ſa ſœur, un peu plus froidement cependant avec le premier : en ſecret, il le mépriſoit, reconnoiſſant au contraire à la ducheſſe un eſprit favorable

Montglat.

Nemours.

à ses desseins ambitieux, & un pouvoir
1649. sur les sentimens de Conty, & même de son mari, capable de rendre un jour son intimité extrêmement avantageuse.

La duchesse se trouvoit d'autant plus décidée à renouveller les brouilleries, qu'outre le goût que Marsillac lui avoit inspiré pour les intrigues, la tranquillité publique la rejettoit dans les bras d'un époux qu'elle n'aimoit pas, & la confinoit avec lui dans son gouvernement de Normandie, exposée à tout le ressentiment d'un mari outragé, & qui le savoit. Profitant donc du retour de Condé vers elle, dans les divers entretiens qu'ils eurent ensemble, elle ne cessa de l'animer contre le cardinal, & de fomenter le germe de haine qui avoit secrétement pris racine dans son cœur.
Motteville. Aux charmes de son langage, elle joignoit tous les artifices que son sexe sait si bien mettre en usage pour captiver ceux qui peuvent lui être utiles. Tantôt c'étoient des raisons solides, prises

& de la nature des choſes & du bien
commun de la famille, tantôt c'étoient 1649.
ſur le miniſtre des railleries piquantes,
dont le contre-coup retomboit ſouvent
ſur Condé lui même. « Juſqu'à quand
» ſeroit-il le valet du cardinal, &
» l'inſtrument de ſes vengeances ? Ne
» voyoit-il pas que l'ingrat, gêné par le
» poids de la reconnoiſſance, ne cher-
» choit qu'à s'en débarraſſer ? N'avoit-il
» pas eu déja l'effronterie perfide de re-
» jetter ſur lui tout l'odieux de la der-
» niere guerre ? Vouloit il donc, en
» élevant ce vil Italien, ſe donner un
» maître, dont il ne ſeroit plus poſſible
» de ſecouer le joug ? Comment ne
» s'appercevoit-il point des ſoupçons,
» des défiances que les moindres de ſes
» actions donnoient à ce jaloux miniſ-
» tre ? Pouvoit-il demander pour un de
» ſes officiers la moindre grace qui ne
» lui fût refuſée ? A quoi donc avoit
» ſervi de prodiguer ſon ſang & ſa ré-
» putation pour ſoutenir un parjure qui

» ne cherchoit que le moment favora-
1649. » ble de le trahir ? Son appui, dont » quelque tems auparavant on s'étoit » targué avec tant d'arrogance, ne com» mençoit-il pas à devenir pesant ? Ne » recherchoit-on pas maintenant celui » de la maison de Vendôme, ennemie » de la leur ? n'étoit-ce pas pour l'acca» bler un jour lui-même du propre poids » de son ouvrage ? Il étoit tems d'ou» vrir les yeux, de contracter avec toute » sa maison une union sincere, une » union puissante pour eux-mêmes, re» doutable au ministre, la seule qui pût » favoriser ses prétentions & faire trem» bler le cardinal, s'il étoit jamais assez » lâche pour afficher en public le mépris » ou l'oubli de tant de bienfaits. »

Ces discours & de pareils, semés à propos, préparoient insensiblement le changement de Condé. Il se dépouilloit peu à peu du respect qu'il avoit conservé pour son ouvrage. La froideur succédoit au zele qu'il avoit marqué pour la

Reine & le ministre, sa conduite de-
venoit haute & dure; & en quittant les 1649.
entretiens de sa sœur, il n'en sortoit ni meilleur citoyen, ni sujet plus soumis. Il commençoit même à dire hautement qu'il avoit fait ce qu'il devoit en soutenant le cardinal, parce qu'il l'avoit promis; mais qu'à l'avenir, si les choses prenoient une autre face, il verroit ce qu'il auroit à faire.

Cependant la rupture n'étoit point déclarée, & des deux côtés on gardoit encore des mesures. Et même, le cardinal voulant rétablir l'honneur des armes de la France, & assemblant une puissante armée sur la frontiere des Pays-bas, pour faire honneur à Condé, mais réellement pour La Rochef.
éloigner un rival si dangereux, lui en proposa le commandement. Mais, soit que le héros ne goûtât point cette entreprise & qu'il en crût les mesures mal prises, soit, ce qui est plus probable, qu'il eût pris goût aux intrigues du cabinet, & qu'il ne voulut pas encore s'é-

loigner de la cour, il répondit que sa
1649. guerre de Paris l'avoit assez fatigué, &
qu'il vouloit aller prendre quelques momens de repos dans son gouvernement de Bourgogne. Il s'y rendit en effet, après avoir pris congé de la Reine, qui n'ignorant pas les ressorts qu'on faisoit jouer pour le détacher d'elle & de son ministre, lui fit sentir qu'elle en étoit informée. « Elle espéroit, lui dit-elle,
Mottev. » que leur amitié seroit désormais aussi » constante, qu'elle l'avoit été depuis la » régence : il falloit que cela fût, malgré » ceux qui desiroient le contraire. »

Quoique Mazarin n'eût pu réussir auprès de Condé, il n'avoit pas abandonné son projet de relever la gloire de nos armes, & il en chargea le comte d'Harcourt, qui investit Cambray à la tête de trente-cinq mille hommes, parmi lesquels étoient ces fameux Veymariens, si redoutables sous Condé & sous Turenne. Pour accélérer sa conquête, & être plus à portée des opérations, le car-

dinal fit avancer la cour jusqu'à Amiens, se rendit lui-même au camp, & encouragea les travaux par sa présence : mais cette année ne lui étoit pas favorable, & il sembla apporter avec lui le malheur qui le poursuivoit. Il desiroit d'autant plus le succès de cette entreprise, qu'ayant été formée sans l'aveu & sans le secours de Condé, il espéroit qu'en réussissant, il se tireroit de la dépendance du prince, il jetteroit la terreur parmi les ennemis, & en imposeroit aux frondeurs, qui n'oseroient plus parler si haut. Aussi n'épargna-t-il rien pour se rendre maître de la place assiégée : la seule circonvallation lui coûta plus de vingt mille écus, parce qu'on la payoit au soldat un écu la toise. Il voulut même se distinguer par ses libéralités à l'égard des officiers ; il leur distribua des épées, des baudriers, des gants de senteur, & d'autres bagatelles de cette nature, qui produisirent un effet précisément tout contraire à celui qu'il en attendoit. Ses présens mesquins

1649.

Motteville. Joly. La Rochef.

1649. ne servirent qu'à lui attirer les plus sanglantes railleries de la part de ceux qu'il avoit prétendu s'attacher. Les Allemands, qu'il fit boire largement, ne furent pas moins ingrats; & leur reconnoissance s'évaporant avec les fumées du vin, ils le trahirent indignement.

Montglat.

En effet l'archiduc jetta quinze cents hommes dans Cambray, en les faisant passer par leur quartier que commandoit Herlac; on prétendit que c'étoit une suite des complaisances des officiers Veymariens pour Turenne, qui avoit intrigué près d'eux pour leur faire commettre cette faute, dans l'espérance que le mauvais succès le feroit regretter, & qu'avec la protection de Condé, qui, s'étant déclaré hautement pour lui, l'avoit présenté lui-même à la Reine, on le remettroit bientôt à la tête des armées. Mais je ne comprens pas trop quelle espece de pouvoir avoit encore un général sur des troupes qui s'étoient révoltées si ouvertement contre lui; & il me semble que

la vengeance dans l'un, & la crainte dans les autres, devoient les empêcher de se rapprocher. 1649.

Quoi qu'il en soit, Condé ne fut pas lui-même à l'abri des soupçons; la calomnie ou la médisance publierent qu'il n'avoit pas moins de part à cette trahison. Du moins il est certain qu'il n'en eut pas tout le chagrin qu'auroient dû en ressentir, je ne dis pas un prince du sang, mais un simple citoyen; & il ne fut point fâché du mauvais succès d'une expédition qu'il n'avoit ni approuvée, ni voulu exécuter, parce qu'il en avoit prévu le désastre.

Cependant le comte d'Harcourt, après avoir vu ce renfort entrer dans Cambray, fut obligé d'en lever le siége; les frondeurs ne manquerent pas de saisir cette disgrace pour humilier & accabler Mazarin. Les pamphlets (1) reparurent

Dans les commencemens de Juil. Retz.

(1) Entre autres Marigny dans ses pasquinades. Voici le triolet qu'il fit à ce sujet :

Devant la Reine, Mazarin

1649. plus piquans que jamais. Le cardinal, qui avoit cru d'abord cette expédition ſi avantageuſe à ſes deſſeins, la voyant tournée à ſa honte, le ſejour du Roi à Paris lui en parut plus néceſſaire, à moins de vouloir que le peuple oubliât abſolument qu'il avoit un ſouverain. Il ſe détermina enfin à le ramener dans la capitale, quoique peut-être il n'eût jamais rien fait de plus répugnant à ſon

A fait une trivelinade (1) :
Il ſauta comme un arlequin
Devant la Reine, Mazarin.
Mais devant Cambray, le faquin
A fait une mazarinade.
Devant la Reine, Mazarin
A fait une trivelinade.

(1) Le cardinal étant un jour avec la Reine à la promenade, lorſque cette princeſſe voulut remonter dans ſon carroſſe, pour prouver ſon agilité, par un vrai tour de jonglerie italienne, auſſi diſparate avec le miniſtere qu'avec la pourpre, il ſauta par deſſus la portiere avant qu'on l'eût abattue. C'eſt qu'alors ces portieres étoient faites comme celles des coches d'aujourd'hui.

goût. Il craignoit en effet tellement de s'enfermer dans des murs où il avoit presqu'autant d'ennemis que d'habitans, que pour avoir un prétexte de s'en dispenser dans le tems qu'on l'en pressoit le plus, on prétend qu'il envoya à Paris un chariot, couvert de ses armes, qu'il fit piller aux barrieres par des gens apostés. 1649. Joly.

Il ne se résolut donc pas à cette démarche sans avoir pris toutes ses sûretés, & sans s'être armé de toutes les précautions dont sa terreur & ses défiances lui suggérerent l'idée. Le duc d'Orléans lui prépara les voies. Ce prince se rendit au parlement, & fit venir chez lui le prévôt des marchands & les échevins, pour déclarer que si la Reine ne venoit point à Paris, ce n'étoit point par un esprit de haine & de vengeance ; « elle avoit toujours desiré ardemment d'honorer la capitale de sa présence ; mais comment s'y résoudre, lorsqu'on voyoit le nom & l'autorité Motteville.

» du Roi si peu respectée ; l'affreuse
1649. » licence où l'on s'abandonnoit, &
» les horribles libelles qu'on vomissoit
» tous les jours ? » Les uns & les autres
répondirent qu'il ne falloit point impu-
ter à toute la capitale, des excès dont
gémissoient tous les bons citoyens : « ces
» licences n'étoit que les écarts de quel-
» ques mutins de la plus vile canaille,
» payés par les frondeurs ; la sévérité
» ordinaire des loix ne pouvoit agir con-
» tre eux sans compromettre la justice
» & l'autorité du Roi : mais la présence
» de S. M. seroit plus efficace ; appuyée
» comme elle l'étoit de l'amour & du
» respect de tous les corps, ainsi que
» des bons bourgeois, elle feroit dispa-
» roître peu à peu tous les nuages que la
» révolte tentoit d'épaissir autour du
» trône. » Sur ces assurances, le duc re-
tourna porter le calme dans l'ame de
Mazarin, qui cependant ne se crut pas
tellement en sûreté qu'il ne prît sous-
main des précautions plus essentielles.

1649.
Janv.
Motteville.
La Rochef.
Nemours.

Il fit d'abord promettre à Longueil, pour son frere le président de Maisons, la surintendance des finances, dont s'étoit démis le maréchal de la Meilleraie, & qu'il avoit réellement envie de rendre à d'Emery. Quant au duc de Beaufort, quand on avoit gagné mad. de Montbâson, on étoit sûr de ses sentimens; & quoique le coadjuteur eût assez de pouvoir sur l'esprit du duc pour défaire ce que sa maîtresse avoit fait, elle en avoit elle-même assez de son côté pour prendre sa revanche contre lui; ce qui faisoit dire du duc, que c'étoit une horloge montée par le coadjuteur, mais dont la fusée étoit sitôt dévidée, que de deux en deux heures, il falloit recourir à la clef. Mad. de Montbâson, à force de largesses & de promesses, s'engagea donc, auprès d'Abel Servien, négociateur secret du ministre, à ce que son amant n'entreprît rien contre la cour, & ne s'opposât point au paisible retour du Roi. Ce fut tout ce qu'elle put pro-

1649. mettre, Beaufort n'ayant point voulu rendre ses respects à la Reine, & ne consentant même à faire cette démarche quand le Roi seroit à Paris, que sous la condition qu'il ne verroit point le cardinal.

Cette clause étoit le fruit des suggestions du coadjuteur. Celui-ci en effet vouloit avoir lui seul l'honneur du retour du Roi, ce qui ne seroit point arrivé si le duc fût allé voir la Reine, revenue alors d'Amiens à Compiegne. Gondy avoit appris que l'intention de Condé étoit de forcer le cardinal à ce retour, espérant que, plus souple dans la capitale, il se laisseroit aussi manier plus facilement. Le coadjuteur ne pouvant empêcher ce retour, desiré d'ailleurs par les bourgeois, songea du moins à s'en donner tout le mérite à leurs yeux. Après avoir en conséquence insinué au duc qu'il falloit s'accommoder, il lui fit entendre aussi adroitement, qu'il étoit inutile qu'il se rendît lui-même à Compiegne. Cepen-

Retz.

dant Servien, ayant encore plus d'envie de gagner Gondy que Beaufort, presque certain d'ailleurs de réussir par les espérances qu'en donnoit la duchesse de Chevreuse, entra avec lui dans une négociation à laquelle le prélat n'avoit garde de se refuser. Il promit de se rendre à Compiegne, mais sans rien dire de positif à l'égard du cardinal, & sans assurer ou qu'il le verroit ou qu'il ne e verroit pas. 1649.

Pendant que Servien négocioit ainsi avec le coadjuteur, il semoit secrétement l'argent parmi la populace de Paris, pour lui faire oublier sa haine contre le ministre; il n'épargna ni le vin, ni l'argent aux batteliers, & s'assura des différens corps de métiers par le moyen du prévôt des marchands, du lieutenant-civil & des autres magistrats subalternes qui ont quelqu'inspection sur ces corps. De son côté le cardinal s'assuroit du prince de Conty & de mad. de Longueville, qui lui étoient au moins aussi suf-

1649. pects que le coadjuteur ; Marsillac, à qui il promettoit les honneurs du Louvre, s'engageoit en leur nom à ne point troubler le retour.

Toutes ces mesures étant prises, le coadjuteur se prépara à son voyage de Compiegne. La démarche, quoique nécessaire à ses vues, n'en étoit pas moins hardie, peut-être même téméraire. La moindre violence qu'il pût redouter, étoit qu'on s'assurât de sa personne ; & ses amis lui représentoient sans cesse ce danger ; mais, soit qu'il se crût trop avancé pour reculer, soit que tout ce qui marquoit un certain courage plût à son génie plus romanesque que sage, soit qu'il eût assez de confiance en son pouvoir sur le peuple, pour s'imaginer que la cour n'osât le braver en l'arrêtant, rien ne put le retenir, & il se rendit à Compiegne sur la fin de Juillet, après avoir publié hautement en quittant Paris, qu'il ne verroit point le cardinal.

Ce que ses amis lui avoient prédit,

penſa ſe vérifier, du moins, ſi l'on en croit ſon récit. Comme il montoit l'eſcalier pour ſe rendre au lever de la Reine, un petit homme, habillé de noir, qu'il n'avoit jamais vu, qu'il ne vit jamais depuis, s'approchant doucement de lui, lui coula dans la main un billet, dans lequel étoient ces mots en lettres majuſcules : *ſi vous entrez chez le Roi, vous êtes mort.* 1649.

Le coadjuteur eſt le ſeul à faire mention de toutes ces circonſtances ; mais ce qu'il y a de certain, c'eſt que, ſans être effrayé de l'exemple des Guiſes, il paſſa la ſalle des gardes, & n'y vit rien qui pût lui donner de l'émotion. La Reine le reçut parfaitement bien. Il lui témoigna dans ſon diſcours toute la reconnoiſſance dont il étoit pénétré pour ſa coadjutorerie qu'il lui devoit : « Il tâ» cheroit de la lui prouver par tous les » ſervices qu'il pourroit lui rendre, ſur» tout dans l'affaire du retour du Roi; » il le deſiroit autant que tout le peuple

1649. » de Paris, dont ce ſeul eſpoir faiſoit » déja la félicité. » La Reine alors le preſſant de voir le cardinal, il perſiſta à lui repréſenter que cette viſite, ne pouvant être utile à ſon ſervice, lui ſeroit à lui même très-dangereuſe auprès du peuple. Avec cette fermeté qu'il ne démentit point, quoiqu'en ait dit Joly, il repartit ſans avoir vu le miniſtre, pas même clandeſtinement, & après l'avoir bravé, pour ainſi dire, ſur ſon trône.

Mottev. Retz.

Après la démarche du coadjuteur, rien ne pouvoit plus empêcher le retour du Roi à Paris; l'arrivée du prince de Condé, qui revenoit de ſon gouvernement de Bourgogne, devoit encore l'accélerer. Comme, dès-lors, le héros ſongeoit à ſe procurer des appuis contre le cardinal, il avoit employé le tems de ſon ſéjour dans la province, à s'y ménager des créatures & à s'attacher de plus en plus celles que ſes ayeux & lui-même s'étoient faites depuis long-tems. Il accorda ou fit accorder des remiſes

Le 25 Juil.

Mém. de Mrs. de Millotet.

mises considérables sur les tailles, & des priviléges à différens particuliers. Comme c'étoit principalement le parlement qu'il vouloit attacher à ses intérêts, il n'oublia rien pour se le rendre favorable. Il fit avoir à tous les membres le franc-salé qu'ils n'avoient point, ou que du moins ils payoient plus chérement; il s'entremit des différends qu'ils pouvoient avoir, & voulut les accommoder, entre autres celui du premier président Bouchu & de l'intendant Machaut, avec les avocats-généraux Miltotet & Quarré d'Aligny. Il s'agissoit de quelques vexations de partisans, sur lesquelles les gens du Roi avoient porté des plaintes, sans que le premier président, ami de l'intendant, daignât les faire cesser. Le prince sentant combien cette désunion pouvoit lui être préjudiciable dans la suite, voulut ensevelir la querelle dans l'oubli, & les fit embrasser tous en sa présence. Il ne se borna point à cette réconciliation factice, & résolut de s'atta- 1649.

1649. cher le premier des avocats-généraux ; c'étoit Miltotet. Condé lui fit mille caresses, & lui ayant témoigné qu'il seroit ravi de le voir embrasser entiérement ses intérêts, Miltotet lui répondit avec une noble hardiesse, qu'il s'estimeroit très-heureux si le prince daignoit accepter ses services, persuadé qu'il n'exigeroit jamais rien de lui qui fût contraire à sa conscience & au service du Roi. La réponse étoit d'un fidéle sujet & non d'un bon courtisan : mais Condé sans lui témoigner ce qu'elle avoit peut-être de désagréable pour lui, redoubla de caresses & d'égards, & fit promettre à Miltotet qu'il lui écriroit toutes les semaines ce qui se passeroit en Bourgogne.

Après avoir ainsi rempli ce qu'il s'étoit proposé, & s'être assuré d'une retraite dans le cas où il en auroit besoin, Condé reprit la route de la cour, où toutes les marques du changement qu'on avoit précédemment apperçu parurent effacées. Il parut dans la meilleure in- Mottev.

telligence avec le cardinal, qu'il alla voir d'abord à ſon arrivée. C'étoit un petit manege de politique auquel il s'abaiſſoit pour diſſiper les ombrages du miniſtre, rétablir ſa confiance, & l'engager à ſe remettre entiérement entre ſes mains; car il étoit également & de ſa gloire & de ſon intérêt d'achever ſon ouvrage & d'amener Mazarin triomphant à Paris, comme il le lui avoit promis; il preſſa le départ de la Reine, & on en commença dès-lors les préparatifs, en annonçant ce retour comme ſi le projet n'eût fait que d'éclore.

1649.

Le 6 Août.

Ce fut au milieu du mois d'Août que le Roi rentra dans ſa capitale comme un triomphateur, avec tout l'appareil de la majeſté royale, qui n'auroit jamais du le quitter. Le prince de Condé étoit à l'une des portieres du carroſſe du Roi, avec le cardinal Mazarin, & ſon air gai & fier en même tems eût ſuffi pour inſpirer de la confiance à l'Italien, ſi les précautions qu'il avoit priſes ne lui en

Le 18.
Joly.
Talon.
Mottev.
La Rochef.
Montglat.
Guy-Patin.

1649. eussent pas donné. La Reine auroit bien desiré se permettre une petite vengeance, en obligeant le prince de Conty à tenir compagnie au cardinal dans le même carrosse ; mais il avoit prévenu cette espece d'humiliation, & s'étant échappé quelques jours auparavant, il avoit devancé la Reine à Paris, ne voulant point servir au triomphe d'un homme dont il s'étoit déclaré l'ennemi, ni rehausser sa gloire par sa présence.

La Reine fut bien dédommagée du plaisir que lui faisoit perdre cette évasion, par la maniere dont elle fut reçue. Ce fut une espece de prodige, après ce qui s'étoit passé, que la foule qui vint au devant d'elle, & les acclamations qui la suivirent jusqu'au palais royal. Le coadjuteur qui ne voit rien qu'au travers de sa passion, dit qu'elle fut reçue comme les Rois l'ont toujours été & le seront toujours, c'est-à-dire, avec une acclamation qui ne signifie rien que pour ceux qui prennent plaisir à se flatter. Les

imaginations fortes n'ont point d'expressions foibles, dussent-elles même n'emprunter leur énergie qu'aux dépens de la vérité, & le coadjuteur le prouve dans cette occasion. En effet, quoiqu'il soit vrai que quelques particuliers de la populace eussent été gagnés par les largesses du cardinal, ce n'étoient point ces largesses qui inspiroient le gros de la capitale; cette ivresse qui se déclaroit par les plus vifs transports, n'étoit réellement que l'expression des véritables sentimens du François pour ses Rois, c'étoit le cri du cœur, & les emportemens de la joie étoient alors aussi réels que l'avoient été précédemment les emportemens de la fureur.

1649.

La Reine, pour son entrée n'avoit point desiré de cérémonies, & elle ne s'attendoit qu'aux députations ordinaires en pareil cas : mais le peuple, qui ne connoît point d'étiquette, se précipita hors des murs de Paris, & ayant rencontré le Roi au Bourget, il eut seul l'hon-

1649. neur de l'accompagner, l'affluence étoit si grande, qu'elle coupa son carrosse & le sépara des gendarmes & des chevaux-légers : mais il n'y avoit alors aucun danger à craindre, & c'étoit là qu'on pouvoit dire avec vérité, qu'un Roi n'est jamais mieux gardé que par le cœur de ses sujets. La foule étoit telle, que lorsque le carrosse fut dans les rues de Paris, il avoit peine à avancer & à fendre les flots du peuple ; toutes les fenêtres regorgeoient de monde, les gouttieres & les toits des maisons en étoient couverts ; l'air retentissoit des cris de *vive le Roi* ; mais parmi tous ces cris le nom de Mazarin ne se faisoit point entendre ; & si quelquefois on l'y mêloit, ce n'étoit encore qu'avec l'expression du mépris, *voilà le Mazarin.*

Enfin, la cour entra au palais royal à l'entrée de la nuit, au milieu d'une foule de courtisans, parmi lesquels étoit mêlé le duc de Beaufort, ainsi que le coadjuteur qui vint présenter ses respects à la

Reine & à son souverain. Le prince de Condé après avoir si heureusement réussi, adressant la parole à la Reine, lui dit assez haut devant tout le monde, qu'il s'estimoit très heureux d'avoir accompli la parole qu'il lui avoit donnée de ramener M. le cardinal à Paris. *Monsieur*, répliqua la Reine, *ce service que vous avez rendu à l'état est si grand, que le Roi & moi serions des ingrats, s'il nous arrivoit jamais de l'oublier.* Un des serviteurs du prince, se baissant alors vers son oreille, *je tremble pour vous*, lui dit-il, *de la grandeur du service. Je n'en doute pas*, répartit le prince avec assurance, *mais j'ai fait ce que j'avois promis* (1).

1649.

La Rochef.

(1) Blot ne manqua pas de chansonner la Reine sur son retour, par ces couplets :

La Reine a dit, en sortant de la ville,
Je m'en ressouviendrai ;
Sachez, François, que je suis de Castille,
Que je me vengerai,
Ou bien j'aurai la mémoire perdue :
Elle est revenue,

1649. L'allégresse qu'avoit inspiré la présence du Roi, ne se dissipa point dans le même jour; le peuple la célébra le soir même par des feux de joie, des danses & des festins. Le lendemain tous les corps vinrent présenter leurs hommages à la Reine. Le coadjuteur, qui la veille n'avoit paru dans son appartement que comme simple particulier, la harangua ce jour-là à la tête du clergé. On remarqua que son assurance le quitta pour un moment; en commençant son discours, il pâlit, il rougit, sa langue s'embarrassa, mais il eut toujours le courage de ne

---

Dame Anne,
Elle est revenue.

La Reine a dit, j'ai souffert en chrétienne
Un si sensible affront;
Je gagerois qu'avant que je revienne
Ils s'en repentiront.
Elle a, ma foi, sa gageure perdue;
Elle est revenue
Dame Anne,
Elle est revenue.

point jetter les yeux ſur le cardinal, qui ſe trouvoit préciſément à côté de la Reine : en entrant, en ſe retirant, il conſerva la même fierté, & ne daigna pas l'honorer d'un ſeul regard. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que le lendemain il vit le cardinal, & ſe prêta à une eſpece de réconciliation, avec la clauſe cependant honteuſe pour le miniſtre, de paroître toujours dans le public ſon ennemi. 1649.

La Reine, quelques jours après, eut lieu de s'appercevoir que la joie du peuple & ſon repentir étoient ſinceres; en effet, étant allée le ſamedi ſuivant à la meſſe à N. D. avec le Roi, elle fut continuellement entourée dans les rues d'une foule de peuple qui la combloit de bénédictions. Quand elle fut au marché-neuf, ces harangeres, qui peu de tems auparavant, l'avoient accablée de ſi horribles imprécations, lui donnerent les marques du plus vif repentir. Elles vouloient toutes ſe jetter ſur elle pour toucher ſa robe, & peu s'en fallut qu'elle ne

fut déchirée par cette foule de mége-
1649. res, comme les appelle mad. de Motteville. Elles se précipiterent à ses genoux avec tant de cris, tant de larmes, qu'elle en fut elle-même émue. Cette scene attendrissante ne fut pas même terminée à l'église; il fallut qu'au milieu du sanctuaire, on soulevât le Roi aussi haut qu'il fut possible, & qu'on le montrât longtems au peuple, jusqu'à ce qu'il se fût rassasié de sa vue.

Pour ne point laisser refroidir cette tendresse autant que pour la satisfaire, le jour de St. Louis, on conduisit le Roi aux jésuites de la rue St. Antoine, au milieu d'une superbe cavalcade, dans la compagnie des princes de Condé & de Conty, & de toute la cour magnifiquement parée, au travers des flots du peuple, qui admiroit sa bonne mine, son ajustement, & l'air gracieux avec lequel
Mottev. il saluoit tout le monde comme on le lui avoit ordonné. Mazarin, pour montrer qu'il n'avoit point peur, pour faire taire

les indiſcrets qui prétendoient qu'il n'o- 1649.
ſeroit ſe haſarder hors de Paris, pour braver Condé, en lui témoignant qu'il pouvoit ſe paſſer de ſa protection, Mazarin alla auſſi aux jéſuites, mais il partit une heure avant le Roi, n'ayant point d'autre cortége, que deux ou trois évêques dans ſon carroſſe. Il eut même l'aſſurance, avant d'entrer dans l'égliſe, de reſter très-long-tems au milieu du peuple, qui s'étoit aſſemblé pour voir le Roi, & de lui parler avec un air de confiance & d'affabilité, qui ſeul l'auroit déſarmé, quand toutes les fureurs qui l'avoient juſqu'alors agité n'auroient point été diſſipées.

Enfin la réconciliation du Roi avec Le 5 Sept.
ſes ſujets parut abſolument ſcellée, le jour de ſa naiſſance, dans une fête que lui donna la capitale, à l'hôtel-de-ville. Il y eut un bal, un grand repas, un feu d'artifice, où le monarque & le peuple parurent également ſatisfaits, & dans cette heureuſe intelligence qui devroit

toujours régner entre eux, autant pour
1649. le bonheur de l'un que pour la gloire de
Ibid. l'autre. Il faut pourtant dire que la Reine ne se fia point tellement à toutes ces favorables apparences, qu'elle ne prît à cet égard des précautions, peut-être un peu outrageantes : comme elle craignoit que la nuit ne servît à quelque entreprise sinistre contre son fils, elle ne voulut pas qu'on dansât aux lumieres, & le bal se donna de jour.

Ainsi furent terminées des discordes, qui d'abord parurent ne pouvoir avoir d'autre fin que celle de l'état ; ainsi furent rapprochés des esprits, qui depuis si long-tems se repoussoient mutuellement. Heureux si cette réconciliation nécessitée des deux côtés par les circonstances, avoit été de plus longue durée ! Mais de ce que nous venons de voir jusqu'ici, il n'est pas difficile de prévoir ce qui va arriver. Le feu étoit concentré dans les entrailles de la terre, & n'y paroissoit étouffé que pour s'échapper bientôt avec

plus de fureur. Les livres ſuivans nous en fourniront de bien terribles exemples. 1649.
Les intérêts vont changer, mais les ſcenes ſeront les mêmes ; l'ambition, la haine, le faux amour de la liberté, l'amour plus réel des nouveautés, vont bientôt ranimer les mêmes perſonnages ; les paſſions vont ſe heurter, & de leur choc, ſortiront la révolte, la guerre, l'anarchie & tous les déſaſtres qu'elle traîne à ſa ſuite.

Fin du ſixieme livre & du tome ſecond.

TABLE

Des Chapitres contenus dans ce second Volume.

LIVRE QUATRIEME.

LIVRE CINQUIEME.

LIVRE SIXIEME.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ai lu, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, Garde des Sceaux, un manuſcrit intitulé *l'Eſprit de la Fronde*, & je n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impreſſion. A P,is, ce 12 Février 1772.

LE BRUN.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra ; SALUT : Notre amé le Sieur MOUTARD, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public *l'Eſprit de la Fronde, ou Hiſtoire politique & militaire des troubles de France pendant la minorité de Louis XIV.* S'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilèges pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de ſix années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes ; Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance; comme auſſi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre & débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dud. Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contreve-

nans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou a celui qui aura droit de lui; & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères; conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du présent Privilége; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit sieur DE MAUPEOU, le tout à peine de nullité dees Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant, & ses ayant-causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrages, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires; car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le vingt-sixieme jour du mois de Février, l'an de grace mil sept cent soixante-douze, & de notre Régne le cinquante-septieme. Par le Roi en son Conseil. LE BEGUE.

Registré sur le Registre XVIII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 1784, fol. 632, conformément au Réglement de 1723. A Paris, ce 4 Avril 1772.

J. HERISSANT, Syndic.



